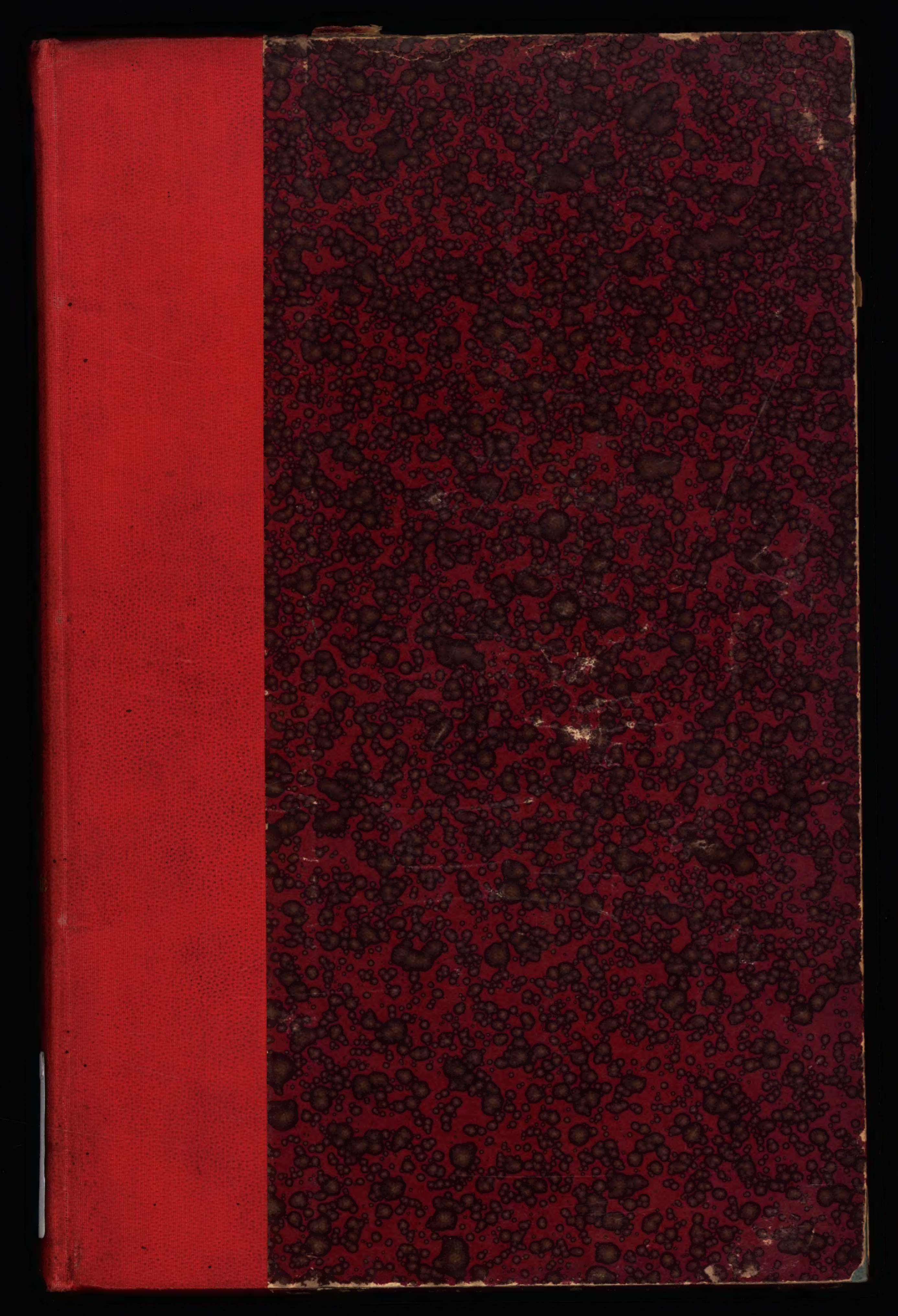



- Ex-Libris -
G. Billard

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



TOME I

Contenant les bulletins des première et seconde années

1902 - 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IV[e] ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

1re ANNÉE

N° 1. — Janvier - Avril 1902

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR^t)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

A l'occasion de ses premiers pas dans le monde, LA CITÉ envoie à ses membres ses meilleurs souhaits de nouvel an.

LA CITÉ

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

du IVe Arrondissement

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Depuis longtemps déjà, des savants, des artistes, des érudits, des amoureux de nos anciens quartiers si riches en souvenirs, souhaitaient qu'à l'exemple de *Montmartre*, de *Passy,* de la *Montagne Sainte-Geneviève*, des VIe et VIIIe arrondissements, une société archéologique s'occupât, dans notre arrondissement, de retracer l'histoire et sauver de l'oubli et de la destruction les vestiges du passé.

Des tentatives avaient été faites sans succès. Un groupe de citoyens résolut de combler cette lacune et de faire un nouvel essai et le 28 septembre 1901, l'honorable maire du IVe arrondissement, M. GEORGES FABRE, lançait l'appel suivant :

MONSIEUR ET CHER CONCITOYEN,

« De tous les arrondissements de Paris, le quatrième est incontestablement le plus riche en souvenirs historiques,

en monuments anciens, en vestiges du passé. C'est bien le berceau de Paris.

Là, se sont déroulés de grands évènements de notre histoire nationale.

C'est dans l'île de la Cité que surgit *Lutèce*, que furent bâtis *Notre-Dame* et le *Palais des Rois de France* qu'ils ne quittèrent que pour aller faire construire dans le territoire actuel de notre arrondissement, les palais royaux de *Saint-Paul* et des *Tournelles*.

C'est dans la *vieille Maison aux Piliers* que se forma, prit corps et se développa la Municipalité parisienne ; c'est la prise de la *Bastille* qui fut le prélude de la Révolution.

Dans le quatrième arrondissement sont encore nombreux les restes du passé, les monuments qui rappellent les évènements de notre histoire nationale, les hôtels où ont vécu et sont morts des hommes illustres, *hôtels* de *Sens*, de *Graville*, d'*Angoulême*, de *Luxembourg*, de *Beauvais*, d'*Aumont*, les églises si curieuses et si riches en souvenirs, de *Saint-Merry*, de *Saint-Paul*, de *Saint-Gervais*, la *Tour Saint-Jacques*, etc.

Et cependant, tandis que dans d'autres arrondissements qui sont loin d'avoir ce riche patrimoine, ont été fondées des Sociétés d'Études historiques qui prospèrent et se développent, notre arrondissement n'a aucune Société qui s'occupe de mettre en lumière, de rechercher ces vestiges du passé, d'étudier l'histoire des rues, des monuments, des œuvres d'art, des hommes célèbres qui se rattachent par quelque lien à nos quartiers.

Désireux de combler cette lacune, quelques citoyens de bonne volonté ont décidé de fonder une Société d'**Études historiques.** Ils s'adressent à tous, sans distinction d'opinions, de croyances, de religions, persuadés de faire œuvre utile en sauvant de l'oubli ces souvenirs du passé.

Nous espérons, Monsieur et cher Concitoyen, que vous voudrez bien nous aider dans cette œuvre en adhérant à notre Société et nous apporter votre concours. »

Le succès fut d'abord lent mais bientôt s'accentua, et le

5 novembre une cinquantaine de nos concitoyens avaient adhéré.

Une réunion fut organisée à la mairie, dans la *Salle des Commissions*, où se trouve réunie une curieuse collection de vieilles gravures des anciens monuments des quartiers qui forment aujourd'hui le IVe arrondissement.

Réunion du 5 novembre 1901

M. Georges FABRE, maire, qui présidait, dans une allocution pleine d'une spirituelle bonhomie, a retracé à grandes lignes les souvenirs de l'arrondissement, souvenirs que nul jusqu'ici n'a pris soin de recueillir avec méthode. Il a fait appel à tous pour rendre viable l'œuvre fondée sans distinction d'opinions, de croyances, sans acception de parti.

M. A. CALLET, secrétaire-chef des bureaux de la mairie, secrétaire provisoire, donna ensuite lecture de son rapport :

Notre arrondissement est le berceau, ou, pour employer la forte expression de Victor Hugo, *le point vélique de Paris.*

Est-il en effet un lieu plus fertile en souvenirs des temps anciens? Est-il un coin de notre terre de France où se soient passés plus de formidables événements?

Ici, à chaque mur, à chaque rue, à chaque carrefour, s'accroche un lambeau d'histoire; les pierres sont éloquentes, il n'y a qu'à frapper du pied la terre pour en faire se lever une légion de souvenirs.

Dans son appel, dans son allocution, M. Georges Fabre nous le rappelait. Ici, dans un îlot de boue, au milieu des roseaux, surgit cette *Lutèce* qui devait devenir la capitale du monde.

Là, *Tibère* pose, pour ainsi dire, au lieu de croisement des voies romaines, la première pierre de *Notre-Dame* en élevant un temple au dieu Cérennos. Dans l'île Louviers on a adoré Isis la grande déesse, la patronne de Paris, jusqu'au milieu du Moyen-âge.

C'est de la *Cité* que l'empereur *Julien* partait chaque printemps pour aller mener contre les Allemands quelque campagne heureuse.

C'est aux tours qui fermaient les portes de la Cité que les patriotes parisiens défendirent héroïquement la ville naissante contre les Normands.

C'est dans le Cloître Notre-Dame que les écoles de Paris commencèrent à attirer le monde, que naquit cette Université appelée par les exaltés de savoir le *Temple de Salomon,* la *Sainte Jérusalem.* C'est dans la rue Basse-des-Ursins qui existe encore, qu'Abélard rencontrait Héloïse.

C'est dans les rues parallèles à la rivière, *Saint-Antoine, du Roi-de-Sicile, des Lombards et de la Verrerie* que s'installèrent le Commerce et l'Industrie. C'est dans la Cité que naquit *Étienne Marcel*, le grand prévôt; c'est sur la *place de Grève,* un an après la défaite de Poitiers, qu'il installe dans la vieille *Maison aux Piliers,* le *Parloir aux Bourgeois*, ces artisans dont les métiers et les industries étaient proches, les tisseurs rue de *Tixeranderie*, les maçons rue de la *Mortellerie*, les couteliers rue du *Mouton*, les changeurs rues du *Pont-au-Change* et des *Lombards*, les bouchers quartier *Saint-Jacques.*

Hugues Aubriot jette la Bastille comme une sentinelle avancée en amont de la Seine. C'est à une de ses poternes que Marcel fut tué.

C'est dans le quartier de la Grève que régnait la corporation des bouchers, c'est de là que partait à la tête de ses hommes, *Capeluche*, le *sinistre chevaucheur.* C'est là que furent massacrés les Armagnacs.

C'est à l'*Hôtel Saint-Pol* que *Charles V* s'exerça au dur métier de régner. C'est dans cette sombre demeure ou le château fort se mêlait aux jardins que *Charles VI* vécut fou, près de sa femme *Isabeau de Bavière*, qui flirtait avec les princes anglais. C'est là que *Charles VII* refait la France.

C'est au *carrefour Baudoyer* qu'on écartelait, c'est à l'*Hôtel royal des Tournelles* que vécut *Louis XI*, c'est *place de Grève* que s'élevèrent les bûchers de la Réforme, c'est *rue Saint-Antoine*, dans un tournoi, que fut tué *Henri II.*

La ligue bat son plein à *Saint-Gervais*, où le curé Guincestre fulmine contre le Roi.

C'est *Henri IV* qui rebâtit l'*Hôtel de Ville* et la *Place Royale.* Sous *Louis XIII*, l'*Ile Saint-Louis* se couvre de maisons, c'est à l'*Hôtel de Ville* qu'est la citadelle de la Fronde. C'est devant la

Fontaine Saint-Paul, qu'aux obsèques du *Cardinal de Birague*, la cour des Aides et la Chambre des Comptes se donnèrent des coups de poing pour la préséance. C'est rue *Saint-Antoine* et à l'*Arsenal* qu'habita *Sully*. C'est *Place Royale* que vécurent *Madame de Sévigné, Ninon de Lenclos, Marion Delorme;* c'est dans nos quartiers que demeurèrent *Chapelain, Racine, Boileau, Jacques Cœur* et tant d'autres illustres.

C'est *impasse du Coq* que se cacha *Mazarin*. C'est dans les charniers de *Saint-Paul* que furent enterrés *Rabelais* et le *Masque de Fer*, c'est rue de la *Tixanderie* qu'agonisa *Scarron*, c'est devant *Saint-Gervais* qu'habita *Voltaire*, c'est rue *Charles V* que *Madame de Brinvilliers* s'exerça à la chimie des poisons, c'est sur le quai des *Ormes* que *Molière* joua ses pièces.

C'est la prise de la *Bastille* qui fut la préface et l'aurore de la Révolution. C'est rue Saint-Antoine et dans le quartier Saint-Merri que toute les insurrections prirent naissance.

C'est à ces bonnes volontés éparpillées dont je parlais tout à l'heure que M. le Maire résolut de faire appel pour fonder la Société.

Le succès que nous n'osions espérer si grand a répondu. Moins d'un mois après la lettre circulaire lancée, nous pouvons enregistrer déjà quatre-vingt-douze adhésions.

D'autres viendront, et grâce à vos efforts, nous pouvons espérer dépasser la centaine avant la fin de l'année.

La Centaine, ce chiffre nous permettra d'arrêter notre budget et de publier un bulletin intéressant et copieux.

Vous verrez par la liste de nos adhérents que dans notre Société, les croyances, les opinions, les professions les plus diverses sont représentées.

Déjà, avant de naître, elle avait reçu des cadeaux. M. le docteur *Davesne* avait, depuis longtemps, fait don à la mairie du IVe arrondissement de cette belle série de gravures du Vieux Paris qui a été exhumée des antiques cartons et mise en pleine lumière.

Un de nos adhérents, M. *Hartmann*, qui possède la plus belle collection de dessins et gravures sur Paris, a bien voulu nous promettre quelques pièces rares sur la *Bastille* et l'*Hôtel de Ville*, M. *Dargaud*, peintre, nous a donné quelques dessins intéressants. Nous avons reçu aussi quelques brochures et des affiches du *Quatre-Septembre* et de la *Commune.*

Que cette collection en ébauche s'accroisse, que chacun apporte

à notre œuvre sa pierre, son renseignement, son document, quelque modeste soit-il! C'est avec la collaboration de vous tous que nous pouvons réussir.

Que chacun vienne nous signaler une œuvre ignorée, un coin de cour curieux, une rampe d'escalier; c'est peut-être quelque débris ignoré d'un vestige glorieux du passé, un reste de ces palais, de ces hôtels qui ont fait si longtemps de notre arrondissement le centre de Paris. Que chacun, autour de lui, tâche de nous trouver des adhérents, plus nombreux nous serons, plus nous serons riches et plus nous pourrons donner de l'ampleur à notre Bulletin.

Vous remarquerez, Mesdames et Messieurs, que dans les statuts il y a une clause instituant des membres perpétuels ou plutôt à vie. En insérant cette clause, nous avons eu une pensée de derrière la tête, je puis bien vous l'avouer. Nous espérions et espérons toujours trouver quelques mécènes généreux qui nous donneront ce petit capital qui nous permettrait d'avoir un fonds de roulement, grâce auquel nous pourrions acheter une gravure intéressant l'arrondissement, la photographie d'un monument, d'une vieille maison qui va disparaître, et dont il ne restera nul autre souvenir sous la poussière de choses mortes.

A son berceau, notre Société a eu une excellente presse. Les feuilles d'opinions les plus diverses, comme les bonnes fées des contes, l'ont accueillie avec sympathie et lui ont souhaité toutes sortes de félicités ; citons parmi elles : *Le Quatrième* et *le Républicain du IV*e, *l'Éclair, le Matin, le Radical, l'Echo de Paris, le XIX*e *Siècle, le Rappel,* etc...

Bulletin

Il sera publié tous les trois mois un Bulletin de la Société.

Nous nous efforcerons de faire de ce Bulletin une publication intéressante, de la rendre accessible à tous. Qu'on nous envoie, pour ce faire, des anecdotes du passé, des souvenirs de coins de Paris aujourd'hui disparus, des scènes de jeunesse, des traditions.

Nous ferons notre possible pour enlever à la science archéologique son air empesé et rébarbatif, nous tâcherons d'être clairs, amusants, intéressants, accessibles à tous et nous espérons réussir. Vous voyez que notre ambition n'est pas mince.

Toutes les communications concernant le IVe arrondissement, si elles offrent un intérêt historique, y seront accueillies. Nous prions tous nos adhérents de devenir nos collaborateurs.

Des écrivains, des érudits, nous ont assuré de leur collaboration : MM. *Funck-Brentano*, le savant historien de la Bastille, bibliothécaire à l'Arsenal ; *Augé de Lassus, Caïn*, l'éminent conservateur de Carnavalet ; *Lambeau*, le secrétaire de la Commission du Vieux Paris ; *Dargaud*, le peintre des coins curieux de Paris ; *Sellier*, le savant archéologue ; *Labusquière*, l'érudit conseiller municipal ; *Coyecque, H. Galli, L. Lazare*, des Archives ; les abbés *Gauthier* et *Bazin*...

Des éditeurs, MM. *Flammarion, Hachette, Plon, Quantin*, ont promis de nous prêter leurs clichés, ce qui nous permettra d'illustrer le Bulletin et de lui donner plus de vie.

Notre premier numéro paraîtra au commencement de janvier. Il contiendra des articles sur l'*Hôtel des Prévôts, passage Charlemagne ; Les vieilles enseignes du IVe arrondissement ; Travaux et fouilles faites dans l'arrondissement ; Le Secret du Masque de Fer. Anecdotes, traditions et légendes.*

Lecture est ensuite donnée d'un projet de statuts, mais, sur la proposition de M. G. Fabre, la discussion en est remise à une séance ultérieure qui aura lieu le jeudi 21 novembre.

Séance du 21 novembre 1901

Le 21 novembre avait lieu une assemblée générale pour la discussion et le vote des statuts et la nomination du *Conseil* chargé de la direction et de l'administration de la Société.

Le secrétaire provisoire a rendu compte de la situation de la Société dont le nombre des adhérents était à ce jour de 120.

Après un certain nombre d'observations échangées, les statuts ont été votés et il a été procédé à l'élection des membres du *Conseil*.

Conseil

Le 13 décembre 1901, a eu lieu la réunion du CONSEIL.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *MM. G. Fabre, Dr Roussy, Piperaud, Lambeau, Flandrin, Dennery, Ricbourg, Dargaud, Sieffert, Pagès, Sellier, G. Fernoux, G. Hartmann, Eveno, Mlle Saffroy, Al. Callet.*

EXCUSÉS : *MM. l'abbé Gauthier, H. Galli, Dr Chassaing, Torlet, Funck-Brentano, Maistre, Hamel, Dardanne, Husbrocq.*

M. le Maire propose la division du Conseil en trois sections : *Administration, Travaux Historiques, Beaux-Arts et Archéologie.* Cette proposition n'est pas acceptée.

M. Callet propose que les membres adhérents soient admis aux séances du Conseil : Accepté.

M. Pagès propose qu'un secrétaire soit nommé par quartier. *M. Sellier* combat cette proposition, qui est acceptée.

Il est procédé à la nomination d'un Comité de Lecture. Sont élus : *MM. le Dr Roussy*, maître de conférences au Collège de France, *Sellier*, *Pagès*, *Dargaud*, *Lambeau* et *Callet.*

Communication est donnée par le Secrétaire du projet de Bulletin, des autorisations données par les administrations diverses pour l'étude de leurs archives et des dons faits à la Société.

Il est décidé qu'une conférence sera faite le 25 janvier 1902 à la Mairie, par *M. Augé de Lassus*, sur la Bastille.

Il est décidé, sur la proposition de *M. Callet*, qu'une subvention sera demandée au conseil municipal. *M. Piperaud*, conseiller municipal, promet d'appuyer cette demande.

Lecture est faite du rapport du Trésorier sur la situation financière.

Ce rapport est approuvé.

La Cité

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES HISTORIQUES

STATUTS

Objet et Siège

Article premier. — *La Cité,* société historique et archéologique du IVe arrondissement (Hôtel de Ville), a pour objet d'étudier l'histoire des rues, des monuments, des maisons particulières, des œuvres d'art, des hommes célèbres, qui se rattachent par quelque lien à cet arrondissement.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des conférences et promenades, de publier un Bulletin, de créer une bibliothèque et un musée, et généralement de favoriser, par tous les moyens, la recherche et la conservation des souvenirs du passé.

Art. 2. — Ses membres s'interdisent, *expressément,* dans leurs réunions, toute discussion sur une matière étrangère à cet objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 3. — Le siège de la Société est à la Mairie du IVe arrondissement, 2, place Baudoyer.

Composition

Art. 4. — La Société se compose de toutes les personnes ou sociétés étrangères ou non à l'arrondissement qui déclarent adhérer aux présents statuts, et de celles qui, dans l'avenir, seront admises par le Conseil, sur leur demande écrite. Toutefois

les admissions ne sont définitives qu'après ratification par l'Assemblée générale. Les mineurs ne peuvent être admis sans l'assentiment de leurs parents ou tuteur.

Cotisation

Art. 5. — La cotisation annuelle est fixée à 6 francs, payable le jour même de l'admission pour l'année courante. — L'année compte du 1er janvier au 31 décembre. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier trimestre de l'année.

Art. 6. — Cette cotisation peut être rachetée moyennant le versement d'une somme de 100 francs, qui donne au souscripteur la qualité de membre perpétuel.

Art. 7. — Le fonds social est formé du montant des cotisations annuelles, des réserves des années précédentes et des dons qui seront faits à la Société.

Art. 8. — Les sociétaires ont droit à toutes les publications qui paraîtront après leur admission. Les membres perpétuels recevront en outre les publications antérieures à leur souscription, lorsqu'elles ne seront pas épuisées.

Administration

Art. 9. — La société est administrée par un Conseil nommé par l'Assemblée générale.

Ce Conseil se compose :

1° Des Membres adhérents, Députés, Conseillers municipaux, Maire et Adjoints de l'arrondissement.

2° De vingt membres élus en Assemblée générale.

Il a plein pouvoir pour agir au nom de la Société, convoquer les Assemblées générales et généralement statuer sur tout ce qui concerne l'Administration.

Art. 10. — Le Conseil ne pourra délibérer valablement qu'autant que le tiers de ses membres sera présent.

La partie du Conseil élue en Assemblée générale se renouvelle par quart chaque année ; les membres sortants sont rééligibles.

Art. 11. — Le Conseil nomme le bureau pour un an parmi ses membres.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Nul ne peut être du Conseil s'il n'est Français, majeur et jouissant de ses droits civiques et civils.

Les membres du Conseil seront, pour les trois quarts au moins, choisis parmi les sociétaires habitant le IVe arrrondissement.

Art. 12. — Le bureau se compose de :

Un président ;

Deux vice-présidents ;

Un secrétaire ;

Un secrétaire-archiviste ;

Un trésorier.

Art. 13. — Le Président veille à la stricte observation des statuts ; il convoque le Conseil quand il le juge utile, conduit les travaux, dirige les délibérations, représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, l'un des Vice-présidents le remplace.

Le Secrétaire, ou en cas d'empêchement, le Secrétaire-archiviste, est chargé de la correspondance générale, de la rédaction des procès-verbaux ; il est chargé de la publication du Bulletin. Il présente et fait connaître au Conseil les demandes adressées par les candidats.

Le Secrétaire-archiviste est chargé du classement et du catalogue des livres, dessins, pièces d'archives et œuvres d'art appartenant à la Société.

Le Trésorier opère toutes les recettes de la Société ; il acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil et mandatées par le Président.

Toutes ces fonctions sont gratuites.

Art. 14. — Le Conseil se réunit au moins tous les trois mois.

Assemblée générale

Art. 15. — La Société se réunit au moins une fois par an, dans le cours du mois de février.

L'Assemblée générale approuve ou fait modifier, après en

avoir entendu la lecture, les comptes du Trésorier et le rapport du Secrétaire sur les travaux de l'année.

Elle procède au renouvellement des membres du Conseil, conformément aux articles 10 et 11. Elle délibère sur toutes les questions administratives, mises à l'ordre du jour par le Conseil.

Elle entend la communication des travaux de ses membres.

Art. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale, soit sur la proposition du Conseil, soit sur la demande signée par au moins trente membres.

Les propositions de modifications aux Statuts devront être déposées le 31 décembre au plus tard.

Art. 17. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres de la Société, ayant acquitté leur cotisation.

En cas de dissolution de la Société, l'actif en caisse sera versé à une œuvre de bienfaisance du IVe arrondissement, désignée par l'Assemblée générale.

Ses livres, collections, documents et œuvres d'art seront remis à une œuvre d'intérêt général désignée par cette même Assemblée, à moins d'attribution ferme faite par les donateurs.

Le Conseil détermine les travaux qui doivent être lus en Assemblée générale.

Bulletin

Art. 18. — Le Bulletin de la Société paraît tous les trois mois. Il contient : 1° le compte rendu sommaire des séances de l'Assemblée générale et du Conseil ; 2° les publications des travaux et des documents dont l'impression a été votée par le Conseil.

Art. 19. — Le Secrétaire veille à la publication du Bulletin ; il en corrige les épreuves, après entente avec les auteurs, remplit les formalités nécessaires, signe comme gérant et s'assure que la distribution en est faite régulièrement.

Art. 20. — Le Bulletin est distribué aux sociétaires.

Le Conseil fixe le chiffre du tirage de manière à conserver dans ses archives quelques collections destinées aux membres perpétuels.

CONSEIL

Membres de droit:

MM. Dr CHASSAING, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
FABRE (Georges), maire du IVe arrondissement.
HAMEL, maire adjoint du IVe arrondissement.
DARDANNE, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr ROUSSY, maire adjoint du IVe arrondissement.

Membres élus :

MM. BRENTANO (Funck), bibliothécaire à l'*Arsenal*.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
DARGAUD, artiste peintre.
DAVESNE, docteur en médecine.
DENNERY, *vice-président de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.*
EVENO, bibliothécaire municipal.
FLANDRIN, sculpteur.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Gervais.
HARTMANN, négociant.
LABUSQUIÈRE, conseiller municipal.
LAMBEAU (Lucien), *chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*
MAÏSTRE, attaché à la *Bibliothèque Nationale.*
PAGÈS, membre de la *Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.*
RICBOURG, négociant.
Mlle SAFFROY, inspectrice des Ecoles.
MM. SELLIER, attaché au *Musée Carnavalet.*
SIFFERT, architecte de la *Ville de Paris.*
TORLET, architecte de la *Ville de Paris.*
WORMS (René), auditeur au *Conseil d'État.*

Trésorier

HUSBROCQ, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

Membre fondateur

M. Hartmann (Louis-Georges), négociant.

Membres adhérents

MM. Alméras, sculpteur-ornemaniste.
Andrieu, conseiller à la *Cour d'Appel*.
Archevêque de Paris (Mgr l')
Arrighi, publiciste.
Mme Ascher, directrice d'école maternelle.
Aucourt (Comte d'), publiciste.
MM. Audistère, pharmacien.
Audoynaud, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Augé de Lassus, publiciste.
Aureilhan, publiciste.
Avezou, docteur-médecin.
Baguès, fabricant de bronze.
Barbaud, architecte.
Baron, artiste peintre.
Bazin, prêtre.
Beaumont, serrurier.
Beaupère, négociant.
Beaurepaire, publiciste
Bellan, fabricant de stores.
Berry, négociant.
Berton, artiste peintre.
Blondelet, administr. du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Bonnet, directeur de l'*Auvergnat de Paris*.
Bonvallet, comptable.
Bordenave, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Boulanger, propriétaire.
Bournon (Fernand), publiciste.
Boussingault, essayeur à la *Monnaie*.
Bremont, mandataire aux Halles.
Brentano (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
Buchet, directeur de la *Pharmacie centrale*.
Buisson, sténographe à la Chambre des députés.
Cain, conservateur du musée Carnavalet.
Callet (A.), secrétaire, chef des bureaux de la mairie du 4e ar.
Mme Callet (A.).

MM. Cazac, sous-chef des bureaux.
Carpin, photographe.
Champier, directeur de la *Revue des Arts décoratifs.*
Charmaison, peintre-artiste.
Dr Chassaing, député.
Chassaing, négociant.
Chauvin, directeur de l'école Massillon.
Choquet, parfumeur.
Claës, architecte.
Clément, commis princ. au Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Closset, architecte.
Cogrel, docteur-médecin.
Colin, bronzes d'art.
Colomb (Molock), dessinateur.
Combours, docteur-médecin.
Contant, chef de service à la ville de Paris.
Cordier, sculpteur-statuaire.
Corlieu, membre de la Commission d'Hygiène du 4e arr.
Courbet, Receveur municipal, Trésorier de la ville de Paris.
Court, commissaire de police.
Coyecque, archiviste.
Damblemont, directeur d'école.
Dardanne, maire-adjoint du 4e arrondissement.
Dardenne, chef de matériel à la Préfecture de la Seine.
Dargaud, peintre.
Darthuy, architecte.
Davesne, docteur-médecin.
Defrance, directeur des Affres Dles à la Préfecture de la Seine.
Delaage, curé de Saint-Louis-en-l'Ile.
Delaby, publiciste.
Decouflé, employé à la préfecture de la Seine.
Delcourt (Pierre), publiciste.
de Méritens, employé à la préfecture de la Seine.
Dennery, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
de Rothschild (Alphonse), membre de l'Institut.
de Valles, juge au tribunal de première instance.
Dubois, Paul, rédacteur principal à la Préfecture de Police.
Duchemin (René), chimiste.
Dugrais, négociant.
Dumoutier, encadreur.

MM. Duret, archiviste de la Préfecture de la Seine.
Eveno, bibliothécaire.
Fabre (Georges), maire du 4e arrondissement.
Fauchon, découpeur en marqueterie.
Fernoux, président de la Société des Architectes français.
Ferrand (Paul), ingénieur.
Ferrouillat, pharmacien.
Firmin, docteur-médecin.
Flandrin, sculpteur-ornemaniste.
Fleuriot, directeur d'Ecole honoraire.
Gabé, vérificateur des douanes.
Gagneur, docteur-médecin.
Gainon, rentier.
Galli (H.), conseiller municipal.
Garnier, docteur-médecin.
Gauthier, vicaire à Saint-Gervais.
Gautier, chef d'orchestre.
Gendre, rentier.
Gillet, ingénieur-constructeur.
Gourichon, docteur-médecin.
Grendelbach, négociant.
Mme Guimet de la Martinière, directrice d'école.
MM. Hamel, maire-adjoint du 4e arrondissement.
Hartmann (Paul), distillateur.
Hauser, avocat à la *Cour d'Appel.*
Hersent, propriétaire.
Holley, architecte.
Huart, répétiteur au lycée Charlemagne.
Huguenin père, négociant.
Huguenin (Henri), négociant.
Husbrocq, rédacteur principal à la mairie du 4e arrond.
Jacquin, négociant.
Jeannot, inspecteur primaire.
Jennepin, directeur d'école.
Judis (Alphonse), employé.
Kahn (Arthur), négociant.
Kahn, Zadock, grand-rabbin.
Keller, négociant.
Labourt, vicaire à Saint-Louis.
Labusquière, conseiller municipal.

MM. Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Lainey, avocat à la *Cour d'Appel*.
Lambeau (L.), chef de bureau à la préfecture de la Seine.
Larmée, architecte.
Laviolette (Gilles), avocat à la *Cour d'Appel*.
Laydernier, publiciste.
Le Lycée Charlemagne.
MM. Lemerle, curé de Saint-Merri.
Le Senne, bibliophile.
Lesprit, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine.
Levasseur, avocat à la *Cour d'Appel*.
Maistre, attaché à la Bibliothèque nationale.
Mangeard, pharmacien.
Marchal, employé à la préfecture de la Seine.
Mareuse, secrétaire de la Société des Inscriptions parisiennes.
Martin, prêtre de l'Oratoire.
Mermet, préparateur à l'Ecole Centrale.
Michaux, docteur-médecin.
Minart, maître de chapelle.
Mont-de-Piété (Administration du).
Morel d'Arleux (Charles), notaire honoraire.
Mougin, docteur-médecin.
Nadaud, commissaire de police.
Nimier, restaurateur.
Nitot, Pharmacien.
Nocq (Henri), artiste peintre.
Olivier, restaurateur.
Ollivier, avocat à la *Cour d'Appel*.
Pagès, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Pardon, négociant.
Pataud, délégué cantonal du 4e arrondissement.
Péraldi, employé à la préfecture de la Seine.
Peyret, archiviste de la Préfecture de Police.
Piller, directeur des magasins « La Tour Saint-Jacques ».
Pinot, entrepreneur de maçonnerie.
Piperaud, conseiller municipal.
Poindron, pharmacien.
Ponthus-Cinier, avocat à la Cour d'appel.
Pousset, archiprêtre à Notre-Dame.

MM. Préfet de Police (Le).
Préteux de Voet, architecte.
Prugnaud, architecte.
le Quatrième (Journal).
Raflin, publiciste.
Rélin, dessinateur.
Revol, limonadier.
Ricbourg, négociant.
Riotor, publiciste.
Robine, professeur de musique.
Rollin, docteur en médecine.
Ronsseray, négociant.
Rossignol, administr. du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Rouget, administrateur du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Rousset, directeur de l'*Echo de Paris*.
Dr Roussy, maire-adjoint du 4e arrondissement.
Sabatier, pharmacien.
Melle Saffroy, inspectrice des Écoles.
Melle Salomon, directrice d'école.
MM. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques au Musée *Carnavalet*, secrétaire de la Commission du *Vieux-Paris*.
Séguin, artiste peintre.
Siffert, architecte.
Simon, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
Simon (Henri), membre de la Commission d'hygiène.
Stirling (J.), attaché aux Travaux histor. de la ville de Paris.
Teillac, administrateur du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.
Thiéblemont, propriétaire.
Torlet, inspecteur de la section d'Architecture.
Tourneux (M.), homme de lettres.
Truffaut, employé.
Tuetey, archiviste.
Vernier, publiciste.
Vert, imprimeur.
Wiart, Louis, industriel.
Woirhaye, membre de la Caisse des Ecoles du 4e arrond.
Worms (René), auditeur au Conseil d'Etat.
Wormser, administrateur du Bureau de Bienfaisance du 4e arr.

DONS, MUSÉE ET SALLE DE TRAVAIL

La Cité a reçu déjà un certain nombre de dons. M. Ed. Davesne a donné un choix considérable de gravures, eaux-fortes sur les monuments et coins curieux de l'arrondissement. M. Hartmann, l'érudit collectionneur, a distrait de ses collections une série de gravures sur la Bastille, Notre-Dame, l'Hôtel-de-Ville à différentes époques, dont il a fait hommage à la Société et qui orneront une des salles de la mairie. MM. Dargaud, Bazin, Pinot, Callet, Vert, comte d'Aucourt, Beaupère, ont fait don de gravures, dessins, volumes, affiches. *Collection de l'Intermédiaire*, *l'Ile Saint-Louis*, *l'Eglise Saint-Paul-Saint-Louis*, *Plan et Pourtrait de la Cité*, *etc...*

Notre érudit sociétaire, M. Funck-Brentano, nous a fait don de son volume des *Légendes et Archives de la Bastille*, où il lève ce fameux *Masque de fer,* qui n'était que de velours.

Que chacun de nos collaborateurs suive cet exemple et donne à notre bibliothèque au biberon, l'œuvre, livre, brochure, notice, article dont il est l'auteur.

La municipalité, qui a à cœur le succès de *La Cité*, a fait aménager une salle où seront disposés tous les dons qui seront faits à la Société, livres, gravures, pierres, plans, etc.

Espérons que, grâce à la collaboration des sociétaires, dans ce musée aujourd'hui à l'état embryonnaire viendront prendre place les débris du passé de l'arrondissement, morceaux de sculpture de monuments, pierres tombales, etc.

La *Commission du Vieux-Paris* a, dans sa dernière séance, décidé de faire l'échange de ses documents avec le Bulletin de *La Cité* et a « souhaité la bienvenue à la jeune et nouvelle Société. »

Les Archives de la Préfecture de Police, de l'Assistance Publique et du Mont-de-Piété.

M. le Maire, président de la Société, avait demandé à M. *le Préfet de Police* et à M. *le Directeur général de l'Assistance Publique*, dont les archives sont si riches en documents intéressants, l'autorisation pour des membres de la Société d'aller fouiller ces archives et d'en extraire des pièces curieuses et inédites, vient de recevoir de ces fonctionnaires les lettres suivantes :

PRÉFECTURE DE POLICE

CABINET DU PRÉFET

Paris, le 5 décembre 1901.

MONSIEUR LE MAIRE,

En vous adressant mon Bulletin d'adhésion ci-joint, je m'empresse de vous faire connaître que je viens de donner des instructions à M. Peyret, archiviste de la Préfecture de Police, qui vous facilitera les recherches que vous auriez à faire dans mes archives.

J'ai également autorisé M. Peyret à faire partie, en qualité de membre adhérent, de la Société d'études historiques du 4ᵉ arrondissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Préfet de Police,
Signé : LÉPINE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
de
L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Archives

Paris, le 23 novembre 1901.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

J'ai le plaisir de vous annoncer que Monsieur le Directeur général a autorisé la Société d'études historiques du 4e arrondissement à consulter nos archives et à publier le résultat de ses recherches.

Je vous serais bien reconnaissant de donner aux personnes qui se chargeront de ce travail, une lettre qui me permettra de les laisser travailler dans notre dépôt.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Chef de Bureau,
Archiviste de l'Assistance publique,
Signé : MAUGER.

M. le *Directeur général du Mont-de-Piété* a mis également ses archives à la disposition des membres de la Société.



LE QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

Le 4e arrondissement est le centre et le berceau de Paris. On y trouve l'*Hôtel de Ville*, la Cathédrale, le Tribunal Consulaire, la Préfecture de police, le siège de l'Assistance publique, de l'Administration de l'Octroi, du Mont-de-piété. Selon les anciennes dénominations, cet arrondissement se compose d'une partie du Marais, des quartiers des Lombards, de la Grève, Saint-Paul, de la plus grande partie de l'île de la Cité, de l'île Saint-Louis, et d'une troisième île, dite Louviers, réunie à la terre ferme par le comblement d'un bras de Seine sur lequel passe le boulevard Morland.

Il se divise en quatre quartiers:

Saint-Merri

Le quartier Saint-Merri est limité par la rue de Rambuteau, les rues du Chaume, de l'Homme-Armé, des Billettes, des Deux-Portes-Saint-Sauveur, Saint-Jean et Lobau, les quais de l'Hôtel-de-Ville et de Gesvres, la place du Châtelet et le boulevard de Sébastopol jusqu'à la rue de Rambuteau.

Le commerce de la droguerie, des produits chimiques, des denrées coloniales en gros, de la bonbonnerie et des liqueurs occupe, dans la plus grande partie de ce quartier, de nombreux ouvriers et employés. Dans la rue du Temple et aux abords, se trouvent les fabriques de chapellerie et d'apprêts pour modes.

Reste encore, au centre du quartier Saint-Merri, un débris du vieux Paris. Les rues Maubuée, de Venise, Brisemiche, Pierre-au-Lard, ne le cèdent en rien aux plus sordides ruelles de l'ancienne Cité.

Saint-Gervais

Ce quartier est limité par la rue des Francs-Bourgeois, les rues du Chaume, de l'Homme-Armé, des Billettes, des Deux-Portes-Saint-Jean et Lobau ; les quais de l'Hôtel de Ville et des Célestins ; la rue Saint-Paul et la rue Turenne jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois.

Ce vaste carré est coupé en deux parties à peu près égales par la rue de Rivoli, entièrement bordée de magasins de détail en tous genres et habitée par des négociants, des rentiers, des employés aisés. Dans la partie nord du quartier on rencontre la droguerie, la chapellerie, la boissellerie et les industries les plus diverses. Il y a aussi beaucoup d'ouvriers à façon travaillant dans leurs logements. Quelques teintureries importantes, la Pharmacie centrale, des confitureries, occupent beaucoup d'ouvriers et d'employés logeant dans le voisinage.

Arsenal

Ce quartier est limité par la rue des Vosges, une fraction de la rue Turenne, la rue Saint-Paul, une petite partie du quai des Célestins, le quai Henri IV, le boulevard Bourdon, la place de la Bastille et le boulevard Beaumarchais, jusqu'à la rue des Vosges.

Les beaux hôtels de la place des Vosges — ancienne place Royale — sont habités par de riches négociants, des professeurs, des députés, des magistrats. La rue Saint-Antoine est bordée de maisons profondes, dans les cours desquelles la population s'entasse. Les rues percées sur l'emplacement de l'hôtel Saint-Pol : Beautreillis, de la Cerisaie, Charles V, des Lions, du Petit-Musc, sont presque toutes pourvues de jardins.

Notre-Dame

Ce quartier se compose de l'île de la Cité — moins le Palais-de-Justice, c'est-à-dire de tout ce qui se trouve à l'est

du boulevard du Palais — et de l'île Saint-Louis toute entière.

Dans la Cité, se trouvent la Préfecture de police, l'État-major des pompiers, l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame, la Morgue, le Tribunal de commerce et le Marché aux fleurs. Quelques belles maisons occupent les angles du boulevard du Palais. Une façade de onze maisons bourgeoises neuves, rue d'Arcole, cache un vieux débris de l'antique cité : les rues Chanoinesse, des Marmousets, des Chantres, de la Colombe, Massillon et Basse-des-Ursins.

L'île Saint-Louis enferme dans l'enceinte monumentale formée par les beaux hôtels de ses quais une population ouvrière très dense.



L'HOTEL DU PRÉVOT DE PARIS

Une des plus intéressantes régions du vieux Paris est assurément le quartier Saint-Paul. Là, tout autant qu'au Marais, les maisons séculaires, qu'on rencontre à chaque pas, offrent pour l'art et l'histoire un égal intérêt. Mais parmi les curiosités archéologiques de cet ancien quartier, il en est un certain nombre que l'on court grand risque d'ignorer si l'on ne prend soin de les aller chercher autre part qu'en façade des rues. C'est ainsi, entre autres, qu'au fond d'une cour, où l'on accède par la grand'porte du numéro 16 de la rue Charlemagne, se dérobent aux regards du passant les restes très pittoresques d'un vieil hôtel, que plusieurs siècles ont marqués de leurs empreintes successives.

En entrant dans cette cour, on voit d'abord devant soi un petit corps de bâtiment à un seul étage, percé de trois hautes fenêtres auxquelles correspondent trois lucarnes de combles. Celle du milieu, plus élevée que les deux autres, présente une large ouverture à plein-cintre ornée à son sommet d'une grimaçante figure de faune et supportée par deux montants cannelés avec consoles à volutes. Cette lucarne, jadis coiffée d'un fronton triangulaire, date certainement du règne de Louis XIII et rappelle la manière d'Androuet Ducerceau. Les deux autres, de moindres proportions, ont conservé leurs frontons, mais sont dépourvues d'ornements.

A l'étage, les balcons en fer des fenêtres révèlent, dans leur simplicité, la fin du XVIII[e] siècle. Deux élégants bustes de femmes, montés en gaîne, avec une corbeille de fleurs posée sur la tête, flanquent, en guise de cariatides, la baie médiane. Ces gracieuses *canéphores*, soutiennent l'entablement du toit ;

l'une tient des palmes de la main gauche, et l'autre repose ses deux bras sur un médaillon circulaire, dont le fond nu contenait probablement autrefois une sculpture ou une fresque, représentant soit un portrait, soit des armoiries, qu'aujourd'hui



Cliché de M. Quantin.

remplace une enseigne commerciale. Au-dessous de cette fenêtre, s'ouvre une large porte, sans aucune décoration, qui paraît avoir été pratiquée après coup pour communiquer avec une enfilade d'arrière-cours, appelée le *passage*

Charlemagne, et dont l'accès, ouvert au public depuis 1825, débouche au numéro 119 de la rue Saint-Antoine.

Puis, sur la gauche du bâtiment que nous venons de décrire, s'élève une tour octogone engagée, servant de cage à un escalier de pierre en forme de vis. Cette sorte de petit donjon, défiguré par des replâtrages modernes, est un très intéressant témoin du XVe siècle ; il est surtout remarquable par l'arcade gothique de son étage supérieur, qui, bien que malencontreusement aveuglée, dénonce suffisamment son époque. Enfin, sur le flanc ouest de cette tour, se détache en saillie et s'étend, vers la petite rue du Prévôt, un autre corps de bâtiment, dont la façade, décorée de légers pilastres à chapiteaux ioniques, de frises à enroulements, nommés *postes*, et d'une suite de petites arcatures en plein-cintre, rappelle les derniers moments de la Renaissance.

Au sud de la cour, existait aussi, il y a une dizaine d'années, une vieille construction, non moins digne d'attention. Elle était du même genre et de la même époque ; depuis lors, une immense et très laide maison de rapport en a pris la place. Il n'en subsiste plus que deux linteaux de fenêtres sculptés, conservés à présent parmi les collections lapidaires du musée Carnavalet. En même temps a disparu une gaie tonnelle de clématite, égarée en cette cour pour abriter l'entrée d'un petit cabaret auquel faisait face un vieux puits tari, à margelle en ruine et à gargouille égueulée ; des magasins et des ateliers de chaudronnerie remplacent aujourd'hui cabaret, puits et tonnelle.

Ici, pour peu que la curiosité vous retienne encore en arrêt, quelques naïves gens croiront devoir vous signaler l'existence, sous chacun des corps de logis, de caves solidement voûtées, dont l'une d'elles communiquait avec la Bastille. Il n'en faut rien croire. Ces banales traditions de souterrains prolongés se retrouvent dans presque tous les anciens châteaux et les vieilles maisons. Partout aussi ces galeries mystérieuses se trouvent obstruées lorsqu'on veut les vérifier. Il en est de même ici : la cave qui allait joindre les cachots de la Bastille

est interceptée. De même, l'on vous dira encore que les gros anneaux et les crochets de fer, dont ces caves sont munies, ont servi jadis à enchaîner de malheureux prisonniers, alors qu'on sait très bien qu'il en existe de semblables dans les sous-sols de nos maisons modernes, destinés aux manœuvres de force qu'y nécessitent l'entrée et la sortie des marchandises ou des denrées. Quoi qu'il en soit, la physionomie déjà si originale de ces lieux, où ne retentit plus aujourd'hui que le bruit des métiers, ne peut que grandir en charme devant l'évocation des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

*
* *

Sur l'emplacement de l'immeuble que nous considérons, s'élevait déjà, au XIIIe siècle, un logis assez important, nommé la *Maison des Marmousets*. La plus ancienne mention qu'on en connaisse est contenue dans un document de cette époque, transcrit dans le cartulaire du prieuré de Saint-Eloi de Paris,[1] pour indiquer, en autres choses « comment la terre de S. Pol doibt estre esbournée[2] ». Parmi les différents points qui limitent la censive dudit prieuré, cette

---

1. La fondation de ce monastère remonte à Dagobert; il avait été établi par saint Éloi dans la *Cité*, vis-à-vis du Palais, pour des religieuses, qu'au XIIe siècle remplacèrent des moines de Saint-Maur-des-Fossés. En 1629 des Barnabites y furent à leur tour installés, et leur ordre en garda possession jusqu'en 1790. — Ce prieuré possédait anciennement dans les environs de l'église Saint-Paul, vers l'orient de la ville, un grand territoire, appelé la *coulture Saint-Éloi*. L'église paroissiale de Saint-Paul devait, du reste, son origine à la chapelle cimetériale que saint Éloi avait fait bâtir dans cette culture, afin d'accompagner le champ de sépulture qu'il y avait établi pour les religieuses de son monastère. — Entre cette chapelle et la rue Saint-Antoine, se trouvait la *grange de Saint-Éloi*, où l'on allait porter la dîme, et qui servit, par la suite, de prison publique. — Dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, la culture Saint-Éloi fut presque toute vendue à des particuliers, puis au roi pour son hôtel Saint-Paul. Au XVIe siècle, le prieuré n'en était plus possesseur que d'une partie. — Voir : Sauval, t. Ier, p. 69; Jaillot, t. III, *quartier Saint-Paul*, p. 30 à 33.

2. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition de Cocheris, t. III, p. 413.

« ordenance » désigne, vers le milieu de la *rue de la Poterne-Saint-Paul* (devenue la rue Charlemagne [1]), « une meson où il y a deux marmouzets de pierre [2] ».

Dans le temps où Charles V, encore Dauphin, commençait à faire sa résidence de l'hôtel Saint-Paul, la maison des Marmousets se trouvait aux mains de Jacques de Pacy, seigneur de Villemiraut, conseiller du roi au Parlement ; il y était probablement venu s'établir pour être à proximité de ce prince. D'extraction bourgeoise, Jacques de Pacy dut

---

1. La rue Charlemagne compte parmi les plus anciennes du Paris d'autrefois; comprise en partie dans l'enceinte de Philippe-Auguste, elle aboutissait à la rue Saint-Paul après avoir franchi une poterne ou fausse porte pratiquée dans cette muraille : d'où le nom donné primitivement à cette partie extra-muros, de *rue de la Poterne* ou de la *Fausse-Poterne-Saint-Paul*, ou bien *rue de l'Archet-Saint-Paul*, parce que cette porte était voûtée en archet, c'est-à-dire en arcade. Quant à la partie intra-muros de cette rue, on lui trouve deux appellations différentes au XIII[e] siècle. Ainsi, dans son poème du *Dict des rues de Paris*, Guillot l'indique de la façon suivante :

> M'en alai en rue Percié,
> Une femme vi destrecié (*embarrassée*)
> Pour soi pigner (*peigner*), qui me donna
> De bon vin. Ma voie adonna
> En la rue des *Poulies-Saint-Pou*,
> Et audesus d'iluec un pou
> Trouvai la rue a Fauconniers.

Le poète, venant de la rue Saint-Antoine par la rue Percée (devenue de nos jours la rue du Prévôt), entre dans la *rue des Poulies-Saint-Paul*, et trouve immédiatement la rue des Fauconniers. On ne peut donc désigner d'une façon plus claire et plus précise cette partie de la rue Charlemagne, dans laquelle débouchent, à peu de distance l'une de l'autre, la rue des Fauconniers et la rue Percée (Voir H. Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, (p. 285 et 286). Ici le mot *poulies* rappelle les anciens appareils à ramager les draps et autres étoffes et signifie que cette industrie, jadis très parisienne, existait dans ces parages (Voir le *Glossaire* de Ducange au mot *poliae*). D'autre part, on voit, à la même époque, cette rue s'appeler *rue de Jouy*, à cause de l'hôtel que les religieux et l'abbé de Jouy y possédaient : ce nom est resté attaché à la rue qui fait suite à la rue Charlemagne, depuis la rue de Fourcy, jusqu'à la rue François-Miron. Enfin, la rue qui nous occupe a porté, depuis le XVII[e] siècle, le nom de *rue des Prêtres-Saint-Paul*, parce que le presbytère de cette église y était situé; elle a gardé cette appellation jusqu'en 1844, pour prendre celle de *rue Charlemagne*, à cause du voisinage du Lycée de ce nom.

2. *Marmousets*, figurines grotesques, non symboliques, mais souvent satiriques; genre d'ornement très fréquent dans l'art du moyen-âge, depuis le XI[e] siècle jusqu'au XVI[e] inclusivement. On les trouve sur les chapiteaux et les frises de l'époque romane et de la dernière période gothique, ainsi que sur les consoles et les culots de ces époques et les siècles intermédiaires.

rendre d'éminents services à la royauté, car il avait été anobli, lui et sa postérité, par lettres de Philippe VI, datées de Maubuisson-lez-Pontoise, au mois de septembre 1339 ; il était déjà conseiller au Parlement [1]. Un contrat du 21 mai 1349 nous le montre faisant, avec son frère Jean de Pacy, seigneur de Bry-sur-Marne, l'acquisition d'une place joignant l'église Saint-Gervais, pour y fonder une chapelle à destination de leurs sépultures et de celles de leurs familles [2]. L'un et l'autre étaient morts avant 1364 ou 1365, car à ces deux dates, ils sont mentionnés dans les comptes de l'Hôtel-Dieu pour différents legs testamentaires [3]. Ils avaient pour frère, ou très proche parent, le chanoine Pierre de Pacy, seigneur d'Ablon et doyen du Chapitre de Notre-Dame, qui vivait en 1389 [4].

Après Jacques de Pacy, la maison des Marmousets devint la propriété du prévôt de Paris, Hugues Aubriot, dans des circonstances qu'il convient de rappeler. Désirant tenir son prévôt à proximité de sa résidence de Saint-Paul, le roi Charles V lui avait commandé d'acheter cette maison pour en faire son logis. A cet effet, il lui bailla, le 10 septembre 1367, la somme de quinze cents francs en or pour l'aider à payer cette acquisition. Des lettres patentes du 8 juillet 1369 en rapportent le fait en termes très précis :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos » amez et féaulx gens de nos comptes à Paris, salut et » dilection. Nous avons mémoire que, dès le dixiesme jour » de septembre l'an mil trois cens soixante-sept, nous

---

1. Archives nationales, JJ. 72, fol. 397 r°, n° 505 ; — Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, p. 52 et 282 (notes).

2. Jacques Du Breul, *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, édition de 1612, page 810.

3. Brièle, *Documents pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris*, t. III, p. 3 et 4.

4. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition Féchoz et Letouzey, 1883, t. IV, p. 422 et 424.

» donasmes à nostre amé Hugues Aubriot, garde de nostre
» prévosté de Paris, la somme de quinze cens francs d'or, à
» iceulx prendre et avoir une fois tant sur les aydes ordonnées
» pour la délivrance de nostre très chier seigneur et père que
» Dieu absoille, pour aider à paier une mézon séant en la
» rue de Jouy, près de la rue de la Poterne-Saint-Paul, qui
» jadis fu feu Jacques de Pacy, laquelle ledit Hugues acheta
» de nostre commandement pour sa résidence en la dite
» ville de Paris.... »[1]

Dans les registres du parlement, où cette acquisition se trouve mentionnée, il est dit, pour spécifier l'emplacement de cette maison, qu'elle est « située près de l'église Saint-Pol et dans la censive de l'abbé de Tiron[2]. » Parmi les localités soumises à cette censive, la plus rapprochée de l'église Saint-Paul était précisément placée entre la rue Percée, la rue de Jouy (aujourd'hui la rue Charlemagne), diverses propriétés ayant leur façade sur la rue Saint-Antoine et les anciens murs de l'enceinte de Philippe-Auguste[3]. Des bâtiments de cet hôtel dépendait un vaste jardin, de telle sorte que la totalité de l'immeuble s'étendait, sur la rue de Jouy, ainsi qu'il sera démontré ci-après, de la rue Percée aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, et aboutissait par derrière à divers logis en façade sur la rue Saint-Antoine.

Mais Charles V ne borna point ses libéralités envers son prévôt aux frais seuls de cette acquisition ; en effet, le

---

1. Archives nationales, Section domaniale, Mém. D, fol. 95bis v°.

2. Jérôme Pichon, *Le mesnagier de Paris*, Paris, Société des Bibliophiles français, 1846, 2 vol. in-8; t. II, p. 253 et 254. — Tiron, Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, chef-lieu de canton; l'abbaye de ce lieu était du diocèse de Chartres. La rue de Paris où les abbés de ce monastère avaient leur hôtel, s'appelait, pour cette raison, la *rue Tiron;* elle subsiste encore en partie, avec son ancienne dénomination, entre les rues de Rivoli et François-Miron.

3. Archives nationales, Seine n° 64, *Atlas des plans de la censive de l'archevêché*, f° 43.

10 mars suivant, il ajoutait une somme de mille francs d'or à celle qu'il lui avait déjà donnée. Il voulait, suivant les expressions des lettres patentes précitées, récompenser les bons services que lui rendait chaque jour Hugues Aubriot dans ses fonctions de prévôt de Paris, et aussi en considération de ce que, sans avoir égard aux frais et à la dépense, il avait abandonné sa charge de bailli de Dijon pour venir du duché de Bourgogne s'établir à Paris avec toute sa famille [1]. Enfin, le 14 mai 1369, Charles V lui donnait encore cinq cents francs d'or, parce que les gages de la prévôté ne pouvaient suffire aux dépenses que Hugues Aubriot faisait en chevaux, soit autrement [2]. D'ailleurs ce magistrat aimait le faste et profitait des gratifications que lui donnait le roi, en se montrant libéral et magnifique dans leur emploi. Si l'on en croit une complainte faite contre lui au temps de sa disgrâce, il ne montait que de bons chevaux et aimait à se faire escorter par de nombreux sergents :

Par Paris aler tu souloies
Sur mule et frison d'Alemaigne;
Gras coursiers, gros roussins avoies,
Et les sergens à la douzaine [3].

Son hôtel était richement meublé; il avait surtout grand

---

1. Hugues Aubriot était fils d'un riche changeur de Dijon, Jean Aubriot, et neveu de Guillaume Aubriot, évêque de Châlon-sur-Saône et chancelier de Bourgogne. Hugues Aubriot était bailli de Dijon depuis huit ans, lorsque Charles V, qui avait entendu parler de ses mérites par son frère, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, le fit venir auprès de lui, en 1367, pour s'en remettre à lui de la bonne administration de la ville de Paris, si troublée depuis ses démêlés avec Étienne Marcel. Comme détails biographiques sur Hugues Aubriot, voir: Leroux de Lincy, *Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V (1367-1381)*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 5e série, t. III (23e année), p. 173 et suivantes; — J. Simonnet, *Notice sur Hugues Aubriot, bailli de Dijon sous Philippe-le-Hardi, prévôt de Paris sous Charles V*, Mémoires de l'Académie de Dijon, année 1866.

2. Archives nationales, section domaniale, Mém. D, f° 95bis v°.

3. Cette complainte a été publiée pour la première fois par Paulin Pâris, t. VI, p. 478, des *Chroniques de Saint-Denis*, in-12, Paris, 1835-1838; on la retrouve insérée dans le *Recueil des chants historiques français* de Leroux de Lincy.

goût pour les oiseaux rares de toutes espèces, et la même chanson y fait ainsi allusion :

Courroucié es de tes oiseaux
Qu'oïr ne pues chanter en caige,
Mais bien pues faire les appeaulx
Pour chanter en ton geolaige.

Dans *le Mesnagier de Paris*, traité de morale et d'économie domestique composé par un bourgeois parisien vers 1393, la « cage » de Hugues Aubriot est citée comme rivalisant avec celle d'Hesdin, « la plus grant de ce royaulme, » et celle du roi à Saint-Paul [1]. Mais où était placée cette volière, si remarquée au XIVe siècle? Était-ce dans cette maison de plaisir avec jardin, qu'outre son hôtel de la rue de Jouy il possédait, suivant Sauval, proche des Célestins [2]? Mais il semble peu probable, attendu l'extrême proximité des deux emplacements, que ce jardin, dont Aubriot jouissait vers 1367 [3], soit resté sa propriété en même temps que sa *maison d'habitation ordinaire* aussi avec jardin. C'est là qu'était bien plutôt placée la « cage » dont parle l'auteur du *Mesnagier de Paris*.

Dans cette brillante et somptueuse demeure, qu'il avait pourvue de tout ce que l'art de cette époque pouvait produire de délicat et de recherché, en tapisseries comme en meubles, Hugues Aubriot réunissait souvent les grands personnages de la cour, leur donnait de splendides festins, les accablait de présents, et affirmait, par ce moyen, son crédit auprès du roi. « Ceux qu'il avait ainsi gagnés, dit un chroniqueur » contemporain, l'avancèrent tellement dans l'intimité de » Charles V, qu'on le voyait souvent placé à la droite du » prince, avoir avec lui un entretien particulier, et qu'il » assistait au conseil public ou privé [4]. »

---

1. Jérôme Pichon, *loc. cit.*, p. 253.
2. Sauval, *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de Paris*, t. II, page 154.
3. Idem., *idem.*, t. II, p. 126.
4. *Chronique du moine de Saint-Denis*, t. 1er, p. 101.

Cependant, en dépit de cette fastueuse existence, Hugues Aubriot ne laissa point un instant d'accomplir les devoirs de sa charge avec l'autorité la plus ferme et la plus ardente, comme avec le zèle le plus actif. Grâce à son administration, Paris vit l'achèvement de sa nouvelle enceinte, commencée par Etienne Marcel, puis la construction de la Bastille. Mais là ne se bornèrent pas ses travaux; on lui doit, pour l'assainissement de Paris, ses premiers égouts, et pour la facilité des communications, la réparation et la reconstruction de plusieurs ponts, notamment le pont au Change et le pont Saint-Michel. Pour contenir les désordres et les incursions parfois redoutables des écoliers de l'Université, il fit reconstruire en pierre l'ancienne forteresse de bois du Petit-Châtelet, et y fit aménager à leur intention deux prisons, qu'on appela par dérision la *rue du Fouarre* et la *rue du Clos-Bruneau*, les deux principaux endroits habités par les jeunes perturbateurs. Pour l'arrivage des marchandises, il fit creuser le port au Foin, le port de Bièvre et celui du Petit-Pont. Il réorganisa la police des halles et des marchés; il assura par de nouveaux règlements la sécurité des rues et des lieux publics, et soumit à une surveillance particulière les tavernes et les endroits voués à la prostitution.

Malheureusement, par sa sévérité à l'égard des écoliers et sa méconnaissance obstinée de leurs privilèges, Aubriot s'était attiré les colères de l'Université; d'une impiété notoire, défenseur des Juifs, alors si persécutés, de plus, rempli d'irrévérence pour les gens d'église, il n'avait pas tardé non plus à animer ceux-ci contre lui. Si bien qu'après la mort de son protecteur Charles V, il se trouva en butte à toutes ces haines et sans appui auprès du jeune roi Charles VI, faible et mal conseillé. Bientôt, accusé de toutes les hérésies et de tous les crimes, il dut comparaître devant le tribunal de l'évêque de Paris. Condamné à être brûlé vif, il dut à l'intervention des princes d'avoir sa peine commuée en une détention perpétuelle. Pour subir sa peine il fut enfermé, non pas à la Bastille, comme plusieurs auteurs

l'ont écrit, mais à la prison de l'évêché, auprès de Notre-Dame [1]. C'est là que, après dix mois de captivité, l'émeute des *Maillotins* vint le rendre à la liberté, le 1er mars 1382. Mais les émeutiers n'étaient venu le délivrer que pour en faire leur capitaine. Lors ils l'emmenèrent malgré lui « sur » une mule le firent chevaucher parmy Paris jusques au soir » qu'ils le menèrent en sa maison à la posterne Saint-Pol, » dont en saisine le remistrent [2]. » Mais las des tourmentes de la vie politique et peu confiant dans la faveur populaire, Aubriot s'enfuit prestement de son hôtel pendant la nuit ; il gagna directement la Seine par la rue des Fauconniers et se fit passer l'eau par deux enfants au risque d'être noyé. (Il est remarquable de voir secondé dans sa délivrance par deux enfants l'homme qui, deux ans auparavant, avait ordonné de rendre aux Juifs les enfants que leur avait enlevés le peuple de Paris pour les faire baptiser). Devenu libre, Aubriot se tint à l'écart et ne chercha sans doute qu'à se faire oublier. Il passa d'abord quelques jours à Mussy-la-Fosse, en Auxois, puis à Mâcon, où, brisé de fatigues, le retint une maladie. De là, il se serait rendu à Avignon afin de solliciter son absolution du pape Clément VII, ce pontife que l'Université refusait de reconnaître, et qui dut se montrer favorablement prévenu en faveur de Hugues Aubriot. Le château de Sommières lui aurait ensuite été assigné pour résidence ; il y mourut vers 1387 [3].

Quant à la maison des Marmousets de la rue de Jouy, elle était devenue l'objet d'un procès entre Hugues Aubriot et l'abbé de Tiron. Ce procès dura trois années ; il y fut mis fin par un accord passé entre les deux parties et homologué par

---

1. Voir la *Chronique de Charles VI*, par Jean Jouvenel des Ursins. — La prison de l'évêché est la grande tour carrée, crénelée, qu'on voit dans les deux vues de l'église de Notre-Dame et de l'évêché, gravées par Israël Silvestre.

2. Voir *Fragments de la Geste des nobles françois* ou *Chronique de G. Cousinot le Chancelier*, édition de Vallet de Viriville. Paris, A. Delahays, 1852, in-12, p. 106.

3. J. Simonnet, *loc. cit.*

le parlement le 25 mai 1384. Les religieux, en qualité de seigneurs hauts-justiciers de l'endroit, prétendaient être devenus propriétaires de cet hôtel par suite de la confiscation résultant de la condamnation de son propriétaire comme hérétique. Mais reconnaissant que, leur revendication fût-elle admise, ils ne pourraient jouir de leur droit, parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour payer l'amortissement, ils se désistent de leur prétention en faveur de Guy de la Trémoille, seigneur de Sully [1], chambellan du roi Charles VI, et lui transfèrent la propriété de l'hôtel. En échange, celui-ci leur donne mille francs en or ainsi qu'une maison sise en face l'église Saint-André-des-Arcs et acquise dans ce but d'Audouin Chauveron, prévôt de Paris [2], au prix de douze cents francs d'or. Guy de la Trémoille, cessionnaire des droits que le duc de Bourgogne prétendait avoir sur les biens de Hugues Aubriot et comme seigneur justicier et en vertu d'une donation royale, renonce à ces droits au profit de l'ex-prévôt. Ainsi, l'abbaye gagna à cette transaction mille francs et la maison d'Audouin Chauveron; Hugues Aubriot, en sacrifiant sa maison de la rue de Jouy, s'assura la propriété incontestée de ses autres biens ; enfin Guy de la Trémoille, en renonçant à se prévaloir de la cession très étendue du duc de Bourgogne, acquit, moyennant une somme de mille francs et une maison de douze cents francs, la propriété d'un hôtel évalué, comme on va le voir, huit mille francs d'or [3].

Mais Guy de la Trémoille ne garda que quelques jours cet hôtel ; dans le courant du même mois de mai 1384, le roi Charles VI le lui acheta huit mille francs d'or pour le donner aussitôt à son chancelier Pierre de Giac [4], qui obtint encore

---

1. Sully-sur-Loire (Loiret).

2. Audouin Chauveron, prévôt de Paris de 1381 à 1388, fut le successeur immédiat de Hugues Aubriot.

3. Gustave Fagniez, *Documents inédits sur les hôtels de H. Aubriot et d'A. Chauveron, prévôts de Paris,* Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (1879), 5e année, pages 84 et suivantes.

4. *Idem, idem;* — Arch. Nles, JJ 124, pièce 318.

de la libéralité du roi d'y adjoindre, moyennant douze deniers de cens annuel, les anciens murs de la ville, y compris deux tours, qui longeaient le jardin et s'étendaient de la rue Saint-Antoine à la poterne Saint-Paul [1]. Par lettres patentes d'octobre 1385, il fut en outre accordé par Charles VI au chancelier Pierre de Giac le droit de prendre, pour les besoins de son hôtel, de l'eau des fontaines de l'hôtel de Saint-Paul, « gros comme le bout d'un fuseau » [2].

Des mains de Pierre de Giac, le logis des Marmousets fut vendu à Louis d'Orléans, frère du roi, suivant contrat passé au Châtelet le 16 décembre 1397 et moyennant huit mille écus d'or à la couronne et deux maisons s'entretenant, sises rue Saint-Antoine, du côté de la Culture Sainte-Catherine. Dans ce contrat, l'immeuble vendu est ainsi décrit : « Un » hostel, court, jardin, louages, drois, etc., séant à Paris en » la rue de Jouy, et dont la maistre-entrée d'icelui hostel est » sur ladicte rue de Jouy, et aiant issue en la rue Saint- » Anthoine [3], tenant d'une part tout au long à la rue Percée » et d'autre part aux anciens murs de la Ville, aboutissant » derrière aux maisons et héritages de Guillaume d'Orge- » mont, des hoirs feu Pierre de Montigny, jadis notaire du » Roy nostre Sire oudit Chastellet de Paris, et à l'ostel de la » Nef qui est en la dicte rue Saint-Anthoine, et qui en icelle » rue fait le coing de la dicte rue Percée, ès censives des » religieux de Thiron et de St Eloy [4]. »

Dès lors, l'ancien logis d'Aubriot prit le nom d'*hôtel du Porc-Epic*. On sait que l'image de cet animal formait le corps de la devise de la maison d'Orléans, dont les mots *cominus*

---

1. Jérôme Pichon, *loc. cit.* ; — Jaillot, *loc. cit.*, t. III, quartier *Saint-Paul*, p. 20.

2. Gustave Fagniez, *loc. cit.* ; — Arch. N^les, JJ 128, pièce 21 ; — Edouard Fournier, *Enigmes des rues de Paris*, p. 11 ; — Arch. N^les, KK n° 354.

3. Peut-être faut-il voir, dans cette issue, une servitude, origine du passage Charlemagne.

4. L. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. 1er, p. 138, 139 ; — Arch N^les, KK 896, f° 311 v°.

et eminus exprimaient l'âme [1]. On voyait cette devise répétée partout dans l'hôtel, accompagnant les armoiries du duc, notamment sur les verrières des chambres et des galeries, ainsi qu'en témoigne l'extrait d'un compte de 1399, que voici :

« Claux de Loup, verrier, a fait et livré pour l'ostel de » Monseigneur d'Orléans, séant en la rue de la Poterne-lès- » Saint-Pol à Paris, les ouvrages de son mestier qui suivent :

» Deux petits panneaux de verre neuf à bordure où il y a » en l'un un loup et en l'autre un porc-épic, séant en un » petit retrait, près les galeries neuves, contenant ensemble » 3 pieds : pour chaque pied, 4 sols parisis....

» Trois panneaux de verre neuf, où il y a la devise de » Monseigneur, contenant 8 pieds (à 4 s. le p.)....

» Es galeries neuves, 18 croisées et 2 chassis faisant » ensemble 74 panneaux de verre neuf où sont les armes » dudit seigneur duc et sa devise, contenant ensemble 230 p. » (à 4 s. le p.)....

» En la chambre de monseigneur le duc, six panneaux » de verre neuf, èsquels sont les armes du Roy et celles » dudit Seigneur duc avec sa devise, contenant 24 pieds, » (au mesme pris)... » [2]

On n'ignore pas qu'en ce temps-là, l'emploi des châssis vitrés ne faisait que commencer et n'entrait seulement en architecture qu'à titre d'ornement de luxe [3].

Il y avait sept ans que le duc d'Orléans était propriétaire de l'hôtel du Porc-Épic, lorsqu'il l'abandonna au duc Jean

---

1. Le duc Louis d'Orléans institua, en 1394, sous le nom d'*ordre du Porc-Épic*, un ordre de chevalerie où, en outre d'un collier, le récipiendaire recevait une bague ornée d'une pierre d'agathe sur laquelle était gravé un porc-épic. Cette institution aurait été créée par ce prince à l'occasion de la naissance de son fils Charles. Louis XII abolit cet ordre en montant sur le trône, mais il en retint pour lui-même la devise : *Cominus et eminus*.

2. Champollion-Figeac, *Les ducs d'Orléans*, Paris, 1844, in-8, 3e partie, p. 13.

3. Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. 1er, p. 660.

de Berry, son oncle, en échange de l'hôtel des Tournelles, que celui-ci lui céda. Aux termes du contrat de cette vente, daté du 22 juin 1404, il est dit : « Le duc de Berry cède au » duc d'Orléans son hostel des Tournelles assis près du » Chastel ou Bastide de Sainct-Antoine, lequel hostel fust » paravant à Pierre d'Orgemont, jadis chancellier de » France, et depuis à Pierre d'Orgemont, son fils, évesque » de Paris... Et en contre-échange le dit duc d'Orléans cedde » audict duc de Berry son hostel qui fust à Hugues Aubriot, » prévost de Paris, et depuis à Pierre de Giac, tenant d'une » part à la ruelle nommée la rue Percée, par laquelle on va » de la rue de Jouy à la grant'rue Sainct-Antoine, d'aultre » part aux murs de l'ancienne closture de la ville, aboutis- » sant par devant à la rue de Jouy et par derrière aux hostels » qui fusrent à Pierre de Montigny et à Pierre d'Orgemont, » et depuis à Guillaume d'Orgemont, son fils, et à un hostel » nommé la Pomme-de-Pin, appartenant à Jacques Guérard et » à l'hostel de Jean Chanteprime qui joinct aux dicts murs. [1] »

Le duc de Berry ne fut pas plus tôt en possession de l'ancien hôtel de Hugues Aubriot qu'il le donna au fameux et infortuné surintendant Jean de Montaigu, qui prenait alors la qualité de souverain grand-maître de l'hôtel du roi et de vidame du Laonnais [2]. Il embellit et augmenta cette demeure [3]; il l'accrut notamment du don que Charles VI lui fit, le 8 août 1406, d'une portion des anciens murs de la ville, où il y avait un colombier, une terrasse et plusieurs tours, et qui s'étendait de la poterne Saint-Paul jusque vers

---

1. Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, t. II, p. 460. Lefeuve a omis d'indiquer la source où il a puisé le texte dont nous citons une partie d'après lui. Il concorde néanmoins avec celui précédemment rapporté relativement à la cession faite du même hôtel par Pierre de Giac au duc d'Orléans; il précise à nouveau la situation topographique de cet hôtel. Ce texte s'accorde également avec ce que disent, au sujet de cet échange, Sauval, t. II, p. 73, et Félibien et Lobineau, t. I, p. 661.

2. Jaillot, *loc. cit.*, t. III, Quartier Saint-Paul, p. 20.

3. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. V, p. 686.

la Seine, près du chantier de charpente du roi, contre la tour Barbeau, le tout sur une longueur totale d'environ cent seize toises, à la condition toutefois que le roi se réservât le droit, en cas de guerre, de loger dans lesdites tours, des troupes, qui pussent « *ire et venire absque impedimento, per dictos* » *muros et turres* [1]. »

C'est dans cet hôtel que, pour célébrer le joyeux avènement de son frère Gérard à l'évêché de Paris, Jean de Montaigu donna, le 22 septembre 1409, « la plus noble et » plentureuse feste qui eust esté faite à Paris puiz lonc temps » et out en la dicte feste le roy et tout le noble estat de » France. Et y out plus de 1.800 plas de viande à la dicte » feste, laquelle luy fu trop grevable et voult le conseil du » roy qui rendit compte de tout son temps, et Fortune lui » couru sus. Si fu prins et emprisonné, et examiné que le » 17e jour d'octobre l'an 1409 out le col tranché et mené le » corps au gibet. Ainsi fu poié de ses gages [2]. »

L'administration de Montaigu ne fut point certainement exempte d'irrégularités ni de reproches. Mais il suffit d'avoir lu ce qui précède pour sentir la faiblesse et la mauvaise foi de ce prétexte. Montaigu fut une victime de la haine et de la cupidité de Jean-sans-Peur. Il fut immolé pour l'honnêteté même de sa conduite ou de ses résistances, par l'assassin du duc d'Orléans. Les richesses du surintendant des finances étaient immenses ; elles furent partagées entre ses ennemis. Cependant la rigueur même du supplice excita la compassion du peuple en sa faveur. Il fut réhabilité trois ans après, grâce à la reconnaissance des Célestins de Marcoussis, dont il avait été le bienfaiteur, et ses biens furent restitués à ses héritiers à mesure que les détenteurs moururent.

En attendant, le lendemain même de la mort de Montaigu, son hôtel de la rue de Jouy fut donné à Guillaume de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, beau-frère

1. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. v, p. 686.

2. P. Cochon, *Chronique normande*.

de Jean-Sans-Peur, dont il avait épousé la sœur Marguerite. Il était venu à Paris pour venir en aide à son beau-frère. Avec tous les meubles de son prédécesseur, il eut non-seulement l'hôtel, mais les vieux murs de la ville qui en faisaient partie et régnaient depuis la rue Saint-Antoine, vis-à-vis le prieuré de Sainte-Catherine, jusqu'au chantier du roi, établi sur le bord de la rivière ; et le tout pour en jouir sa vie durant [1]. Comme propriétaire desdits murs, il payait au domaine de la ville 12 deniers de cens parisis [2]. Il mourut le 31 mai 1417. Les titres du Trésor des chartes portent que ce logis, après sa mort, ayant été réuni à la couronne, Charles VI le donna, l'année suivante, à Jean de Bourgogne, duc de Brabant, et à Jacqueline, sa femme, duchesse de Hollande et comtesse de Hainaut [3]. Il était le gendre de Guillaume de Bavière, le susdit défunt. Il ne faut pas confondre Jean de Bourgogne avec son homonyme contemporain et parent, Jean-Sans-Peur ; il mourut sans postérité, en 1426.

Jusqu'à présent, on ne voit pas que l'hôtel de Montaigu ait été rendu à son fils ; mais il paraît appartenir au duc de Hollande en 1438, comme on peut le croire d'après un compte de cette année donné par Sauval [4] : cependant le duc de Bourgogne était alors seul duc de Hollande.

Cet hôtel appartint ensuite (vers 1440) à l'illustre Arthur de Richemont, connétable de France. Sa femme, Marguerite de Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur et veuve du dauphin Louis de France, duc de Guyenne, décédé en 1415, y mourut en 1441. « Pendant sa maladie qui fut longue, dit Sauval, » elle fit une pénitence publique, se repentant si amèrement » de sa vanité aussi bien que des outrages et des excès » qu'elle avoit faits, que tout le monde en fut touché et » versa des larmes [5]. »

1. Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 81, 138.
2. Idem, *id.*, t. III, p. 281.
3. Idem, *id.*, t. II, p. 81.
4. Idem, *id.*, t. III, p. 655.
5. Idem, *loc. cit.*, t. II, p. 146.

Le successeur du connétable de Richemont dans l'hôtel qui nous occupe fut Robert d'Estouteville, prévôt de Paris (mort en 1479), qui payait aussi douze deniers de cens pour les vieux murs de la ville en 1472 et 1476 [1]. Depuis Hugues Aubriot, les prévôts avaient eu jusqu'alors leur résidence au Châtelet ; mais l'ancienneté et la caducité de cet édifice en avaient rendu le séjour si incommode, que le roi Charles VII avait permis à Robert d'Estouteville d'habiter ailleurs, en vertu de lettres patentes du 4 décembre 1454, où il lui accordait, pour son logement, cent livres de rente sur le domaine de la ville de Paris [2] : Robert d'Estouteville devait déjà très certainement demeurer à l'ancien hôtel de la rue de Jouy, lorsqu'un mercredi, 3 mai 1453, le recteur de l'Université se rendit vers lui, accompagné d'une suite de huit cents maîtres et écoliers, pour lui rendre grâce de ce qu'il avait fait mettre en liberté quelques étudiants, prisonniers au Châtelet pour avoir soi-disant maltraité des bourgeois. Quand cet immense cortège revint par la rue Saint-Antoine, des rixes éclatèrent avec un commissaire et des bourgeois ; on en vint aux mains ; un bachelier en droit, Raymond de Mauregard, fut tué sur place, deux prêtres blessés mortellement ainsi qu'une quinzaine d'écoliers ; le recteur se sauva avec peine, le reste prit la fuite. Ces violences donnèrent lieu à un procès interminable, pendant lequel les classes furent interrompues, les trois paroisses de Saint-Paul, de Saint-Gervais et de Saint-Jean-en-Grève mises en interdit ; amende honorable fut faite par huit des coupables, en chemise, avec des torches, à la porte du collège Saint-Bernard. L'un d'eux, nommé Charpentier, accusé d'avoir porté la main sur le recteur, eut le poing coupé [3]. Décidément, cela n'avait pas changé depuis Aubriot,

---

1. Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 403 et 425.
2. De La Mare, *Traité de la police*, t. I, p. 100.
3. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. III, p. 839 et suiv.

il en coûtait toujours cher d'avoir maille à partir avec les gens de l'Université.

Après Robert d'Estouteville, son fils, Jacques d'Estouteville, qui fut aussi prévôt de Paris, posséda de même l'hôtel; c'est seulement après la mort de ce dernier, arrivée en 1509, qu'il revint aux héritiers de Jean de Montaigu, en la personne de son arrière-petit-fils, le grand-amiral Louis Mallet de Graville, seigneur de Marcoussis et de Montaigu, qui jouissait de tous ses biens. C'est sans doute de son temps que l'ancien immeuble de Hugues Aubriot fut divisé et donné ou vendu à différents particuliers. La partie occupée par les jardins et attenante aux anciens murs s'appela dès lors l'*hôtel de la Barre* [1], tandis que le restant, du côté de la rue Percée, prit le nom d'*hôtel de Graville.*

Pour ce qui regarde l'hôtel de la Barre, nous ignorons l'origine de son nom. Suivant de Ménorval, qui a tout particulièrement étudié ce quartier, le nom de cet hôtel proviendrait de la proximité d'une *barre* ou *barrière*, la fausse poterne Saint-Paul [2]; mais il nous semble plus vraisemblable d'y voir le souvenir de Jean de La Barre, comte d'Étampes, ancien bailli de Paris, qui fut prévôt et gouverneur de cette ville de 1526 à 1534 [3]. Comme les prévôts Hugues Aubriot, Robert et Jacques d'Estouteville, ses prédécesseurs, ne dut-il pas aussi loger près de la demeure du roi qui, en ce temps-là, habitait de l'autre côté de la rue, au palais des Tournelles ? C'est donc, sans aucun doute, en mémoire du prévôt Jean de La Barre que les plans cavaliers de Paris du XVI. siècle, notamment ceux dits *de Tapisserie* (1540), *de Bâle* (1550-1552) et *de Saint-Victor* (1550-1560), indiquent cet hôtel, le premier sous la dénomination de l'*hostel du prévost de Paris*, le second sous celle de l'*oste du prévost de Paris*, le troisième sous celle de *L. du prévost de Paris;* dans ce dernier cas la lettre L. serait, suivant

1. Jaillot, *loc. cit.*, t. III, quartier Saint-Paul, p. 20.
2. E. de Ménorval, *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine*, p. 15.
3. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. II, p. 976.

Bonnardot, l'initiale du mot *logis* sous lequel, autrefois, on désignait aussi les hôtels [1].

Quoi qu'il en soit, l'hôtel de La Barre se trouvait, en 1608, aux mains de M. Mauran, conseiller du Roi et trésorier général de France, qui payait alors au domaine de la ville 32 sols 6 deniers de cens annuel pour la totalité des deux portions d'anciens murs de la ville s'étendant de la rue Saint-Antoine à la Seine. Cet hôtel fut depuis acquis, en 1629, par les pères Jésuites, pour agrandir leur maison professe, établie déjà, depuis 1580, à l'emplacement de l'ancien hôtel de la Rochepot qui était contigu ; puis il passa aux chanoines réguliers de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, en vertu de lettres patentes du 23 mai 1767 [2]. Le lycée Charlemagne y fut établi en 1802.

Quant à l'autre partie, celle que nous considérons à présent, nous venons de voir qu'elle était devenue l'*hôtel de Graville*. Son nouveau propriétaire, l'amiral Louis Mallet de Graville, est souvent mentionné, dans les comptes et ordinaires de la prévôté de Paris, avec le titre de conseiller chambellan du roi et celui de capitaine-concierge des châteaux de Vincennes et de Beauté-sur-Marne [3]. Il mourut en 1516. Après sa mort, l'hôtel passa à son gendre, Pierre de Balzac, baron d'Entragues, et à sa fille, Anne de Graville, femme célèbre comme poète et bibliophile [4]; tous deux payaient aussi le cens pour les vieux murs de la ville. En 1572, Guillaume Le Gentilhomme, avocat au Parlement, avait la jouissance du même logis et payait encore le même cens pour les dits murs « jusqu'à une tour du coin, en laquelle a accou-
» tumé estre la chaisne traversant la rivière de Seine.... au
» nom et comme se faisant fort de Pierre de Balzac et de feu
» damoiselle Anne de Graville, sa femme, et lesquels le dit

---

1. A. Bonnardot, *Hôtel du Passage Charlemagne*, Revue universelle des arts, t. VII (1858), p. 421.

2. Jaillot, *loc. cit.*, t. III, quartier Saint-Paul, p. 20.

3. Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 448, 480, 493, 517, 537.

4. Leroux de Lincy, *Les Femmes célèbres de France*.

» Gentilhomme a depuis pris pour lui, ses hoirs et ayans » cause... [1] »

Entre temps, dans la soirée du 10 juin 1533 qui suivit l'arrivée à Paris du duc de Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, vers le coup de neuf heures, une troupe de malfaiteurs, au nombre de quarante ou cinquante, vint assaillir l'hôtel de Graville, qu'habitait alors le seigneur de Traves. Celui-ci fut très grièvement blessé dans l'affaire, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes. Il y eut même des morts, parmi lesquels un Anglais de la suite de l'ambassadeur qui logeait justement tout près de là, à l'hôtel de Savoisi, rue du Roi de Sicile; si bien que, pour préserver le duc de Norfolk de toute inquiétude, on dut faire garder son logis, pendant la nuit, par vingt archers, tout le temps que dura son séjour à Paris [2].

Avant Guillaume Le Gentilhomme, que nous venons de mentionner, l'hôtel de Graville avait appartenu à François de Vendôme, prince de Chabannais, vidame de Chartres et colonel-général d'infanterie, arrière-petit-fils de l'amiral de Graville. En 1553, l'hôtel du vidame de Chartres figurait sur le rôle des bâtiments et fiefs de la ville de Paris qui n'étaient pas compris ordinairement dans la perception de la taille et des impôts, mais qui, cette année-là, en raison des frais excessifs de la mise en état de défense de la capitale, menacée par les incursions fréquentes des Impériaux, furent exceptionnellement soumis à la cotisation commune, pour une quote-part évaluée à la somme de 1.200 livres [3]. Le vidame de Chartres mourut à l'hôtel de Graville, en 1562, âgé de trente-huit ans et sans postérité de sa femme, Jeanne d'Etissac [4].

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'hôtel de Graville, entièrement reconstruit, appartenait à la famille parlementaire de Jassaud, dont il a retenu le nom, sous lequel il figure au

---

1. Sauval, *loc, cit.*, t. III, p. 628, 629.
2. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. III, p. 341 b.
3. François Bonnardot, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 13e année (1886), p. 131 à 144.
4. Le Père Anselme.

Terrier du Roy en 1697 [1]. En ce temps-là, l'immeuble joignait encore la rue Percée par une arrière petite cour en retour d'équerre, et était occupé par M. Orly et le bureau des vivres d'Italie. Un peu avant la Révolution, en 1784, il était aux mains de Pierre de Jassaud, seigneur de Bournonville, ancien officier du roi ; suivant Lefeuve, il en tenait une partie de Mlle de Benoimont, dont la famille Taillandier avait eu le père pour acquéreur, et un autre corps de bâtiment lui venait de Jean-Pantaléon, vicomte de Buttler, capitaine au Royal-dragons. Plusieurs grands-oncles de ce Buttler, qui descendaient de Robert, duc de Normandie, avaient été généralissimes des armées de la Grande-Bretagne ; la reine Elisabeth avait eu un enfant d'un membre de ladite famille, son cousin au cinquième degré, et ce fils avait suivi Jacques II en France. Mlle de Jassaud, dont la mère était née Boischantel, avait eu en se mariant 200.000 livres, dont l'apport était constitué en totalité ou partie par cette maison, dans la censive et mouvance de l'archevêché (dans laquelle était passé l'ancien domaine de l'abbaye de Tiron), et l'autre maison dont on parlait précédemment [2]. Il existait encore il y a quelques années, dans une pièce du rez-de-chaussée, quelques restes d'ornements paraissant remonter au règne de Louis XV. Les lettres A. N. D. J. se faisaient voir au plafond. Le titulaire de ces initiales, Augustin-Nicolas de Jassaud, seigneur de La Lande, était président de la Cour des Aides et mourut en 1728.

Depuis la Révolution, l'hôtel de Jassaud est passé aux mains de la famille Le Bas de Courmont, qui l'exploite comme bâtiments de rapport, avec des ateliers et des magasins pour diverses industries. Rien à présent n'y rappelle ses splendeurs d'antan. Une vieille tour replâtrée, avec sa baie gothique à moitié aveuglée, et son escalier à vis, ruiné et chancelant, sont peut-être tout ce qui reste là de l'état primitif de cette demeure historique.

Charles SELLIER.

---

1. Archives nationales, Q^1. 1099. ^{10} C et D.
2. Lefeuve, *loc. cit.*, t. IV, p. 573.

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

Le Café de la Garde nationale

Le café de *la Garde Nationale*, au coin de la rue Rivoli et de la place de l'Hôtel-de-Ville, est tout ce qui rappelle, en notre siècle oublieux, le souvenir de cette institution qui, comme le sabre de M. Joseph Prudhomme, faisait les révolutions et savait au besoin les réprimer.

Ce café, d'allure banale et bourgeoise, où fréquentent nos édiles, était autrefois installé, avant le percement de la rue de Rivoli, dans une charmante maison de la Renaissance qui occupait au nord de la place de Grève l'angle rentrant des rues du Mouton et de la Vannerie. Cette maison qui datait du XVe siècle, demeure d'un simple bourgeois de Paris, était décorée d'une charmante *tournelle* à la silhouette légère, aux formes gracieuses, aux arêtes vivement sculptées dont nous donnons le dessin.

Cette tournelle, qui faisait partie de la physionomie légendaire de la place de Grève, était la première loge de ce théâtre « aux cent actes, divers tantôt comiques, terribles, sanglants, sinistres, joyeux, qui fait la place de Grève ce cœur de Paris. »

Que de grandes dames, curieuses ou émues, sont venues s'y cacher pour voir les supplices des grands personnages de notre histoire qui y ont rempli un rôle sanglant : Olivier de Clisson, Marillac, Des Essarts, d'Armagnac, de Boutteville, La Môle, Lally-Tollendal, La Brinvilliers, etc.

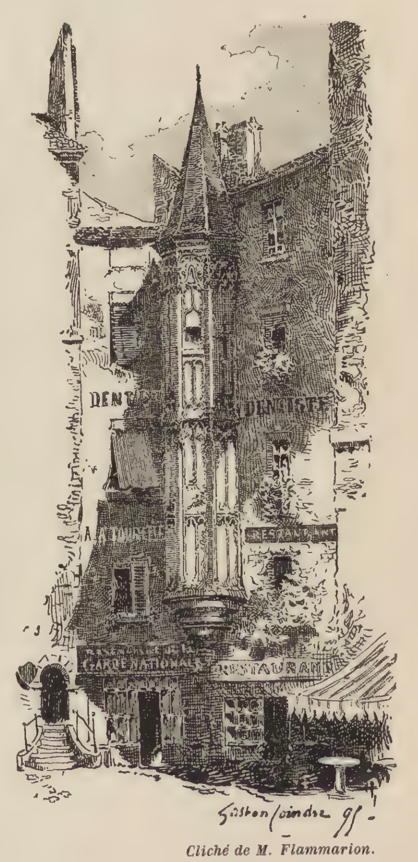
Après la bataille du faubourg Saint-Antoine, le grand Condé vint s'y reposer et diriger dans l'ombre le drame sanglant de l'Hôtel de Ville qui fut la grande tache de sa mémoire.

En 1680, le 22 février, une curieuse marquise, entourée de gentilhommes et de belles dames, paya dix pistoles pour s'asseoir à la fenêtre sculptée et y voir l'exécution de *la Voisin*, qu'elle venait de voir passer de l'hôtel Sully.

Cette marquise était Mme de Sévigné ; elle-même nous l'apprend dans ses lettres.

Après le massacre de Flesselles sur les marches de l'Hôtel de Ville par le peuple irrité des mensonges et des trahisons de la municipalité parisienne, son domestique le porta tout sanglant dans la petite tournelle de la place. C'est là où il mourut, de là il fut transporté à l'hôpital Sainte - Catherine où fut dressé l'acte de décès suivant :

Le 20 juillet 1789, et en vertu d'une ordonnance signée : THORY, décès de M. JACQUES de FLESSELLES, Prévost des marchands, âgé de 60 ans environ, natif de Paris, y demeurant 14, rue Bergère, pour y être inhumé.



Cliché de M. Flammarion.

Après ces souvenirs sinistres, qu'on nous permette de rappeler un souvenir joyeux et authentique.

Sous la présidence de Louis Bonaparte un poste de gardes nationaux était installé dans le logis. En face, de l'autre côté de la rue se trouvait le restaurant de *la Belle Gabrielle*, qui jouissait parmi messieurs les gardes nationaux d'une

grande renommée pour ses huîtres et ses chablis premières.

Aussi avaient-ils abandonné le poste pour le cabinet particulier, loin des regards jaloux et du fracas des armes, confiant à la garde du poste le tambour, cet ordonnance-née de toutes les légions bourgeoises.

Quand sonna l'heure de la soupe, le tambour s'en alla déjeuner au mastroquet voisin, laissant au milieu de la salle de garde son instrument sur lequel il avait épinglé une pancarte portant ces mots : « *Le tambour a été mangé.* » Quelques minutes après arrive la ronde major du général de Lavœstine, il voit le poste désert et l'inscription candide ; il se précipite à *la Belle Gabrielle* et interpelle d'une voix tonnante les guerriers citoyens qui sablaient les bons crus : « Comment, vous faites la noce et il vient de se passer au poste que vous avez abandonné, un crime horrible : Le tambour a été dévoré ! »

MAISON A PIGNON DU XVe SIÈCLE

Au coin des rues Cloche-Perce et François-Miron

Elles deviennent bien rares dans Paris, dont les vestiges du passé chaque jour s'effritent et disparaissent, les vieilles maisons à pignon contemporaines de Charles VI et de Charles VII et qui ont logé tour à tour les Maillotins, les Bourguignons, les Armagnacs, chaperons rouges, chaperons blancs et les Anglais de Henri VI.

Il en reste bien une douzaine dans Paris, *rue Saint-Denis, rue Vieille-du-Temple, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de Seine, rue du Figuier, rue Saint-Antoine, rue des Rosiers, rue de la Verrerie, rue des Jardins-Saint-Paul, rue Galande, rue Mondétour, rue Boutebrie, rue Saint-Martin, rue Geoffroy-Lasnier*. On voit que c'est notre arrondissement qui en possède le plus grand nombre.

Ces maisons sont bien reconnaissables à leur toit à angle aigu ou à leur auvent en forme de coiffe de béguines, qui surplombent sur la rue et qui rejoignaient presque ceux d'en face, laissant voir à peine un coin du ciel. Elles sont ajourées de lucarnes étranges, de croisées à meneau, de fenêtres à guillotine; les poutres et croisillons sont en bois, elles sont tellement tassées par le temps que le premier étage est disjoint et proéminent. Balzac en a donné une description curieuse dans sa *Maison du Chat qui pelote* :

« Au milieu de la rue Saint-Denis, presque au coin de la rue du Petit-Lion, existait naguère une de ces maisons précieuses qui donnent aux historiens la



Cliché de M. Flammarion

facilité de reconstruire, par analogie, l'ancien Paris. Les murs menaçants de cette bicoque semblaient avoir été bariolés d'hiéroglyphes. Quel autre nom le flâneur pouvait-il donner aux X ou aux V que traçaient sur la façade les pièces de bois transversales ou diagonales dessinées dans le badigeon par de petites lézardes parallèles....

Ce vénérable édifice était surmonté d'un toit triangulaire dont aucun modèle ne se verra bientôt plus à Paris. Cette couverture, tordue par les intempéries du climat parisien, s'avançait de trois pieds sur la rue, autant pour garantir des eaux pluviales le seuil de la porte, que pour abriter le mur d'un grenier et sa lucarne sans appui. Ce dernier étage fut construit en planches, clouées l'une sur l'autre comme des ardoises, afin sans doute de ne pas charger cette frêle maison. »

De toutes ces maisons, la plus curieuse, la mieux conservée est celle qui fait le coin des rues *François-Miron* et rue *Cloche-Perce* et dont la gravure est ci-jointe.

Quel est le passé de ce vieux logis sur la façade duquel on voyait il y a quelques années « cette maëson a esté bastie en 1450 ; » fut-ce le cabaret de la *Grosse-Margot*, très célèbre au XVIe siècle? Au XVIIe, un marchand de roinsolles [1] et de carbonnades occupait la boutique.

Anciens pavages du quai Henri IV et de la rue de Brissac

Les fouilles, exécutées récemment pour la construction des égouts du quai Henri-IV et de la rue de Brissac, ont amené en ces deux endroits la rencontre d'anciens pavages, à environ deux mètres de profondeur.

La Porte Saint-Antoine

Dans la maison d'angle de la rue des Barres et de la rue

---

1. Rillons grillés.

François-Miron, existe une maison du milieu du XVIIIe siècle, dans le pan coupé de laquelle existait une inscription creusée dans la pierre : *Porte Saint-Antoine*. On n'en voit plus que deux ou trois lettres, car elle a été maladroitement recouverte de la plaque émaillée du nom de la rue.

Il serait facile de déplacer cette plaque et de remettre à jour l'ancienne inscription fort intéressante pour la topographie du Vieux-Paris. A. C.

Le Logis de Rabelais

Rabelais mourut le 9 avril 1553. Beaucoup d'écrivains s'accordent à dire que c'est rue des Jardins-Saint-Paul qu'il habitait. Ce qu'il y a d'assuré c'est que l'on ne sait rien d'authentique sur le dernier domicile et les derniers moments du grand écrivain de la Renaissance et dont le tombeau semble perdu pour toujours.

Charles Nodier affirmait, d'après une antique tradition, que Rabelais avait habité et était mort dans une petite maison qui existe encore et qui porte le numéro 8 de la rue du Figuier, en face l'aile droite de l'hôtel de Sens. Chaque fois qu'il passait devant ce vieux logis en allant à l'Arsenal, il ôtait son chapeau. Il est certain que la maison, qui date du XVIe siècle, est connue dans le quartier sous le nom de *Maison de Rabelais*, et il est à présumer que Rabelais, qui craignait fort le bûcher des Sorbonnistes, avait voulu se mettre là sous la protection immédiate du cardinal Duprat, qui habitait l'hôtel de Sens.

Nous appelons sur ce point, comme nous l'avons fait dans l'*Intermédiaire,* les documents de tous ceux qui se sont occupés de la vie de l'auteur de *Pantagruel*. Nous avons relevé déjà un renseignement intéressant, c'est que de temps immémorial, dans tous les actes de cession du fonds de l'hôtel meublé qui y est exploité, le bail porte location de « la totalité d'une maison sise à Paris, rue du Figuier-Saint-Paul n° 8, portant le nom d'hôtel Rabelais [1] ».

---

1. Communication de M. Berry.

UN VIEUX LOGIS PARISIEN

L'Hôtel de la Vieuville

Dans une cour carrée, séparée seulement de la rue Saint-Paul par un mur de cinq ou six mètres de hauteur, se dressent, au midi et à l'est, les façades en brique avec chaînes de pierre des deux ailes de l'*Hôtel de la Vieuville,* sis rue Saint-Paul n° 4, au coin du quai des Célestins.

Après le musée de Cluny, après l'hôtel de Sens de la rue du Figuier, avant la maison de la Reine Blanche du quartier des Gobelins, nous ne connaissons rien, à Paris, de plus remarquable que cet hôtel, comme habitation complète du commencement du XVIe siècle.

C'est avec intention que nous venons d'ajouter au nom de l'hôtel de Sens, les mots : de la rue du Figuier, car il y eut un premier hôtel de Sens à la place justement occupée aujourd'hui par cet hôtel de la Vieuville dont nous voulons, à grands traits, esquisser le curieux profil.

La préhistoire, si l'on peut dire, de l'hôtel de la rue Saint-Paul n° 4, se perd, en effet, dans la nuit des temps de l'histoire de Paris. Il y avait là, à la fin du XIIIe siècle, au bord de la rivière, à l'angle de cet ancien chemin déjà bâti qui s'appelait la rue Saint-Paul, quelques masures, granges et jardins, qu'un archevêque de Sens, du nom de Becquard, acheta pour y édifier le logis des métropolitains de Paris. En ce temps-là, on le sait, Paris, qui n'était qu'évêché, dépendait de l'archevêché de Sens.

Le titulaire de ce titre devait donc avoir à Paris son hôtel.

Quand Charles V entreprit, non pas la construction de sa maison près Saint-Pol, mais la réunion et l'acquisition des

divers immeubles devant former l'ensemble qu'il appela son logis « *des grans esbattements* », il voulut avoir cet hôtel de Sens qui terminait, du côté de la rivière, l'immense quadrilatère qu'il avait assigné à sa demeure des champs et qui était circonscrit par les rues Saint-Paul, Saint-Antoine, du Petit-Musc et le bord de l'eau.

Il en fit donc l'acquisition à Guillaume de Melun, alors archevêque de Sens, et l'incorpora à son hôtel royal de Saint-Pol.

L'hôtel de la Vieuville actuel, disons-le tout de suite, n'occupe qu'une très faible partie de celui des archevêques de Sens ; ceux-ci, dépossédés par l'acte de cession de 1365, furent dotés, en compensation, outre une somme en argent, du logis d'Hestoménil, situé près des Béguines de l'Ave Maria, à l'emplacement de l'hôtel de Sens actuel, au coin des rues du Figuier et de l'Hôtel-de-Ville, où ils installèrent leur demeure.

On verra plus loin que, lors du démembrement de l'hôtel Saint-Pol, François Ier céda à Gayot de Genouillac toute la partie sise au bord de la rivière, de la rue du Petit-Musc à la rue Saint-Paul.

Que furent, au point de vue architectural, ce premier hôtel de Sens, cette fraction de l'hôtel Saint-Pol, ce logis de Genouillac ?

On ne sait guère.

Aussi, renverrons-nous ceux qui veulent être bien renseignés, tout au moins sur la maison royale de Saint-Pol, à la très complète monographie écrite par M. Fernand Bournon sur l'hôtel de Charles V [1], et reviendrons-nous à notre sujet, c'est-à-dire à l'Hôtel de la Vieuville.

L'aile nord-sud, ainsi que nous l'avons dit, est un vaste bâtiment en briques avec chaînes de pierre, mesurant environ 25 mètres de longueur sur 15 mètres de hauteur, sous le toit.

---

(1) L'hôtel Saint-Pol, par Fernand Bournon, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, tome VI (1879).

Il est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Dans le toit se dressent deux mansardes également en brique, établies, selon nous, bien postérieurement à la construction de l'hôtel et qui semblent dater du XVIIe siècle ; elles sont, en effet, d'un dessin semblable à celles, très nombreuses encore, construites à cette époque. L'une de ces deux mansardes, celle du sud, a coupé complètement l'entablement ou corniches, à la mode du siècle que nous citons, tandis que l'autre est restée au-dessus. Le premier étage de ce bâtiment est absolument intact, il est percé de trois hautes fenêtres de proportions superbes et de deux plus étroites mais aussi hautes, situées aux deux extrémités. Ces fenêtres sont décorées de moulures extérieures qui les encadrent de la plus élégante façon et qui sont conçues dans le plus pur style de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Sous le toit, très haut, à pente assez rapide, et qui doit avoir conservé ses tuiles anciennes, règne une corniche moulurée en pierre, d'un beau profil. Entre le toit et les hautes fenêtres, court, sur toute la longueur du bâtiment, un bandeau en saillie formant talus et faisant office de larmier ; un autre bandeau ou larmier semblable se retrouve également au-dessous de ces fenêtres.

Le rez-de-chaussée présente la même disposition, sauf pour l'ouverture du milieu qui est aujourd'hui murée et remplacée par un jour de souffrance.

Cette large surface était jadis, il ne saurait guère en être autrement, ou une haute fenêtre comme celle du premier étage ou une porte de même dimension. La symétrie des ouvertures, en effet, et l'éclairage intérieur n'auraient pas permis de laisser une aussi vaste surface dépourvue d'une baie quelconque. La peinture des briques, d'ailleurs, et le soubassement en larges pierres murant la précédente ouverture, portent la marque d'une édification assez récente.

Nous ajouterons, à cela, le souvenir des vieux habitants du quartier, lesquels se rappellent fort bien, que du temps de l'occupation de l'Hôtel par les *Eaux clarifiées*, les voitures de cette Compagnie passaient de la grande cour de la rue

Saint-Paul dans celle de la rue des Lions justement par cette ouverture qui était une porte.

Ce rez-de-chaussée était donc éclairé par trois larges baies flanquées de deux plus étroites aux deux extrémités ; ces baies ont également leurs fines moulures extérieures comme celles du premier étage.

Quatre hauts contreforts ou plutôt quatre pilastres, de légère saillie, séparent toutes les fenêtres, et partent du pied du mur pour aller se fixer dans la corniche. La construction en brique commence à deux mètres du sol ; elle est assise sur un soubassement construit en larges pierres.

L'aile est-ouest qui, à angle droit, vient se souder à celle nord-sud, est plus pittoresque encore que le bâtiment que nous venons de décrire. Comme ce dernier, elle est édifiée en brique avec chaînes de pierre ; et aussi en pierre, les encadrements de fenêtres, les contreforts, les bandeaux et les corniches. Elle est composée d'une tour carrée formant cage d'escalier, montant à une hauteur de deux étages et mesurant environ 5 mètres de largeur. Une corniche moulurée couronne cette tour et un toit pointu de forme triangulaire la surmonte. Deux hautes et étroites fenêtres, aux fines moulures intactes, l'une au 1er étage, l'autre au 2e, l'éclairent largement.

Cette tour commande un bâtiment beaucoup moins élevé que le précédent, mais composé néanmoins d'un rez-de-chaussée et d'un premier ; en son milieu s'ouvre une porte de 5 mètres d'ouverture, à arc surbaissé d'une belle hardiesse et ayant conservé, à ses deux montants, la mouluration du XVIe siècle.

Cette porte ouvre sur une voûte qui conduit à une petite cour située entre ce bâtiment est-ouest et celui qui borde le quai des Célestins.

Précédemment, une autre baie de même allure, quoique de plus petite dimension, mais également à arc surbaissé, existait au pied de la tour et donnait accès de la grande cour, dans l'escalier. Elle a été murée avec un retrait de 30 centimètres environ et une fenêtre carrée y a été conservée, mais ce retrait permet de juger de l'effet que pouvait apporter dans

l'ensemble, cette large ouverture, qu'une estampe du XVIIIe siècle montre précédée d'un perron de plusieurs marches. Le 1er étage est éclairé par une large fenêtre et par deux autres plus étroites ; toutes trois ont conservé leurs fines moulures.



A quelques centimètres de la corniche, immédiatement au-dessus des fenêtres, un bandeau, en forme de larmier, court sur cette façade et vient, en montant et en descendant,

silhouetter, de la façon la plus heureuse, la fenêtre du 1er étage de la tour. Un second bandeau larmier, comme dans le bâtiment nord-sud, vient également saillir au-dessus du rez-de-chaussée.

Le toit de ce dernier bâtiment est-ouest a dû être modifié; il était évidemment en pente raide comme celui de l'autre aile; pour des besoins particuliers, il a été probablement transformé en mansarde au siècle dernier. Il est couvert en ardoises.

On retrouve, dans la grande cour de la rue des Lions, n° 17, le derrière du bâtiment nord-sud que nous venons de décrire; il est éclairé par de hautes fenêtres moulurées à la façon du XVIe siècle, mais sa façade en brique a été recouverte d'un épais plâtrage qui en dénature l'aspect. Ces hautes fenêtres, au temps de la splendeur de l'Hôtel, donnaient sur les jardins qui longeaient la rue des Lions.

Dans cette cour, se voit aussi un grand bâtiment orienté de l'est à l'ouest, orné de hautes mansardes à frontons triangulaires et circulaires, lesquels frontons chargés de sculptures qui semblent dater du commencement du XVIIe siècle.

Ces mansardes viennent couper, à la mode de ce temps, l'entablement décoré d'ornements fort bien sculptés. Ce bâtiment bordait jadis le jardin de la Vieuville, mais faisait-il partie de l'Hôtel? Il serait bien difficile d'en répondre, quoiqu'il y ait de grandes présomptions pour l'affirmative.

En ce qui concerne la plus petite des deux cours, celle qui borde le quai des Célestins, derrière les bâtiments en façade sur ce quai, elle ne présente plus aucun caractère. L'aile est-ouest qui la sépare de la grande cour de la rue Saint-Paul, n'a plus, comme sur cette dernière, sa façade brique et pierre; tout a été replâtré et rebadigeonné à outrance; on n'y voit plus que l'arc surbaissé et la voûte qui font communiquer entre elles, les deux cours de la maison.

Les intérieurs n'ont rien conservé de la décoration somptueuse d'antan; seul, le grand escalier, qui ouvre sous l'arc surbaissé du bâtiment est-ouest et qui, par la tour que nous avons décrite, conduit au premier étage, a gardé la grande allure d'un logis seigneurial.

(*A suivre.*) L. LAMBEAU.

QUESTIONS, COMMUNICATIONS ET RÉPONSES

Dans son rapport, le Secrétaire provisoire conviait tous les adhérents à apporter à LA CITÉ un renseignement, un document, une indication quels qu'ils soient, à signaler une œuvre ignorée, un coin curieux, une tradition d'autrefois. C'est avec la collaboration de tous que la Société pourra faire œuvre utile et vulgariser la connaissance de Paris ancien. Toutes les communications seront reçues, quelque modestes qu'elles soient, au siège de la Société, qui s'empressera de protester contre toutes les mutilations que l'on fait subir au vieux Paris.

L'Illustre Théâtre de Molière au Port-Saint-Paul.

On sait que Molière vint installer son Illustre Théâtre dans les derniers jours de l'année 1644, au Jeu de Paume de la Croix-Noire, au Port-Saint-Paul. Il est donc dans les limites de notre juridiction historique. En dehors des notices d'Eudore Soulié et de Collardeau, on sait peu de chose sur cette période de la vie de Molière qui ne s'appelait encore que J.-B. Poquelin.

Nous avons écrit à M. Monval, l'érudit bibliothécaire de la Comédie-Française, à qui rien de ce qui concerne Molière ne doit être étranger.

Il nous a répondu par l'intéressante lettre que voici :

Monsieur et cher Confrère,

Tout ce que vous pouvez trouver dans les dix volumes du " *Moliériste* " est à votre disposition.

Malheureusement, depuis la publication du livre de M. Philéas Collardeau, 1876, rien n'a été trouvé sur le Jeu de Paume de la *Croix-Noire*, sur l'emplacement duquel nous avons fait apposer une plaque commémorative.

L'essentiel serait de découvrir le bail qui a dû intervenir entre Molière et le propriétaire vers la fin de 1644, du 15 au 20 décembre probablement, puisqu'à cette dernière date on s'occupe de l'aménagement intérieur de la salle du *Port-Saint-Paul*, ouverte le 8 janvier 1645.

Je suis très heureux d'apprendre la création d'une *Société historique* dans un arrondissement si intéressant. Nous en avons fondé une au VIe il y a trois ans, elle marche bien, mais ne m'empêchera pas de suivre avec joie les travaux du IVe, mon ancien quartier (j'ai habité la rue Adolphe-Adam, puis la rue du Pont-Louis-Philippe, de 1868 à 1874).

Comme sujets d'études théâtrales, je vous recommande tout particulièrement l'*Hôtel d'Argent*, rue de *la Poterie*, au XVIIe siècle et le petit *Théâtre Mareux*, de la rue *Saint-Antoine* (fin XVIIIe).

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

MONVAL.

Nous avons suivi son conseil et avons écrit au propriétaire, M. Bulot, qui nous a permis d'aller compulser chez son notaire les titres de la propriété, ce qui sera fait incessamment.

Nous avons recherché quelles sont les pièces jouées sur la scène de l'Illustre Théâtre, en dehors de la tragédie d'*Artaxerce*, par Magnon, et avons posé la question suivante dans l'*Intermédiaire*, cet Antoine de Padoue des problèmes historiques :

Le Théâtre de Molière

Quelles sont les pièces représentées par Molière et sa troupe à l'Illustre Théâtre du quai des Ormes ?

A. CALLET.

Le Gérant : A. CALLET.

BIBLIOGRAPHIE

Il sera rendu compte dans LE BULLETIN des livres qui seront envoyés à la Société, lesquels serviront à augmenter notre Bibliothèque en formation.

Chronique des rues Le Louvre et les Tuileries

M. Edmond Beaurepaire, bibliothécaire de la Bibliothèque Saint-Fargeau, est un Parisien de Paris qui connaît l'histoire de nos monuments et même de nos maisons particulières mieux que bien des archéologues. Il fit paraître dernièrement la 1re série de : « *La Chronique des rues* », qui porte comme sous-titre la mention : Histoire du Paris d'hier et d'aujourd'hui ; cet ouvrage fut accueilli avec une grande faveur par les érudits et les amoureux de Paris qui sont légion.

Aujourd'hui, M. Ed. Beaurepaire nous donne le premier volume d'une « Série de causeries anecdotiques sur les monuments parisiens ». Ce livre, précédé d'une charmante et humoristique préface due à la plume autorisée du maître Gosselin Lenôtre, traite de l'*Histoire du Louvre et des Tuileries depuis leurs origines jusqu'à nos jours*

Œuvres de Montaigne.— Régnier Noël du Fail (Lemerre)

Un lettré délicat qui associe l'amour du Vieux-Paris à la passion du XVIe siècle, E. Courbeot, a publié chez Lemerre des éditions originales d'écrivains qui, tous se rattachent par un côté à Paris. Montaigne qui l'aimait « jusque dans ses tâches et ses verrus ». Mathurin Régnier, le franc gaulois et Noël du Fail qui, dans ses contes d'Eutrapel nous vante les mœurs des *Escholiers du Pays latin*.

Les Légendes et les Archives de la Bastille — Le Collier de la Reine (Hachette).

Il n'est pas besoin de faire l'éloge des livres d'une érudition si profonde, d'une sûreté de recherche si absolue, d'une critique si parfaite que notre sociétaire, M. Funck-Brentano, vient de publier chez Hachette. Dans les *Légendes et les Archives de la Bastille*, le *Collier de la Reine*, il fait justice des légendes dont l'histoire-roman du siècle dernier et du commencement de ce siècle s'était plue à fausser l histoire.

Histoire de Paris pendant la Révolution

Le savant archiviste Tuetey, qui est des nôtres, a publié sur l'histoire de Paris pendant la Révolution, une série de volumes des plus remarquables qui lui ont valu le prix Berger : *Répertoire général de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française de 1789 à 1792* (5 volumes de parus). C'est un ouvrage précieux et une véritable œuvre de bénédictin. Tuetey, qui est infatigable, a encore publié sur l'Histoire de Paris : les tomes, IV, V et XI du *Registre des Délibérations du Bureau de la Ville* et le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VII*.

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS & CURIEUX
31 *bis*, rue Victor-Massé

fondé en 1864, est un instrument de travail précieux. Le système de Questions et Réponses, sur lequel il repose, est des plus simples.

On peut évaluer à plus de cent mille les questions, réponses, trouvailles et curiosites publiées par l'*Intermédiaire* depuis sa fondation. Il est facile de s'en convaincre en parcourant la Table générale des matières, qui va jusqu'à la fin de 1896. Grâce à elle, les lecteurs peuvent, sans effort, se rendre compte de tout ce qui a paru dans cette publication qui n'a réellement pas de rivale, même a l'étranger.

Les anciens Hôtels de Paris,
par le Comte d'Aucourt. (Champion).

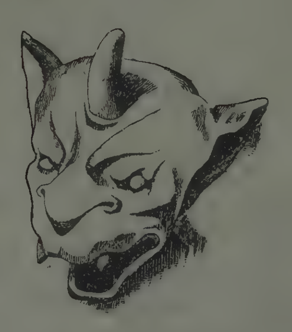
Un de nos sociétaires, M. le comte d'Aucourt, a publié un livre qui rend d'inappréciables services aux chercheurs du vieux Paris. *Les anciens Hôtels de Paris*, C'est le guide à travers les anciens hôtels qui, au hasard des ventes, des successions, ont changé de maître, ce qui fait qu'il etait difficile de les reconnaître.

Le livre de M. le comte d'Aucourt est un guide sûr, d'une autorité absolue, c'est l'almanach de Gotha des vieux logis parisiens, indispensable à celui qui ne voudra pas errer et se perdre.

Les Statues de l'Hôtel de Ville,
par G. Veyrat (May, Motteroz).

Dans un livre nourri de faits, M. Veyrat fait la biographie de tous ces Parisiens illustres dont les statues décorent l'Hôtel de Ville et parmi lesquels plusieurs sont de notre arrondissement. Comme le dit Claretie, dans sa préface : « Quelle floraison de génies dans cet humus parisien ! Quel bataillon sacré de génies a produit notre grand Paris ! Elle peut être fière de son enfantement, la *Ville géante*, la *Ville mère !* »

Faire connaître ces gloires ou les saluer une fois encore, telle a eté la tâche généreuse de l'auteur.



Gargouille de Notre-Dame.

Le numéro est en vente au prix de **deux francs**

chez

MM. DORBON, 6, rue de Seine ;
DESSANDRE, 50, rue des Archives ;
RÉARD, 82, rue Bonaparte ;
Le Concierge de la Mairie.

Lille. – Imp. Lefebvre-Ducrocq

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



1re ANNÉE

N° 2. — Avril - Juillet 1902

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARRt)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges Fabre, maire du IV[e] arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. Fernoux, président de la Société des Architectes français.
G. Hartmann, négociant.

Secrétaire général : M. Al. Callet, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*.

Secrétaire-archiviste : M. Eveno.

Trésorier : M. Husbrocq, commis principal à la mairie du IV[e] arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. Pagès, chimiste-expert.
Notre-Dame : Dargaud, artiste-peintre.
Saint-Gervais : X...
Saint-Merry : X...

Nous faisons appel à tous nos sociétaires, écrivains, artistes, architectes, photographes amateurs, à tous enfin, pour nous envoyer, afin de compléter notre Bulletin, remplir nos cartons, notre album, tout ce qu'ils pourront recueillir sur notre arrondissement — et le champ est vaste — renseignements, documents, avis, croquis, dessins, plans, photographies, etc...

Nous ne saurions trop prier nos collègues de nous communiquer tout ce que le hasard des courses à travers l'arrondissement leur fait découvrir. C'est dans l'école de la rue que se trouve le véritable enseignement du passé, c'est en veillant à la sauvegarde du patrimoine de nos pères que l'on se montre en même temps les amis ardents du progrès.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

1re ANNÉE

N° 2. — Avril - Juillet 1902

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARRt)

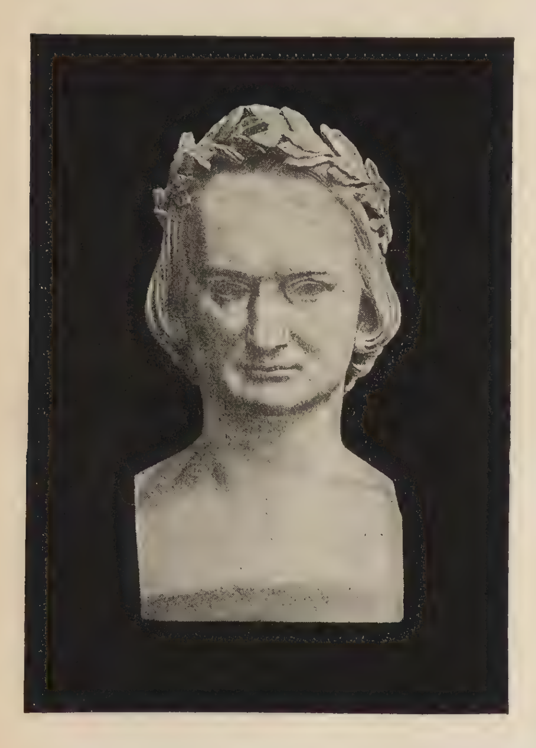
2, Place Baudoyer, 2

PARIS

La Maison de VICTOR HUGO à la Place Royale

Le séjour de Victor Hugo (le plus grand séjour qu'il ait fait à Paris, dans le même appartement) à la Place des Vosges est un fait historique que la *Cité*, à l'occasion du centenaire du maître, ne pouvait passer sous silence. Le Directeur de l'Ecole, qui occupe aujourd'hui les locaux habités par le grand poète, M. Damblemont, a rassemblé sur ce séjour ce qu'il appelle modestement des notes, que nous publions aujourd'hui :

Peu de maisons ont un passé plus glorieux que celle qui porte le n° 6 de la Place des Vosges.



La ville de Paris en a fait une école primaire ; elle consent à lui retirer son affectation actuelle pour y installer un musée du grand poète dont nous venons de célébrer le centenaire, et elle vient de fixer à la façade une plaque portant ces mots : Maison de Victor Hugo.

Comme toutes les maisons qui entourent la Place, celle-ci a été construite sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII ; mais les souvenirs qui se rattachent à son emplacement même, la préhistoire de la maison, la rendent tout particulièrement intéressante.

C'est à cette place même, ou tout au moins dans les cours de récréation de l'école, que se trouvait le *Pavillon du roi* de l'hôtel des Tournelles.

Acheté en 1394 par le *Duc d'Orléans*, fils de Charles V, l'hôtel des Tournelles avait appartenu au Duc de Berri qui le tenait lui-même de *Pierre d'Orgemont*, évêque de Paris.

Charles V et Charles VI habitaient l'hôtel Saint-Paul, situé entre la rue Saint-Antoine et la Seine. Cependant, depuis le fameux *Bal des Ardents* où des compagnons de *Charles VI* avaient trouvé la mort, celui-ci ne s'y plaisait plus. Aux jardins de l'hôtel Saint-Paul, il préférait les fourrés très épais du parc des Tournelles, où il pouvait se distraire ou s'isoler.

Lorsqu'il mourut, en 1422, « on versa des larmes sur le » trés chier prince qui, en son temps, avait été piteux et » bénin à son peuple et que pas un prince du sang n'accom- » pagna jusqu'à sa dernière demeure. »

Ce fut le *Duc de Bedfort*, représentant le roi d'Angleterre, qui conduisit le deuil.

Ce Duc de Bedfort s'installa aux Tournelles en qualité de Régent de France; il agrandit cette demeure de huit arpents et demi qu'il avait achetés des religieux du monastère Sainte-Catherine.

Sauval, dans son Dictionnaire des antiquités, dit : « Tou- » chant le palais des Tournelles, il ne commença à devenir » demeure royale que sous Charles VII, lorsque le Duc de » Bethfort l'eut embelli. Outre la plupart des pièces que j'ai » remarquées aux autres palais, on a gardé le souvenir de » la Chambre du Conseil qui était au bout d'une gallerie » appelée *gallerie des Courges* à cause des courges dont » les murailles étaient rehaussées.

« D'ailleurs ce n'étaient que galleries et jardins de tous » côtés sans parler des chapelles. On cite trois salles, entre » autres une nommée la *salle des Ecossais,* une autre la » *salle de brique* et la troisième la *salle pavée* à cause

» qu'elle était pavée de grands et petits carreaux verts et » jaunes. » (T. II, p. 274). « Les galleries étaient supportées » par des colonnes de pierre à chapiteaux. Les murs étaient » blanchis de craie détrempée avec de la colle et pour » repeindre, en 1486, ceux de l'hôtel, on usa quatre livres » d'ocre et un demi setier d'huile qui coûtèrent trois fois » huit deniers parisis. »

C'est aux Tournelles que le Duc de Bedfort fit transporter la Bibliothèque royale, installée autrefois dans la tour de la Librairie, au Louvre. Il l'avait acquise au prix de 1200 francs qui furent payés à *Pierre Thuri*, entrepreneur des mausolées de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

Après l'expulsion des Anglais, les manuscrits furent emportés à Londres ; ils sont aujourd'hui au *British Museum*.

Louis XI habita les Tournelles toutes les fois qu'il vint à Paris.

Louis XII en fit sa demeure favorite. C'est là qu'il passa les meilleurs jours de son règne auprès de sa chère *Anne de Bretagne*.

Lorsqu'il épousa *Marie d'Angleterre* en troisièmes noces, son bonheur fut de courte durée. « Où il souloit disner à » huit heures, il convenoit qu'il disnast à midi. Où il souloit » se coucher à six heures, souvent se couchoit à minuit. » [1]

Il mourut aux Tournelles le 1er janvier 1515. *François Ier* lui succéda. Celui-ci fit restaurer le Louvre pour y recevoir dignement son rival *Charles Quint* et sa suite nombreuse, mais cette ancienne forteresse, si ornée qu'elle fût, ne lui convenait pas. Il préférait ses palais de Fontainebleau, de Compiègne, de Saint-Germain et de Chambord qu'il avait fait édifier ou embellir.

L'hôtel des Tournelles, qu'il fit transformer de fond en comble et décorer suivant le goût du jour, lui servit d'habitation quand il séjourna quelque temps à Paris.

---

1. *Paris à travers les âges.*

C'est là qu'il convoqua « plusieurs officiers, bourgeois » et manants habitants de Paris pour leur représenter le » mauvais état de ses finances et pour leur demander à » emprunter 200.000 livres sur la ferme des impôts de la ville. »

En attendant la construction du Louvre, le palais des Tournelles était le rendez-vous de tout ce que le monde avait de plus brillant. Les artistes de tous les pays, les architectes, les peintres, les sculpteurs y apportaient leurs merveilles. Les plus illustres familles de la noblesse s'y rencontraient et formaient la cour brillante du roi François I[er]. Le luxe que déployait cette cour était inouï ; il se montrait particulièrement à l'occasion des joutes solennelles et des tournois auxquels le roi prenait part.

Ces tournois avaient lieu sur les lices des Tournelles « les plus belles qu'on pût voir. »

C'est dans l'un de ces tournois qui eut lieu dans la rue Saint-Antoine, entre l'ancienne église Saint-Paul et les Tournelles, que le *roi Henri II* fut blessé mortellement d'un éclat de lance par *Montgommery*, son capitaine des gardes. Transporté aux Tournelles, Henri II y mourut en 1559.

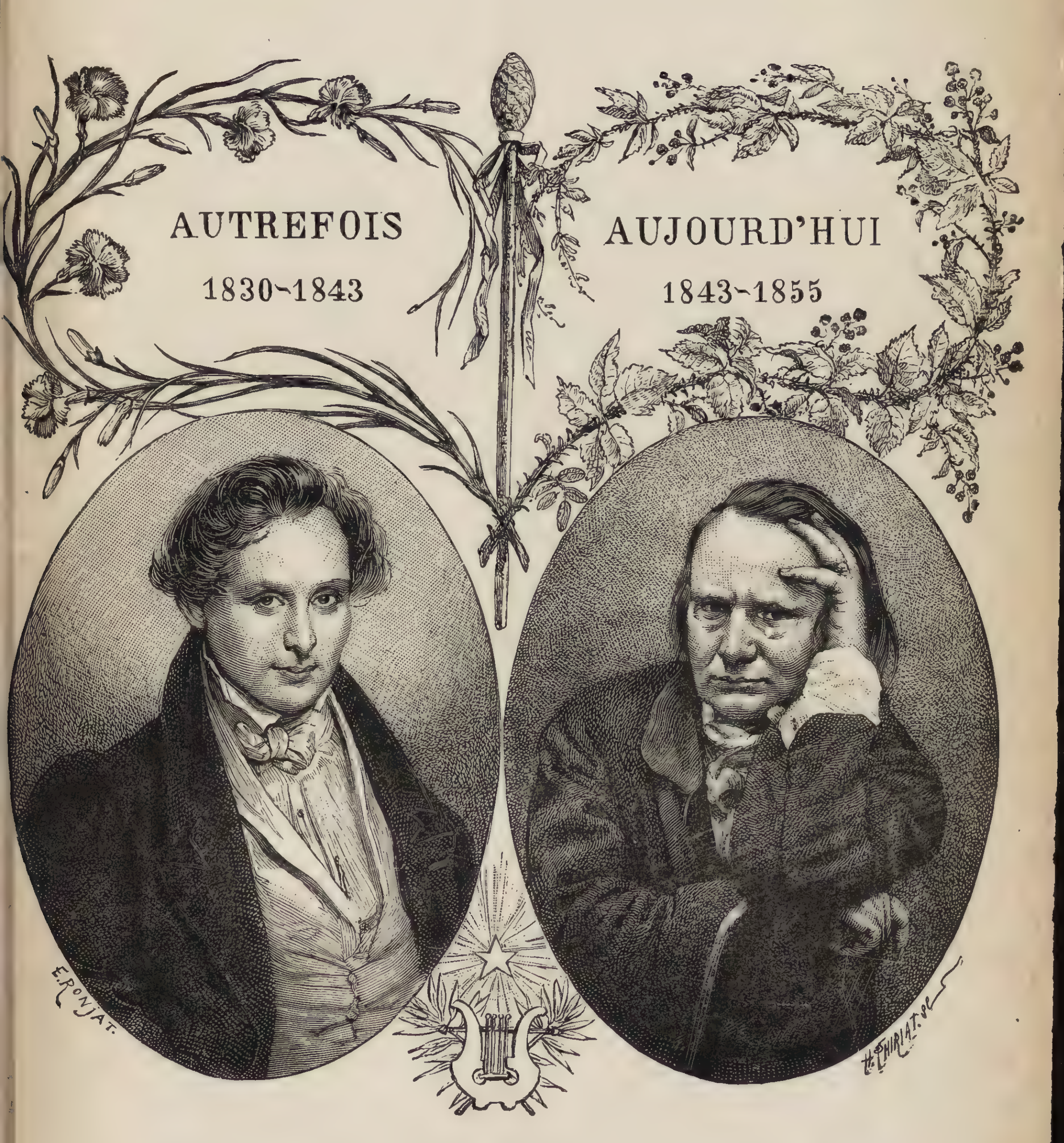
Après cette catastrophe, aucun roi ne voulut habiter le palais. La Cour se transporta au nouveau Louvre et *Catherine de Médicis* obtint du Parlement deux arrêts qui ordonnaient la démolition de l'ancienne demeure de Henri II (1564 et 1569).

La destruction d'un palais aussi étendu que celui dont il est question, représente un grand travail. On s'y prit en plusieurs fois. *Charles IX* tenta même, inutilement d'ailleurs, d'arrêter la démolition.

Le *Pavillon du roi* fut détruit le premier.

Lorsque ce bâtiment eut disparu, on pouvait voir, à travers l'espace vide, la forteresse de la Bastille qui se dressait à quelque pas de là, bouchant en quelque sorte la rue Saint-Antoine.

Sur l'emplacement du palais, on fit un marché aux chevaux.


AUTREFOIS
1830-1843
AUJOURD'HUI
1843-1855
E. RONJAT.
H. CHIRIAT. SC.

Victor HUGO.

C'est sur ce marché aux chevaux que, pendant les troubles de la Ligue, le *duc de Mayenne* vint établir une batterie de canons pour assiéger la Bastille. *Bussi Leclerc*, le gouverneur de la prison, rendit la place avant que les canons aient pu commencer le feu.

Après avoir servi de poudrerie, de maison de charité, de refuge pour les ouvriers d'art, les derniers bâtiments des Tournelles furent démolis vers 1589.

Il n'était que temps de faire disparaître ces restes du palais qui tombaient en ruines et qui servaient d'asile à des malfaiteurs. Une nouvelle cour des Miracles s'y était formée. « Les truands remplacèrent les grands seigneurs et l'on vit, » à l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les rues Jean- » Beausire et des Tournelles, le *duc d'Egypte* et l'*empereur* » *de Galilée*, au milieu de leur cour de malandrins et de » criminels. »[1]

Le roi *Henri IV*, sur les conseils de son ministre *Sully*, entreprit de tirer parti du terrain sur lequel s'était élevé le palais et de ce qui restait de l'immense parc royal. Il décida d'en faire un quartier magnifique. Sully se fit donner une parcelle sur laquelle il fit construire son hôtel particulier, qui subsiste encore.

Le célèbre « maçon du roi », *Androuet Du Cerceau*, qui venait de construire l'hôtel de Mayenne et celui de Sully, dans la rue Saint-Antoine, fut chargé de dresser les plans de ce nouveau quartier. Une place carrée devait en occuper le centre et de larges rues devaient en permettre l'accès.

Par une ordonnance du 2 août 1605, cette place devait prendre le nom de place Royale. Les quarante-huit lots qui l'entouraient étaient concédés gratuitement à diverses personnes de la Cour, à charge par elles d'y élever dans le plus bref délai des constructions conformes au plan d'ensemble dressé par l'architecte du roi.

La parcelle qui occupait l'emplacement du pavillon du

---

1. Fr.-V. Hugo. *Paris-Guide*.

roi, formait le coin de la place ; elle fut concédée au *marquis de Lavardin* qui se trouvait dans le carrosse du roi quand celui-ci fut assassiné dans la rue de la Ferronnerie.

Longtemps la noblesse habita seule la place Royale. Les financiers ne s'y glissèrent qu'à la fin du XVIIe siècle.

Après la mort du marquis de Lavardin, le *marquis de la Meilleraye* avait acheté l'immeuble du nº 6 pour y installer la célèbre courtisane *Marion Delorme*, qui y tint une académie de jeux. Lorsqu'elle mourut, en 1650, à l'âge de trente-neuf ans, elle s'était confessée dix fois bien que sa maladie n'ait duré que trois jours.

« Pendant vingt-quatre heures, le public défila devant » sa dépouille mortelle comme si elle avait été une femme » de bien ; elle avait sur la tête une couronne de pucelle. » Le curé de Saint-Gervais trouva que c'était ridicule »[1].

Deux ans après la mort de Marion Delorme, en 1652, la famille des *Rohan Guéménée*, qui possédait déjà un immeuble *au fond de l'impasse Ha ! Ha !*[2] acheta l'ancien hôtel de Lavardin.

On ignore quelles modifications ont été apportées dans l'immeuble par les nouveaux propriétaires. On sait seulement que les jardins de l'hôtel étaient splendides et qu'ils étaient remplis de statues de marbre et de vases sculptés qui se reflétaient dans des bassins de pierre remplis d'eau vive.

Les Rohan-Guéménée conservèrent l'immeuble jusqu'en 1789. A cette époque, la *comtesse de La Fayette* en fit l'acquisition et le conserva pendant toute la période révolutionnaire.

La maison passa ensuite entre les mains de propriétaires qui la mirent en location.

---

1 E. Colombey.

2. L'impasse Guéménée, jusqu'au XVIIe siècle, a porté ce nom, à cause de l'exclamation que poussaient les personnes qui s'y aventuraient et qui, se heurtant au palais des Tournelles, devaient revenir sur leurs pas vers la rue Saint-Antoine.

En octobre 1832 (et non en 1833 ainsi que l'indique la plaque commémorative placée sur la maison), Victor Hugo vint habiter l'immeuble. Il y resta jusqu'en 1848.

Le grand poète a toujours été un nomade. C'est à la place Royale qu'il a fait le plus long séjour.

Lorsqu'il habitait rue Jean-Goujon, il avait reçu une lettre anonyme lui disant « que s'il ne retirait pas sa sale pièce (*Hernani*), on lui ferait son affaire ». Une balle fut tiré sur lui dans son cabinet de travail. Ne se sentant pas en sûreté dans ce quartier isolé, il se rapprocha de son ami Ch. Nodier, qui était bibliothécaire à l'Arsenal.

L'illustre poète avait été aussi attiré par les souvenirs de la place Royale, où se pressèrent pendant un grand siècle — et le grand siècle — tous les ducs et pairs, écrivains célèbres, mousquetaires hardis, pommadés et ambrés, coquets comme leurs jabots de dentelles, faisant errer avec grâce leurs fines épées de cour, le chapeau de plumes blanches sous le bras ; les abbés damerets en habit de soie à court collet noir, perruques blanches, hauts escarpins aux boucles d'argent ; les marquises et les grandes dames, décolletées, mouches au sein et à la tempe, en robes à panier dont la longue soie balayait le sable, se cachant sous le masque de velours et agitant dans leurs blanches mains un miroir coquet.

La place n'est plus, depuis plus de cent ans, qu'une douairière de noble lignée qui vit tranquille et calme dans le souvenir du faste d'antan et des tapageuses et élégantes fredaines de jadis.

C'est ce calme, loin des rumeurs bourdonnantes de la grande ville, qu'il fallait à l'écrivain et au penseur qui, trouvant dans la maison qu'avait habitée son héroïne, Marion Delorme, un appartement vacant au second étage, vint s'y fixer.

Il était alors en plein triomphe et en pleine possession de son génie.

Ses deux pièces, *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* furent représentées pendant qu'il habitait la place Royale.

C'est là qu'il écrivit *Marie Tudor* (1833), *Angelo* (1835), *Ruy Blas* (1838), *Les Burgraves* (1845).

Les Feuilles d'automne (1833), *Les Chants du Crépuscule* (1835), *Les Rayons et les Ombres* (1840), furent composés dans cette demeure aujourd'hui célèbre. De nombreuses œuvres, publiées plus tard, furent commencées à la place des Vosges, et parmi ces œuvres il faut citer *Les Misérables*.

En 1843, Victor Hugo voyageait en Espagne. Il fut rappelé en France par la mort tragique de sa fille Léopoldine et de son gendre, Ch. Vacquerie, noyés à Villequier. Cette catastrophe fut le thème d'un grand nombre de poésies qui furent réunies sous ce titre : *Les Contemplations*.

Pendant qu'il était Place des Vosges, Victor Hugo fut nommé membre de l'Académie française (1841).

Louis Philippe le fit Pair de France (1845).

Après la Révolution de février, il fut envoyé à la Constituante, le 4 juin 1848, avec Proudhon, Changarnier, Thiers, Goudchaux et Louis Bonaparte. Élu député de Paris à la Législative, le dixième sur vingt-huit, il se montra un des chefs les plus influents de la gauche et se signala surtout par la violence de ses attaques contre Montalembert et le Président de la République, le futur empereur Napoléon III.

Tout a été dit sur l'œuvre littéraire, politique et sociale du grand écrivain, aussi nous n'y reviendrons pas.

Notre rôle reste limité *à la maison, à l'appartement* du Maître et *à sa vie, de 1832 à 1848*.

La maison de la Place Royale a conservé l'aspect extérieur qu'elle avait à cette époque.

Une lourde porte qui s'ouvre sous les voûtes donne accès à deux vestibules d'où part un escalier de pierre, à paliers carrés, orné d'une rampe en fer forgé du XVIIe siècle.

On ne peut lire sans attendrissement le chapitre où *Th. Gautier* raconte sa première visite chez le Maître [1].

---

1. *Notices romantiques* (Th. Gautier).

« Deux fois nous montâmes le large escalier, lentement, » comme si nos bottes eussent des semelles de plomb. » L'haleine nous manquait ; nous entendions notre cœur » battre et des moiteurs glacées nous baignaient les tempes. » Arrivés devant la porte, au deuxième étage, au moment de » tirer le cordon de la sonnette, pris d'une terreur folle, » nous tournâmes les talons et nous descendîmes poursuivis » par nos acolytes qui riaient aux éclats.

« Une troisième tentative fut plus heureuse ; nous avions » demandé à nos compagnons quelques minutes pour nous » remettre et nous étions assis sur une marche de l'escalier, » car nos jambes flageolaient sous nous et refusaient de » nous porter. Mais voici que la porte s'ouvrit et qu'au » milieu du palier apparut, qui ? Victor Hugo lui-même ! »

L'antichambre [1], qui était une grande pièce sévère, éclairée à une encoignure, d'une étroite et longue fenêtre, était meublée de coffres de bois à l'ancienne mode espagnole.

On la traversait pour entrer dans la salle à manger dont les hautes fenêtres donnaient sur la Place Royale. Ce sont les fenêtres qui forment le coin de la place.

Au mur de cette salle, on pouvait voir un trophée d'armes où se trouvaient un vieux mousquet à rouet richement damasquiné et un yatagan turc à fourreau et à manche d'argent.

« Dans cette salle, dit Th. de Banville, il y avait un dais » de trône qui avait appartenu à Mme de Maintenon et les » farceurs des petits journaux avaient imaginé de dire que » ce dais était placé au-dessus d'un trône destiné à Victor » Hugo. En réalité, il ne surmontait qu'un divan sur lequel » tout le monde s'asseyait excepté le poète qui, régnant sur » son temps par le génie et domptant les âmes enivrées, » n'avait que faire de jouer au monarque.

» Une fois chez lui, on était chez soi, libre, heureux, » disposant de tout, réchauffé dans une bonne atmosphère » d'affection et de tendresse. » [2]

---

1. La Bibliothèque municipale actuelle.
2. Th. de Banville. *Mes souvenirs*.

Dans cette salle à manger une magnifique tapisserie représentait une scène du *Roman de la Rose*.

Le dais était formé d'un fond de soie provenant d'un vieil étendard du dey d'Alger et d'étoffes artistiques anciennes.

Près de ce dais, on plaça plus tard le buste que fit *David d'Angers* en 1840, représentant le poète couronné de lauriers.

Le salon faisait suite à la salle à manger. Il était meublé de fauteuils Louis XV en bois doré. Au mur plusieurs toiles remarquables et entre autres un portrait du Maître, par Châtillon.

Deux cheminées à manteaux, ornées de miroirs curieux et de chandeliers d'or, se faisaient face, d'immenses rideaux de vieux damas de soie rouge ornaient les fenêtres. Les meubles antiques étaient du plus grand caractère et les embrasures des fenêtres étaient si larges qu'on pouvait s'isoler et causer librement [1].

La chambre à coucher faisait suite au salon, mais elle formait avec celui-ci un angle droit et prenait jour sur la cour intérieure.

On arrivait ensuite à une salle d'aspect sévère, éclairée par des vitraux de couleur à la mode hollandaise : c'était le cabinet de travail du Maître.

Victor Hugo décrit ainsi cette pièce [2]: « Il y avait deux » tables, toutes deux couvertes des instruments de travail » de l'écrivain. Tout y était mêlé, papiers et livres, lettres » décachetées, vers, prose, feuilles volantes, manuscrits » ébauchés. Sur l'une des tables étaient rangés quelques » objets précieux, entre autres la boussole de Christophe

---

1. On a prétendu qu'un balcon régnait sur la façade au deuxième étage. A. Barbou. *Victor Hugo et son temps* en reproduit deux gravures. Ces gravures ne sont pas faites d'après nature. L'état actuel du bâtiment prouverait que le balcon n'a pas existé. Les appuis des fenêtres sont du XVII[e] siècle, le bas des fenêtres servant à rejeter l'eau n'a pas été changé. Des témoins disent que rien n'a été modifié extérieurement. Cependant, M. Paul Meurice se rappelle un balcon. Nous n'osons rien affirmer.

2. Victor Hugo. *Après l'exil. Deux émeutes.*

» Colomb portant la date 1489 et l'inscription " la Pinta ".
» A côté de cette boussole, on voyait plusieurs bijoux, des
» cachets, un en cristal, deux en argent, et un en or, joyau
» ciselé par le merveilleux artiste Froment Meurice. »

Le plafond de ce cabinet de travail était recouvert d'une toile d'Auguste Châtillon représentant un moine rouge couché auprès d'une femme nue sur le flanc de laquelle il lisait gravement la Bible [1].

Dans les combles de la maison, le poète s'était fait un second cabinet de travail. Là, au milieu des livres, et loin de tous les visiteurs, il pouvait travailler en silence avec la certitude de n'être pas dérangé.

A l'extrémité de l'appartement, un escalier de service descendait dans la cour. — Cet appartement fut envahi en 1848 par les insurgés qui se contentèrent de le traverser en bon ordre sans toucher à rien.

Le grand écrivain décorait ses appartements selon sa fantaisie et il se montrait un véritable artiste.

C'était un dessinateur et un sculpteur distingué. Les dessins qu'il faisait lui-même, les cadres et les meubles qu'il fabriquait ou qu'il ornait ont tous une grande originalité et portent la griffe du lion.

M. Larroumet dans ses *Etudes de littérature et d'art,* parle longuement de l'œuvre dessiné de Victor Hugo.

Avant lui, *Théophile Gautier* avait énuméré les collections qui seraient mises en vente en 1852 lorsque Victor Hugo partit pour l'exil *(Vente du mobilier de Victor Hugo* et *Histoire du Romantisme).*

Parmi les objets qui figuraient au catalogue, beaucoup provenaient de la Place Royale. Leur nomenclature serait trop longue.

Disons seulement que dans ses appartements, que le poète décorait lui-même, les murs disparaissaient sous les étoffes

---

1. A. Barbou. *Victor Hugo et son temps.*

anciennes, les vieilles faïences de Rouen ou de Nevers, les porcelaines de Chine ou du Japon.

Tout ce que Victor Hugo pouvait trouver chez les marchands d'antiquités, tout ce qu'il rapportait de ses voyages, portes laquées, vieux meubles, bahuts, coffres sculptés, retables d'autels, vieux lutrins, lustres en bronze, tout était démonté par parties et reconstitué de manière à former un objet nouveau ayant un cachet de grande originalité [1]. Dans ses mains ingénieuses, les bahuts devenaient des armoires, les stalles d'église, des cheminées.

Le génie inventif du poète s'affranchissait de toutes les règles et de tous les styles ; il laissait libre carrière à sa fantaisie. Aussi ses combinaisons nouvelles étaient une véritable création de " l'Art nouveau " actuel.

Il y a notamment dans ses arrangements de fleurs stylisées des dessins que les décorateurs " modern style " ne renieraient pas. La pyrogravure qu'on fait si facilement aujourd'hui était couramment employée par l'artiste qui ne disposait cependant pour cela que du procédé rudimentaire des pointes rougies au feu. Il excellait surtout dans les décorations chinoises ou japonaises.

M. *H. Houssaye*, parlant des travaux artistiques de Victor Hugo, dit ceci : « Son style procède du gothique ou du chinois ; le style chinois mieux raisonné, plus pondéré, moins extravagant, le gothique moins austère, plus aimable, mieux approprié à la vie, le gothique d'un artiste qui unirait les beautés de la Renaissance avec les grâces coquettes du XVIIe siècle. »

Ses dessins ne sont pas moins curieux. D'une main très

---

1. On voit à l'église Saint-Paul Saint-Louis deux bénitiers en forme de coquille, cerclés de bronze. Ils ont été offerts à la paroisse par Victor Hugo lors de la première communion de sa fille Adèle.

L'abbé Levée, curé de Saint-Paul, venait souvent chez le poète à la Place Royale. Ayant vu ces énormes conques dans le salon. « Dieu! Les beaux bénitiers que cela ferait! s'écria-t-il. » Huit jours après, ils étaient placés à l'endroit qu'ils occupent avec cette inscription : « Don du vicomte Hugo, pair de France. » L'Empire fit enlever l'inscription.

habile, il traduisait ses pensées : scènes du Moyen-âge, vieux châteaux écroulés, vaisseaux en péril sur des flots en furie, effets de clair obscur, violentes oppositions qui tiennent de la fantasmagorie ou du rêve, tout cela forme un ensemble merveilleux qu'on retrouvera dans le futur musée avec les nombreux souvenirs conservés pieusement par les parents et les amis du poète. On peut dire de lui ce qu'en dit M. H. Houssaye : « après avoir été le rénovateur de la poésie » française, il a été un précurseur en décoration et en » ameublement. »

François-Victor Hugo était élève de l'Institution Jauffret, rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné, hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau). Dans sa monographie de la Place Royale (*Paris-Guide*), il parle ainsi de la maison paternelle :

« Pour celui qui trace ces lignes, la Place Royale est pleine » de souvenirs personnels. C'est sous les arcades de cette » place, à une humble école primaire, qu'il a appris à lire et » à écrire [1]. C'est de là que datent ses premières impressions. » C'est là qu'il a éprouvé ses premières joies et porté son pre- » mier deuil. C'est là qu'il a été initié à la vie. Que de fois, » sortant de l'ancien hôtel Guéménée — un Virgile ou un » Homère sous le bras, — il a traversé obliquement la Place » Royale pour aller rue Culture-Sainte-Catherine à la pension » Jauffret, de là, rue Saint-Antoine, au collège Charlemagne, » et pour revenir le soir sous le toit béni de la famille !

» Il a usé tous les gros souliers de l'adolescence aux trois » côtés de ce triangle dont le sommet lumineux était pour » lui le foyer paternel. Ce qu'a été ce foyer, il laisse à des » témoins moins impartiaux le soin de le dire. Pour lui, il » l'avoue, il a peine à maîtriser son émotion quand, de si » loin, il contemple par la pensée cette chère demeure où, » tout petit, il a vécu parmi de si grands esprits, où, tout » enfant, il a été tutoyé par tant de gloires ! »

---

1. Serait-ce à l'école actuelle ?.. Il ne nous a pas été possible de le savoir.

Ces gloires c'étaient *Lamartine, Sainte-Beuve, Gérard de Nerval*, *Dumas*, *Couture*, *Alfred de Vigny*, *Alphonse Karr*, *Balzac*, *Ch. Nodier, Théophile Gautier*, *Delacroix*, *David d'Angers, Vacquerie, P. Meurice*, *Banville* et tant d'autres qui appartenaient à la nouvelle école — les bousingots, comme ils s'appelaient — et qui sont devenus des grands écrivains ou de grands artistes.

Théophile Gautier était le voisin de Victor Hugo à la Place Royale, il habitait le deuxième étage du nº 8 [1]. Les deux fenêtres se touchaient. J. Claretie, dans un article du *Journal* (25 décembre 1901) disait :

« Précisément, à l'angle même de cette place, au nº 8, à » ce même second étage, logeait Théophile Gautier qui, » par la fenêtre, pouvait converser avec Victor Hugo, le » toucher presque de la main, disciple dévoué jusqu'aux » moelles, heureux de contempler de près le Maître.

» Quelles conversations exquises ! Quels saluts de poète » à poète, d'une fenêtre à l'autre ! J'imagine le bon Théo » au « petit lever » du grand Victor ! — Nous avons logé côte » à côte, me disait Gautier, et nous avons laissé pousser » notre barbe ensemble après 1852 ».

François-Victor Hugo, avons-nous dit, se rendait chaque jour à l'Institution Jauffret, installée alors dans l'ancien hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau.

Cette institution, fondée en 1805 par Lechevallier, était devenue très florissante. Elle avait été dirigée en 1810 par Duprat. En 1822, Saint-Amand Cimttière en fit l'acquisition; il eut comme élève M. Zeller.

En 1837, Jauffret lui succéda ; il réussit au plus haut degré. Quand il mourut, en 1856, ses anciens élèves et des pères de famille se constituèrent en société et achetèrent l'Institution à laquelle ils conservèrent le nom d'Institution

---

1. Si le projet d'installation de l'école dans la maison du nº 8 se réalise, cet appartement sera transformé en classes. Le même appartement a été occupé plus tard par Alphonse Daudet qui y a écrit *Trente ans de Paris*. Voir cet ouvrage.



Victor HUGO saluant l'arbre de la Liberté planté le 2 mars 1848, devant sa maison, place des Vosges.

Jauffret, juste hommage à la mémoire du chef de cet établissement. (*De Ménorval. Maison professe des Jésuites*).

Le premier directeur de cette association fut M. Courgeon, ancien élève de Charlemagne, ancien précepteur du duc de Chartres. En 1860, — douze ans après le départ de Victor Hugo — l'institution Jauffret fut transférée au n° 6 de la Place Royale dans l'ancien hôtel de Rohan-Guéménée.

En 1868, Courgeon fut remplacé par de Beaumont qui tint l'Institution jusqu'en 1871. Parmi les élèves les plus remarquables de l'Institution Jauffret, on peut citer *M. Grenier*, ancien proviseur de Charlemagne, *Edmond About*, *Merlet*, *Tissot*, *Got*, *Fallex*, *Charles Hugo*, *François-Victor Hugo*, *L. Ulbach*, *E. Manuel*, *G. Raspail*, *Hadamard*, *Doussot*, *Dhombres*, *Accarias*, *Yon*, *Caze*, *Napias*, *etc.*, *etc.*

Après la guerre, l'Institution Jauffret, qui n'avait plus que quelques élèves, fut transportée boulevard Saint-Michel, près du Luxembourg. La maison de la Place des Vosges fut vendue aux enchères aux époux Passy.

L'école actuelle était autrefois installée dans les locaux dépendant de l'ancienne Mairie du VIII[e] arrondissement qui était alors au n° 14 de la Place des Vosges.

Cette mairie occupait l'ancien hôtel de Montboisier : la ville l'avait acheté en 1819 du marquis de Villedeuil, pour la somme de 80.000 francs. En 1839, un groupe scolaire avait été installé dans la maison voisine.

En 1859, lors de l'annexion des communes suburbaines de Paris, les arrondissements furent modifiés. L'ancienne mairie disparut. Ses locaux, demeurés libres, furent occupés par l'école primaire. Les garçons entraient par la rue des Tournelles, les filles par la Place des Vosges.

La direction de l'école fut confiée successivement à MM. Tattegrain et Lefèvre (1853) ; puis vint M. Tisserand qui donna une grande impulsion à l'école.

Celle-ci était insuffisante en 1870. On voulait l'agrandir en prenant quelques locaux de l'ancienne mairie, mais en 1871, ces derniers furent incendiés.

L'institution Jauffret ayant quitté la Place Royale, la ville de Paris acquit le n° 6 pour y transférer l'école.

Les époux Passy, propriétaires de l'ancienne institution Jauffret, vendirent l'immeuble 575,000 francs. L'acte fut signé le 15 janvier 1873. La ville fit pour 170,000 francs de frais d'installation.

Les Directeurs du nouveau groupe étaient à cette époque M. et Mme Perrier qui y restèrent jusqu'en janvier 1887.

C'est à cette époque que le Directeur actuel fut appelé à l'école des garçons.

Les cours de dessin de l'école ont acquis une très grande notoriété.

La proximité du faubourg Saint-Antoine où l'industrie du meuble est si développée contribua beaucoup à leur prospérité, mais les élèves y ont surtout été attirés par l'enseignement brillant et élevé qu'y ont donné d'illustres professeurs en tête desquels on peut citer MM. J.-Paul Laurens et L. Morice, Jobbé-Duval et Hiolin.

L'école primaire des garçons occupe tout le bâtiment en façade sur la Place des Vosges et les deux ailes en retour. Elle comprend huit classes d'enseignement primaire et 370 élèves.

L'ancien appartement du poète est transformé en salle d'études. Une bibliothèque municipale occupe le vestibule et deux pièces adjacentes.

Lorsque Paul Meurice offrit ses collections, celles de M. Koch et de M. Paul Beuve, il mit comme condition à ce don que le tout serait installé dans l'ancienne demeure de Victor Hugo à la Place Royale.

La ville de Paris a accepté ce don superbe, et bientôt la France aura sa maison de *Victor Hugo* comme l'Allemagne a celle de *Gœthe*, comme l'Angleterre a celle de *Shakespeare*.

R. DAMBLEMONT.



LES VIEILLES ENSEIGNES DU 4me ARRONDISSEMENT

Le Paris d'autrefois. — Les enseignes gigantesques. — Les corporations et les métiers. — Les saints et les diables. — Auberges et cabarets. — La Pomme-de-pin. — Devises et rébus. — Un arrêt de voirie. — Les épaves d'antan.

Notre co-sociétaire, le distingué conservateur de Carnavalet, Georges Cain aurait l'intention de faire une exposition rétrospective des enseignes du Vieux Paris et M. E. Detaille propose un concours d'enseignes modernes.

L'occasion m'a paru belle alors de faire un retour dans le passé et de rechercher quelles furent les enseignes curieuses qui illustraient jadis les vieux quartiers de l'arrondissement et celles qui ont survécu.

Au Moyen âge, les rues de Paris présentaient un spectacle capricieux et charmant. C'était un labyrinthe fourmillant et profond où se confondaient des devantures sculptées, des fenêtres historiées, des portes enjolivées, des tournelles brodées en dentelles ou fuselées, des lanternes découpées à jour, des gargouilles grimaçantes, des enseignes burlesques qui tintinnabulaient avec un carillon joyeux et dansaient au vent d'ouest sur leurs ais rouillés, s'entrechoquant comme des chevaliers bardés d'acier dans un tournoi furieux.

Presque toutes ces enseignes étaient d'un volume énorme

et de dimensions gigantesques. Ici un *Homme armé*, de grandeur naturelle, morion en tête, lance au poing, flamberge au vent, montait la garde au-dessus du fronton du portail. Là, un énorme gant peint en rouge, un plat mirifique, un couteau colossal, un éperon énorme, une botte de sept lieues, une tête monstrueuse et tous les animaux de l'Apocalypse : licornes fantastiques, centaures galopants. zèbres billetés, chimères fabuleuses, chiens couchants, lévriers lampassés de gueules, renards fallacieux, aigles noirs, coqs d'or claironnant au soleil levant.

Et les Vierges blanches et noires, les Notre-Dame miraculeuses, enguirlandées au fond de leurs niches ogivales délicatement fouillées et fleuronnées! La plus commune était l'*Imaige Notre-Dame*, car nombre de métiers avaient mis leurs confréries sous les auspices des grandes fêtes de l'Église.

Venait ensuite la formidable légion des Saints Patrons avec leurs attributs :

Saint Honoré
Avec sa pelle
Est honoré
Dans sa chapelle.

Saint Vincent, patron des vinaigriers ; *saint Siméon*, des tanneurs ; *saint Maurice*, des teinturiers ; *sainte Marie-Madeleine*, des tonneliers (?) ; *saint Nicolas*, des mariniers ; *saint Martin*, des meuniers.

Les marchands et vendeurs de vin arboraient l'enseigne de leur confrérie fondée à Saint-Gervais où ils avaient leur stalle qu'on voit encore, « rue de la Tixeranderie jouxte la rue du Martroy-Saint-Jean à l'Hostel de *la Heuse* (botte). » La rue Saint-Antoine fut le centre du commerce « de chaircuiterie. » On y voyait de nombreuses enseignes représentant :

Saint Antoine au gris mantelet
Et son compaing le porcelet.

Et le diable ! la grande préoccupation du Moyen âge, on le retrouve grimaçant et cornu, lampassé de flammes, le corps rouge et les yeux verts, rue Geoffroy-Lasnier, rue Bourtibourg, au *Secret du Diable*, à *la Corne du Diable.*

Les hostelleries furent probablement les premières à avoir des enseignes. Nous trouvons, dès 1302, l'*Hostel de l'Aigle*, près la porte Baudoyer, fort bien achalandé. L'*Écrevisse*, l'*Ours*, tout proche, dont le greffier Alleaume Cachemare donne l'adresse (1389), étaient d'un ordre inférieur, plus bas encore *le Pestel* (le Pilon), rue de la Mortellerie [1], où Villon et ses compagnons allaient faire repues franches :

Là pend l'enseigne du *Pestel*
A bon logis, à bon hostel.

C'est de l'auberge du *Chariot d'or*, rue de la *Pute y musse*, que le 13 juin 1392, à 9 heures du soir, les hommes de Pierre de Craon sortirent pour attaquer le connétable de Clisson [2]. C'est à l'auberge coupe-gorge de l'*Ane-Rayé* (*le Zèbre*), rue de la *Tixeranderie*, qu'ils élurent domicile en mars 1396 en attendant que la Grande-Chambre eût révisé leur procès et prononcé leur acquittement.

Martin *Aux Torches*, rue du cimetière Saint-Jean, donnait « à souper, bon gîte et le reste. »

Malgré le proverbe : *A bon vin, pas d'enseignes*, les cabarets renommés de la Cité et des entours de la porte Baudoyer, très fréquentée au Moyen âge, arboraient tous des enseignes parlantes : *Le Gril*, rue de la Mortellerie ; *au Grand Voirre* (verre), rue de Jouy ; *le Barbeau*, rue Geoffroy-Lasnier ; *la Raie*, rue Geoffroy-Langevin ; *la Treille*, *au Grand-Gorlet*, en la Cité ; *les Connins* (lapins), rue des Juifs. Mais aucun cabaret ne pouvait rivaliser avec *la Pomme-de-Pin* en la Cité. Ce fut la véritable taverne littéraire où, depuis la Renaissance, se réunissaient les beaux

1. Rue de l'Hôtel-de-Ville.
2. Petit Musc.

esprits, les bons vivants, les hommes de lettres, les libertins, et que Rabelais comptait parmi les *tavernes méritoires où carponisaient joyeusement les Escholiers*.

Saint Amand a chanté :

La Pomme-de-Pin qui vaut mieux
Que celle d'or dont fut troublée
Toute la Divine assemblée.

Dans *Notre-Dame de Paris*, Victor Hugo a merveilleusement décrit toutes ces tavernes et ces cabarets bourdonnant et braillant sous l'ombre de la vieille basilique qui, dans sa longue carrière, a dû en voir et en entendre de *roides*. Il a buriné, de sa puissante griffe, une eau-forte énergique et violente d'un réalisme superbe, où les ombres et les lumières sont ménagées avec un art suprême. « Aux Hoûls ! Saoûls ! Saoûls ! Saoûls ! » crient les polissons aux trousses de Phébus de Châteaupers, sortant aux trois quarts ivre en compagnie de son ami l'écolier Jehan, du cabaret de la *Pomme-de-Pin*, à moins que ce ne soit de celui de la *Vieille-Science* (une vieille qui scie une anse). « C'est un rébus, j'aime cela ! » a dit l'écolier. Et le capitaine, opinant du bonnet, répond : « Rébus détestable, mais bon vin ! »



Cela avait bien changé, les bonnes maisons dépérissent, car *Boileau* se plaint du vin qui se vendait chez *Crenet* à la *Pomme-de-Pin* pour de l'Ermitage.

La *Cervoise*, où Robert Binot, Paulmier de Gonneville et son ami le poète marinier Pierre Crignon allaient boire en récitant des vers de Clément Marot :

C'est une dure départie
D'une teste et d'un échafauld,
Mais bien plus dure est la partye
Quand argent fault
A buveur de bonne volonté,

possédait une fort belle enseigne, comme celle du *Cabaret des Armes de Bretagne,* où les pilotes de Jean-François Ango, maîtres mariniers, allaient, entre deux chasses aux galères espagnoles et portugaises, lorsqu'ils apportaient le sou du roi à Paris, chanter en chœur la chanson narquoise des pilotes dieppois :

Or, pour certain tient-on qu'un bon pilote,
Bien arrimé, qui tout bien son cas note,
Et bien poly et bien exercité,
Est moins longtemps à comprendre sa note
Qu'un docteur n'est en l'Université !

Cette enseigne, aujourd'hui à Carnavalet, est d'une élégance et d'une simplicité charmante. C'est une potence Renaissance, surmontée d'une étoile à six branches, au centre de laquelle est peinte une chope d'où la bière déborde en mousse blanche. Cela rappelle nos gravures d'Epinal : *Bonne Bière de Mars.*

Les tavernes et cabarets, à cette époque, poussaient comme des champignons sur le pavé de Paris, le Parisien aimait à boire sec et à rire salé.

Ces enseignes, grossières d'abord, se transformèrent ; elles furent accompagnées de devises, de charades, de calembourgs, de rébus où se retrouve le côté jovial et gouailleur du Parisien, « mobile, héroïque, baguenaudier, mais bon cœur », disait Louis XI ; toutes parlaient au peuple ignorant par images ou jeux de mots faciles à saisir. Les marchands, pour attirer la pratique et attirer l'attention du passant, s'ingéniaient à faire sculpter ou peinturlurer au-dessus des ogives et des auvents de leurs boutiques par quelque « fabricant de figuline, » gueux spirituel et né malin, une figure cocasse et joviale, une arme parlante, *au Puissant Vin* (un puits dont on tire de l'eau), rue Beaubourg ; *au Chat qui pêche*, *à la Tête-Noire*, en face le Palais ; *à la Chèvre qui danse*, rue du Mouton; *aux Trois-Forbans* (trois bancs de chêne massif), rue Saint-Martin ;

à la Bonne Femme (femme sans tête), rue Le Regrattier; *à l'Assurance* (A sur une anse), rue des Barrés [1]; *à la Botte pleine de malice* (une botte d'où émergeaient une femme, un singe et un chat), rue du Roi-de-Sicile; *une Oye*, rue Planche-Mibray [2], avec cette devise : « Mon oye fait tout. »



Et c'était une joie pour Messieurs les escholiers et basochiens d'aller, après le couvre-feu, quand le bon courtaud de boutique ronflait pieusement dans son *poële*, décrocher les enseignes et les substituer les unes aux autres. Aussi le populaire était-il étonné de voir au matin l'enseigne d'un barbier se balancer à la boutique d'une sage-femme.

Il y avait aussi des enseignes gaillardes qui indigneraient notre *cant* moderne. Nos pères narguaient dans leurs propos et dans leurs devises la pruderie et l'honnêteté.

Dans la comédie des *Fâcheux*, *Caritidès* demande l'inspection générale des enseignes de Paris. Hélas ! la place serait aujourd'hui une sinécure.

Le 17 septembre 1761, le Lieutenant de police rend une ordonnance par laquelle « il est ordonné que les marchands et artisans seront tenus de faire appliquer leurs enseignes contre le mur des maisons, que celles-ci ne pourront avoir plus de quatre pouces de saillie du mur, que tous les massifs et figures en relief seront supprimés. »

Au vent de cet édit brutal et égalitaire, les têtes monstrueuses, les chimères grimaçantes, les bottes de sept lieues, les carottes gigantesques, les armets épiques, les épées étincelantes disparurent. C'était, sous prétexte d'alignement et de sécurité publique, la poésie de la rue qui s'en allait avec ces tableaux peints, ces vignettes naïves et joviales, ces

1. Rue de l'*Ave Maria*.

2. Bas de la rue Saint-Martin.

calembourgs badins et féroces, ces fleurs étranges de fantaisie charmante et endiablée.

Les enseignes durent se mettre à l'alignement et en 1816 un arrêt en réduisit encore les dimensions dont se plaignait fort Bernardin de Saint-Pierre. Quelques-unes cependant surnagèrent dans nos quartiers.

Nous en avons encore glané un certain nombre *rari nantes*.....[1] La plus curieuse et la plus belle est celle *du Gagne-Petit*, qui représente, au coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un rémouleur en costume Louis XIV aiguisant :

Couteaux fins
Fines aiguilles !

Ne serait-ce pas là le lieu d'origine de la maison *du Gagne-Petit*, aujourd'hui, avenue de l'Opéra ?

Dans l'île Saint-Louis, au coin du quai de Béthune, une curieuse grille de marchand de vin, *au Franc-Pinot*, invite « les francs beuveurs à venir humer la purée septembrale » du pineau, ce juteux raisin qui fait l'excellent vin de Bourgogne dont Rabelais prisait fort la substantifique moelle. Sur le quai de l'Hôtel-de-Ville émerge un loup muni de bottes énormes : *au Loup-Botté*.

Rue Saint-Antoine, une charcuterie cache sa marchandise sous le pavillon d'une *Truie qui file ;* elle était fameuse au XVI[e] siècle par les folies et les noces que les garçons *chaircuitiers* y faisaient à la mi-carême.

Dans la Cité, la lingère de M[me] la Dauphine arborait un *Saint Jean-Baptiste* que de mauvais plaisants avaient, en une nuit, mué en *Singe en batiste*. Rue des Lombards, la grande voie des marchands de cire et des apothicaires, on voit encore de nombreuses enseignes : *à la Barbe d'or*, *au Pilon d'or*, *au Mortier d'argent* qui date de 1689, *à l'Image saint Pierre* où existe une pharmacie antique et renommée.

---

1. Que nos Sociétaires veuillent bien nous signaler celles que nous ignorons.

Pourquoi saint Pierre? Est-ce parce qu'il ouvrait les portes du ciel, comme les apothicaires ouvrent d'autres portes moins éthérées.

Au Petit Moulin, à la descente du pont Louis-Philippe, restaurant (de 1647), renommé au siècle dernier et qui va disparaître. Presqu'en face, *aux Deux Pigeons*, au coin de la rue des Barres; *au Chat Botté*, rue Saint-Antoine; *au Lion d'argent*, rue Geoffroy-Lasnier; *au Pot renversé*, de l'époque de Louis XV, rue de l'Hôtel-de-Ville; rue Charles V, une superbe enseigne de marchand de vin; *à la Cloche d'argent*, au coin de la rue Salomon-de-Brosse.

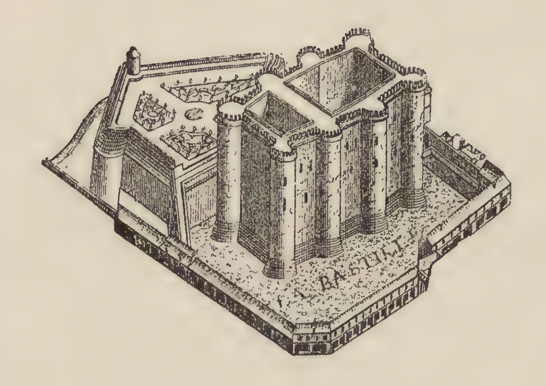
Une enseigne d'une maison de confiserie, fondée en 1619, *au Fidèle Berger*, qui est venue de la rue des Lombards au boulevard Sébastopol, va encore émigrer vers d'autres cieux plus cléments aux bonbons et aux pralines. Gilbert était le *devisier* attitré de la maison, ce qui lui valut cette épigramme :

Capricieux et volontaire,
Son esprit s'égare en tous lieux,
Le voilà d'abord terre à terre,
Et puis il vole jusqu'à Dieu.

Hélas! la devise de jadis se meurt, il n'y a plus que les soubrettes énamourées et les blanchisseuses de fin qui se laissent encore prendre aux charmes de cette poésie que dédaignent même les mirlitons.

(A suivre). A. CALLET.





LE MASQUE DE FER

Que les érudits nous pardonnent, comme notre œuvre est une œuvre de vulgarisation, nous publierons parfois des récits ou des documents qui ne seront pas inédits mais qui intéresseront notre arrondissement.

On sait avec quelle ténacité persistent les légendes, ces brumes trompeuses de l'histoire. Depuis deux siècles il n'est pas de question qui aie passionné davantage l'opinion publique que celle du *Masque de fer*. Le théâtre, le roman, les mémoires ont divagué à l'envi, ses malheurs ont fait verser les larmes de toutes les femmes sensibles. C'était d'après *Voltaire, Siècle de Louis XIV*, un frère utérin de Louis XIV, fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche et aîné du Roi, qu'on aurait fait disparaître pour éviter des dissensions ultérieures dans l'Etat. On y vit ensuite le *duc de Vermandois*, le *duc de Montmouth*, bâtard de Charles II, *le duc de Beaufort,* un patriarche arménien, *Fouquet* et même... *Molière*. Alexandre Dumas, avec sa verve infinie, est venu brocher sur le tout.

Cette énigme a trouvé enfin dans notre savant collègue, M. Funck-Brentano, son œdipe définitif et victorieux. Il

a débarrassé la question du fatras des légendes dues à la surexcitation des esprits au XVIIIe siècle, et donné la solution *ne varietur* de ce problème, dont *H. Martin* disait : « L'Histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui ne sortira jamais du domaine des conjectures » et Michelet : « l'Histoire du Masque de fer restera probablement à jamais obscure. » Grâce à M. Funck-Brentano la lumière est venue, éclatante. Et d'abord voyons avec lui les pièces et les registres d'écrou de la Bastille qui portent :

Du jeudi 18 septembre 1698, trois heures, M. de Saint-Mars est arrivé venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite ayant amené avec lui un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol.

Le 19 novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué de velours noir, que M. de Saint-Mars a amené des îles Sainte-Marguerite est mort sur les dix heures du soir.

Et en marge :

J'ai appris qu'on l'avait nommé sur le registre M. de Marchiel.

« C'est le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, l'un des bibliophiles les plus distingués de son temps, qui a le mérite d'avoir, le premier, dans une lettre datée de Phalsbourg, du 28 juin 1770, et publiée par le *Journal encyclopédique*, identifié le prisonnier masqué avec le comte Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue. Après lui, Dutens, en 1783, dans sa *Correspondance interceptée* ; le baron de Chambrier, en 1795, dans un Mémoire présenté à l'Académie de Berlin ; Roux-Fazillac, membre de l'Assemblée législative et de la Convention, dans un ouvrage remarquable imprimé en 1801 ; puis, successivement, Reth, Delort, Ellis, Carlo Botta, Armand Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, et enfin M. Gallien, — dans une série de publications, plus ou moins remarquables, se sont efforcés de prouver que l'homme au masque avait été

le secrétaire d'État du duc de Mantoue. Les érudits qui ont le mieux connu l'histoire du gouvernement de Louis XIV, Depping, Chéruel, Camille Rousset, n'ont pas hésité à se prononcer dans le même sens ; — tandis que seul contre tous, comme d'Artagnan, Alexandre Dumas résistait aux efforts de vingt savants, et que le *Vicomte de Bragelonne* —

Le 19me Marchioly agé de quarante cinq ans ou
environ est decedé dans la Bastille, duquel le corps
a eté inhumé dans le cimetiere de St Paul sa paroisse
le 20me du present en presence de Monsieur Rosage
majeur de la Bastille et de Mr Reglhe chirurgien
majeur de la Bastille qui ont signé

Rosarges   Reilhe

Cliché de M. Hachette.

rajeunissant la légende du frère de Louis XIV, mise en circulation par Voltaire et raffermie par la Révolution — faisait rentrer dans leur poussière les pièces d'archives que les érudits avaient exhumées.

Nous n'avons plus affaire à aussi redoutable adversaire et nous espérons que les lignes suivantes ne laisseront plus l'ombre d'un doute.

On sait comment, sous l'influence de Louvois, la politique habile et insinuante que Mazarin, puis de Lionne, avaient dirigée, fit place à une diplomatie militaire, brusque et envahissante. Louis XIV était maître de Pignerol, acquis en 1632. Sous l'inspiration de Louvois, il jeta les yeux sur Casal. Maîtresses de ces deux places, les armées françaises devaient dominer la Haute-Italie et tenir directement en respect la cour de Turin. Sur le trône de Mantoue régnait

un jeune duc, Charles IV de Gonzague, frivole, insouciant, qui dissipait son trésor à Venise, en fêtes et plaisirs. En 1677, il avait engagé à des juifs, pour plusieurs années, les revenus de sa couronne. Charles IV était marquis du Montferrat, dont Casal était capitale. Spéculant sur la détresse financière et la frivolité du jeune prince, la cour de Versailles conçut le hardi projet d'acheter Casal deniers comptants.

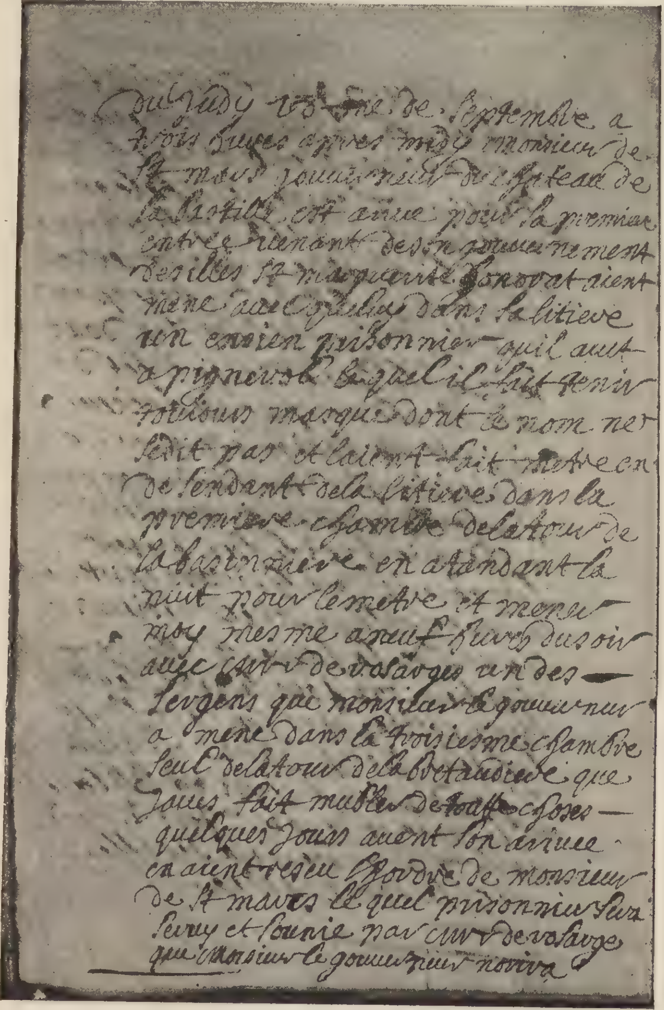
Un des premiers personnages de Mantoue était, à cette date, le comte Hercule-Antoine Mattioli. Mattioli était né à Bologne, le 1er décembre 1640, d'une famille distinguée. Il avait fait de brillantes études et, à peine sorti de la vingtième année, avait été nommé professeur à l'Université de Bologne. Puis il vint s'établir à Mantoue, où Charles III, de qui il avait gagné la confiance, en fit son secrétaire d'État. Charles IV, lui continuant la faveur de son père, non seulement lui conserva les fonctions de ministre d'État, mais le nomma sénateur surnuméraire, dignité que rehaussait le titre de comte.

Louis XIV entretenait auprès de la République vénitienne un ambassadeur vif et entreprenant, l'abbé d'Estrades. Celui-ci démêla la nature ambitieuse et intrigante de Mattioli et, vers la fin de 1677, réussit à faire agréer les projets de la cour de France sur Casal.

Le 12 janvier 1678, Louis XIV, de sa propre main, écrivait ses remerciements à Mattioli. Celui-ci vint à Paris. Le 8 décembre, l'acte était signé. Le duc de Mantoue recevait en échange de Casal cent mille écus. Dans une audience privée, Louis XIV remit à Mattioli un diamant de prix et lui fit verser cent doubles écus.

Or, deux mois étaient à peine écoulés depuis le voyage de Mattioli en France, que les cours de Vienne, de Madrid, de Turin et la République vénitienne étaient simultanément mises au courant de tout ce qui s'était passé. Pour en tirer un regain d'argent, Mattioli avait cyniquement trahi et son maître Charles IV et le roi de France. Comme un coup de foudre retentit à Versailles la nouvelle de l'arrestation du

baron d'Asfeld, envoyé de Louis XIV, chargé d'échanger avec Mattioli les ratifications. Le gouverneur du Milanais l'avait fait saisir et livrer aux Espagnols. Nous laissons à


du jeudy 18me de septembre a
trois heures apres midy monsieur de
St mars gouverneur du chateau de
la bastille est arive pour sa premiere
entree venant de son gouvernement
des illes St marguerite honorat aient
mene avec luy dans sa litiere
un encien prisonnier quil avet
a pignerol lequel il fait tenir
toujours masque dont le nom ne
se dit pas et laient fait metre en
de sendant de sa litiere dans la
premiere chambre de la tour de
la basiniere en atandant la
nuit pour le metre et mener
moy mesme a neuf heures du soir
avec mr de rosarges un des
sergens que monsieur le gouverneur
a mene dans la troisiesme chambre
seul de la tour de la bertaudiere que
javes fait mubler de toutes choses
quelques jours avent son arivee
en aient reseu lordre de monsieur
de St mars lequel prisonnier sera
servy et sougne par mr de rosarge
que monsieur le gouverneur nourira

Cliché de M. Hachette.

deviner la colère de Louis XIV et celle de Louvois, qui avait poussé aux négociations, y avait pris part activement et avait

commencé les préparatifs en vue de l'occupation de Casal. L'abbé d'Estrades, non moins irrité, conçut le projet le plus téméraire. Il proposa à Versailles de faire enlever le ministre mantouan. Mais Louis XIV ne voulait d'aucun éclat. Catinat fut, en personne, chargé de l'opération. L'abbé d'Estrades feignit, auprès de Mattioli, d'ignorer son double jeu. Il lui fit savoir, au contraire, qu'il avait à lui remettre le complément des sommes promises à Versailles. Rendez-vous au 2 mai 1679. Ce jour, d'Estrades et Mattioli montèrent dans un carrosse, dont Catinat, accompagné d'une douzaine d'hommes, attendait le passage. A deux heures de l'après-midi, Mattioli était dans la forteresse de Pignerol entre les mains du geôlier Saint-Mars. Il faut songer au rang qu'occupait le ministre italien. Nous sommes en présence de l'une des plus audacieuses violations du droit international dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Au commencement de 1694, Mattioli fut transféré aux îles Sainte-Marguerite ; nous l'avons vu entrer le 18 septembre 1698 à la Bastille, où il mourut le 19 novembre 1703.

Les détails que l'on possède sur la détention de Mattioli à Pignerol, puis aux îles Sainte-Marguerite, montrent qu'il fut tout d'abord traité avec les égards dus au rang et à la situation qu'il occupait au moment de son arrestation. Dans la suite, le respect que le prisonnier avait tout d'abord inspiré alla s'affaiblissant graduellement ; avec les années ces égards allèrent diminuant jusqu'au jour où, à la Bastille, on lui fit faire chambre commune avec des individus de la plus basse classe. D'autre part, la rigueur de la détention, au point de vue du secret où le prisonnier était tenu, alla au contraire se relâchant : ce qu'il importait de cacher, c'étaient les circonstances dans lesquelles Mattioli avait été arrêté, et, à mesure que les années passaient, ce secret lui-même devenait de moindre importance. Quant au masque de velours noir, que Mattioli avait parmi ses effets quand il fut arrêté, et qu'il ne mettait, sans aucun doute, que pour sortir, il constituait en réalité, par lui-même, un adoucissement de la captivité,

car il permettait au prisonnier de quitter sa chambre, tandis que les autres prisonniers d'Etat étaient sévèrement claque-

Du mesme jour lundy 19me de
novembre 1703 le prisonnier
inconeu toujours masque dun masque
de velours noir que monsieur de
St mars gouverneur a mene avec
que luy en venant des illes Ste margueritte
quil gardet depuis lontamps lequel
setant trouve hier un peu mal en
sortant de la messe il est mort
le jourduy sur les dix heures du
soir sans avoir eu unne grande
maladie il ne se put pas moins
mr giraut nottre aumonier le
comfessa hier sur pris de sa mort
il na point resceu les sacremens
et nottre aumonier la exorte un
momant avend que de mourir
et le prisonnier inconeu garde de
puis si lontamps a este enterre
le mardy a quattre heures de la
pres midy 20me novembre dans
le semetiere St paul nottre pa
roisse sur le registre mortuel
on a donne un nom aussy inconeu
que monsieur de rosarges maior
et mr reil sieurgien qui hont
signe sur le registre

Je apris du depuis [illegible] on le nome sur le registre mr de marchiel que on a paie 40 # d'enterrement

Cliché de M. [illegible]

murés dans la leur [1].

1. A la Bastille, il y avait des prisonniers « renfermés » qui ne pouvaient pas sortir de leur chambre, et des prisonniers qui étaient « dans la liberté de la cour. » Mattioli fut un prisonnier « renfermé », à qui l'on permettait de sortir de sa chambre, dans certaines circonstances, mais à condition de se couvrir le visage de son masque.

Il nous reste à prouver que le prisonnier masqué était bien Mattioli :

1° Dans la dépêche que Louis XIV envoya à l'abbé d'Estrades, cinq jours avant l'arrestation, il approuve le projet de son ambassadeur et l'autorise à s'emparer de Mattioli, « puisque vous croyez le pouvoir faire sans que la chose fasse éclat. » Le prisonnier sera conduit à Pignerol, où l'on « envoie ordre pour l'y recevoir et pour l'y garder sans que personne en ait connaissance. » Les ordres du roi se terminent par ces mots : « Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. » L'opération faite, Catinat écrivait de son côté à Louvois : « Cela s'est passé sans aucune violence, et personne ne sait le nom de ce fripon, pas même les officiers qui ont aidé à l'arrêter. » Enfin, nous avons une brochure très curieuse, intitulée *la Prudenza triomfante di Casale* [1], rédigée en 1682, c'est-à-dire deux ans à peine après l'événement, et — ce détail est capital — trente ans avant qu'il soit question de l'homme au masque. On y lit : « Le secrétaire (Mattioli) fut environné de dix ou douze cavaliers, qui l'enlevèrent, le déguisèrent, le *masquèrent* et le conduisirent à Pignerol ; — fait d'ailleurs confirmé par une tradition encore vivante au XVIIIe siècle dans le pays, où des érudits ont pu la recueillir.

Est-il besoin d'insister sur la force démonstrative de ces trois textes rapprochés l'un de l'autre?

Nous savons, par le registre de Du Junca, que l'homme au masque fut enfermé à Pignerol sous la surveillance de Saint-Mars. En 1681, Saint-Mars abandonna le gouvernement de Pignerol pour celui d'Exiles. On peut établir d'une manière précise le nombre de prisonniers que Saint-Mars avait alors à sa garde. Ils étaient exactement cinq. Une dépêche de Louvois, en date du 9 juin, est très claire. Dans le premier paragraphe, il commande d'emmener « les deux prisonniers de la tour d'en bas; » dans le second, il ajoute : « Le reste

---

1. La Bibliothèque nationale en conserve un exemplaire, K. inv. 8746.

des prisonniers qui étaient à votre garde. » Voilà le reste bien nettement indiqué ; la suite en précise le nombre : « Le sieur du Chamoy a ordre de faire payer deux écus par jour pour la nourriture de ces *trois* prisonniers. » Cet état, d'une netteté mathématique, est encore confirmé par la lettre que Saint-Mars adressa à l'abbé d'Estrades, le 25 juin 1681, au moment de partir pour Exiles : « J'ai reçu hier mes provisions de gouverneur d'Exiles ; j'aurai en garde deux merles que j'ai ici, lesquels n'ont point d'autre nom que messieurs de la tour d'en bas ; Mattioli restera ici avec deux autres prisonniers. »

Ils étaient donc cinq prisonniers, et l'homme au masque se trouve, de toute nécessité, parmi eux. Or, ces cinq prisonniers, nous les connaissons : 1. Un nommé La Rivière, qui mourut à la fin de décembre 1686 [1]. — 2. Un Jacobin, fou, qui mourut à la fin de 1693 [2]. — 3. Un nommé Dubreuil, qui mourut [3] aux îles Sainte-Marguerite vers 1697. — Restent Dauger et Mattioli. L'homme au masque est, sans discussion possible, l'un ou l'autre. Nous avons exposé plus haut les motifs qui font écarter Dauger. Le mystérieux prisonnier était donc Mattioli. La démonstration est d'une rigueur mathématique.

3° On trouvera à la fin de ce volume la reproduction de l'acte mortuaire du prisonnier masqué, tel qu'il fut inscrit sur les registres de l'église Saint-Paul. C'est le nom même de l'ancien secrétaire du duc de Mantoue qui y est tracé : « Marchioly. » Il faut considérer que « Marchioly » doit être prononcé à l'italienne « Markioly ; » que Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, qui fournit l'indication pour la rédaction de l'acte, écrit presque toujours dans sa correspondance — détail caractéristique — non « Mattioli, » mais « Martioly » ; c'est le nom lui-même qui est sur le registre, et il est moins

1. J. Lair, *N. Fouquet* (Paris, 1890, 2 vol. in-8), II, 479.
2 *Revue historique*, LV (1894), 294, n. 3.
3. Iung, *la Vérité sur le Masque de fer* (Paris, 1873, in-8), p. 288-89.

déformé que celui du major de la Bastille, qui s'appelait « Rosarges », et non « Rosage », ainsi que porte l'acte : que le nom du chirurgien, qui s'appelait « Reilhe », et non « Reglhe. »

On a vu plus haut combien, avec les années, on avait adouci la rigueur de la réclusion à laquelle le prisonnier avait été condamné. Ce que l'on avait jugé nécessaire de cacher, c'était la manière dont Mattioli avait été arrêté, ce secret lui-même, avec le temps, avait perdu de son importance. Comme le duc de Mantoue s'était montré fort satisfait de l'arrestation de son ministre par lequel il avait été trompé, non moins que Louis XIV, rien ne s'opposait à ce que le nom fût inscrit sur un registre mortuaire, où, d'ailleurs, personne ne pouvait songer à aller le chercher.

Ajoutons que, par suite d'une erreur ou d'une distraction de l'officier qui fournit les indications pour la rédaction de l'acte, ou bien du curé ou du bedeau qui l'écrivit, l'âge est indiqué d'une manière inexacte : « quarante-cinq ans ou environ », alors que Mattioli avait, en mourant, soixante-trois ans. L'acte fut d'ailleurs rédigé sans aucun soin, c'était une formalité sans importance.

4° Le duc de Choiseul pressait Louis XV pour avoir de lui le secret de l'énigme. Le roi se dérobait. Un jour, il lui dit cependant : « Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant » ; et, quelque temps après, Mme de Pompadour, excitée par M. de Choiseul, ayant pressé le roi sur ce sujet, celui-ci lui dit que c'était « un ministre d'un prince italien ».

Dans les *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par sa première femme de chambre, Mme de Campan, nous lisons que la reine tourmentait Louis XVI, qui ignorait le secret du prisonnier masqué, pour qu'il fit faire des recherches dans les papiers des ministères. « J'étais auprès de la reine, dit Mme de Campan, lorsque le roi, ayant terminé ses recherches, lui dit qu'il n'avait rien trouvé dans les papiers secrets d'analogue à l'existence de ce prisonnier, qu'il en

avait parlé à M. de Maurepas, rapproché par son âge du temps où cette anecdote aurait dû être connue des ministres (Maurepas avait été ministre de la maison du roi, ayant le département des lettres de cachet, très jeune, au commencement du XVIII[e] siècle), et que M. de Maurepas l'avait assuré que c'était tout simplement un prisonnier d'un caractère très dangereux par son esprit d'intrigue et sujet du duc de Mantoue. On l'attira sur la frontière, on l'arrêta et on le garda prisonnier, d'abord à Pignerol, puis à la Bastille. »

Ces deux témoignages sont d'un tel poids que, seuls, ils suffiraient à fixer la vérité. Lorsqu'ils furent écrits, nul ne parlait de Mattioli, de qui Mme de Campan ignore même le nom. En supposant — supposition absurde et invraisemblable, quelle raison aurait-elle eu pour cela? — que Mme de Campan se fût amusée à imaginer une fable, il est impossible d'admettre que son imagination lui eût fait rencontrer des traits d'une concordance si précise.

L'énigme est ainsi résolue. La légende, qui s'était hissée jusque sur le trône de France, tombe de haut. La satisfaction de l'historien est de penser que, depuis plus d'un siècle, tous les travaux historiques sérieux, reposant sur des investigations approfondies et dépourvus de préoccupations étrangères à la science — comme, par exemple, le désir d'aboutir à un résultat différent des solutions proposées par les devanciers, — sont venus à la même conclusion, qui était la solution exacte. Heiss, le baron de Chambrier, Reth, Roux-Fazillac, Delort, Carlo Botta, Armand Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, Camille Rousset, Chéruel, Depping, n'ont pas hésité à placer sous le fameux masque de velours noir le visage de Mattioli. Mais, à chaque effort nouveau produit par la science, la légende se remettait à la tâche rendue plus active par les passions qu'a produites la Révolution.

La vérité, en histoire, fait penser, parfois, à ces fleurs qui flottent sur l'eau, blanches ou jaune très clair, parmi des

feuilles plates et larges ; le vent se lève, soulève l'onde qui les submerge, elles ont disparu — puis elles reviennent à la surface. » [1]

Le Cimetière Saint-Paul

La maison 17, rue Beautreillis, va être démolie, et à sa place s'élèvera une haute usine. Saluons-la avant qu'elle ne meure sous la pioche.

Elle date de Henri IV et a appartenu au président du Parlement, *de Plancy*. Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que le jardin qui en dépend est une partie de l'ancien cimetière de Saint-Paul. La légende veut même que dans un coin du jardin se trouve l'emplacement de la tombe du Masque de fer.

Quand les fouilles seront faites, en avril prochain, elles mettront très probablement à jour des découvertes intéressantes ; en attendant, un locataire du jardin, *M. Boutet*, a bien voulu donner pour notre musée quelques débris de pierres tombales. Nous prions les sociétaires habitant les environs de suivre ces fouilles et de tâcher de glaner quelques débris.

La Fontaine Notre-Dame

On vient de restaurer la fort jolie fontaine érigée au milieu du jardin de l'Archevêché dans l'axe de Notre-Dame.

Ce chef-d'œuvre de légèreté et de grâce, avec sa statue de la Vierge, s'effritait déplorablement sous l'action du temps.

Il a fallu une délicatesse de main remarquable pour la réparer sans l'altérer et pour conserver à Paris cette relique d'art.

Cette fontaine a été construite d'après les dessins de Vigoureux, les sculptures sont de Merlieux.

---

1. Extrait de Légendes et Archives de la Bastille, par *F. Funck-Brentano. Paris, Hachette, 1900.*

UN VIEUX LOGIS PARISIEN

L'Hôtel de la Vieuville

(SUITE ET FIN)

Sa cage, de proportions très importantes, est éclairée par de hautes fenêtres donnant sur la grande et sur la petite cours; elle possède une rampe en fer forgé d'une courbe gracieuse et d'un beau dessin qui rappelle l'époque de la Régence.

Dans les motifs principaux de cette décoration finement martelée, se voient encore les C enlacés qui soulignent, sans doute, le passage de Chiquet de Champrenard qui posséda l'Hôtel en 1741. Postérieurement, un encorbellement fut ajouté au premier étage de cet escalier, qui eut pour résultat de détourner l'entrée des appartements. Il eut aussi, selon nous, celui de dénaturer cette belle cage et d'en diminuer les solennelles proportions. La rampe de cet encorbellement est d'ailleurs bien inférieure à celle de l'escalier.

Malgré quelques modifications hétéroclites, apportées dans cette superbe demeure, l'ensemble extérieur est encore du plus curieux effet. Il y a là, dans cette vaste cour, occupée par une entreprise de messagerie, un des coins les plus pittoresques de Paris, avec son encombrement de voitures, de chevaux, de poules et même de fumier, et qui n'a réellement pas changé depuis quelques siècles, c'est-à-dire depuis que les hauts seigneurs ont quitté les vieilles salles demi-gothiques de l'hôtel du XVIe siècle, pour n'y plus jamais revenir.

Quel est cet hôtel d'une si belle conservation, du moins en ce qui concerne les deux façades en briques de la rue Saint-Paul? Quelle est cette maison qui caractérise son époque

d'une façon aussi intense et dans laquelle on retrouve les mêmes détails de style et de construction que l'on peut admirer à l'hôtel de Sens, à la maison de la Reine Blanche de la rue des Gobelins et à l'hôtel de Cluny ?

Il nous paraît bien difficile de le savoir. Son propriétaire actuel, M. le comte d'Aucourt, un érudit en même temps qu'un amateur éclairé de notre vieux Paris, n'en sait rien lui-même, et ses titres de propriété, actes incomplets de l'état civil du vieux logis, ne lui ont rien appris à ce sujet. Il n'en sait pas autre chose, tout au moins, que ce qu'en disent avec un ensemble parfait et une désespérante monotonie les principaux historiens de Paris : Sauval, Piganiol, Jaillot, Felibien, Lefeuve, les frères Lazare : à savoir, qu'en 1516, François Ier vendit à fort bon compte, à Jacques Gayot de Genouillac, Grand Maître et Capitaine général de l'Artillerie de France, la partie de l'hôtel Saint-Pol située sur le quai des Célestins, depuis la rue des Barrés jusqu'à la rue du Petit-Musc.

Comme au XIIIe siècle, au temps de l'archevêque Becquard, ces espaces étaient redevenus des masures, des ruines, des chantiers dont à tout prix il fallait se défaire ; ce n'était plus, selon l'expression du Roi, que les restes inutilisables d'un « grand hostel fort vague et ruineux » tout au plus bon à récompenser le vieux serviteur des guerres d'Italie qu'était messire Gayot.

Nous espérions encore, bien faiblement il est vrai, et en raison du nom de son auteur, M. Gourdon de Genouillac, descendant du Grand Maître de l'Artillerie, trouver quelques renseignements dans l'*Histoire de Paris à travers les siècles ;* mais, comme ailleurs, nous n'y relevons que la concession de 1516.

Sur quel point de cette énorme concession Jacques Gayot vint-il se fixer ; et l'hôtel, que nous venons d'essayer de décrire et que M. Maurice du Seigneur indique comme étant du commencement du XVIe siècle, a-t-il été construit par lui ?

Nous n'eussions pas été éloigné de le croire, sans l'affirmation contraire du bibliophile Jacob qui écrit à ce sujet :

« La plupart des hôtels qui avaient composé l'hôtel royal

« de Saint-Paul étaient devenus, au moyen de quelques « reconstructions et remaniements, des hôtels particuliers « possédés par des familles nobles, ainsi le vieil hôtel attenant « par derrière à l'*Hôtel de la Vieuville*, est l'Hôtel de « Jacques de Genoilhac, qui avait approprié à son usage « personnel l'Hôtel des Lions du Roi, et qui, en sa qualité de « grand écuyer de France, adjoignit de vastes écuries à sa « résidence ordinaire. [1] »

Le bibliophile Jacob n'est pas, à la vérité, tout à fait d'accord avec Jaillot, qui prétend tenir d'un document émanant de la Chambre des comptes, que l'hôtel des Lions fut donné à perpétuité, à Anne de Reynes, le 3 mai 1523.

M. le comte d'Aucourt, que nous citons ailleurs, et qui est le propriétaire actuel de cet immeuble, donne, dans sa publication relative aux anciens hôtels, les indications suivantes :

Hôtel de la Vieuville, rues Saint-Paul, des Lions et quai des Célestins :

Hôtel des archevêques de Sens. — Hôtel Royal Saint-Paul. — Gaillot de Genouillac. — 1652, de la Vieuville. — 1741, J. Chiquet de Champrenard. — 1777, de Vouges de Chanteclair. — Messageries de Paris à Lyon. — 1793, Cardon, manufacture de tabacs. — 1808, Eaux clarifiées. — 1850, comte Happey. — 1885, comte d'Aucourt [2].

Nous disions plus haut que nous accepterions volontiers la version de la construction de cet immeuble par Gayot de Genouillac ; en effet, d'après Sauval, Gayot, qui meurt en 1546, quelques mois après sa nomination de gouverneur du Languedoc, ne prend possession de sa concession que vers 1519, la Chambre des comptes ayant fait traîner pendant trois ans les formalités de cette aliénation, sous prétexte qu'elle avait été faite sans proclamation de criées.

Or, cette date de 1519 semble bien représenter, comme époque, l'époque du style de la construction. Il serait peut-être hasardé de la croire postérieure.

---

1. *Paris à travers les âges*, t. II. Bastille, St-Paul, Arsenal, p. 24.
2. *Les Anciens Hôtels de Paris*, par le comte d'Aucourt.

Et cependant, il a paru au bibliophile Jacob, en contradiction avec M. Maurice du Seigneur, qu'elle ne devait pas remonter au-delà du règne de Henri III, c'est-à-dire de 1574 à 1589.

De ce côté, nous ne suivrons pas l'éminent auteur cité, pas plus d'ailleurs, quand il dit que le vieil hôtel attenant par derrière à l'hôtel de la Vieuville serait l'hôtel de Gayot de Genouillac. Qui le lui prouve, en effet, et pourquoi ledit Gayot, à qui le roi François avait concédé tout le terrain compris entre la rue du Petit-Musc et la rue St-Paul, aurait-il construit son hôtel ailleurs qu'en bordure du quai qui était l'emplacement le plus séduisant des terrains cédés? La vérité, sans doute, est qu'il n'y avait pas *d'hôtel attenant par derrière à l'hôtel de la Vieuville,* il y avait l'hôtel de la Vieuville et c'était tout.

Si l'on fait, en effet, une excursion à travers tous les anciens plans de Paris, on trouve d'abord, dans celui de Gomboust, daté de 1652, l'hôtel à peu près tel qu'il existe aujourd'hui. Il a ses deux cours sur la rue St-Paul, la plus petite donnant sur le quai, la plus grande sur ladite rue. C'est justement cette dernière que nous avons décrite et qui contient les deux façades en brique et chaînes de pierre et l'arc surbaissé ouvrant un passage entre les deux cours. Sur ce plan, les jardins apparaissent distinctement et donnent derrière le bâtiment nord-sud, en s'étendant le long de la rue des Lions-St-Paul, ouverte de 1551 à 1564. L'hôtel y est dénommé de la Vieuville. Il y a là une coïncidence curieuse si l'on considère que le plan de Gomboust, gravé en 1652, porte la date de l'arrivée, d'après M. d'Aucourt, des la Vieuville à la rue St-Paul.

Les plans de Bullet et Blondel, 1670 à 1676; de Jouvin de Rochefort, 1672; de Nicolas de Fer, 1697; de Jaillot, 1713; présentent la même disposition des bâtiments que le plan de Gomboust et dénomment toujours la maison : Hôtel de la Vieuville. Celui de Lacaille, daté de 1714, indique fort exactement, en dessin cavalier, l'hôtel en question. Son importance est fort grande puisque, dans tout l'îlot circonscrit par le quai

des Célestins, les rues St-Paul, des Lions et du Petit-Musc, deux hôtels seulement sont figurés avec leurs constructions : L'hôtel de la Vieuville et l'hôtel Fieubet. Le plan de Delagrive, 1728, montre les bâtiments en plan géométral, avec les jardins à leur même place et la porte de la rue St-Paul pénétrant dans la grande cour tandis qu'une autre, donnant sur le quai, pénètre dans la petite. La haute maison du commencement du XVIIIe siècle, située au coin de la rue des Lions et de la rue St-Paul, y est également indiquée. Le logis est toujours dénommé de la Vieuville.

L'admirable plan cavalier de Turgot, enfin, exécuté de 1734 à 1739, présente l'antique demeure, dans toute sa netteté, avec sa tourelle carrée de l'escalier et sa porte cochère monumentale sur la rue Saint-Paul. A la place des jardins il n'existe plus que l'immense cour actuelle de la rue des Lions dont nous avons parlé plus haut.

Le dernier plan sur lequel l'hôtel soit encore appelé de la Vieuville, est celui de Vaugondy, 1760, qui montre les bâtiments en dessin géométral.

La maison, on le voit, de la dernière moitié du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, porte le nom de l'illustre famille du surintendant des finances de Louis XIII et de Louis XIV. Il ne serait peut-être pas facile, cependant, de nommer ceux de cette lignée qui le possédèrent.

M. d'Aucourt, qui détient maintenant ce logis, indique dans son curieux travail sur les vieux hôtels de Paris, que les la Vieuville y vinrent dès 1652. Il s'agit probablement du duc Charles, nommé Chevalier des ordres du Roi en 1609, grand Fauconnier de France, surintendant des Finances en 1623, disgracié et rappelé par Mazarin, rétabli dans sa charge de surintendant, époux de Marie Bouhier de Beaumarchais, mort en 1653 et inhumé aux Minimes de la place Royale en un somptueux tombeau sculpté par Gilles Guérin [1]. Son fils Charles, duc de la Vieuville, lieutenant-général des

---

(1) Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. IV, page 333.

armées du roi en 1652, chevalier d'honneur de la reine en 1670, y habita vraisemblablement aussi, ainsi que quelques-uns des descendants de cette famille dont les armes étaient :

« *Ecartelé, aux 1 et 4 fascé d'or et d'azur de huit pièces,* « *les deux premières fasces chargées de trois annelets de* « *gueules,* qui est La Vieuville, en Artois, *aux 2 et 3 d'her-* « *mine, au chef endenté de gueules,* qui est d'O, *sur le* « *tout d'argent à 7 feuilles de houx d'azur*, qui est « Cosquier. »

A ceux qui voudraient rapprocher de cette antique demeure les figures des illustres personnages qui lui donnèrent leur nom, il suffirait de se rendre au Musée du Louvre, dans la salle de la sculpture française du XVII[e] siècle. Ils y verraient, dans l'éblouissement des chefs-d'œuvre des Coysevox et des Coustou, deux superbes statues agenouillées, de grandeur naturelle, dont le marbre est empreint d'une ressemblance qui paraît sincère.

Ce sont les restes de ce fameux tombeau des Minimes, conservés par Lenoir pendant la Révolution et dont le Louvre a hérité du Musée des *Monumeuts français*. Le duc Charles de La Vieuville, décédé en 1653, y est représenté costumé selon la mode de Louis XIII, l'épée au côté, drapé d'un ample manteau, longues moustaches et cheveux bouclés : la tête d'un mousquetaire plutôt que d'un surintendant. A côté, la belle Marie Bouhier, qui fait pendant à son époux, y montre ses grâces un peu épaisses et sa figure poupine aux cheveux collés à la manière d'Anne d'Autriche.

C'est tout ce qu'il reste de cette splendeur : deux marbres éternels et un vieux logis qui, hélas, ne l'est pas !

Celui qui écrit ces lignes n'a eu d'autre peine, pour les tracer, que de regarder, par les hautes fenêtres ouvertes sur l'ancienne cour de Gaillot de Genouillac, l'admirable page d'architecture qui se déroulait devant lui.

Dans cette antique maison qu'il habite et d'où l'on voit, la nuit venue, les clignotantes lumières de l'île Notre-Dame se mirer dans la rivière, il a cru entendre plus d'une fois, en songeant à tout ce passé, la sarabande de ceux qu'abrita la lointaine demeure, tournoyer dans la vieille cour en une ronde macabre que semblait conduire l'archevêque Becquard.

La guirlande d'esprits s'enroulait et se déroulait, au bruit du chapelet à têtes de mort sautant autour de la taille du prélat de Sens; au bruit du ricanement du pauvre fol Charles le sixième, qui erra plus d'une fois en cet endroit autour de ses grands lions; au bruit du cliquetis de la cotte d'arme de maître Gayot, sinistrement secouée. Le long panache du vieux duc de La Vieuville en se balançant frénétiquement, dérangeait la haute perruque de Chiquet de Champrenard, laquelle, impitoyablement, balayait la poudre à la maréchale de Vouges de Chanteclair. Et puis, la course qui semblait se ralentir avec ces graves personnages, reprenait de plus belle, animée par les coups de fouet des postillons de la messagerie de Lyon, alors que le sans-culotte Cardon jetait dans les yeux creux des danseurs, des poignées de tabac d'Espagne et que les auvergnats de la C[ie] des Eaux clarifiées, arrosaient la farandole de leur mixture microbienne tant raillée par Mercier.

Quel habitant d'un vieux logis parisien n'a pas fait un rêve semblable?

Alphonse Daudet en fit un, qu'il conta délicieusement, et qui inspira celui-ci.

Paris, le 5 décembre 1901.

LUCIEN LAMBEAU.

La Morgue

Une pétition se signe en ce moment dans le quartier Notre-Dame pour le déplacement de la Morgue dont le bâtiment fait le plus triste effet dans le merveilleux décor de l'abside de Notre-Dame.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MARS 1902

sous la présidence de M. G. FABRE, *maire.*

M. A. Callet, secrétaire, donne lecture de son rapport. Il rend compte des progrès de la Société qui comprend aujourd'hui 266 adhérents et des résultats de la conférence de M. Augé de Lassus sur la Bastille.

Il énumère les dons nouveaux qu'a reçu la Société : livres, gravures, photographies, bois sculptés, débris d'architecture (du cimetière Saint-Paul et Notre-Dame). Des remerciements sont votés aux donateurs : MM. le Préfet de la Seine, le Directeur des Cultes, le curé de Saint-Merry, de Méritens, Finot, Hartmann, Tixier, Keller, Grondard, Dumoutier, des Cilleuls, Boutet. Il annonce qu'une salle-musée, où seront déposées les collections de la Société, va être bientôt aménagée et où on pourra se réunir le 4 de chaque mois.

Sur la proposition de M. le maire, il est décidé qu'une réunion plénière de l'assemblée générale aura lieu tous les trois mois par convocation et que la réunion d'études sera dans la salle de la Société le 4 de chaque mois.

Le Trésorier donne lecture de la situation financière de la Société :

Le total des recettes encaissées s'élève à 1.111,70. Les recettes futures, 114 cotisations à percevoir (à 684 francs).

Le total des dépenses faites à ce jour (impression et distribution du Bulletin, clichés et achats de livres, etc.) s'élève à 444,45. Les dépenses engagées : à 109 francs.

*
* *

Les sociétaires en retard sont invités à acquitter leurs cotisations à la mairie du 4me arrondissement, bureau de la Caisse.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Membre fondateur

M. Groult (Maxime), industriel.

Membre honoraire

Le Préfet de la Seine.

Membres adhérents

MM. Costaz (Victor), chanoine.
Richard, homme de lettres.
Dormoy, employé de la Préfecture de la Seine.
Chacornac, libraire.
Fribourg, horloger.
Léonard, mandataire aux Halles.
de Méritens (Léon), publiciste.
Budelo, licencié ès-sciences.
Deville (Gabriel), publiciste.
Cotillon (Maurice), licencié en droit.
Blind (A.), docteur en médecine.
Soudée, docteur en médecine.
Moyne (A.), homme de lettres.
Moret, docteur en médecine.
Roufosse, courtier en librairie.
Mme Vert, imprimeur.
MM. Genty, négociant.
Pinot (G.), entrepreneur.
Carbou, pharmacien.
Charles, restaurateur.
Cros, professeur.
Viguier, directeur du bazar de l'Hôtel de ville.
Gravey, architecte.
Barroux, archiviste adjoint des Archives de la Seine.
La *Bibliothèque de la ville de Paris*.
Rongier (G.), négociant.
Seigneurie (A.), directeur du journal " *l'Epicier* ".
Flageul (A.) avocat à la cour d'appel.
Bergeron, publiciste.

MM. Lantuéjol, photographe.
Fourrier, traducteur-interprète.
Gom, architecte.
Phulpin (Paul), dessinateur.
Rogier, docteur en médecine.
Vaudet, publiciste.
Noel, artiste dramatique.
Crampon, consul général.
Malard, négociant.
Stoffer, sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.
Louar, artiste dramatique.
Haroux, négociant.
Carteret, ingénieur des arts et manufactures.
Faivret, négociant.
Crubilé, employé de la Préfecture de la Seine.
Vuillaume (Maxime), publiciste.
Chancel, architecte.
Le Cerf, propriétaire.
de la Morinerie, chef de division en retraite.
Mme Aron, dame patronnesse des écoles maternelles du 4e arr.
MM. Lafollye, architecte.
Fraenzel, professeur.
Cailleux, ancien chef d'institution.
Cholet, docteur en médecine.
de Mallevoue, chef de bureau à la Préfecture de la Seine.
Féret, instituteur.
Lenoel-Zevort, avocat.
Mme Magnien.
MM. Borde, commissaire de police.
Bluet, sténographe judiciaire.
Malbec, docteur en médecine.
Rhoné (A.), archéologue.
Mme Vidal (L.)
MM. Plista, propriétaire.
Tournafond (Henri), négociant.
Chevreuil, officier de paix.
Bibliothèque Municipale du 4e arrondissement.
Pisani, chanoine de Notre-Dame.
Weber, pasteur de la Confession d'Augsbourg.

LA CONFÉRENCE DE LA CITÉ

Le 25 janvier, a eu lieu la Conférence-Concert organisée à la Mairie du IVe arrondissement par les soins de *La Cité.* Dans la salle des Fêtes de la Mairie se pressaient environ un millier d'auditeurs.

M. le Maire, dans une humouristique et spirituelle allocution, a rappelé quelle était l'œuvre de *La Cité*, quels furent ses débuts, quels furent ses progrès et ses succès. Il a présenté le conférencier, M. Augé de Lassus.

Pendant près d'une heure, M. Augé de Lassus a tenu sous le charme de sa parole ses auditeurs. Il racontait, dans une causerie charmante, semée d'anecdotes amusantes et inédites, l'histoire de la Bastille, démolissant les anciennes légendes accumulées par les romanciers, les dramaturges et l'imagination populaire.

Nous détachons de cette causerie quelques-uns des passages les plus intéressants :

. . . .

Les estampes par milliers, la plus vulgaire imagerie, naguère encore une reconstitution dont s'amusa beaucoup Paris, nous ont tous familiarisés avec la Bastille, et tous nous l'évoquons sans peine avec ses huit tours rondes reliées par des courtines d'égale hauteur. Le monument est tout d'un bloc, sans donjon, sans accident pittoresque, sans toiture hardiment projetée, sans combles pointus, ne présentant que sa couronne ininterrompue des créneaux monotones et de semblables mâchicoulis. On dirait un vaste coffre tout d'une pièce. Dans le cours des âges, les huit tours reçoivent des noms, quelques-uns d'origine incertaine. Tour du Coin, tour de la Chapelle, tour du Trésor ; ces noms, d'eux-mêmes,

s'expliquent et se justifient. Ces deux dernières tours, les plus anciennes, avaient encadré la porte primitive, bientôt murée, mais qui avait laissé, dans la maçonnerie, le dessin de son arc et même les statues de saints protecteurs de la ville et de princes couronnés qui, seules, égayaient un peu la solennelle nudité des hautes et mornes murailles.

La tour de la Comté, la tour de la Bazinière, encadraient la porte nouvelle. Puis venaient la tour de la Bertaudière, qui montrait la chambre du fameux Latude ; la tour de la Liberté, un nom d'une ironie cruelle ; enfin la tour du Puits. Selon l'usage, l'entrée de la Bastille est unique et double cependant ; la porte charretière, défendue de son pont-levis, est flanquée d'une porte plus petite, réservée aux piétons, elle aussi accessible seulement lorsqu'était abaissé un petit pont-levis.

. . . .

Par sa destination, la Bastille est donc une forteresse ; cependant, elle ne devait pas tarder à servir de prison. Le Moyen-âge ne connaissait pas la prison qui n'est qu'une prison, ou, pour mieux dire, tout logis siège de quelque souveraineté, avait sa geôle, que ce fût une abbaye, une maison de ville, un collège, un manoir seigneurial.

. . . .

En 1659, la Bastille compte quarante et un prisonniers dont M. de Cluzelles, un trigame auquel s'intéresse beaucoup, sans doute par admiration, la reine Anne d'Autriche. En 1691, le chiffre des prisonniers monte à soixante-douze ; l'édit de Nantes est révoqué, la Bastille est comble.

Chacune des huit tours superpose cinq ou six chambres, quatre sont plafonnées. La première, la plus basse, enterrée presque au niveau des fossés, ne reçoit le jour que d'une très étroite meurtrière ; c'est un véritable cachot tout spécialement redouté. Les chambres sont mieux éclairées ; cependant, elles se ferment d'une double porte et leur unique

fenêtre est traversée, dans la profonde épaisseur de la muraille, de deux grilles entrecroisant leurs barreaux de fer. Les cheminées elles-mêmes sont grillées, en prévision d'une escalade possible.

Les motifs les plus divers, quelquefois les plus frivoles, ouvrent les portes de la Bastille plus aisément pour l'entrée que pour la sortie. Dans les idées de l'ancienne France, dans la croyance intime du roi lui-même, le roi est pour tous ses sujets un suprême père de famille, il a droit de surveillance et de correction. Il protège ses enfants, s'il le faut, contre eux-mêmes. L'autorité paternelle ne procédait pas toujours alors par la douceur et la très étroite solidarité qui rapprochait, enchaînait les membres d'une même famille, dépassait tout ce que notre laisser-aller, notre complaisante camaraderie moderne peuvent imaginer. Un jeune homme est-il à la veille de quelque frasque compromettante pour les siens ? Vite un peu de Bastille, cela est plus éloquent et plus efficace qu'un sermon. Un mari bien accrédité est-il en inquiétude au sujet des entreprises de quelque galantin ? La Bastille va sauvegarder, au moins pour quelques jours, l'honneur de Sganarelle. Un duel paraît-il inévitable ? La Bastille le fait éviter. Le marquis de Dangeau, le très fidèle courtisan du roi et le familier de Versailles, s'est-il oublié jusqu'à mener trop grand tapage dans une querelle de jeu ? Quelques heures de Bastille lui rappellent le respect que l'on doit aux appartements du roi. Ce n'est qu'une pénitence débonnaire. Un bon père met ainsi son enfant à genoux dans un coin lorsqu'il s'est mal tenu à table. Les incarcérations pour cause de religion sont plus cruelles, nous l'avons dit ; mais quelquefois la Bastille fut un lieu d'asile qui sauvait de bien pis. La justice coutumière était dure ; elle avait, même pour de légers manquements, tout un arsenal de supplices atroces qu'elle ne laissait pas chômer.

. . . .

La lettre de cachet fait loi à la Bastille, elle en tire ou

retire les verrous. La formule est concise, longtemps manuscrite, plus tard, à compter de 1750 environ, imprimée, laissant en blanc la place des noms. « Monsieur de Jumilhac (ce fut un des gouverneurs au temps de Louis XV), je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir le sieur..... dans mon château de la Bastille et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, Monsieur de Jumilhac, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Signé : LOUIS. »

Plus bas, la contre-signature d'un ministre, et c'est tout. Jamais le motif de la détention n'est mentionné, singulière facilité laissée à l'arbitraire, mais aussi, et c'est une considération toute puissante, sauvegarde complète qui protège l'honneur des familles. Nous le répétons, la Bastille en soi ne déshonore pas.

. . . .

Un officier judiciaire, de préférence un officier du guet, sa lettre de cachet en main ou sa lettre de présomption en poche, se présente au logis du délinquant ou du disgracié qui lui est désigné :

« J'ai les ordres du roi ! » dit-il.

Cela s'explique aussitôt de soi-même. Nulle résistance, qu'une escorte armée du reste aussitôt maîtriserait ; les protestations sont bien vite achevées.

Un carrosse est en bas, les volets clos. L'officier y prend place, auprès de son détenu. Aussitôt on part avec toute rapidité, suivant quelquefois des rues détournées pour dépister les amis trop fidèles qui pourraient s'acharner à suivre cet ami disparu peut-être pour longtemps. Ainsi on arrive dans la première cour qui précède la Bastille :

« Qui va là ? crie une sentinelle.

— Les ordres du roi », est-il répondu.

Aussitôt doivent se fermer les boutiques des marchands établis au seuil même de la Bastille. Les hommes de garde se détournent ou rabattent sur les yeux leur coiffure. Défense expresse de rien voir, c'est la consigne très sévère.

Cependant le carrosse dépasse l'avancée. Un coup de cloche retentit.

« On y va », répond l'officier de garde.

Et le pont-levis s'abaisse, avec un bruit sinistre de chaînes et de ferrailles, et le carrosse, dépassant le fossé, ébranlant les planches, est bientôt sous la porte. Le gouverneur s'empresse à la rencontre de son pensionnaire, ou le lieutenant du roi qui le supplée ou, si le détenu n'est qu'un assez petit personnage, le major, celui-là même qui journellement et plus spécialement se doit occuper des prisonniers. Le prisonnier est du reste toujours très poliment salué d'un : « Soyez le bienvenu, monsieur ! » sans ironie méchante. On le fouille cependant ; de ses armes, de ses papiers, on fait un paquet qu'il doit marquer lui-même de son cachet. C'est un dépôt qui lui sera fidèlement restitué à sa sortie.

La chambre qu'il doit occuper lui est immédiatement désignée et les porte-clefs le conduisent. Il obtient facilement l'assistance d'un valet ; la Bastille a toute sa petite escouade de valets, en quelque sorte assermentés, entre lesquels messieurs les prisonniers peuvent choisir.

De ce jour, cependant, le prisonnier va perdre sa personnalité. Les geôliers ne le doivent désigner, s'ils ont à parler de lui, que par une périphrase anonyme : « Le prisonnier de la seconde chambre de la tour du Coin », par exemple.

Le prisonnier a sa chambre, il n'a plus de nom.

La politesse, la douceur sont prescrites aux gardiens comme à tout le personnel de la Bastille, mais défense expresse aux guichetiers de causer avec le prisonnier, sinon des choses les plus indifférentes ou de choses de service absolument nécessaires. Le prisonnier doit ignorer le monde, quelquefois même en être ignoré. Défense aux guichetiers de s'entretenir entre eux des prisonniers, à plus forte raison, et sous des peines très sévères, d'en parler à qui que ce soit hors de la Bastille.

Quelques livres, assez facilement prêtés, sont à la disposition des prisonniers. Ils peuvent, mais plus difficilement,

recevoir quelques visites, en un parloir qui est une sorte de corps de garde. Leur table est bien servie jusqu'à la surabondance, et quelques-uns sans doute, surtout parmi la gent famélique des hommes de lettres, ont pu regretter l'ordinaire de la Bastille. Deux bouteilles de vin par repas, c'est l'usage constant ; mais le gouverneur prodigue six bouteilles de champagne les jours de fête. On vit des prisonniers solliciter une réduction de menu. En ce cas, le roi ne devant jamais bénéficier sur la dépense une fois établie, le prix de la nourriture non consommée se capitalisait et, lors de son élargissement, ce pécule remis permettait au libéré de partir les poches bien garnies. Avant de quitter la Bastille, cependant, il devait solennellement jurer de ne rien révéler de ce qu'il avait pu voir ou surprendre pendant sa détention. La mort seule devait-elle le délivrer ? Il n'était, semble-t-il, délivré qu'à demi. Toujours, et quel que fût son rang, les funérailles se faisaient discrètes, comme assourdies. De nuit, à la lueur de quelques torches, le cortège quittait la Bastille, et le mort s'en allait, escorté de quelques soldats et guichetiers, demander, à l'église Saint-Paul, paroisse du quartier, quelques hâtives prières, puis il disparaissait dans le petit cimetière encore subsistant sous l'encombrement de bâtisses nouvelles !

. . . .

. . . . 1789 se lève ! . . . .

Les femmes marchent sur Versailles ; les émeutiers assaillent la Bastille ; mais la royauté n'est pas d'humeur ou de force à rien arrêter.

La cour, constamment mal inspirée, masse des troupes autour de Paris, c'en est assez pour l'exaspérer, non pas pour l'intimider.

« La royauté abandonne tout ou plutôt s'abandonne elle-
» même. Des négociateurs bénévoles sont improvisés ; le
» gouverneur les a reçus. Il a promis de ne pas tirer, mais
» on a promis de ne pas attaquer, et l'on attaque. La
» première cour, ouverte à tout venant, est occupée. Un

» homme hardi, que du reste pas un seul coup de fusil ne » gêne, brise, à coups de hache, la chaîne du pont-levis qui » ferme l'avancée, et voici la seconde cour envahie, occupée. » Cette fois la Bastille riposte et quelques hommes tombent. » Quelques gardes françaises survenus et traînant des » canons, imposent comme un vague essai de stratégie à » cette bande désordonnée. Le gouverneur songe un instant » à faire sauter lui-même ses hommes et le château confié à » sa garde ; ce désespoir l'aurait peut-être grandi, dans tous » les cas sauvé d'un affreux martyre. Un de ses invalides » l'arrête, lui barrant la porte du dépôt des poudres. Enfin » intervient une capitulation, car la Bastille n'est pas prise de » vive force, et cet arrangement hâtivement écrit est échangé » dans l'étroit espace que laisse le pont-levis redressé.

» La Bastille prise est aussitôt vouée à la destruction. » On peut dire qu'elle était condamnée d'avance. Dès 1784 » un plan général de transformation englobant tout le quar- » tier, projetait l'établissement d'une place circulaire avec » monument à la gloire du roi, et dans ce plan émanant de » l'Administration officielle, la Bastille supprimée, n'est plus » indiquée qu'en pointillé, comme souvenir. Le très haut » intérêt d'art qu'elle présentait, tant de confidences que lui » laissait une histoire de quatre siècles, n'étaient pas alors » des considérations même présentables. Nulle voix ne » s'éleva pour demander grâce. On s'amusa à démolir avec » une sorte de colère enfantine et méchante. C'est une partie » de plaisir d'aller voir cela. Quelques-uns, quelques-unes » prennent la pioche. Les pierres résistent cependant ; il en » coûte cinq cent mille livres pour effacer les derniers ves- » tiges. Mme de Genlis ne manque pas à mener son élève, » le futur roi Louis-Philippe sur les ruines. Du jardin tout » voisin de Beaumarchais, le spectacle est facile et les » curieux abondent. »

*
* *

Cette Conférence était « illustrée » de projections retraçant

les différentes vues de la Bastille et des principaux personnages qui y avaient été renfermés.

La soirée s'est terminée par une série de vieilles chansons parisiennes : *Perlinpinpin*, *Paris ô gué*, *Paris le matin*, de Desaugiers. Mme Marguerite Feljas a été fort applaudie dans le duo d'une vieille chanson de Lulli, le *Clair de la Lune* qu'elle a dit d'une voix charmante.

Autour de Notre-Dame

On installe en ce moment, sous les caveaux de Notre-Dame, des calorifères gigantesques. Il a fallu percer à une profondeur de cinq mètres un blocage en béton d'une épaisseur de sept mètres. C'est sur ce blocage fait en ciment très dur que reposent les fondations de la vieille basilique et non sur pilotis comme l'ont avancé quelques écrivains de Paris.

Ces caveaux ont servi, pendant longtemps, de sépulture.

Le caveau des archevêques est au-dessous du chœur. On y a accès par un large escalier de vingt marches qui s'ouvre sous deux dalles. Il se divise en cinq travées. Seize cercueils y sont déposés sur des tréteaux de fer : au milieu, le cercueil du cardinal Guibert; à droite, ceux de NN. SS. Hardoin de Péréfixe, de Vintimille, de Juigné, de Talleyrand, Affre, Morlot et Darboy; à gauche, les cercueils de NN. SS. de Marca, de Harlay, de Noaille, du Belloy, de Quélen et Sibour. Sous l'escalier, les restes de Regnaud de Beaune, archevêque de Sens, grand aumônier de France, décédé en 1606, à Paris, et un cercueil qui ne porte aucune inscription et doit contenir les ossements trouvés dans les caveaux.

La crypte de la nef devait être primitivement divisée en quatre caveaux séparés par des cloisons. On lit, en effet, sur les murailles ces inscriptions placées à 7 ou 8 mètres de distance l'une de l'autre : « Cave pour la sépulture des chanoines. — Cave pour les cercueils de plomb. — Cave pour la sépulture des chapelains et bénéficiers. — Cave pour la sépulture des musiciens enfants de chœur et officiers clercs. »

A. C.

LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

La commission du Vieux-Paris vient d'approuver la liste, qu'avait dressée la Préfecture de la Seine, des monuments parisiens sur lesquels il sera interdit d'afficher.

Voici ce qui concerne notre arrondissement :

4e arrondissement. — Colonne de Juillet, Tribunal de commerce, tour Saint-Jacques, statues de Renaudot, de Beaumarchais, de Charlemagne, le monument Barye, l'Hôtel de ville, l'hôtel Lauzun, la maison de Victor Hugo, place des Vosges.

Les fouilles de la place de l'Hôtel de Ville

Dans ses dernières séances, la Commission du Vieux Paris s'est occupée de diverses questions qui intéressent notre arrondissement.

Certains indices permettant de supposer qu'un port fluvial avait existé jadis à l'emplacement de l'ancienne place de Grève, la Commission a décidé de creuser des puits de sondage jusqu'à une profondeur de huit mètres.

De la surface du sol à une profondeur de 1 mètre 35, il a été trouvé une couche de débris de constructions, de gravats, de fragments de poteries des XVIIe et XVIIIe siècles. Au-dessous une couche de sable, plus bas une zone composée de débris de poteries des XVe et XVIe siècles. Puis une couche sableuse et une zone de débris de vases des XIIe et XIIIe siècles. Au-dessous une couche de limon contenant de la tourbe, des plaques de chêne et des débris de lanières de cuir et des semelles gallo-romaines dont plusieurs sont encore munies de leurs clous. Sous ce limon tourbeux on a atteint le « diluvien, » c'est-à-dire le sol vierge, dans lequel on a trouvé des silex bien taillés et des débris d'ivoire fossile.

Les résultats de ces fouilles donnent un éclatant témoignage à ces lignes de Victor-Hugo :

« L'histoire de Paris a des couches d'alluvion, des alvéoles de syringe, des spirales de labyrinthe. Disséquer cette mine à fond semble impossible. Une cave nettoyée met à jour une cave obstruée. Sous le rez-de-chaussée, il y a une crypte, plus bas que la crypte, une caverne, plus avant que la caverne, un sépulcre, au-dessous du sépulcre, le gouffre. »

Changement des numéros des maisons et des noms de rues

Dans une des dernières séances de la Commission du *Vieux Paris*, notre collaborateur, M. Ch. Sellier, a rappelé combien tout changement apporté au numérotage des maisons est préjudiciable aux besoins de leur histoire. Il cite le cas, dans notre arrondissement, de la rue Saint-Antoine, si riche en souvenirs de toute sorte, dont on vient encore une fois de changer le numérotage. Et l'on se demande vraiment quel inconvénient sérieux pouvait résulter de l'ancien état de choses, ou bien quel avantage réel peut présenter le nouveau.

On invoquera sans doute l'exception singulière que la rue Saint-Antoine faisait à la règle, c'est-à-dire que l'ordre numérique de ses maisons ne suivait pas, ainsi que pour les autres rues parallèles à la Seine, le sens de la direction du cours de ce fleuve. Mais est-ce que le rapprochement des numéros des deux maisons contiguës ne suffit pas au passant pour indiquer la direction du numéro de la maison qu'il cherche ? Et n'est-il pas, d'ailleurs, d'autres moyens pour s'orienter ? On a bien proposé déjà, dans le but de parer aux inconvénients indéniables du changement de numérotage des maisons, de rappeler, par une inscription supplémentaire, le ou les anciens numéros à côté du nouveau ; mais ce procédé serait-il vraiment heureux au point de vue décoratif. C'est peu probable.

De même, enfin, pour les noms des rues. Pourquoi

continue-t-on à changer la dénomination de nos plus anciennes voies ? Ces changements n'arrachent-ils pas autant de souvenirs à l'histoire du vieux Paris ? Souvenirs qui ont certes, pour la plupart, une autre saveur et un autre pittoresque que bien des noms qu'on y a substitués. Cela soit dit sans songer le moins du monde à diminuer le degré de légitime célébrité de ceux-ci. Telle, par exemple, la rue des Juifs, dont l'appellation, si justifiée du reste, avait au moins huit siècles d'existence. Et, puisqu'on a cru nécessaire et à propos de manifester en faveur de la très honorable mémoire de Ferdinand Duval, pourquoi n'avoir pas appliqué son nom à une voie nouvelle ? Il n'en manque pourtant guère. Mais, objectera-t-on, ce changement a été provoqué par une pétition des habitants de la rue. En examinant bien comment les manifestations de cette nature sont préparées et offertes, il n'est pas difficile de voir combien il est nécessaire de les accueillir avec précaution et d'en vérifier l'utilité.

Nous nous associons entièrement au vœu de M. Sellier, tendant à ce qu'à l'avenir, en ce qui concerne le numérotage des maisons, il ne soit plus apporté, ou le moins possible, de changements pouvant causer préjudice à leur identification, dans le rapport du présent au passé. Nous demandons aussi que la Municipalité de l'arrondissement soit toujours consultée quand il sera question de procéder à un changement de nom.

A SAINT-GERVAIS

La Chapelle dite Scarron et les Stalles du Chœur

Une délégation de la Commission du Vieux Paris a visité l'église Saint-Gervais, si curieuse et si ignorée.

Elle a constaté l'état de dégradation des boiseries peintes qui ornent cette chapelle si improprement appelée chapelle

de Scarron et qu'on a dénaturée en l'affectant à un cabinet de travail.

La Commission a émis un vœu tendant à la désaffecter et à la remettre au service du culte.

La délégation a ensuite examiné les remarquables stalles du chœur, sur lequel notre collègue, M. l'abbé Gauthier, vicaire de la paroisse, élabore un intéressant travail.

Ces stalles se composent de deux parties bien distinctes, ou plutôt de deux modèles différents.

La première partie comprend celles, au nombre de seize, qui furent construites pour l'église et qui comportent, sculptées sur les miséricordes, *l'orme sortant d'un puits*, les chiffres des saints Gervais et Protais enlacés et des palmes et couronnes rappelant le martyre des deux patrons de la paroisse. Ces stalles, qui semblent dater de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, firent sans doute partie de la décoration de l'église faite à cette époque.

Les chaires qui composent le second modèle sont beaucoup plus nombreuses que les premières, elles sont au nombre de vingt-six, et présentent tout le caractère des travaux du XVIe siècle. Elles portent les images des confréries qui avaient rang au chœur et parmi lesquelles on remarque : Un écrivain à son pupitre, un architecte mesurant des pierres, un boulanger à son four, un homme accroupi qui souille le seuil d'une porte (?), un tonnelier au milieu de ses tonneaux, des vendangeurs dans une cuve, un cordonnier à son établi, deux rôtisseurs, un batelier dans une barque, un homme au bain, une querelle entre deux buveurs, un génie sur un tombeau, trois personnages.

En ce qui concerne la chapelle dite de Scarron, la Commission a eu la bonne fortune d'obtenir de la paroisse qu'elle serait débarrassée du mobilier qui l'encombrait.

Il serait à désirer que les habitants des hautes maisons de Montceau-Saint-Gervais voulussent bien ne plus projeter sur son grillage extérieur, leurs débris de cuisine, dont l'amas obscurcit l'infortunée chapelle, éclairée seulement par le haut.

Déjà, au siècle dernier, la chapelle était fermée au public. « Cette chapelle, dit G. Brice, est rarement ouverte. Celui à qui elle appartient ne la fait pas voir agréablement, n'en permettant l'entrée qu'avec des formes affectées qui ne plaisent pas aux curieux. »

La vieille caserne du Petit-Musc

A la suite d'une longue visite faite au vieux quartier de cavalerie du Petit-Musc, qui prochainement va disparaître, la Commission du Vieux-Paris a fait prendre un certain nombre de belles reproductions des façades et des intérieurs de ce bâtiment, ancienne infirmerie du couvent des Célestins, construite en 1731. Ces reproductions sont destinées au Musée Carnavalet, ainsi que deux consoles en pierre, du XVIe siècle, curieusement ornées, et dont l'une émerge encore du mur donnant sur le boulevard Henri IV. La Commission a vivement regretté de ne pouvoir conserver, pour sa réédification dans un square de la ville, le beau fronton triangulaire, sculpté dans le goût de la Régence, que l'on aperçoit dudit boulevard. Le prix élevé de la dépense a seul empêché sa conservation. Le grand et superbe escalier en fer forgé sera réservé pour être réédifié dans un immeuble communal.

A. C. et L. L.



Stryge de Notre-Dame.

VIEUX PARIS ET PARIS NEUF

M. L. V. Meunier, dans un article du *Rappel*, écrivait au sujet de ce qu'il appelle les *monomaniaques* de la conservation des antiques vestiges de Paris, ce passage qui nous touche :

Je profiterai de l'occasion pour dire à ce sujet ma pensée tout entière. Dans le premier numéro, *fort intéressant d'ailleurs*, de la « Cité », bulletin de la Société archéologique et historique du IVe arrondissement de Paris, je lis cette phrase : » Reste encore, au centre du quartier Saint-Merri, un débris du vieux Paris. Les rues Maubuée, de Venise, Brisemiche, Pierre-au-Lard, ne le cèdent en rien aux plus sordides ruelles de l'ancienne Cité.» Et si je ne me trompe, il y a là comme un naïf orgueil, tout archéologique : Hein ! comme c'est sale ! — Eh bien ! je dis, moi, que c'est une honte pour la capitale en général et pour le IVe arrondissement en particulier, de posséder ce « reste du vieux Paris ».

Si la *Cité*, voué à une œuvre commune, ne veut pas, dans son sein, de polémiques, rien ne l'empêche de défendre cette œuvre contre les attaques, quelques courtoises soient-elles, du dehors. Aussi notre Secrétaire a-t-il écrit, pour préciser le but de la Société, la lettre suivante à l'auteur de l'article :

Mon cher Ami et Collaborateur,

Dans un passage de votre article « Vieux Paris et Paris Neuf », vous prenez à partie, après un mot fort gracieux à son adresse, *La Cité*, bulletin de la *Société historique du IVe arrondissement*, que nous venons de fonder, pour avoir dit, au sujet du pâté de maisons du quartier Saint-Merry, que ce quartier « ne le cède en rien aux plus sordides quartiers de l'ancienne Cité », et vous plaisantez agréablement l'auteur de ce filet, qui est moi, de ce naïf orgueil tout archéologique qui lui fait admirer cette saleté et cette hideur, et, au risque de vous faire traiter de vandale par tous les fervents du vieux Paris, vous vous déclarez, au nom de l'hygiène, au nom des besoins de la circulation, partisan du « Paris neuf », des rues aérées et des maisons propres.

Eh bien oui, je vous l'avoue, il me sera douloureux de voir disparaître ce vieux quartier, ces vieilles maisons, coiffées de pignons aigus comme des tricornes en bataille, qu'égratignèrent souvent les balles de 1832 et les biscaïens de juin, où les pavés se levaient tout seuls et dont chaque rue avait son nom de bataille dans les guerres civiles, la rue des *Gravilliers*, la rue *Transnonain*, la rue du *Cloître Saint-Merry*.

La rue du Cloître Saint-Merry ! Le théâtre de cette épopée fabuleuse où trente républicains, cœurs héroïques et têtes folles, tinrent en échec, pendant plus de vingt-quatre heures, l'armée royale. D'une de ces fenêtres à l'autre, entre ces hommes qui savaient qu'ils allaient mourir, la blague parisienne voltigeait, alerte et gaie, dans l'accalmie des fusillades.

Ce ne sera pas sans tristesse que je verrai disparaître ces ruches bourdonnantes où se fabrique, en chambre, l'ingénieux et spirituel article de Paris, où vivaient, travaillaient, tous ces gagne-petits, frondeurs, barricadiers, artistes, frémissant de séditions qui portaient au cœur l'amour de la République.

Et qui vous dit que nous autres, archéologues, aimions moins que vous les maisons propres ? Mais les anciennes maisons du Vieux Paris n'étaient-elles — nous ne parlons pas des taudis — ni propres ni aérées ? Allez donc au Marais, dans ces antiques demeures où une porte simple mène à un appartement carrelé ; mais, l'escalier est large et monumental, les couloirs sont vastes, les dégagements faciles, les plafonds élevés. Comparez-les à ces maisons nouvelles, sépulcres blanchis, faites de plâtras et de rognures de pierre qui, du haut en bas, sont divisées verticalement et horizontalement en tranches exiguës, dans lesquelles un ménage parisien étouffe faute d'air, de lumière et d'espace. Ce que l'Administration a rendu d'air à la Ville en élargissant les rues, les propriétaires le retirent et au-delà, en rétrécissant les appartements.

Les paliers sont larges d'un mètre carré, la cour est un entonnoir sordide, hanté par les exhalations pestilentielles des plombs et les arômes délicats des cabinets. Bon gré mal gré, par les fenêtres, vous recevez les confidences olfactives de toutes les cuisines de la maison.

Et vous admirez, mon cher ami, ce beau style municipal et administratif qui s'épanouit dans sa fleur depuis cinquante ans. Au lieu du Paris fourmillant et profond du moyen-âge, avec ses hautes maisons, ses forêts de tourelles ajourées, de clochetons sculptés,

de toits aigus, de pignons taillés que notre Maître Hugo a si merveilleusement décrit, vous aimez mieux ce Paris moderne et laid, ses monuments bâtards, ses halles classiques, ses temples grecs, ses modernes églises gothiques, qui rappellent le moyen-âge comme X... rappelle V. Hugo, la Bourse qui ressemble à la Madeleine et la Madeleine à la Bourse, son architecture de stuc et de plâtre, où rien ne dépasse le niveau.

Eh ! Personne ne nie que ces percements de rues n'ont donné de la lumière et de l'air aux habitants de Paris, gratté la lèpre qui rongeait ses hideux quartiers, ouvert la porte au soleil, nous n'y contredisons pas.

L'hygiène est une excellente chose, mais le passé et l'art aussi ; il serait peut-être bon, et c'est ce que nous voulons, de les combiner ensemble. Il ne faut pas que la ligne droite soit plus inviolable que l'histoire et nous demandons que Messieurs les ingénieurs daignent avoir quelques égards pour les chefs-d'œuvre gothiques et ne réalisent pas, dans notre vieux Paris, l'idéal du *Dupont*, de *Musset* ..... Ces vieilles choses,

Chansons que tout cela ! Nous les supprimerons,
Nous les démolirons, comblerons, brûlerons !
Ce ne serait partout que houilles et bitumes !
.... *Paris* sera propre et net comme une écuelle,
L'humanitaire en fera sa gamelle.
.... Quel projet, mon ami ! Quelle chose admirable !
A d'aussi vastes plans rien est-il comparable ?

Le seul tracé du boulevard Sébastopol a culbuté par douzaines les cloîtres, les palais, les chapelles. Ces « percées » que vous admirez tant, vont droit devant elles, sans souci du passé ; gare devant, la maison de Nicolas Flamel et l'abbaye de Cluny, la Tour Saint-Jean de Latran, la chapelle des Ménétriers. Le plus précieux bijou architectural du XIIIe siècle et une borne-fontaine, sont absolument égaux devant la ligne droite ; périsse l'art plutôt que la ligne droite.

Avec ces trouées, Paris est en train de perdre son pittoresque, son imprévu et son charme, et il ne sera bientôt plus qu'une ville neuve et blanche, ayant fait litière de ses souvenirs historiques les plus curieux ou les plus sacrés, une ville de boutiques étalant leur luxe tapageur et criard, une grande auberge, le caravansérail des étrangers en quête de plaisirs faciles.

Amitiés,

A. CALLET.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que, sur la proposition de MM. Labusquière, H. Galli et Piperaud, conseillers municipaux, le Conseil municipal vient d'allouer à **la Cité** *une subvention de 600 francs.*

M. Labusquière, au nom de la 4e commission, présente le rapport suivant :

Allocation d'une subvention à la société « la Cité ».

M. John Labusquière, au nom de la 4e Commission. — La société « la Cité », qui s'est constituée sous le patronage de la municipalité dans le 4e arrondissement et a son siège à la mairie de l'Hôtel-de-Ville, a adressé au Conseil municipal une pétition par laquelle elle sollicite une subvention.

Cette Société, qui a réuni déjà un nombre important d'adhérents et qui s'occupe avec beaucoup d'activité et d'autorité du vieux Paris dans l'arrondissement qui renferme tant de points intéressants, a besoin de ressources complémentaires pour continuer une œuvre offrant un si vif intérêt.

Votre Commission a été d'avis que cette pétition devait être favorablement accueillie.

Pour ces motifs, nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,

« Vu la pétition (P, 3643 du 27 décembre 1901) par laquelle la société « la Cité » sollicite une subvention :

« Sur l'avis de la 4e commission et le rapport de M. John Labusquière,

« Délibère :

« Article premier. — Une subvention de 600 francs est accordée à la société « la Cité », dont le siège est à la mairie du 4e arrondissement.

« Art. 2. — Cette somme de 600 francs sera imputée sur la réserve du budget de l'exercice 1902. »

Adopté.

Au nom de **la Cité**, *nous adressons à MM. Labusquière, Galli et Piperaud et au Conseil municipal, nos meilleurs remerciements.*

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

QUESTIONS, COMMUNICATIONS ET RÉPONSES

Dans son rapport, le Secrétaire provisoire conviait tous les adhérents à apporter à LA CITÉ un renseignement, un document, une indication quels qu'ils soient, à signaler une œuvre ignorée, un coin curieux, une tradition d'autrefois. C'est avec la collaboration de tous que la Société pourra faire œuvre utile et vulgariser la connaissance de Paris ancien. Toutes les communications seront reçues, quelque modestes qu'elles soient, au siège de la Société, qui s'empressera de protester contre toutes les mutilations que l'on fait subir au vieux Paris.

Pourquoi les tours de Notre-Dame sont-elles inégales ?

Il n'est pas de Parisien qui ne passe cent fois par an devant Notre-Dame : combien ont remarqué que des deux tours de la vieille cathédrale, égales en hauteur et à la première vue toutes pareilles d'aspect, l'une est plus large que l'autre. Avec un peu d'attention on s'aperçoit que les baies ogivales de la tour méridionale sont plus étroites que celles de la tour du nord. Cette constatation est rendue même plus frappante si l'on compte le nombre des statues royales qui décorent la galerie du premier étage : à la tour du nord on compte dix statues, celle du sud n'en a que neuf. La tour nord a 10 mètres 90 de tour, celle du sud 9 mètres 80 seulement.

D'où vient cette irrégularité si bien dissimulée par le merveilleux génie des architectes ? Est-ce de cette coutume qui faisait qu'au Moyen âge, les cathédrales métropolitaines, certaines collégiales et les abbayes de fondation royale possédaient seules le droit d'avoir deux tours ou clochers d'égale grandeur?

Les cathédrales suffragantes en avaient deux, mais inégales, enfin les autres églises de paroisses ou de simples monastères n'avaient droit qu'à un clocher.

Or, pendant tout le Moyen âge, Paris fut un évêché ayant pour métropolitain l'archevêché de Sens.

D'autres auteurs prétendent que la tour placée du côté de l'évangile était toujours plus haute ou plus grosse que l'autre.

Nous avons consulté *M. Pousset*, archiprêtre de Notre-Dame, un de nos premiers adhérents, et compétent s'il en fût en pareille matière ; son avis est qu'il n'y a là aucune question de suffragance. D'autres métropoles sont dans ce cas, Chartres, Reims, etc. Le vrai motif de cette différence doit être cherché dans la règle primordiale de l'art gothique de n'avoir aucune symétrie. Un autre exemple à Notre-Dame : le portail de gauche est moins élevé que celui de droite.

Le Gérant : A. Callet.



Gargouille de Notre-Dame.

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs revues ont salué notre premier numéro. Citons entr'autres **l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,** qui nous consacre ces lignes :

La Cité

« La société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris, dont le secrétaire général est notre collaborateur A. Callet, vient, à l'imitation de ses sœurs aînées, de fonder un Bulletin, dont les curieux du Vieux-Paris ne pourront que se réjouir. Pour entrée de jeu, nous y trouvons un article d'une sûre et abondante érudition sur l'*Hôtel du Prévost de Paris,* de notre collaborateur M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, inspecteur des fouilles, dont nous reparlerons, des études et croquis sur maisons du IVe arrondissement (dont le logis de Rabelais) ; *L'Hôtel de la Vieuville*, par M. Lucien Lambeau, dont il a été rendu compte . L'intérêt de notre nouveau confrère nous permet de leur souhaiter à bon escient, longue vie. (2, Place Baudoyer, Paris). »

Nous remercions notre excellent confrère.

Curiosités du Vieux Montmartre

par Charles SELLIER

1. — Les Carrières à plâtre. — II. — Les Fontaines. — Montmartre-Vignoble. — III. Les Moulins à Vent. — La Porcelaine de Clignancourt. — Le Mont-Marat.

3 plaquettes in-12, chez Champion, 9, quai Voltaire. Paris.

L'Hôtel Le Pelletier St-Fargeau

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* », année 1895).

Chez Champion.

L'Hôtel de Chevreuse ou de Luynes

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* » année 1900.

Chez Champion.

La Correspondance Historique et Archéologique, organe d'informations mutuelles entre Historiens et Archéologues (paraissant tous les mois.)

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE. Directeurs.

Sous ce titre les **Minutes Parisiennes** notre ami G. GEFFROY qui est un indigène de l'île Saint-Louis, a publié chez OLLENDORF une promenade humoristique et pittoresque dans l'île Saint-Louis et la Cité.

Il y a de jolis croquis, lestement troussés, des impressions vraies, des instantanés de coins curieux des deux îles aux aspects si divers et si changeants.

Le Parloir aux Bourgeois

Dans ce livre fortement documenté, M. A. DES CILLEULS fait justice des légendes qui établissent dans la cité le premier Parloir aux Bourgeois. Il prouve qu'avant que la Ville ait acquis en 1357 la Maison des Piliers en Grève, les *Parisiens* se réunissaient au Camp Romain avoisinant la Tour Saint-Jacques puis près du Châtelet et de Saint-Leuffroy.

Le Quartier Barbette

Monographie historique et archéologique d'une région de Paris, par Charles SELLIER. Ouvrage honoré d'une mention au concours des Antiquités Nationales de 1899 (Académie des Inscriptions et Belles Lettres). 1 volume in-8° avec plans.

Chez Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.



Le numéro est en vente au prix de **deux francs**

chez

MM. DORBON, 6, rue de Seine ;
DESSENDRE, 50, rue des Archives ;
PICARD, 82, rue Bonaparte ;
Le Concierge de la Mairie.

Lille. – Imp. Lefebvre-Ducrocq

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IV[e] ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

1re ANNÉE

N° 3. — Juillet - Octobre 1902

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

NICOLAS FLAMEL

Alexandre Dumas et Xavier de Montépin ont écrit en collaboration un drame intitulé : *La Tour Saint-Jacques-la-Boucherie*. L'action s'arrête à l'an de grâce 1418 ; les auteurs ignoraient que la tour fut élevée cent-quatre ans plus tard. Sur la scène paraissent Nicolas Flamel, mort en 1417, et sa femme Pernelle, morte en 1397. Le Flamel des romanciers, c'est l'alchimiste célèbre dont la légende survit à l'alchimie elle-même. Mais que fut le Flamel des historiens ?

Guillebert de Metz, dans la *Description de Paris*, composée vers 1430, cite Flamel le jeune, enlumineur du duc de Berry, et « Flamel l'aisné, escrivain, qui faisait tant d'aumosnes et hospitalités. »

Les écrivains, avant l'invention de l'imprimerie, tenaient l'état des libraires éditeurs à présent. Leur corporation donnait son nom à une rue qui longeait au nord l'église Saint-Jacques-la-Boucherie. C'est dans cette rue, au coin de la rue Marivaux [1], que Flamel possédait une maison à la fin du XIVe siècle.

Il était né à Pontoise, assure l'abbé Villain, sur la foi de Piganiol de la Force [2]. Il épousa vers 1370 dame Pernelle, deux fois veuve, de Raoul Lesthas et de Clément de Hanigues. Sa femme lui apporta, sinon la jeunesse, du moins une jolie fortune, que Flamel sut faire valoir. Il logea en bourse des apprentis ; il accrut son commerce de manuscrits.

---

1. La rue Marivaux s'appelle aujourd'hui rue Nicolas Flamel.

2. Abbé VILLAIN. *Essai d'une histoire de Saint-Jacques-la-Boucherie*, 1758. — *Histoire critique de Nicolas Flamel*, 1761. — PIGANIOL DE LA FORCE. *Description de la France*, tome II.

D'après les actes de Saint-Jacques, il occupait auprès du petit portail deux échoppes, longues de cinq pieds et larges de trois, en loyer desquelles il payait deux sols parisis pour fonds de terre au roi, et deux sols à l'œuvre de Saint-Jacques.

Riches, et n'ayant pas d'enfants, les époux employèrent leur fortune « au service de Dieu et de ses pauvres ». Vis-à-vis de leur maison ils construisirent un portail à leur paroisse, au-dessus duquel ils se firent sculpter, à genoux, présentés à la Vierge par saint Jacques et par saint Jean-Baptiste. Sainte Geneviève des Ardens [1] leur doit également un portail, et les charniers des Saints-Innocents deux arcades du côté de la rue de la Lingerie. Plus tard, Flamel acheta un terrain au Prieuré Saint-Martin-des-Champs, « où y avait grants punaisies de boës »; il y éleva une maison « où gens de métiers demeuraient en bas, et du loyer qu'ils payaient étaient soutenus pauvres laboureurs en haut. » (Guillebert de Metz). Ce fut plus tard une lavanderie. Sur la façade on lisait : « Nous, hommes et femmes, laboureurs demeurans ou porche de cette maison, qui fuct faicte en l'an de grâce mil quatre cens et sept, sommes tenus, chascun en droict soy, dire tous les jours une patenostre et J. Ave Maria en priant Dieu que de sa grâce face pardon aux povres pecheurs trespassez. Amen. »



NICOLAUS FLAMELLUS
PONTISATENSIS

Vixit circa finem XIV et initium XV seculi apud Parisienses. Erat insignis in patria lingua Poeta, egregius Pictor, occultus Philosoph. et Mathematicus et Alchemista celebris.

Ex collectione Frederici Roth Nur.

En 1372, Flamel et Pernelle s'étaient consenti un don mutuel de tous leurs biens « considérans la grande paix,

1. Cette église, située rue Neuve Notre-Dame, près du parvis, fut abattue en 1747.

dilection et concorde que l'un apporte à l'autre ». Pernelle tomba malade en août 1397 ; elle avait une sœur nommée Isabelle, mariée à Jean Perrier, tavernier de profession ; le 25 août 1397, ceux-ci lui firent signer en leur faveur, un testament déposé entre les mains de Béguinet et de la Porte, notaires. Mais le 4 septembre elle se rétracta, et par un codicile, donna ses biens à son « cher et bon ami, compagnon et mari », sauf un legs de 300 livres tournois à Isabelle. Elle mourut le 11. Perrier attaqua le testament ; Flamel transigea en lui accordant 40 écus d'or.

Pernelle fut enterrée aux Innocents, sous l'une des arches dont nous avons parlé. Sur sa tombe on lisait une complainte dont voici la première strophe :

Les pauvres âmes trépassées
Qui de leurs Hoirs sont oubliées
Requièrent des passans par cy
Qu'ils prient à Dieu que mercy
Veuille avoir d'elles, et leur fasse
Pardon, et à vous doint sa grâce.

On fonda en sa mémoire une messe à la Chapelle de Saint Leu et Saint Gilles, pour 32 livres parisis ; on y devait distribuer 30 pains blancs, et brûler 30 chandelles de cire.

Flamel survécut vingt ans à sa femme ; il devint écrivain-juré de l'Université de Paris, et marguillier de sa paroisse. En 1404, Jean Perrier, curé de Saint-Benoît, le choisit pour exécuteur testamentaire. Il mourut le 22 mars 1417 ; par un testament, fort long et minutieux, il léguait :

300 aulnes de bon drap brun du prix chascun aulne de 12 sols parisis, lesquels seront donnés en aumosne à cent pauvres ménages laboureurs... dont ils seront tenus de faire chascun en droict soy cotte, chappron et chausses pour les porter et user tant comme ils pourront durer sans les vendre.

Un don semblable à 34 personnes la moitié povres prêtres et l'autre moitié povres clercs tous escholiers maistres ès arts.

A Margot la Quesnel sa chamberière et à Colette sa fille...

le tout du mesnage de son hostel, etc..., en telle manière qu'elles soient toujours de bon et honneste gouvernement sans difame de leur corps... et sera tenue la dite Margot chacun samedy de l'an après vespres de tenir en ses mains, à genoux devant l'image de Notre-Dame en l'église, cinq chandelles de cire de un denier la pièce, ardens jusqu'à la moitié ou environ.

Flamel instituait en outre mainte fondation à Saint-Jacques, à Notre-Dame de l'Hostel-Dieu, à Sainte-Geneviève-des-Ardens, à la chapelle des maistres ministres frères et sœurs des Quinze-Vingts.

Le tout montait à près de 800 livres de rente. A l'inventaire, on n'en trouva que 300. Les héritiers se les disputèrent 56 ans, au plus grand bénéfice des notaires et huissiers. L'abbé Villain, qui appartient au clergé de Saint-Jacques, remarque avec tristesse, en 1758, qu'on paye chaque année 36 livres 10 sols aux Quinze-Vingts, qui n'en donnent pas au pauvre Flamel pour son argent, alors qu'à Saint-Jacques on célèbre scrupuleusement les douze messes ou obits et les douze saluts convenus, et que l'on offre à chaque fois deux pains blancs, chacun de 4 deniers, et deux pintes de vin, chacune de 8 deniers, et un petit cierge du prix de 4 deniers, et un denier fiché dedans.

Flamel avait payé 14 deniers pour être enterré à Saint-Jacques « devant le crucifix et Notre-Dame ». Selon sa volonté, on plaça sur sa tombe une pierre où « est figuré le Sauveur tenant la boule du monde entre saint Pierre et saint Paul, avec un soleil et une lune ». Une inscription, qui énumère toutes les œuvres pies du mort, se termine par ces mots:

« De terre suis venu et en terre retourne:
L'âme rends à toi, J. H. V. qui les péchés pardonne. »

En 1793, l'église saccagée, l'épitaphe échut à une fruitière de la rue Saint-Jacques, qui s'en servit comme d'un étal pour ses légumes. En 1847, M Dépaulis, graveur en médailles, la retrouva chez un marchand de curiosités. M. Pontonnier,

chef de la 1re division à la préfecture de la Seine, adressa un rapport à M. de Rambuteau, préfet, qui, après expertise de M. de la Villegille, l'acheta et la plaça au musée de Cluny.[1]

Voilà l'histoire assez banale d'un bon bourgeois, bon mari, bon marguillier, qui dépensa ses rentes en œuvres de charité, d'où n'était pas absente la préoccupation d'une naïve réclame. Il espérait passer à la postérité en se faisant portraiturer sur les murs de Saint-Jacques, de Sainte-Geneviève et des Innocents. Aujourd'hui, il ne reste plus pierre de Saint-Jacques, de Sainte-Geneviève ni des Innocents, mais la postérité a gratifié Flamel d'un renom diabolique, celui peut-être auquel il aspirait le moins.

Les voisins de Flamel et les commères du quartier ne voulurent jamais admettre que ce veuf, solitaire, mystérieux, qui passait pour démesurément riche, eût laissé si peu de fortune à ses héritiers. On assurait que des trésors étaient cachés dans les caves de sa maison. Cette maison elle-même était couverte de la base au faîte « d'histoires et devises peintes et dorées » au sens obscur. Son enseigne était une fleur de lys d'or. A l'occident du portail de Saint-Jacques, qu'il fit bâtir, on voyait un ange tenant en ses mains un cercle de marbre dans lequel était enclavé un filet d'or fin en forme de croix. D'où venait tout cet or?

Il y avait là une énigme; les alchimistes la résolurent en faisant de Flamel leur maître. Ils racontèrent qu'en 1357, il acquit pour deux florins un livre tracé sur écorce d'arbre. Ce livre, dont il existe plusieurs exemplaires dans nos bibliothèques, a trois fois sept feuillets ; il est orné de figures peintes et dorées, et commence par ces mots : « Habraham, juif, prince, prêtre, lévite, astrologue et philosophe, à la nation des Juifs que l'ire de Dieu a dispersés dans les Gaules, salut » — Le sujet est la transmutation des métaux, et la

---

1. De la Villegille, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome v.

composition de l'élixir de longue vie. Flamel peina vainement trois fois sept années pour en déchiffrer le sens.

De guerre lasse, il entreprit un pèlerinage à Compostelle; dans la ville de Léon, il rencontra un médecin juif qui se fit fort de lui expliquer le livre; ils reprirent ensemble le chemin de Paris, mais le juif mourut à Orléans. Flamel, rentré seul, travaille encore trois ans. Enfin, « le lundi [1] 17 janvier 1382, environ midi, par l'intercession de la Benoîte Vierge Marie, il fait la projection sur demi-livre de mercure, qui est converti en pur argent, meilleur que celui de la minière. » Cent trois jours après, il obtient l'œuvre au rouge, c'est-à-dire la transmutation du mercure en or.



Portail de Nicolas FLAMEL
à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie.

Jacques Gohorry le Parisien, qui nous rapporte ce récit, publie en 1561 une compilation intitulée *Transformation métallique*; il y figure un *Sommaire philosophique*, en 656 vers, œuvre de Nicolas Flamel.

En 1612, Pierre Arnauld, gentilhomme poitevin, écrit les *Figures hiéroglyphiques de Nicolas Flamel*, ainsi qu'il les a mises en la quatrième arche qu'il a bastie au Cimetière des Innocents, avec l'explication d'icelles par iceluy. Il y établit, par exemple, que ce qu'on croyait une écritoire, emblème professionnel de Flamel, est en réalité le vase philosophique,

---

1. Le 17 janvier 1382 est un vendredi; mais le lundi est le jour de la lune, c'est-à-dire de l'argent. — Voir: *Les chercheurs d'or au moyen âge*, par A. Vignore.

comprenant, comme la Trinité, trois parties distinctes en un seul tout.

Les alchimistes attribuent à Flamel le *Désir désiré, ou Livre des six paroles* (Paris, 1618, in-8°) — La *Musique chimique*, un commentaire de Zacharie et beaucoup d'autres opuscules.

Dans les *Contes et Discours d'Eutrapel* (1597) Noël du Fail dit, en parlant des adeptes de la science hermétique, que « le rendez-vous de tels académiques est aux portaux d'églises que Ń. Flamel, grand et souverain arracheur de dents en ce mestier, avait fait construire ».

En 1756, un inconnu, qui se disait homme de condition, offrit à la fabrique de Saint-Jacques de réparer, par piété, la maison de Flamel. Sa demande fut agréée; aussitôt, il fit fouiller les caves, briser les pierres de la façade, pour y chercher de l'or; quand il eut presque démoli la masure, il disparut. Cette maison, replâtrée, était occupée en 1850 par un débitant : on la détruisit en juillet 1852, pour percer la rue de Rivoli.

Au début du XIXe siècle, un Anglais loua la tour Saint-Jacques pour y établir une fabrique de plomb de chasse; il ne laissait entrer personne. On le prit pour un alchimiste.

Le souvenir de Flamel fut donc longtemps vivant dans la mémoire du peuple. Que dis-je? Flamel lui-même vit; c'est du moins ce que ses disciples affirment. Et Paul Lucas, antiquaire de Louis XIV, savant estimé, chargé par le roi d'une mission en Asie, a rencontré en 1714 un derviche qui est son intime ami. Il nous rapporte que Flamel et Pernelle mènent aux Indes une « vie philosophique ».

L'abbé Villain se permit d'en douter, dans son *Histoire critique de Nicolas Flamel et de Pernelle sa femme* (1761). Il assura même que Flamel ne s'était jamais mêlé d'alchimie.

Dom Pernety lui répondit dans l'*Année littéraire*, gazette de Fréron; il soutint la tradition des alchimistes. Il rappela la visite que Cramoisy, maître des requestes de Charles VI, fit à Flamel pour lui dérober son secret. Il invoqua des

notes d'alchimie écrites par Flamel sur un psautier de 1414.

D'autres érudits, à la suite de Naudé et de Villars, cherchèrent à expliquer la légende de Flamel en lui donnant un sens symbolique : Flamel avait simplement profité de l'expulsion des Juifs, en 1394, pour leur voler leur or.

L'abbé Villain répondit [1] qu'un saint homme, auteur de tant de pieuses fondations, ne pouvait commettre un acte aussi indélicat, ni se compromettre avec l'enfer en se prêtant à l'initiation hermétique.

Depuis lors, il n'y eut plus guère que les romanciers pour s'intéresser à notre héros [2]. Les historiens semblent comprendre que leurs critiques, quelque irréfutables qu'elles soient, ne tueront pas l'alchimiste légendaire que la tradition populaire croit toujours vivant. Ne serait-il pas dommage, en effet, de ravir à notre vieux Paris cette figure mystérieuse et familière? Que nous importe le Flamel incolore des textes authentiques? C'est le Flamel alchimiste, le Flamel faiseur d'or qui a traversé les siècles parce qu'il symbolisait l'inquiétude éternelle du savant ; c'est donc lui le plus intéressant des deux.

Paul HARTMANN.

---

1. Lettre à M*** sur celle que Dom Pernety a fait insérer dans une des feuilles de Monsieur Fréron — Paris 1762, in-12.

2. Ne pas oublier cependant la savante notice que lui ont consacrée MM. Le Roux de Lincy et Tisserand dans *Paris aux XIVe et XVe siècles* (1867).



Gargouille de Notre-Dame

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

L'ARRIVÉE DE DANTON A PARIS

L'Auberge du Cheval noir. – L'Étude du procureur Vinot. – La baignade au quai des Ormes.

Danton arrive à Paris, écrit un de ses biographes, *Rousselin de Saint-Albin,* en 1786, dans la voiture du messager d'Arcis-sur-Aube, qui était l'ami de sa famille et qui voulut lui faire la conduite gratuitement. Il se logea à l'auberge du *Cheval Noir* [1] tenu, rue Geoffroy-l'Asnier, par un nommé *Layron,* qui était l'hôte le plus fréquenté par les Champenois.

Danton avait très peu de fonds, et il dut se mettre immédiatement au travail : il entra chez un procureur appelé *Vinot.* Ce procureur commença par lui demander un modèle de son écriture, qu'il ne trouva pas belle. Les procureurs de ces temps-là voulaient de ces écritures promptes et faciles, propres à produire de larges grosses, de longues requêtes. Le jeune Champenois déclara franchement qu'il n'était pas venu pour être copiste. Ce ton d'assurance imposa au procureur Vinot. Il dit : « J'aime l'aplomb, il en faut dans notre état ».

Danton fut admis comme clerc avec la nourriture et le logement. Il étudia la procédure non sans quelque dégoût ; il fut chargé, comme on dit dans le métier, de faire le palais.

---

1. Auberge qui existait déjà au XVIIe siècle.

C'est la première initiation des jeunes clercs aux affaires. Elle commence à les mettre en relation avec les choses et les personnes du monde judiciaire et leur donne les éléments de la pratique par de petits plaidoyers sommaires et des explications contradictoires qui leur ouvrent les idées et leur apprennent à se conduire dans le labyrinthe où ils sont destinés à vivre.

Danton remplissait sa fonction de clerc avec intelligence et exactitude. Ses récréations les plus habituelles étaient toujours l'escrime, la paume, et la natation, sa passion favorite! dont il usait fréquemment. C'était le besoin même de son tempérament. Il était assez habile à cet exercice pour être cité au premier rang ; il y trouva un encouragement digne de son émulation.

Il sauva plusieurs fois de la mort des camarades qui auraient péri s'il n'était venu au secours de leur imprudence et de leur faiblesse. Quelques-uns d'entre eux ont raconté les tours de force véritables que Danton exécutait dans les courants les plus difficiles de la rivière. De l'endroit même où ils prenaient leurs ébats, au bout de la rue Geoffroy-l'Asnier, sur le quai des Ormes, on voyait les tours de la Bastille, et plus d'une fois les baigneurs ont entendu Danton, dressant la tête comme un triton, jeter une menace du côté de la prison d'Etat, et s'écrier de sa voix vibrante : « Ce château-fort suspendu sur notre tête m'offusque et me gêne. Quand le verrons-nous abattu ? Pour moi, ce jour-là, j'y donnerais un fier coup de pioche ! »

On vient d'enlever rue Saint-Merri, au coin de la rue Pierre-au-Lard, les planches vermoulues qui formaient la devanture d'un marchand.

Le nouveau négociant qui a pris possession des locaux, a supprimé ces fâcheuses garnitures qui masquaient la très belle façade de l'immeuble, et il reste apparente l'ancienne inscription suivante : *Rue neuve Médéric*.

Devant le dernier mot on devine qu'il y avait la lettre *S* qui a été bouchée. Les lettres formant l'inscription sont gravées en creux et de la même forme que celles : *Rue Pierre-au-Lard* et *Cul-de-Sac du Bœuf*, sur le même immeuble.

Fouilles le long du mur du quai de l'Archevêché

Il s'est produit sur le quai de l'Archevêché certains affouillements provenant probablement des caves qui se trouvaient sous le palais de l'Archevêché et qui ont, après la démolition, été comblées à la hâte par des terres rapportées.

On a procédé à des travaux de réfection.

Ces travaux ont amené la découverte, à une distance de quelques mètres en amont du Pont-au-Double, tout à fait au fond de la fouille, au niveau ou même un peu au-dessous du niveau moyen de la Seine, d'un reste de mur oblique par rapport au mur du quai et formant avec lui un angle très aigu vers l'est. Ce mur est formé d'un massif de gros moellons irréguliers à mortier de chaux avec quelques débris de briques ; sur la face est, il existe un parement en gradins dont les arêtes extérieures sont abattues en glacis. Il ne nous a pas été possible, jusqu'à présent, d'en identifier l'ancienne destination. Il nous a paru cependant certain qu'il ne s'agit pas là d'un mur antique, mais bien plutôt d'une ancienne partie de quai ou de descente maçonnée, telle qu'on en voit figuré, en ces parages, sur les plans et les vues de la pointe orientale de la Cité au XVIII[e] siècle.

Les quelques débris de céramique ou de verreries qui ont été recueillis dans cette fouille sont sans intérêt. Ce sont des fragments de faïence parfois avec décors bleu (Rouen), un pied de verre du XVII[e] siècle, quelques fragments de terre à émail vert du XVII[e] au XVIII[e] siècle. Le tout mélangé à des débris modernes (pique en fonte d'une grille, débris de vases en cuivre, etc.). Mais il n'a pas été trouvé trace de débris céramiques remontant au delà du XVI[e] siècle. Ce point est à noter.

Les portes d'eau de l'Ile Saint Louis

Il existait jadis à Paris des passages qui, de certains hôtels bordant les quais, de l'île Saint-Louis, notamment, donnaient accès à la Seine et permettaient aux propriétaires de ces hôtels de prendre part commodément aux fêtes nautiques.

Ces passages s'appelaient des *portes d'eau*; ils donnaient dans les cuisines, c'était l'entrée des fournisseurs. La *Grande Mademoiselle* énamourée de Lauzun n'hésitait pas à passer par celui de l'hôtel Lauzun pour aller voir le courtisan qu'elle devait épouser plus tard au grand scandale de Mme de Sévigné.

Dans une de ses lettres à sa fille, celle-ci parle d'une de ses amies dont l'hôtel possédait ainsi une « galerie qui le faisait communiquer avec la rivière de la Seine », et chez les bouquinistes on trouve de vieilles estampes montrant ce qu'étaient ces galeries souterraines très prisées, paraît-il, autrefois.

Un curieux procès qui a été plaidé il y a quelques jours a soulevé à ce sujet une question historique au sujet de laquelle le secrétaire de la *Cité* a été consulté.

Une demoiselle Julie Rouquet, à qui ses anciens maîtres, M. et Mme Tiercelin, ont légué leur fortune — environ 3 millions — est devenue ainsi propriétaire d'un immeuble, sis quai de Béthune, qui possédait un de ces passages souterrains.

Or, le service de la voirie ayant eu à construire un égout dans ces parages, a coupé en deux la voûte de ce souterrain. Cela n'a pas été sans protestation de la part de Mlle Rouquet, qui a fini par assigner la ville de Paris en 15,000 fr. de dommages-intérêts.

Devant la première chambre, présidée par M. Turcas, Me Ployer a fait valoir, au nom de la demanderesse, que la propriété de cette galerie, bien que placée sur la voie publique ne pouvait être contestée à celle-ci.

L'immeuble dont elle faisait partie, a-t-il dit, a été vendu à ses auteurs, le 1er fructidor an IV, comme bien national, et ces sortes de ventes avaient pour effet de purger toutes les clauses possibles de domanialité.

Me Touchard, au contraire, a exposé, pour l'administration, cette thèse que Mlle Rouquet ne pouvait prétendre à une telle propriété, la galerie litigieuse faisant partie du domaine public.

A l'appui de ses affirmations, il rappelé que ce passage remontait à une époque antérieure à 1642, et qu'à ce moment, le chapitre de Notre-Dame, propriétaire des îles de la Seine, les avait vendues à la couronne « tréfonds et superficie » pour la construction du pont Marie.

C'est donc bien une parcelle du domaine public, dont la vente de l'an IV n'a pu avoir pour conséquence de modifier le caractère. Si les propriétaires de l'hôtel en question ont joui de ce souterrain, en fait, ce n'est qu'en vertu d'une tolérance — qui a cessé régulièrement lorsque les services publics ont eu besoin de remanier le sous-sol. La précarité de cette possession n'était pas de nature à créer un droit au profit de Mlle Rouquet et de ses auteurs, et aucune indemnité, par suite, n'est due à la demanderesse.

M. le substitut Thomas a conclu à l'admission de la demande.

Mlle Rouquet a eu gain de cause et le tribunal a rendu un jugement dont voici le principal considérant :

... Attendu que Mlle Rouquet établit son droit de propriété sur le souterrain litigieux par la production d'un procès-verbal du bureau du domaine national du département de la Seine du 1er fructidor an IV ; que la maison qui porte aujourd'hui le numéro 30 du quai de Béthune avait été vendue, à l'époque de la Révolution comme bien d'émigré ; qu'elle a été adjugée, le 1er fructidor an IV, au sieur Barbier, auteur de la demoiselle Rouquet, pour le prix de 56.160 livres ; que le procès-verbal d'adjudication contient la désignation de l'immeuble vendu ainsi que la description de chacun des étages ; qu'il renferme notamment le passage suivant : « L'étage souterrain est distribué en deux cuisines et office, avec passages sous le quai qui descend à la rivière »...

Pourquoi les tours Notre-Dame sont inégales ?

A propos des opinions qui ont été émises au sujet de l'inégalité des deux tours Notre-Dame, nous devons mentionner l'avis d'*E. Fournier*, l'historien parisien.

La ville de Sens, tant que Rome eut la main sur ces provinces, prima Lutèce ; c'est pourquoi, par une de ces lois de discipline ecclésiastique où tout se trouvait réglé, même les différences d'architecture, suivant le rang des églises, la cathédrale de Sens put, comme toutes les métropoles, avoir deux tours égales, tandis que celle de Paris, simple suffragante de l'autre, dut se soumettre pour les siennes, à une inégalité de proportion.

MM. *Selmersheim*, l'architecte diocésain et le savant chanoine *Pisani,* que nous avons interrogés sur ce rébus archéologique, sont d'avis que cette inégalité provient de ce que Notre-Dame ayant été construite à différentes reprises, les maîtres maçons qui bâtissaient la tour du Sud ont été gênés par les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et ont dû donner à leur tour une largeur moins grande.

Le marché Sainte-Catherine et le couvent Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers.

Encore un coin du vieux Paris, dans notre arrondissement, qui, sans disparaître complètement, est en train de subir une transformation qui en modifiera singulièrement l'aspect quelque peu vieillot.

On vient d'entreprendre la transformation d'un des plus anciens marchés de Paris, du marché Sainte-Catherine, situé dans le quartier Saint-Antoine, entre les rues Necker, d'Ormesson et de Jarente. Par le fait de la résistance opiniâtre de quelques commerçants, les travaux commencés pourraient bien rester quelques mois en suspens. Il vient de s'élever, en effet, au sujet de cette transformation, un différend assez bizarre entre l'administration, les propriétaires et les locataires dudit immeuble pour la raison que voici :

On sait que les marchés de la capitale sont réglementés par la loi de 1791 qui oblige propriétaires et locataires à se conformer à certaines prescriptions d'hygiène et de salubrité publiques, auxquelles cependant ceux du marché Sainte-Catherine ont toujours refusé de se soumettre.

Voulant que la loi fût respectée, l'administration signifia à maintes reprises aux propriétaires du marché Sainte-Catherine d'avoir à en tenir compte sous peine de se voir poursuivis. Mais ceux-ci de répondre à chaque fois que la loi étant postérieure à l'établissement de leur marché, ils étaient maîtres chez eux et libres d'y faire ce que bon leur semblait. Néanmoins, et pour ne pas se créer d'ennuis, ils engagèrent leurs locataires à se conformer aux règlements. Ce fut peine perdue.

Pourtant, il fallait prendre une décision et détourner les menaces incessantes de la préfecture. Aussi, les propriétaires du marché Sainte-Catherine résolurent-ils, bon gré mal gré, de transformer leur immeuble en marché couvert et de supprimer toutes les boutiques et les logements qui s'y trouvent.

Une partie du vieux marché est déjà démolie; quant à l'autre, elle ne le sera peut-être pas de si tôt, car les locataires refusent énergiquement de quitter les lieux et sont résolus à attaquer leurs propriétaires qui auront bien de la peine à sortir victorieux de la lutte.

Ce marché fut construit sur une partie de l'emplacement de l'ancien couvent de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers. Sa création avait été décidée par lettres patentes du 23 mai 1767. Le roi ordonnait la désaffectation du prieuré et décidait qu'aussitôt après le transfert des religieux dans leur nouveau domaine, « il serait établi sur l'emplacement du prieuré de la Couture un marché destiné à remplacer celui qui se tenait rue Saint-Antoine ».

L'architecte Soufflot était chargé de le construire.

Mais les habitants du Marais devaient attendre longtemps encore l'édification du nouveau marché, car en 1777 l'église

existait encore et il fallut de nouvelles lettres patentes ordonnant la démolition de l'église et la vente aux enchères du terrain du prieuré.

Les adjudicataires devaient procéder immédiatement à la nouvelle construction.

Bref, après d'autres atermoiements, M. d'Ormesson, contrôleur général des Finances, procédait, le 20 avril 1783, à la pose de la première pierre de ce marché, dont l'architecte Brébion avait définitivement établi les plans.

Adhuc sub judice lis est; en attendant que dame Themis ait tranché la question et on sait qu'elle n'est pas pressée, recherchons sommairement quel fut le passé de ce couvent qui joua un grand rôle au moyen âge dans la chronique parisienne, en attendant que nous publiions plus tard un travail plus complet.

Voici quelle en fut l'origine :

En 1214, les Sergents d'armes ou archers de la garde du roi firent vœu au pont de Bouvines : « Si Dieu donnait la vittoire à Monseigneur le Roy de fonder une église en l'honneur de madame Saincte Catherine. » En même temps les *Chanoines du Val-des-Ecoliers*, au diocèse de Langres, désirant avoir une maison pour faciliter les études de leurs écoliers, s'accordèrent avec les Sergents d'armes.

Saint-Louis, sa mère, *Blanche de Castille*, Groslay, archevêque de Reims, M. Giboin, bourgeois de Paris, Chrestien et Humbert, chevaliers, donnèrent les uns des terrains, les autres des subsides pour « la fondation et l'entretênement » de ce collège ecclésiastique qui fut un des deux seuls établis sur la rive droite de la Seine. Pour le bâtir, on acheta les vastes terrains maraîchers que traversait l'égout du ru de Ménilmontant qui allait se perdre dans la Seine, en face de l'île Notre-Dame.

Les Sergents d'armes s'érigèrent en confrérie, tous les mardis de la Pentecôte, ils dînaient dans l'église et avaient droit de sépulture dans le cloître.

Cette maison devint dans la suite le collège de toute la

congrégation du Val des Ecoliers ; le dérèglement des chanoines était extrême, et en 1629 le cardinal de la Rochefoucauld dut les réformer et y introduire des *chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.*

En 1767, on transféra les chanoines réguliers de cette maison dans celle des Jésuites, rue Saint-Antoine, et en 1782 les bâtiments furent démolis [1].

C'est dans l'église Sainte-Catherine que furent enterrés les maréchaux de *Champagne* et de *Normandie*, tués sur l'ordre d'*Etienne Marcel.* C'est devant son portail que furent exposés les cadavres d'*Etienne Marcel* et de cinquante-quatre de ses compagnons, tués à la porte Saint-Antoine ; c'est dans son cimetière que furent enterrés secrètement *Nicolas Desmaret* et d'autres victimes de la réaction de 1283.

L'église, monument touchant d'une de nos grandes victoires nationales, fut démolie quelques jours après la piteuse défaite de Rosbach et, sur le plan de Soufflot (oh !), on construisit à sa place le triste marché que nous voyons aujourd'hui avec les rues mesquines qui le traversent, et au lieu des noms glorieux de *Monseigneur Sainct Loys* et *Bouvines*, on inscrivit les noms *illustres* de MM. les échevins du temps.

A. C.

---

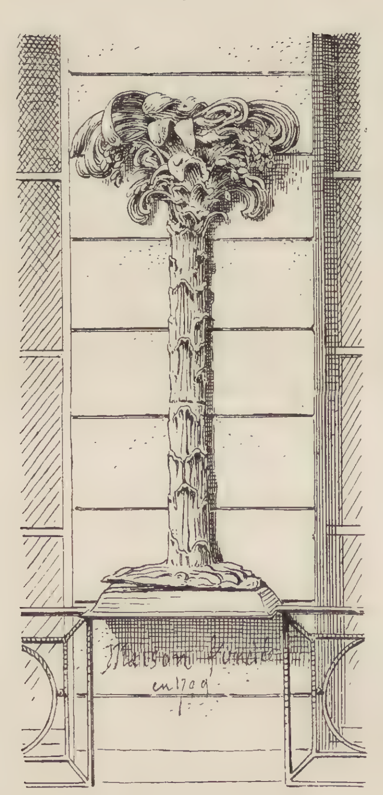
1. Dans un prochain numéro nous ferons, d'après un manuscrit, une monographie complète du monastère.



Abreuvoir rue des Lions-Saint-Paul.

LES VIEILLES ENSEIGNES DU 4me ARRONDISSEMENT

(SUITE)



Une des plus célèbres enseignes était, au siècle dernier, celle que peignit, pour son ami *Gersaint*, marchand de tableaux sur le pont Notre-Dame, Watteau, à son retour d'Angleterre « pour se dégourdir les doigts ». C'était une toile charmante, où l'art le plus sobre et le plus délicat avait été largement dépensé, représentant la boutique du marchand : des amateurs, des dames en toilette lorgnent et retournent les toiles.

Cette enseigne fit la renommée du peintre et celle du marchand : on vint l'admirer de partout ; sa réputation était universelle, c'était une des curiosités de Paris. M. de Julienne l'acheta un prix fou. Watteau en peignit une autre

sur laquelle, à la mort de Watteau, un poète du temps rima les vers suivants :

Watteau, dans cette enseigne, à la fleur de ses ans,
Des maîtres de son art imite la manière ;
Leurs caractères différens,
Leurs touches et leurs goûts composent la matière
De ces esquisses élégans ! (*sic*)
Que n'attendions-nous point de tant d'heureux talens ?
Si le ciel eût voulu prolonger sa carrière,
Il aurait surpassé ses modèles charmants ! [1]

Gersaint avait aussi fait faire par Boucher une adresse-enseigne, représentant un Chinois et un Japonais tenant une pagode à la main et au-dessous : « *Gersaint vend toute sorte de clinquaillerie et marchandises curieuses et étrangères* ».

Au Grand Monarque, le sieur *Dieu*, maître peintre, sur le Petit Pont, fait et vend toutes sortes de tableaux.

A la Gerbe d'or, rue St-Antoine, vis-à-vis la vieisle rue du Temple. *Dessemet*, marchand orfèvre-joaillier (la maison est aujourd'hui au coin de la rue Saint-Martin).

Au Coq lié de perles, rue de la Verrerie, *Collié*, argenteur sur métaux.

Au Singe tord, rue des Arsis, proche St-Merry, *Auxerre,* tabletier.

Flechemer, rue St-Antoine, au coin la rue St-Paul, ancien écuyer de cuisine, pâtissier en titre de la fabrique St-Paul, *au Pain Bénit*, fait un grand débit de fines brioches. Les prisonniers *privilégiés* de la Bastille en faisaient prendre de toutes chaudes ; ils étaient les premiers servis. Il existe encore rue St-Martin une enseigne pieuse comme il y en avait tant au Moyen-Age, sculptée dans la pierre : *l'Annonciation*. Il existait il y a quelque temps, rue du Renard, avant son élargissement, une enseigne de boutique

---

1. Cette enseigne est aujourd'hui dans le Vieux Palais de Berlin (*de Goncourt*).

de chaussures en gros : *Au Lion qui déchire la botte.* Cette enseigne en avait remplacé une autre qui datait du milieu du XVIIIe siècle : *Au Coq hardi.* C'était un coq gaulois claironnant sa fanfare stridente et agrippant de ses ergots la crinière d'un lion fort marri de l'audace du gallinacé cher à nos ancêtres.

Une enseigne historique est celle de *l'Homme armé*, au coin de la rue des Archives et de la rue des Blancs-Manteaux, et qui a donné son nom à une des plus vieilles rues de l'arrondissement laquelle s'appelait jadis rue *Péronelle* ou *Pernelle.* Le cabaret fut fondé sous le règne de Louis le Jeune, par un tavernier qui avait pris pour enseigne un homme d'armes, avec bourguignotte en tête et lance au pied, appuyé sur une bombarde.



Sous le règne de St-Louis, *dit Saint-Foix,* Renaud de Brehon avait son castel dans la rue Sainte-Croix, il avait épousé la fille de Léolyn, prince de Galles, et était venu à Paris pour quelque négociation secrète contre l'Angleterre.

La nuit du vendredi au samedi saint 1228, cinq Anglais entrèrent dans son *Vargier* et l'insultèrent ; il n'avait avec lui que son chapelain et un domestique; ils le secondèrent si bien que trois de ces Anglais furent tués ; les deux autres s'enfuirent. Brehon, avant de partir de Paris, donna cette maison à son fidèle domestique, appelé Gallesan. Le nom de Champ aux Bretons qu'on donna au jardin à l'occasion de ce combat, devint le nom de toute la rue.

Il est très probable que c'est ce fait d'armes qui fit donner par le tavernier à son cabaret, l'enseigne de « l'Homme armé ».

C'était quelque peu une de ces tavernes *méritoires*, dont parle *Rabelais*, où soudards et escholiers « cauponisaient [1] » des épaules de mouton au persil.

---

1. Mangeaient.

La rue Peronelle était, au XIIIe siècle, un des clapiers de la prostitution parisienne ; on la fermait des deux bouts après le couvre-feu au moyen de grilles en fer ; les ribaudes qui peuplaient le quartier devaient se retirer dans leurs maisons « incontinent après dix heures du soir sonnées, à peine de vingt sols parisis [1] d'amende ».

Les portes fermées, on pouvait s'y donner à cœur joie dans la taverne où l'on pouvait pénétrer par une porte donnant rue des Blancs-Manteaux. On devait y mener joyeuse vie et grand tapage, et les orgies retentissantes ne devaient pas être troublées par Messieurs les hommes du guet. Aussi, nous trouvons aux Archives un curieux document que nous croyons, malgré sa longueur, devoir insérer en entier, car il donne sur les mœurs si dissolues du temps de pittoresques aperçus.

C'est une rémission accordée à *Guyot l'Esguillier* qui, étant allé boire à la taverne de l'Homme armé, dans la rue Pernelle Saint-Pol, avait tué, d'un coup d'épée dans une rixe et une orgie, frère *Robert l'Oublair*, religieux en l'église des Blancs-Manteaux.

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous présens et advenir, nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis charnels de Guiot l'Eguiller, povre jeune homme aagié de XXVIII ans ou environ, chargié de femme et d'enfans, demourant à Paris, contenant que comme le mardi precedant de la feste Nostre Dasme en mars, derrenierement passé, après ce que ledit Guiot l'Eguillier, un appellé Anthoine qui pour lors estoit de la boulangerie de nostre tres chier et tres amé oncle le gouvernant et regent de nostre royaume de France, duc de Bedford, et un autre nommé Jehan Tesson, anglais, varlet du maistre boulangier de nostre dit oncle, se feussent assemblez avec deux varlez des charioz de feu nostre tres chiere et tres amée tante la duchesse de Bedfort, cui Dieu pardoint, l'un nommé Robin et l'autre nommé Guillemin Ryote,

1. Vingt francs environ.

et un autre nommé Perrin, pour aler boire ensemble, et eulx estans ledit jour environ dix heures de nuit lez la porte du Chaulme qui est assez prez de l'ostel de la Rivière, ouquel se fait et tient la dicte boulangerie, sans penser à nul mal ne à autre chose que à aler boire en l'ostel où pend l'enseigne de l'omme-Armé, en la rue Perronnelle de Saint-Paul, ouquel demeure un nommé Eschaudé, encontrerent trois hommes, chascun garnis d'espée et de hache qui, comme ilz ont depuis sceu, estoient religieux de l'église des Blancs-Manteaulx à Paris, l'un nommé frère Guillaume le Champenois, l'autre frère Pierre de Villandré et l'autre frère Robert l'Oubloier, qui estoient vestuz en habitz dissimulez, et comme gens lois, lesquelz varlez passerent oultre sans rien leur dire, fors que le dit Guiot dits ausdits religieux qu'ils s'en alassent pour eschever noise, et aussi pareillement leur dist ledit Perrin qui demoura avec yceulx religieux. Et en attendant par ledit Guiot et autres de sa compaignie le dit Perrin, qui après ce qu'il eust ainsi parlé ausdiz trois religieux feust entré en l'ostel d'un boulangier demeurant pres d'illec pour lui baillier argent, ledit frère Robert l'Oubloier s'aproucha hastivement et couru sus à la dite compaignie et de son espée toute nue cuida fraper l'un, et, par ce qu'il faillit, copa par grant ire de sadite épée le pié à un chien la présent, disant : « Ribaulx, vous demourrez après nous hardiment! Venez! » Pour quoy lesdits Robin, qui est angloïs, Guillemin Riote et le dit Guiot, voians l'oultrage du dit frère Robert auquel n'avoient riens mes fait, prindrent à aler et fuir vers iceulx religieux et les suivirent jusques à une masure pres et au bout de la rue de Paradis ou ils commencerent à gecter pierres contre les dits Guiot et ses compaignons, et eulx à l'encontre desdiz religieux qui estoient en la dite masure, ouquel debat et conflit le dit Guillemin Riote qui avoit perdu son baston qu'il portoit, osta audit Guiot l'Eguiller de fait et contre sa voulenté une espée qu'il avoit, de laquele par l'uis de la dite masure on dit qu'il frappa un cop seulement le dit frère Robert qui, d'icelui cop, ala tantost après de vie à trépassement. Pour occasion duquel cas ainsi advenu, le dit Guiot, doubtant rigueur de justice s'est absenté du païs, a délaissié son ménage et ses femme et enfans en grant povreté et misere, et n'i oseroit jamais retourner se nostre grace et misericorde ne lui estoit sur ce impartie...

Si donnons en mandement par la teneur de ces présentes au prevost de Paris...

Donné à Paris, le XXIIII[e] jour du mois de décembre, l'an de grace mil CCCC trente-deux et le unziesme de nostre regne.

Ainsi signé : Par le roy, à la relation de monseigneur le gouvernant et regent de France, duc de Bedford [1].

Comme d'usage, la taverne de diablesse se fit ermite et devint, au XVII[e] et XVIII[e] siècle, un bon cabaret bourgeois aux vins fins et aux mets succulents, où les gourmands de lettres allaient festoyer, Thomas Corneille, l'abbé Desfontaines, Pradon, Helvetius.

Est-ce le souvenir de ces Blancs Manteaux aimant la dive bouteille, qui fit établir le cabaret voisin *aux Blancs Manteaux*, où un frère, vêtu du costume du couvent, paraît en extase au milieu des noms des crus célèbres de purée septembrale.

Il existe encore, dans nos quartiers, de nombreuses grilles de marchands de vins. Parmi les plus remarquables, celle qui fait le coin de la rue Charles V, au coin de la rue et le passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; *A la Grille*, fondé en 1696, rue des Hospitalières ; Saint-Gervais fondé en 1676.



On voit encore, au coin de la rue Geoffroy-Langevin, une vénérable enseigne, au *Lion d'argent ;* au coin de la rue Saint-Merry et du Temple une enseigne de charcutier ; rue Saint-Louis, au *Petit Bacchus* ; *Au Soleil d'or*, au coin de la rue de Jouy, où la cave était bonne et où descendaient les

1. Archives Nationales.

coches de Champagne; rue Saint-Martin, à l'*Hôtel du Cerf*, 1745 ; *l'Orme Saint-Gervais*, antique maison de taillanderie, fondée en 1793, au coin des rues de Longpont et du Monceau, en face le portail de l'église Saint-Gervais et transférée aujourd'hui rue du Temple.

Il existait un banc octogone qui entourait dans son anneau en pierre le pied d'un orme gigantesque, dont les branches touffues offraient un abri aux bourgeois du quartier. Le peuple l'appelait *l'ormiau* Saint-Gervais.

La tradition le disait planté par les druides à cause de son antiquité et de son développement fabuleux. Il faisait tout simplement partie de la rangée d'ormes qui entourait l'église. Tout le monde respectait cette curiosité végétale qui vécut jusqu'en 1800. Il mourut de vétusté. Son ombre feuillue formait un dais naturel sous lequel certains juges tenaient leurs plaids, les tenanciers y payaient leurs redevances, les bourgeois, au sortir de l'office, s'y réunissaient pour y parler de leurs affaires, les ménagères pour caqueter et les servantes pour jacasser. Les amants, à la nuitée, s'y donnaient rendez-vous, le vénérable ormeau était le confident de toutes les promesses, serments, souvent faux, d'où l'ironique dicton : attendez-moi sous l'orme.

Nous reproduisons la gravure de l'ancien papier à en-tête de la fondation et dont M. Gautier, propriétaire actuel, nous a prêté le seul exemplaire qui lui restait. La maison fut fondée à la Révolution par Jeunet, ses successeurs furent MM. Dherbecourt, Delarue et Gautier, dont la famille la dirige depuis 1839.

Rue Bourtibourg, il y avait il y a quelques mois une curieuse enseigne qu'a bien voulu nous donner le propriétaire, M. Grondard. C'était *le Palmier Saint-Jean*, enseigne d'une antique maison d'herboristerie et de plantes médicinales, fondée au milieu du XVIIIe siècle par les frères Geoffroy, médecins et apothicaires « des plus renommez » tous deux de l'Académie des Sciences, dit un *almanach* » du temps, travaillent depuis plusieurs années à former une



» collection de raretez les plus considérables qui concernent » leur profession. On trouve dans leur cabinet non seulement » un amas choisi de toutes les drogues simples qui s'em- » ploient dans la médecine, mais encore un recueil des plus » complets de curiosités naturelles, comme des fossiles, des » coquilles, des sels naturels de différentes espèces, des » gommes, des minéraux, des végétaux, des congélations » extraordinaires des plantes, des animaux conservés dans » l'esprit de vin, et généralement tout ce qui regarde leur » étude. On y verra un laboratoire ingénieusement disposé » de manière que toutes les commodités s'y trouvent à la » main, dans lequel on fait de temps en temps un cours de » chimie, et une très grande quantité de préparations autant » utiles que curieuses. »

Voilà à peu près, croyons-nous, tout ce qui reste d'enseignes anciennes dans notre arrondissement ; nous rechercherons plus tard les enseignes modernes, à propos du projet de concours d'enseignes dont on a déjà parlé à différentes reprises. [1]

(*A suivre*). A. CALLET.

---

1. Photographies de M. Vert.

UN COIN DE L'ILE SAINT-LOUIS

Le marché aux poissons d'étang. — Le long de l'Ile Saint-Louis. Les coches d'eau. — L'aimable Victorine et le jeune Henri.

Un des coins les plus pittoresques de ce Paris si multiple en ses paysages divers est le petit bras de la Seine qui borde le nord de l'île Saint-Louis.

C'était, aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'endroit le plus animé du fleuve ; là, s'arrêtaient tous les coches d'eau de la haute Seine, ceux d'Auxerre, de Fontainebleau, de Troyes. Des gravures du temps nous montrent ces lourdes pataches surmontées d'un mât où s'accrochait la corde que tiraient les chevaux de halage et d'où débarquaient, éreintés et fourbus les braves provinciaux qui venaient dans la capitale, affublés de costumes d'un autre âge et munis de paquets énormes, de malles antédiluviennes, de parasols invraisemblables.

Le quartier a gardé son allure d'autrefois. L'île Saint-Louis a toujours sa ceinture de vieux hôtels aristocratiques et parlementaires, à l'allure hautaine, mélancolique et sévère, endormis dans un silence morne et glacial. En face le contraste est absolu ; le quai des Célestins se borde de maisons vieillottes et hautes où le mastroquet ouvre ses grilles ouvragées, où les marchands d'articles de pêche font balancer au bout d'un roseau un poisson de zinc, où règne toute l'activité bruyante et tapageuse des petits commerces et des petites industries parisiens.

Escadres de bateaux.

Entre ces deux rives, si différentes d'aspect, la rivière coule, lente et morne, encombrée de bateaux-lavoirs, de péniches, de toues, de toutes formes et de toutes provenances. Parmi ces bateaux, quatre ont une forme étrange : ils sont plats, formés de tranches de hauteur différente, juxtaposées. Les flancs sont percés de grosses ouvertures noires.

Au bord du fleuve, sur la berge, aux hauts peupliers sont accrochés, comme des voiles tendues, de grands filets séchant à la bise.

Poissons d'eau douce.

Nous nous approchons, des hommes traversent sur un pont de planches qui tremble. L'un d'eux ouvre un énorme cadenas qui ferme un vantail du pont, puis plonge dans l'ouverture un vaste filoche qu'il retire avec effort. D'énormes carpes aux flancs vermillonnés, des tanches au ventre gris-bleu, des anguilles verdâtres se remuent en désespérées. On les verse dans un sac, comme les favorites du Bosphore qui ont cessé de plaire et on les pèse pendant que, gravement, deux gabelous les enregistrent. C'est un de ces marchés inconnus de Paris, le « marché des poissons d'étang ».

Et ce marché remonte au XVIe siècle, il existait à l'emplacement où se trouve aujourd'hui la culée du Pont-Marie. Là les regrattières venaient s'approvisionner pour revendre en détail, dans les rues, halles ou marchés; il y avait toujours de soixante à cent « bascules, boutiques et boutiquarts » remplis de toutes sortes de poissons.

Le poisson se vendait à la pièce pour le fretin ; les grosses bêtes se mesuraient au pouce, c'est ce que l'on nommait *entre œil et queue.*

Les bateaux-réservoirs, au nombre de quatre, portent les noms de *Jeune Henri*, de l'*Aimable Victorine*, de *Clovis* et de l'*Anguille* ; celui-ci doit avoir nécessairement son port d'attache à Melun.

Les étangs.

Ces bateaux peuvent contenir chacun de 15 à 16.000 kilos de poissons. Ils sont vieux, et depuis de longues années promènent le long des canaux leur cargaison vivante !

Ils vont s'approvisionner dans les étangs de la Marne, de la Bresse chalonnaise et du Jura.

Ceux qui vont chercher les poissons du Jura remontent la Seine puis le canal de Bourgogne, la Saône et s'arrêtent à Saint-Symphorien, de là ils remontent le canal latéral au Doubs et vont s'embosser à Dôle où l'on amène les poissons d'étang que l'on va chercher dans des tonneaux..

Les bateaux qui vont chercher les poissons des étangs de Marne et des Ardennes remontent la Marne jusqu'à Révigny près de Bar-le-Duc.

Les poissons voyagent ainsi commodément sans quitter leur élément naturel, avant de faire leur ultime saut dans la poële maudite du gargotier.

Dans ce voyage vers la Ville-Lumière, les poissons, au milieu du courant de la rivière dont l'eau est sans cesse en mouvement, perdent leur goût nauséeux de vase et arrivent ainsi, ravivés et oxygénés, frais et beaux, tout en vie, au quai fatal où débarquaient jadis les belles amoureuses de Lauzun.

Vers le commencement de mai, toute la cargaison s'est écoulée, et un remorqueur ramène par la haute Seine le bateau fatal à son port d'attache, où il attendra, durant tout l'été, les nouvelles victimes désignées.

A. C.



LA MAISON 17 RUE BEAUTREILLIS ET LE CIMETIÈRE SAINT-PAUL

Dans notre dernier bulletin, nous annoncions que la maison, 17, rue Beautreillis, allait être démolie et que sur son emplacement et celui de son jardin, qui était une partie de l'ancien cimetière Saint-Paul, une haute maison de rapport et une usine allaient être construites.

La maison est aujourd'hui entièrement démolie. C'était un haut et antique logis bâti en 1598, à l'aspect austère, au lourd portail, aux lucarnes trapues, aux hautes fenêtres. Le portail est flanqué de deux pilastres sans décoration et surmonté d'un attique.

Le corps de bâtiment du fond a dû être remanié, mais les deux ailes avaient gardé leur allure du temps ; elles étaient percées au rez-de-chaussée de deux baies cintrées donnant accès aux escaliers qui conduisent par une large rampe à un étage aux fenêtres à guillotine, closes par des volets à panneaux sculptés d'étrange aspect.

De cette cour, on avait accès au jardin par une longue et large voûte qui passait sous le corps de bâtiment du fond sans caractère, lequel avait vue sur le cimetière dont il était séparé par un haut mur qui, depuis, fit place à une grille.

La rue Beautreillis avait été percée vers 1554 à travers l'*hôtel Beautreillis*, construit en 1519 sur l'emplacement d'une partie de l'hôtel de Saint-Paul. Les plans de Saint-Victor et de Belleforest (ce dernier postérieur à cette date), n'indiquent pas la rue comme percée.

Ce n'est qu'au plan de *Quesnel* (1609) que la rue nouvelle qui ne porte pas encore de nom est indiquée ; ce plan cavalier indique bien la maison qui venait d'être construite, avec ses quatre corps de bâtiment.

C'était l'époque où, après les guerres sanglantes de religion, sous l'énergique impulsion du prévôt des marchands, *F. Miron*, Paris prit un grand accroissement ; Henri IV tenait à lui prouver qu'il ne lui tenait pas rancune, aussi donna-t-il un grand essor à ses embellissements. L'Hôtel appartint à de nombreux propriétaires, les *Hameret*, *Ferrette*, *Drouyn*, *Susse*, *Cormirey*, *Vassigny*, puis devint en 1780 l'hôtel du président au Parlement *de Plancy*, dont la veuve le vendit en l'an VII.

Derrière l'hôtel se trouve un jardin planté sur une partie de l'ancien cimetière et où, dans la terre grasse des sépultures, poussent vigoureux quelques arbres fruitiers.

Avant la démolition de l'église et de ses charniers, le cimetière fut morcelé. Pour s'arrondir, le président de Plancy acheta la partie est du cimetière, qui était contiguë



à sa propriété et dont il était séparé par une grille. Cette partie du cimetière avait été affectée à la sépulture des prisonniers morts à la Bastille, et de quelques notables habitants du quartier ; les morts illustres ou de qualité, avaient été, comme c'était de tradition, inhumés dans la partie contiguë à l'église et à ses charniers.

Une légende, encore vivace, veut que le *Masque de Fer* ait été enterré dans un des coins de ce jardin sur lequel se dresse un fût de colonne qui n'est qu'un des montants de la grille et dont nous possédons d'autres exemplaires et au dessus duquel quelques acacias tendent désespérément leur tronc décharné et où des gamins ont juché un Cupidon quelconque.

Nous en donnons la photogravure dont le cliché nous a été prêté gracieusement par *la Vie Illustrée.*

Ces quelques mètres carrés, un des rares coins de Paris où jamais aucune construction ne s'est élevée, sont tout ce qui reste de l'ancien champ de repos [1] qu'*Éloi*, le ministre de Dagobert, célèbre surtout par la chanson gouailleuse du peuple parisien, avait choisi pour enterrer les filles de la communauté de Saint-Martial qu'il avait fondée en la Cité.

Là furent enterrés *sainte Aure*, parisienne de haute lignée, première abbesse de Saint-Martial, morte de la peste en 1366. . . . .
Coquerel, sergent du roi des Ribauds, 1391 ; *Denise la Bertichière*, lavandière du corps du roi, notre sire, 1441 ; *Maréchal de Biron*, décapité, 1612 . . . .
. . . . *Nicot*, importateur du tabac en France ; les architectes *François* et *Jules Hardouin Mansard* ; plusieurs membres de la famille *Béjard*, alliés de Molière.

M. *Denys de Hansy* affirme qu'en 1846, des fouilles mirent à découvert plusieurs cercueils de plomb, mais

1. Saint-Paul-ès-Champs.

2. Nous n'avons trouvé aucune trace de ces faits racontés par M. l'abbé Bazin, un de nos sociétaires. Le dernier surtout nous paraît apocryphe.

personne ne parut s'inquiéter de déchiffrer les inscriptions gravées sur le couvercle. Le plomb fut vendu aux enchères et les ossements portés aux catacombes ; seul, le cercueil de Rabelais fut transporté aux catacombes.

Il mourait à la Bastille un grand nombre de prisonniers. Jusqu'en 1690, les détenus morts à la Bastille étaient enterrés dans le jardin du château ou dans les casemates du bastion ; c'est là où furent ensevelis les nombreux protestants et jansénistes que Louis XIV avait fait incarcérer.

Plus tard, on inhuma au cimetière Saint-Paul ceux qui acceptaient la confession et la visite d'un prêtre catholique.

La sortie du prisonnier mort était mystérieuse comme l'avait été son entrée, c'est-à-dire qu'elle s'effectuait à la nuit close, de façon à attirer l'attention le moins possible, et le cortège ne se composait que d'un officier d'état-major accompagné d'un porte-clefs. Les funérailles étaient payées non par les familles mais par l'administration du château.

Bon nombre de prisonniers, *quoi qu'en dise* notre ami *Augé de Lassus*, qui, dans sa très intéressante conférence de *la Cité*, a fait de la Bastille un lieu de délices, se donnèrent la mort dans leur prison. Exaspérés par l'ennui, la solitude, l'attente incertaine, ils préféraient en finir avec l'existence.

Lors de la prise de la Bastille le curé de Saint-Paul attesta n'avoir enterré que trois morts provenant du siège, mais le district de Saint-Louis de la Culture décida de faire enterrer au cimetière Saint-Paul les cadavres et les ossements trouvés dans les casemates et les cachots du bastion.

Et chose étrange ! le district s'adressa au curé de Saint-Paul qui enterra religieusement et catholiquement les restes de ceux qui étaient morts inébranlables dans leur foi évangélique ou janséniste.

Nous reproduisons une partie des registres des délibérations du Comité du district « dont est envoyé un exemplaire à chacun des districts de Paris afin d'instruire le public de

1. *Mémoire de faits authentiques.* — Pamphlet. Londres, 1792.

la tyrannie cruelle qui s'est si souvent exercée dans cette affreuse prison. »

« Le lendemain 30, la réponse conforme aux vœux du comité de Saint-Louis la Culture et des chefs des travaux arriva, et dès l'instant des Commissaires nommés furent chargés de prendre des arrangements avec M. le Curé de Saint-Paul, et avec tous ceux avec lesquels il étoit important de se concerter. M. Bossu, curé de Saint-Paul, se prêta de la meilleure grace, et avec tout le zèle possible, à tous ces arrangemens, et fit tout ce qu'il étoit nécessaire de faire pour rendre cette cérémonie très-imposante. Le jour suivant, six heures du soir, fut fixé pour cet acte funèbre.

» Le premier juin, par un nouvel arrêté, furent nommés pour y assister MM. Balloy, vice-président ; Regnault et de Nogaret, commissaires ; M. de Venet, commandant de Bataillon, s'est réuni à MM. les Commissaires, avec un détachement de la Garde Nationale. Tous se rendirent au local de la Bastille, vers les six heures du soir, pour y recevoir le clergé.

» Quelques heures auparavant ces différens cadavres avoient été très-soigneusement rassemblés, en présence de MM. Nogaret et Regnault, sus-dits commissaires, et déposés dans un cercueil commun. Ils furent ensuite tirés des cachots qui les avoient renfermés, et couverts des ornemens funèbres les plus décents.

» Bientôt parut M. le Curé, à la tête d'un clergé nombreux, étant sorti de l'église au son de toutes les cloches. Alors M. Regnault lui adressa ce discours, à peu près en ces termes :

« Monsieur,

» Députés du district de Saint-Louis de la Culture, à dessein de remplir ses intentions et celles de la Municipalité, nous vous présentons les ossemens de ces malheureuses victimes du despotisme et de la barbarie ministérielle ; faites les jouir, dans le sein de l'église, des honneurs de la sépulture, et qu'après tant d'années, leurs cendres soient enfin réunies aux cendres des autres citoyens, leurs frères.

» Et vous tous, citoyens, qui nous environnez, vous, surtout, dont les bras, en démolissant ces antres infernales, ont trouvé dans ces affreux cachots ces restes précieux, êtes-vous assez convaincus jusqu'à quel excès a pu être portée l'atrocité de ces

âmes féroces, de ces tyrans inhumains, contre des peuples nés pour être libres, et qu'ils ont tenu si long-tems courbés sous l'énorme poids de leurs fers ?

» Mais, graces au ciel, graces à la bravoure française, à notre Roi, également bon et citoyen, nous avons recouvré cette liberté! Souvenez-vous et n'oubliez jamais que vous ne pourrez la conserver, cette liberté précieuse, et la perfectionner que par votre union, votre fidélité à garder la promesse que vous avez faite, en jurant solennellement sur les autels de l'Être suprême d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi. Hélas ! les malheureux inconnus, dont vous voyez les tristes restes, n'ont pu jouir de cette liberté, la barbarie de leurs tyrans les a immolés comme de vils animaux. N'en doutons pas, amis, ces êtres malheureux ont senti la dignité de l'homme ; ils auront épouvanté leurs tyrans et ces monstres n'osant les regarder en face, ils les ont plongés dans ces cachots. Que dis-je ?.. Ces lâches ont redouté jusqu'aux noms de leurs victimes. Ils les ont ensevelis dans un oubli éternel. Etoient-ils cependant moins que nous ?.. Mais s'ils n'ont pu être vengés de leurs oppresseurs, faisons pour eux tout ce qui est en notre pouvoir. Jettons quelques fleurs sur ces victimes de la liberté, donnons au moins des pleurs à leurs cendres. Ministres des autels d'un Dieu de paix, redoublez de zèle et de ferveur, invoquez sa miséricorde pour le repos de leurs âmes ».

« M. le Curé a répondu :

« Messieurs,

» Dieu seul avoit pu prévoir les honneurs que nous rendons aujourd'hui à ces ossemens humiliés depuis nombre d'années. Par un moment de gloire publique, il les console de l'opprobre secret dans lequel ils furent ensevelis. Vous avez voulu, Messieurs, par votre présence, réparer le tort des siècles passés et concourir à cette pompe funèbre. Vous goûtez une sensible jouissance dans cette fonction. Que la nôtre seroit douce si, par nos vœux, nous concourions à ouvrir à ces malheureuses victimes les portes de la Cité céleste ! Citoyens, dont les bras ont découvert leurs sépulchres, ce jour seroit un jour de joie pour vous, et un jour de triomphe pour les Prêtres et le Pasteur que cette solennité nationale réunit à leurs familles ».

« Aussitôt il s'est élevé mille cris redoublés de vive la Nation, vive le Roi ; et cette espèce de tumulte, cette explosion du sentiment ayant cessé, le signal fut donné pour le départ. M. le Commandant le fit annoncer au son des tambours.

» Immédiatement après ces tambours, marchoit le clergé en cérémonie, suivi de M. le Curé ; ensuite venoit le cercueil porté par douze travailleurs ; à droite et à gauche marchoient douze autres travailleurs, armés de leurs marteaux ou pioches, et commandés par le sieur Palloy, entrepreneur des travaux, et le sieur Bouvinon, sous-chef d'atelier.

» A droite et à gauche, dans toute la longueur du convoi, étoit disposé le détachement de garde nationale, en uniforme et en armure complette, commandé par ses officiers. C'est dans cet ordre et au son de toutes les cloches, comme il a déjà été dit, que le Cortège est parvenu à l'église paroissiale, après être sorti par une porte chartière percée du côté du Boulevard et continuant ainsi par la rue S. Antoine et celle de S. Paul.

» Le service fait avec la plus grande solennité et le meilleur ordre possible, le cercueil a été porté au cimetière dans une fosse creusée en entrant à droite, et près la petite sacristie. Au fond de la fosse a été placé un boulet de même calibre que celui trouvé sous les reins d'un de ces cadavres, lors de leurs découvertes, le premier boulet ayant été porté à M. de la Fayette.

» Enfin les cérémonies furent prêtes à être terminées, il s'est encore élevé un cri général de vive la Nation, vive le Roi, comme une marque de satisfaction, après quoi le cortège s'est dispersé tranquillement et avec décence.

» Fait au Comité de Saint-Louis de la Culture, le premier juin 1790, et ont signé : Virvaux, président ; Balloy, vice-président ; Florent, Allard, Horloger, Chesne, Mollin, Millet, Bocquillon, Labougly, Carraque, Mortier, Lanisien, Vavasseur, Desperriers, Duhamel, Violette, Coutant, Hubault, Lardin, Trécourt, Sibire, Bélin, Blin, Hullin, de Bois-Chevalier, Phelippon, tous commissaires ; le Vavasseur de Margny, secrétaire ; Savard, vice-secrétaire ; Regnauld, Comperot, Delalette, commissaires et notables adjoints ; Palloy, Bouvignon, Jallier de Savault, Juric, Tireb, Cliche, Clément, de Saint-Veran, Betremieux, Lobreau, Gobert, Migeon, Cottier, Dincher, Beausseron Beauséjour, l'Epine, Denis, Desgranges, Désiré, Audoux, Lagraudeau, Arrouard,

Greslier, Cazenave, Pion, Périchon, Pichon, Lacour, Bourbonnois, tous employés aux travaux de la Bastille, et ci-dessus déjà désignés ».

Les fouilles ont commencé depuis quelques jours.

Les journaux amateurs du merveilleux dans l'histoire, affirment que le coin dont nous donnons la gravure est bien l'endroit où fut enterré le *Masque de Fer* qu'ils persistent à dire le fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche.

Nulle preuve, nul indice, voici tout ce qu'on sait du *Masque de Fer*, le reste n'est qu'hypothèse :

Il entra à la Bastille le 18 septembre 1698. *Et. de Junca*, lieutenant du roi, dit dans son journal, sorte de registre d'écrou, où il consignait au jour le jour les détails concernant l'arrivée des prisonniers : « Monsieur de Saint-Mars,



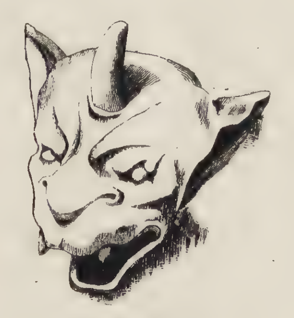
» gouverneur, amena avec lui un ancien prisonnier, lequel il
» fait tenir toujours masqué dont le nom ne se dit pas.... »

« Lundi 19 de novembre 1703, le prisonnier inconnu, tou-
» jours masqué de velours noir, lequel s'est trouvé un peu
» mal en sortant de la messe, est mort se jour d'uy, sur les
» dix heures du soir sans avoir une grande maladie..., sur-
» pris de sa mort, il n'a point reçu les sacrements, et notre
» aumônier l'a exhorté un moment avant de mourir, et ce
» prisonnier inconnu a été enterré samedi à quatre heures
» de l'après-midi le 20 novembre dans le cimetière Saint-
» Paul, on l'a nommé sur le registre M. de Marchioly [1], on
» a payé 4 livres d'enterrement. »

« Il a esté ensevely dans un drap blanc neuf qu'a donné
» le Gouverneur, et généralement tout ce qui fut trouvé
» dans sa chambre a esté brûlé, comme son lit, chaise,
» table, et autres ustensiles, ou fondu, et le tout jeté dans
» les latrines. »

Jusqu'ici on n'a découvert que des crânes, des ossements et le sommet d'une pierre tombale où sont sculptées une mitre et une crosse entourée de palmes avec écussons portant encore leurs dorures presque intactes. A. C.

1. Marthioly.



Gargouille de Notre-Dame.

LE COUVENT DES BILLETTES. — FOUILLES

Dans sa séance du 10 octobre 1901, la Commission du Vieux-Paris, sur un rapport de M. Charles Sellier, a appelé l'attention de l'Administration sur l'intérêt qu'il y aurait à pénétrer dans l'ancienne chapelle souterraine des Billettes [1] qui a servi de cimetière. On pensait retrouver dans cette crypte, disait le rapport de M. Sellier, l'épitaphe de l'historien *Eudes de Mézeray*, ainsi que d'autres documents lapidaires non moins importants et, en même temps, constater l'existence d'une chapelle souterraine dont la construction doit remonter au XIVe siècle.

Des fouilles ont été faites ; elles n'ont amené aucune découverte. Le caveau qu'on a fouillé, quoique ancien, ne paraît pas avoir reçu d'affectation funéraire. Il est probable que la crypte de l'ancienne église est située sous la cour du cloître et a été comblée.

Voici ce que dit *Heurtault Magny* d'après Sauval et Du Breul.

L'an 1408, la rue des Jardins [2] avait tellement changé de face que le couvent et l'église des Billettes étaient comme enterrés et que les religieux qui l'occupaient furent occupés de bâtir, non seulement de nouveaux cloîtres, mais aussi une nouvelle église. L'ancienne devint, pour lors, souterraine et sert de cimetière aux religieux et aux bienfaiteurs du couvent.

---

1. D'où vient ce nom de **Billettes**. Il y a plusieurs versions :

1° *Encrier portatif que les escholiers et les clercs suspendaient à leur ceinture.*

2° *Scapulaires que portaient les religieux appelés* **Billettes** *à cause de leur ressemblance avec certaine pièces de blason ainsi appelées.*

3° *Ne serait-ce pas l'altération du nom de* **Fillette de Saint-Jean-en-Grève** *donné à la communauté ?*

2. Aujourd'hui rue des Archives.

Nous empruntons à *Dulauré* [1] son récit de la fondation du couvent.

En 1290, une femme de Paris avait, pour la somme de trente sous, mis quelques vêtements en gage chez un juif appelé Jonathas. Elle vint lui demander ces vêtements pour les porter le jour de Pâques, en lui promettant de les lui rendre ensuite. Le juif alors lui répondit que si elle consentait à lui apporter le pain de l'eucharistie, il lui rendrait son gage sans argent. La femme y consentit; elle reçoit le jour de Pâques, l'hostie consacrée et la porte au juif. Celui-ci, à coups de canif, perce cette hostie, il en voit, sans effroi, couler du sang en abondance; puis il prend un clou et l'enfonce à coups de marteau dans l'hostie. Il la jette au feu, elle voltige au-dessus des flammes; il la plonge dans une chaudière d'eau bouillante qu'elle rougit de son sang, elle n'en reçoit aucun dommage. Ces prodiges n'épouvantent pas Jonathas.

Le fils de ce juif, témoin de ces actes étranges, voyant des chrétiens aller à la messe leur dit: « *C'est en vain que vous allez adorer votre Dieu, mon père l'a tué.* » Une voisine, sous prétexte de demander du feu, pénètre dans la maison de Jonathas qui ne s'oppose point à ce qu'elle soit témoin de ses horribles sacrilèges. Il lui laisse, sans difficulté, recueillir l'hostie dans sa robe: elle la place ensuite dans un vase de bois et la porte au curé de Saint-Jean-en-Grève, auquel elle raconte ce qu'elle a vu. L'évêque de Paris fait arrêter Jonathas qui avoue, dit-on, le fait. Ce prélat veut le convertir: le juif s'y refuse, il est brûlé vif.

Telle est la substance de la relation publiée par un auteur anonyme et reproduite exactement par d'autres écrivains......

Un bourgeois de Paris, nommé Rainier Flamming, fit construire, en 1294, sur une partie de la propriété de ce juif, une chapelle qu'on nomma *la Maison des Miracles*, et y fut autorisée par une bulle du pape donnée en 1295; Guy de Joinville y fonda un monastère que Philippe-le-Bel, en 1299, agrandit en accordant, à ce fondateur, la totalité de la propriété de Jonathas et, de plus, quelques maisons voisines.......

---

1. A. Dulaure. *Histoire de Paris.*

Au-dessus de l'ancienne Chapelle des Miracles on lisait encore, en 1685, cette inscription : *Ci-dessous le juif fit bouillir la sainct hostie.* A cette inscription, que des réparations firent disparaître, on substitua la suivante dont l'expression est adoucie : *Cette chapelle est le lieu où un juif outragea la sainte hostie.*

Cette église fut entièrement rebâtie en 1754 sur les dessins du frère Claude, religieux dominicain, qui pouvait être un bon moine mais qui, certainement, n'était pas un habile architecte. On y conservait, comme de véritables reliques, le canif dont s'était, dit-on, servi le juif pour percer la sainte hostie et le vase de bois dans lequel elle fut reçue : l'un et l'autre étaient précieusement enchâssés dans l'intérieur de deux figures humaines dont chacune tenait, à la main, l'image des instruments révérés, Quant à l'hostie prétendue outragée par le juif, elle fut conservée dans l'église de Saint-Jean-en-Grève.

Le corps de Papin Masson, historien estimé, et le cœur d'Eudes de Mézeray, historiographe de France, furent déposés dans cette église.

Les fouilles, comme nous l'avons dit, n'ont donné que peu de résultats mais ont permis de supposer que la chapelle primitive, enterrée par les exhaussements de la rue, n'existe pas sous le temple actuel.

La Commission constata d'abord que la cave qui conduisait à la galerie de recherche avait conservé des piliers et des nervures de voûtes d'arêtes du XV[e] siècle, et que la baie démurée pour le percement de ladite galerie était une ancienne ouverture de porte datant tout au plus du XVIII[e] siècle.

Quant à la galerie de recherche, elle était pratiquée, sur toute sa longueur, dans une sorte de remblai, composé en majeure partie de menus gravois très tassés, où l'on recueillit quelques débris d'ossements humains, ainsi qu'un petit fragment de pierre sculptée, de petites moulures prismatiques ayant conservé quelques traces de dorure et provenant certainement de quelque motif de décoration d'intérieur du XV[e] siècle. Ce débris a été mis de côté à destination du musée Carnavalet. Le sol de cette galerie de recherche, à

peu près du même niveau que le sol de la cave, avait conservé quelques restes d'un carrelage très moderne en carreaux de terre cuite et de forme hexagone, semblables aux vulgaires carreaux de cuisine d'aujourd'hui.

On constata également que le sous-sol, ainsi exploré, avait été voûté en cet endroit, et qu'on en voyait encore les traces, notamment au point où le linteau cintré de la porte d'accès démurée forme voussure de pénétration. La voûte a donc disparu ; elle se trouve à présent remplacée par le plancher même de la nef de l'église située au-dessus, dont on put, du reste, distinguer nettement les planches formant le plafond de ladite galerie.

La conclusion à tirer de ces recherches et de ces constatations est que la crypte souterraine qu'on supposait pouvoir rencontrer n'existe plus en cet endroit : des remblais de terre et de gravois en ont comblé le vide. Point de traces non plus d'anciennes sépultures n'y ont été rencontrées, et le cœur de l'historien Mézeray, avec l'épitaphe qui l'accompagnait, est encore à trouver.

Il est fort probable que l'emplacement situé au-dessous du temple serait l'ancien cimetière du Moustier qui devait se trouver derrière ou à côté de l'église ; il paraîtrait plutôt avoir été situé du côté méridional de la chapelle qui devait se trouver, selon toute probabilité, sous et un peu en avant du cloître, car, dans les caves occupées par le service scolaire, on a trouvé des restes qui paraissent appartenir à l'ancienne chapelle, car les piliers et les arcs, qui subsistent encore, appartiennent au xve siècle.

Fouilles au Lycée Charlemagne

En pratiquant, il y a quelques jours, dans la cour du petit lycée Charlemagne, des fouilles pour établir les fondations d'un nouveau bâtiment, on a mis à découvert les assises du rempart de Philippe-Auguste, des débris de pierres tombales et des ossements.

L'enceinte de Philippe-Auguste, construite de 1190 à 1208, commençait à la Seine, en face de la rue des Jardins Saint-Paul où la tour *Barbeel sur l'Yeau* dominait le cours du fleuve.

A la rue des Barrés (rue de l'Ave Maria), s'ouvrait une première porte ; la muraille protégeant le couvent *des Béguines*, s'ouvrait de nouveau à la rue des Prêtres Saint-Paul (rue Charlemagne), où était la fausse poterne Saint-Paul.

Cette muraille de Philippe-Auguste, haute de 20 pieds, épaisse de 12, flanquée de tours rondes, engagées dans le mur, se retrouve encore sur divers points. Dans la construction du petit lycée Charlemagne, il y a quelques années, on a mis à jour des fragments considérables de la muraille : on peut encore mesurer le diamètre des tours, des maisons de la rue Saint-Paul se sont moulées sur leur relief, l'une contiguë à la rue Charlemagne, l'autre au fond du gymnase du lycée.

Au lycée, le niveau de la cour, marquant la place du rempart, est de deux mètres plus haut que celui de la première.

A. C.





LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Le Vayer fait remarquer qu'au cours de la visite faite aux Carmes-Billettes, l'attention de plusieurs de nos confrères a été appelée par la présence d'une dalle tumulaire d'assez grande dimension recouvrant le passage qui conduit aux caves, ancienne crypte de l'église dont il vient d'être question.

Les quelques traces d'inscription qui apparaissent encore ne permettent pas d'identifier les personnes dont cette pierre abritait jadis la sépulture, mais, fort heureusement pour l'histoire parisienne, M. de Guilhermy en a relevé, il y a près d'un demi-siècle, les épitaphes et blasons qu'on y voyait gravés. Il n'est pas douteux qu'il se réservait d'en prendre ultérieurement un estampage, comme il l'a fait pour un très grand nombre de documents de cette nature, car le savant épigraphiste manifestait déjà la crainte que dans un avenir prochain la gravure ne fût complètement effacée ; mais le temps lui a fait défaut pour l'exécution de cet intéressant travail, comme pour beaucoup d'autres reproductions qui eussent complété sa précieuse collection.

A l'heure présente, on ne distingue plus que quelques lettres des trois épitaphes dont l'une courait sur trois des côtés de la bordure ; les deux autres occupaient le milieu de la dalle, entre les écussons dont nous donnons ci-après le dessin. Il est permis de supposer qu'à l'origine cette dalle tumulaire dut être placée dans la chapelle de sainte Radegonde, car M. E. Raunié cite un acte de fondation du 22 février 1641 qui établit en effet que Messire Etienne Coignart, dont elle porte l'épitaphe, avait fait faire dans la cave de la chapelle sainte Radegonde un caveau dans lequel avait été déposé le corps de son oncle, Messire Nicolas

Target, aumônier du roi. On peut donc admettre qu'Etienne Coignart dut être inhumé avec ses auteurs.

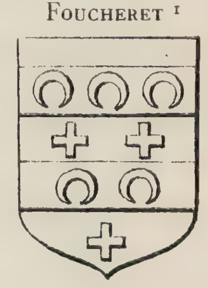
Voici le texte des inscriptions et la figure des blasons qui les accompagnaient :

CY GIST DAMOYSELLE ANNE DE FOUCHERET, FEMME DE JEHAN COYNART, ESCUYER, SEIGNEUR || DE CROISILLES, CONSEILLER ET SECRÉTAIRE DU || ROY, LAQUELLE DÉCÉDA LE XIe JOUR DE FEBVRIER L'AN DE GRACE MVI^{c} IX — PRIEZ DIEU POUR SON AME.

ET LE DIT || JEAN COYNART, SEIGNEUR DUDIT CROYIELLE, CONSEILLER DU || ROY ET GREFFIER EN CHEF EN SON || CONSEIL D'ETAT ET PRIVÉ, LEQUEL || DÉCÉDA L'AN 1619, LE 79me DE SON AAGE.

ET MESSIRE ESTIENNE COYNART LEUR FILS, CONSEILLER || DU ROY, MAISTRE ORDINAIRE EN SA CHAMBRE || DES COMPTES DE PARIS, LEQUEL DÉCÉDA || LE 3 OCTOBRE 1662, ET LE 80me DE SON AAGE.

COIGNART [1] FOUCHERET [1]



COIGNART. — *Echiqueté d'argent et de sinople de quatre tires ; au chef coupé emanché de quatre pièces de sinople sur argent, soutenu d'une devise de gueules.*

FOUCHERET. — *De.... à deux faces de.... chargées de cinq croissants versés de.... et accompagnées de trois croisettes de.... deux en cœur et une en pointe.*

Comme nous le disons plus haut, cette tombe du XVIIme siècle, retirée de l'ancienne église, sert aujourd'hui à recouvrir l'entrée des caves, et les quelques traces encore apparentes des inscriptions que nous venons de rapporter ne

1. Prêtés par la *Commission du Vieux-Paris.*

tarderont pas à s'effacer complètement sous les pieds des enfants de l'école, qui l'ont prise pour théâtre de leurs jeux.

Le Conseil municipal a décidé de faire placer les deux inscriptions suivantes :

La première sur la maison sise rue de la Colombe, n° 6 :

ENCEINTE GALLO-ROMAINE
DE LA CITÉ
—o—
LE TRACÉ FIGURÉ SUR LE SOL
DE CETTE RUE
DÉSIGNE L'EMPLACEMENT DES VESTIGES
DÉCOUVERTS EN 1898.

La seconde dans le tunnel du Métropolitain à l'endroit où furent retrouvés les vestiges de la Bastille :

EMPLACEMENT
DE LA BASTILLE.
—
TOUR DE LA LIBERTÉ.

L'affichage sur les monuments publics et la fontaine Maubuée.

Le préfet de la Seine, vu la loi des 30 et 31 mars 1887, relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt artistique et historique, a pris l'excellente mesure d'interdire l'apposition, sur certains monuments, d'affiches dont les tons criards et les lambeaux salis sont du plus triste effet.

Voici quels sont les monuments, dans notre arrondissement, où l'affichage est interdit :

4e arrondissement. — Colonne de Juillet. — Théâtre des Nations (façade). — Ecoles, place des Vosges, 6 et 12. — Maison, place des Vosges, à l'Assistance publique. — Tribunal de commerce. — Square et tour Saint-Jacques. — Fontaine des

Poissonniers.— Fontaine, rue Charlemagne.— Hôtel de Lauzun. — Hôtel de Ville. — Tour de la Bastille. — Pont Marie. — Hôtel de Béthune-Sully, rue Saint-Antoine. — Hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile. — Hôtel rue des Francs-Bourgeois, 31. — Tourelle de la maison rue Vieille-du-Temple, 54, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois.

L'idée est excellente, mais pourquoi avoir mis dans le 4ᵉ arrondissement la *Tourelle* de la rue Vieille-du-Temple? Pourquoi avoir oublié l'***Hôtel de Sens***, l'***Hôtel de Beauvais***, l'***Hôtel de l'Ambassade de Hollande***, l'***Hôtel de Mayenne***, l'***Hôtel Fieubet ?***

N'y aurait-il pas lieu aussi, et nous signalons cette lacune à la Commission du Vieux Paris, de faire en sorte que la fontaine Maubuée, une des plus vieilles de Paris, reconstruite au milieu du XVIIᵉ siècle et d'une architecture si élégante, ne soit plus enlaidie par les écriteaux lie de vin du mastroquet voisin.

Cette fontaine existait avant 1300, et nous en trouvons la preuve dans les comptes des Maîtres ès-œuvres de la ville, publiés par la *Société de l'Histoire de Paris* :

> A une époque qu'aucun document ne peut fixer, les chefs de la marchandise, de concert avec le prévôt de Paris, conduisirent, au moyen d'un aqueduc, quelques sources provenant des collines de Belleville et de Ménilmontant.
>
> Nous trouvons la première mention des deux premières fontaines établies au cimetière des Saints Innocents et aux Halles dans un marché passé, en août 1293, entre les membres du Parloir aux Bourgeois et le fontainier de la Ville.
>
> A ces deux fontaines on ajouta bientôt la fontaine Maubuée, destinée au service des habitants du quartier compris entre les Halles et la place de Grève.

Nous voyons dans un autre document qu'en 1342 la maison appartenait à Joan de la Marche, maître des requêtes du Roi, qui la louait à Jehan Voyant, maçon, bourgeois de Paris.

La Commission du Vieux-Paris, gardienne vigilante du passé, a estimé avec raison qu'il serait intéressant de mettre aux deux extrémités des rues, en certains quartiers, des plaques rappelant par leurs noms évocateurs, des personnages disparus ou des événements oubliés.

Un essai va être fait, rue de l'Hôtel-de-Ville, où, d'ici peu de jours, on verra à côté des plaques bleues portant *rue de l'Hôtel-de-Ville*, des plaques blanches avec cette inscription en lettres noires : *rue de la Mortellerie.* Telle était en effet la dénomination de cette antique artère jusqu'en 1835, en mémoire des *Morteliers* ou maçons, qui l'habitaient jadis en grand nombre. Elle avait été remplacée à cette époque, sur la demande des gens du quartier, très éprouvés par l'épidémie de choléra, et en l'esprit superstitieux desquels le mot de *mortellerie* éveillait l'idée de mort...

Nous applaudissons de toutes nos forces à cette évocation du pittoresque de jadis, et rappelons à la *Commission du Vieux Paris* que nous avons demandé qu'on déplaçât une plaque émaillée portant le nom de rue *François Miron* et recouvrant l'inscription ancienne *Porte Saint-Antoine.*



NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Henry Martin, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal.
Brossart, docteur-médecin.
Bret, employé à l'église Saint-Paul.
Miguet, publiciste.
Picard (Marcel), imprimeur.

Mme Lasson.

MM. Dubourg (Francis), peintre en lettres.
de Villiers (Gaston), administrateur du Bureau de Bienfaisance du 4e arrondissement.
Bloch (Maurice), directeur de l'Ecole Bischosffheim.
Alexandre, artiste dramatique.
Tausend, publiciste.
Missillier, négociant.
Gibault (Georges), bibliothécaire de la Société nationale d'Horticulture de France.
Van Geluwe, expert-comptable.
Carré, vicaire de Saint-Paul.
Mailles, curé de Saint-Gervais.
Martinet, inspecteur des caisses de la Préfecture de la Seine en retraite.
Raux (Jules), libraire.
Couriot, rentier.
Gallopin, rentier.
Boudet, administrateur de la Caisse d'Epargne.
Margueritte (René), négociant.

UNE DÉMOLITION RUE PAVÉE

L'Hôtel de Savoisy.

En faisant quelques travaux de reconstruction dans des bâtiments situés dans l'arrière-cour d'une maison, rue Pavée, 11, on a mis à jour des poutres sculptées dont nous donnons la gravure et qui remontent au XVIe siècle.

Un de nos sociétaires, artiste des plus distingués, M. *Henri Nocq*, a fait d'excellentes photographies de ces sculptures qu'il a accompagné d'une petite notice explicative, que nous enchâssons dans la monographie du vieil hôtel de Savoisy.

Les pièces de charpentes découvertes au nº 11 de la rue Pavée, faisaient partie d'une construction plus ancienne que le reste de l'immeuble. Au moment de la transformation, qui eut lieu vraisemblablement à la fin du XVIIe siècle, des bâtisses qui bordent la rue Pavée, les bâtiments situés dans la cour furent tant bien que mal rajeunis, et un certain nombre de pièces de bois furent laissées en place, recouvertes d'un enduit de plâtre assez épais. On ne prit donc pas la peine d'abattre les petits marmousets — si ridicules aux yeux des gens affinés du grand siècle — ; et nous avons pu les retrouver, sauvés mais aussi un peu pourris par le plâtre qui les cachait. Quelques-uns avaient tout juste la consistance de l'amadou ; d'autres s'étaient mieux défendus.

La première découverte date des premiers jours de février. On démolissait la bâtisse située perpendiculairement à la rue Pavée et à gauche dans la cour du colombage en fort mauvais état, avec des remplissages de moellons et de gravats, mais aussi de briques, de vieilles petites briques plates et rouges. En épluchant les bois à grands coups de pioche, on mit au jour les intéressants vestiges que nous avons photographiés. C'est la première trouvaille que la jeune Société du IVe ait à étudier depuis sa formation.

Elle consistait en trois gros poteaux de chêne cylindriques surmontés de chapiteaux octogones, plus une grande sablière

moulurée et solidement fixée sur les poteaux par des languettes chevillées ; enfin deux jambages de fenêtre en place, ajustés à mortaise dans la sablière. Chaque poteau était accompagné de deux liens très robustes dont la partie inférieure avait été ornée d'un petit corbeau (il subsistait seulement quelques restes de deux de ces sculptures).

Le profil externe de ces liens était courbe, en sorte que la rangée des poteaux paraissait les arcades d'une galerie. Une figurine ou une scène en assez haut relief était sculptée sur l'abaque de chaque colonne. Une seule de ces sculptures subsistait et représentait un homme barbu. Les jambages des fenêtres, ornés chacun d'une colonnette polygonale, avec deux marmousets et des pinacles rudimentaires, montraient leur moulure en bon état, et les coupes biaises où avaient dû s'ajuster les bois formant croisées.



Le bâtiment situé dans le fond de la cour, parallèlement à la *rue Pavée*, par conséquent à angle droit avec celui dont nous venons de nous occuper, recèle encore dans l'épaisseur du mur du rez-de-chaussée trois poteaux semblables à ceux qui ont été mis au jour ; le poteau placé à l'intersection des deux corps de bâtiments était orné de la petite figure de fou, qui était placé en corbeau sous un des liens. Cette partie de l'immeuble, conservée dans les modifications actuelles, a été surélevée d'un étage, une partie du mur très fatiguée ayant du être refaite, on en a tiré deux potelets formant meneaux, et la

petite pièce de bois de la croisée assemblée avec ces meneaux ; ces trois pièces, très bien conservées, admirablement assemblées et chevillées, et ornées de sculptures d'un bon style.

Les dimensions de ces meneaux concordent avec celles des jambages signalés déjà, les coupes biaises sont les mêmes et les colonnettes analogues. L'une d'elles porte sur son fût un semis de fleurs de lys d'un dessin très pur et remarquablement coupées dans le bois. Trois marmousets sont presque intacts. L'un deux représente un bon bourgeois ou un artisan coiffé d'un chaperon ; le deuxième un ange joufflu portant un écusson ; le troisième personnage, au chef orné d'une couronne à pointes, tient un phylactère, il a le type israëlite très prononcé, c'est peut-être David ou Salomon. Ces intéressants fragments ont été trouvés un mois après les autres découvertes.

On peut penser que ce sont là les restes d'une fort élégante et fort soignée dans les détails construction des premières années du XVIe siècle, d'une de ces maisons en « pan de bois » qui ont été si nombreuses à Paris et dont il reste si peu de spécimens. Le vieux poteau-cornier de la rue des Pêcheurs, que nous avons tous connu, attestait la solidité de ce genre de bâtisses. C'était des chefs-d'œuvre, tout simplement ; or, les charpentiers sont les ouvriers qui ont le mieux conservé le respect et la tradition du beau travail, et les charpentiers contemporains, quand ils ont l'occasion de regarder de près une maison en pan de bois (c'est généralement pour la démolir), sont stupéfaits d'admiration.

La maison de la rue Pavée était de celles qu'a décrites Viollet-le-Duc, si gracieusement construites et si étroitement ajustées et assemblées dans toutes leurs pièces, qu'on pourrait les enlever par le toit, comme on ferait d'une cage posée sur le sol.

Elle était construite en chêne. Les briques des remplissages y étaient posées non pas en assises horizontales, mais obliquement, en point de Hongrie ou en « feuille de fougère ». Nous pouvons juger de la coquetterie de ce logis seigneurial, de la forme de ses fenêtres du premier étage, de la disposition de son rez-de-chaussée par les fragments qui sont venus jusqu'à nous, et regretter amèrement la perte de tout le reste.

Le croquis de la cour que nous donnons ici, nous indique l'emplacement des poteaux au moment de leur découverte. La

construction serait donc exactement orientée comme on le voit sur le plan de Jouvin de Rochefort.

Cette maison avait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien hôtel Savoisy — peut-être ces poutres sculptées proviennent-elles de l'ancien hôtel — qui est célèbre dans l'histoire de Paris. Il avait été démoli le 22 juillet 1404 par arrêt du Parlement. Sa construction remontait au commencement du XIV[e] siècle.

Il avait été bâti par Pierre Savoisy, issu d'une vieille famille parisienne. Son fils Philippe fut un des sages ministres de Charles V ayant su résister aux menaces du duc d'Anjou, qui avait fait venir le bourreau et les instruments de torture pour lui faire déclarer où étaient cachés les lingots d'or du trésor royal.

Dès la fin du XIII[e] siècle, l'extension de Paris au nord, l'accroissement de ses faubourgs, firent envahir la muraille, cette armure que Philippe-Auguste donna à sa capitale quand il partit pour la troisième croisade. Elle était prise d'assaut, du côté de la campagne et du côté de la ville, par les maisons, les jardins que louaient à cens les seigneurs qui avaient bâti des hôtels près la maison royale, l'hôtel Saint-Paul, et qui utilisaient les tours comme belvédères, colombiers, les courtines comme terrasses et tonnelles d'où ils avaient des vues magnifiques sur la campagne.

La rue Pavée s'appelait d'abord rue du *Petit Marivaux*, c'était comme son nom l'indique, une chaussée qui conduisait aux vastes cultures maraîchères, *les coutures* de Sainte-Catherine, du Val-des-Escholiers. Elle longeait les murs de « l'ostel du Roy de Sicile. »

L'hôtel fort vaste occupait tout l'îlot circonscrit, au sud par la rue des Juifs, à l'est par la rue Pavée, à l'ouest par la rue des Juifs, au nord par la muraille de Philippe-Auguste. « Il pouvait, dit la chronique du *Religieux de Saint-Denis,* par la beauté de son architecture, par sa grandeur et son merveilleux entablement de pierre, rivaliser avec les maisons royales. »

Le fils aîné, Louis de Savoisy, seigneur de Seignelay, eut auprès de Charles VI la même faveur que son père avait eu près de Charles V.

Lors de l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris, le roi était monté en croupe derrière son favori, Savoisy se lança au plus épais de la foule sans souci des sergents « qui frappaient de costé et d'autre de leurs boulayes [1] bien fort. »

Savoisy avait fait sur mer des expéditions heureuses contre les Anglais à l'île de Wight; il avait autour de lui une maison toute militaire, des serviteurs insolents, des pages indisciplinés et turbulents. « Le dit chevalier, dit la chronique du *Religieux de Saint-Denis*, est garni de mauvaises gens, bateurs et criminels. Ils avaient déjà, en 1403, frappé et battu de Morgueval, procureur du Roy en son hostel par les rains, les jambes et les plantes des pieds de gros bastons [2] ».

Un jour de juillet 1404, les clercs de l'Université allaient à Sainte-Catherine du Val-des-Escholiers deux à deux en procession pour y faire célébrer une messe pour « l'extirpation de l'hérésie. » Ils passaient rue du Roi de Sicile, longeant l'hôtel de Savoisy, lorsqu'ils rencontrèrent les pages de ce seigneur qui menaient boire les chevaux et qui s'amusèrent à « escarbotter » [3] les clercs. Un des escholiers donna un coup de poing à travers le visage d'un valet qui appela au secours. Quelques pages dégaînèrent et tombèrent l'épée sur les escholiers pendant que d'autres étaient rentrés au manoir chercher du renfort et des armes. Les escholiers poursuivis se réfugièrent au moustier de Sainte-Catherine. Une flèche vint même se ficher dans le maître-autel, derrière lequel le prêtre célébrant dut « se muscher. »

Abominable sacrilège ! L'Université porta plainte au Roi, et sans attendre qu'il fut statué sur ses réclamations, elle

---

1. Bâtons de bouleau.
2. Conseil XII. *N. de Baye.*
3. Eclabousser.

ordonna que, sur le champ, les classes fussent fermées et que les prédications cessassent dans tout Paris.

Cette mise en interdit, cette excommunication scolastique eut un prompt effet. Le Parlement qui, ainsi que le Roi, tremblait devant la terrible férule universitaire arrêta, qu'avant jugement, Savoisy aurait la Ville pour prison et qu'il n'en pourrait sortir sous peine de confiscation de ses biens.

Savoisy eut beau demander pardon à l'Université et déclarer « qu'il était prêt à livrer le coupable de sa propre main. [1] » Il était un des serviteurs du duc d'Orléans, cela suffit pour que l'Université, qui était du parti du duc de Bourgogne, le traitât avec la dernière férocité. Ce peuple de docteurs fanatiques, orgueilleux jusqu'au délire, fut implacable.

Comme Savoisy avait avoué ses valets en les excusant, elle poursuivit l'injure avec la dernière âpreté.

Le Conseil du roi dut évoquer l'affaire sur le réquisitoire de Gerson, *l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* qui porta la parole au Parlement, « cette cour très honorable où repose sans muer et défaillir la royale authorité. »

Ce fut un frère mineur, *Jacques des Bœufs*, qui soutint, au nom de l'Université, l'accusation devant le Conseil du roi.

Son discours, d'une violence inouïe, est un monument du mauvais goût et de la déclamation burlesque qui caractérisaient à cette époque l'éloquence judiciaire et sacrée.

Le thème était un texte — tronqué d'ailleurs — de l'évangile selon Saint-Marc : *Deprecabuntur eum ut imponent ei manum.*

Le moine cite d'innombrables versets de l'Ecriture, rappelle que dans l'antiquité à Troie les temples d'Hercule et de Vénus furent violés, que saint Thomas de Cantorbéry

---

1. Savoisy fut défendu par Me *Guillaume Cousinot* « honorable avocat au Parlement, » qui fut depuis chancelier du duc d'Orléans.

fut tué au pied des autels, que Savoisy « *homme de Madian* avait en poursuivant d'innocents (?) clercs de la sainte Eglise, violé le Temple Sacré de Jhesu Crist. »

L'arrêt fut prononcé à l'hôtel Saint-Paul, « le roy y séant avec toutes personnes de son sang [1] » ; il prononça « que la maison de Savoisy serait démolie, qu'il fournirait le fond de cent livres de rente perpétuelle pour fonder cinq chapellenies « au prouffit de l'Université », qu'il paierait mille livres de dommages-intérêts aux blessés et mille livres à l'Université. Des peines corporelles furent prononcées contre trois de ses valets, Ferran Discal, Gillequin Lequeux et Gérard l'Autrusier, qui furent condamnés à être bannis après avoir été fouettés par la main du bourreau au carrefour Baudoyer et fait amende honorable, « nuds en chemise, torche en main ». Quand à sire de Savoisy, *Juvénal des Ursins* assure qu'il n'échappa à cette condamnation infamante qu'à cause de sa qualité de clerc. Il fut banni.

L'exécution de l'arrêt, *dit Félibien*, fut poursuivie si vivement, tant la rancune de l'orgueilleuse et despotique Université était profonde, que le roi ne put sauver, et ce en payant, de l'hôtel qui était l'un des plus beaux du temps et qui fut démoli par les charpentiers du roi à ras de terre, au son des trompettes et des fanfares qui proclamaient la victoire de la Scolastique [2], que les galeries peintes à fresques, bâties contre les murailles de la ville [3].

« En 1405, l'illustre chevalier Monseigneur de Savoisy, voulant effacer la honte du traitement que lui avait infligé l'Université, dit *le Laboureur*, alla guerroyer victorieusement contre les Sarrazins. »

De retour en France, il demanda l'autorisation de réédifier

---

1. Registres du Parlement " *olim* ".

2. Cum *lituis et instrumentis musicis* " *Le Religieux* ".

3. Chose curieuse : ce fut l'ancêtre de celui qui plus tard devait acquérir l'immeuble : *A. des Marez*, changeur de Paris avança à Savoisy « 15 mil francs et mil et V francs pour faire l'asiète ».

et restaurer son hôtel. Le procureur de l'Université consentit l'entérinement des lettres royales, mais l'Université, sous la pression de ses clercs, s'y opposa, implacable, et pendant cent douze ans, le terrain où l'hôtel du favori du roi s'était élevé, orgueilleux et superbe, devint un vrai réceptable d'immondices, lieu maudit et sinistre.

Ce n'est qu'au bout de ce temps, que la vengeance de l'Université fut satisfaite et son animosité adoucie. Encore exigea-t-elle qu'une inscription placée au-dessus de la porte fut chargée de rappeler cet évènement.

Savoisy, qui paraît avoir suivi les fluctuations de ses intérêts fut accusé en 1411 par le jeune duc d'Orléans d' « estre coupable de la mort de son père » et être un des traîtres qui entourent le roi au lendemain de la répression de l'insurrection cabochienne. Savoisy « intime ami du duc de Bourgogne [1] » s'enfuit de Paris.

Il fut tué en 1415 à Azincourt avec l'élite de la noblesse française.

Cette maison de Savoisy, en l'an 1404, fut démolie et abattue par arrêt pour certains forfaits et excès commis par Messire Charles de Savoisy, chevalier, pour lors seigneur et propriétaire d'icelle maison et de ses serviteurs à aucuns suppots et escoliers de l'Université de Paris, qui a demeuré démolie et abattue l'espace de cent douze ans jusqu'à ce que la dite Université de grace espéciale et pour certaines causes a permis la réédification d'icelle en l'an 1517.

L'Hôtel fut rebâti en 1517 par le trésorier des guerres, *Morlet de Museau*, Conseiller du Roi.

Les Savari l'occupèrent ensuite, c'est là où le duc de Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, fut logé pendant le séjour qu'il fit à Paris en 1533.

L'amiral Chabot, à son retour de captivité, vint l'habiter ; poursuivi devant une commission présidée par le chancelier

---

1. *Juvénal des Ursins.*

Poyet, il est condamné à une forte amende qu'il ne put acquitter. L'hôtel avait, en conséquence, fait retour au roi qui permit à l'amiral de venir y mourir et le donna à sa veuve, Françoise de Longwy, qui le vend au sieur de Bellanire, trésorier de l'*Extraordinaire des guerres*, des mains duquel il repassa dans celles de Charles III, duc de Lorraine. Nicole, femme de Charles III, le fit restaurer, rebâtir et mettre dans l'état où nous le voyons aujourd'hui [1]. Elle y fixa sa demeure et y mourut en 1657 dans le deuil et les larmes, après avoir été abandonnée de son mari et dépouillée du duché qu'elle lui avait apporté en mariage.



Les hoirs de la duchesse de Lorraine vendirent l'hôtel à Dauvet, président au Parlement. A la mort de celui-ci, une transaction eut lieu entre les héritiers : Anne-Diane Dauvet, sa fille, mineure, épouse d'Adolphe-Charles de Ramilly de la Chesnelaye, et le marquis d'Herbouville, son gendre, guidon des gendarmes.

L'hôtel fut partagé. François Dauvet, comte des Mauts, grand Fauconnier de France, devint propriétaire de la partie située au coin de la rue du Roi de Sicile. Il décéda en 1748, laissant une succession très obérée.

Nous trouvons dans les origines de propriété qu'a bien voulu nous communiquer M. Texier, propriétaire actuel, les renseignements suivants :

« La liquidation fut longue et ce ne fut que le 3 prairial an III que ses biens furent vendus à la requête de l'union des créanciers et après contrat intervenu entre ceux-ci et les

---

1. Les plans de *Jouvin de Rochefort*, 1676, de *Nicolas de Fer*, 1692, le portent encore comme hôtel de Lorraine, avec jardin, rue du Roi de Sicile.

héritiers bénéficiaires, les *Letellier de Grancourt*, *Letellier de Bisseul*, *Letellier de Louvois*, *Chamant de Montaiguillon*, lesquels avaient renoncé à la succession. »

L'affiche porte :

Une grande maison, ci-devant appelée l'hôtel Desmarets, sise à Paris, rue Pavée, section des Droits de l'Homme, consistant en une porte cochère, plusieurs corps de logis, un jardin, grand de cour, au bout de laquelle est une porte de sortie sur la rue des Droits de l'Homme, les grands corps de logis faisant face sur la rue Pavée, corps de logis en aile à gauche entrant dans la cour, comprenant cuisines, offices, etc... [1]

Lequel hôtel appartenait audit Daniel Desmarets, suivant un acte en forme de transaction contenant le partage des biens de la succession d'Anne-Diane Dauvet, mineure, à son décès épouse d'Adolphe-Charles de Ramilly de la Chenelaye.

Le 27 thermidor an III (14 août 1795) a eu lieu l'adjudication ; ont comparu : *J.-B. Migon*, Entrepreneur, rue des Juifs, 21 ; *Grandin*, *Md Pelletier*, faubourg Saint-Martin, 96 ; *Louis Derez*, rue Cloche-Perce, 1 ; *Ed. Ramel*, négociant, rue Merry ; *Jacques Heuvrard*, 15, rue du Bacq et *Simon Lefèvre*, Notaire, rue Merry, lequel, dernier enchérisseur, a été déclaré adjudicataire au prix « *de 665 mille cent livres*, payés en assignats ayant cours de monnaye ».

..... Le 16 messidor an 5 (4 juillet 1797), Simon Lefèvre revendit l'immeuble « appellé ci-devant les Grand et Petit Hôtel Desmarets » au citoyen François Des Cloycate moyennant la somme de *30,000 livres* « payable en numéraire métallique ».

A. CALLET.

---

1. C'est dans ce corps de logis qu'ont été trouvées les poutres sculptées, mises à jour lors des travaux exécutés dernièrement.

QUESTIONS, COMMUNICATIONS ET RÉPONSES

Dans son rapport, le Secrétaire provisoire conviait tous les adhérents à apporter à LA CITÉ un renseignement, un document, une indication quels qu'ils soient, à signaler une œuvre ignorée, un coin curieux, une tradition d'autrefois. C'est avec la collaboration de tous que la Société pourra faire œuvre utile et vulgariser la connaissance de Paris ancien. Toutes les communications seront reçues, quelque modestes qu'elles soient, au siège de la Société, qui s'empressera de protester contre toutes les mutilations que l'on fait subir au vieux Paris.

Nous recevons d'un de nos sociétaires, M. L'Esprit, une lettre où il appelle l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y aurait à conserver quelques vestiges du passé dans notre arrondissement.

« Voulez-vous me permettre de vous signaler l'existence, dans le 4e arrondissement, de quelques plaques en marbre noir, datant du commencement du dernier siècle, et portant, gravée en creux, l'inscription ci-dessous :

LOIS ET ACTES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

Il y en a une, bien conservée, quoique peu lisible, sur l'église Saint-Gervais, juste au-dessous de la plaque indicatrice de la rue François-Miron ; j'en connais une seconde à l'église Saint-Merri, sur le mur en saillie, à droite du portail. Elle est en moins bon état que la précédente. Peut-être y en a-t-il d'autres dans l'arrondissement.

Ne serait-il pas du rôle de " LA CITÉ " d'assurer la restauration ou tout au moins la conservation de ces plaques, qui se font de plus en plus rares à Paris ?

Et à propos d'époque de construction, serait-il vrai que nous aurions encore, à Paris, un vestige de l'antique Bastille ?

Il m'a été affirmé, il y a peu de temps, que le mur qui borde actuellement le canal sur le boulevard Bourdon est le *mur même des fossés de la Bastille;* la personne qui me renseignait ajoutait même qu'avant la construction du Métropolitain, on pouvait distinguer encore, sur la partie de ce mur la plus rapprochée du tunnel, les trous faits par les balles et les boulets des vainqueurs de la Bastille.

Il serait intéressant pour " LA CITÉ " de vérifier ce fait et, s'il est reconnu exact, de prendre toutes mesures pour assurer la conservation de ce vieux mur, qui mériterait bien une plaque commémorative. »

La Cité recherchera l'authenticité de cette dernière relique de la Bastille, comme le demande notre correspondant.

*
* *

La Cité adresse à *M. V. Champier,* notre distingué sociétaire, qui vient d'être nommé administrateur de l'Ecole des Arts Industriels de Roubaix, ses sincères félicitations.

*
* *

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un de nos premiers adhérents, *M. Gainon*, délégué cantonal.

Les gravures des enseignes du Bulletin N° 2 sont d'un de nos sociétaires, M. Seguin.

Le Gérant : A. Callet.

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs revues ont salué notre premier numéro. Citons entr'autres **l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,** qui nous consacre ces lignes :

La Cité

« La société historique et archéologique du IV[e] arrondissement de Paris, dont le secrétaire général est notre collaborateur A. Callet, vient, à l'imitation de ses sœurs aînées, de fonder un Bulletin, dont les curieux du Vieux-Paris ne pourront que se réjouir. Pour entrée de jeu, nous y trouvons un article d'une sûre et abondante érudition sur l'*Hôtel du Prévost de Paris*, de notre collaborateur M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, inspecteur des fouilles, dont nous reparlerons, des études et croquis sur maisons du IVe arrondissement (dont le logis de Rabelais) ; *L'Hôtel de la Vieuville*, par M. Lucien Lambeau, dont il a été rendu compte. L'intérêt de notre nouveau confrère nous permet de leur souhaiter à bon escient, longue vie. (2, Place Baudoyer, Paris). »

Nous remercions notre excellent confrère.

Curiosités du Vieux Montmartre

par Charles SELLIER

I. — Les Carrières à plâtre. — II. — Les Fontaines. — Montmartre-Vignoble. — III. Les Moulins à Vent. — La Porcelaine de Clignancourt. — Le Mont-Marat.

3 plaquettes in-12, chez Champion, 9, quai Voltaire. Paris.

L'Hôtel Le Pelletier St-Fargeau

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* », année 1895).

Chez Champion.

L'Hôtel de Chevreuse ou de Luynes

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* » année 1900.

Chez Champion.

La Correspondance Historique et Archéologique, organe d'informations mutuelles entre Historiens et Archéologues (paraissant tous les mois.)

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE. Directeurs.

Sous ce titre les **Minutes Parisiennes** notre ami G. GEFFROY qui est un indigène de l'île Saint-Louis, a publié chez OLLENDORF une promenade humoristique et pittoresque dans l'île Saint-Louis et la Cité.

Il y a de jolis croquis, lestement troussés, des impressions vraies, des instantanés de coins curieux des deux îles aux aspects si divers et si changeants.

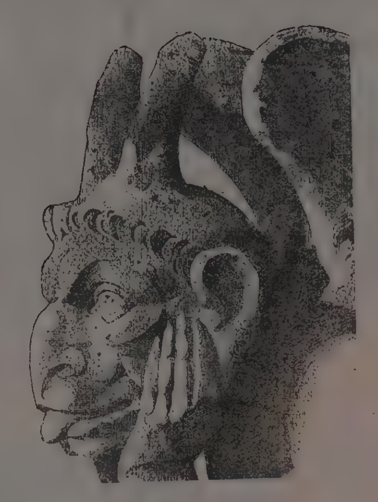
Le Parloir aux Bourgeois

Dans ce livre fortement documenté, M. A. DES CILLEULS fait justice des légendes qui établissent dans la cité le premier Parloir aux Bourgeois. Il prouve qu'avant que la Ville ait acquis en 1357 la Maison des Piliers en Grève, les *Parisiens* se réunissaient au Camp Romain avoisinant la Tour Saint-Jacques puis près du Châtelet et de Saint-Leuffroy.

Le Quartier Barbette

Monographie historique et archéologique d'une région de Paris, par Charles SELLIER. Ouvrage honoré d'une mention au concours des Antiquités Nationales de 1899 (Académie des Inscriptions et Belles Lettres). 1 volume in-8° avec plans.

Chez Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.



Strygе de Notre-Dame

Le numéro est en vente au prix de **deux francs**

chez

MM. DORBON, 6, rue de Seine ;

DESSENDRE, 50, rue des Archives ;

PICARD, 82, rue Bonaparte ;

Le Concierge de la Mairie.

Lille. - Imp. Lefebvre-Ducrocq

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



1re ANNÉE

N° 4. — Octobre 1902 - Janvier 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.
G. HARTMANN, négociant.

Secrétaire général : M. AL. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*.

Secrétaire-archiviste : M. EVENO, bibliothécaire.

Trésorier : M. HUSBROCQ, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.
Notre-Dame : DARGAUD, artiste-peintre.
Saint-Gervais : X...
Saint-Merry : X...

Nous faisons appel à tous nos sociétaires, écrivains, artistes, architectes, photographes amateurs, à tous enfin, pour nous envoyer, afin de compléter notre Bulletin, remplir nos cartons, notre album, tout ce qu'ils pourront recueillir sur notre arrondissement — et le champ est vaste — renseignements, documents, avis, croquis, dessins, plans, photographies, etc....

Nous ne saurions trop prier nos collègues de nous communiquer tout ce que le hasard des courses à travers l'arrondissement leur fait découvrir. C'est dans l'école de la rue que se trouve le véritable enseignement du passé, c'est en veillant à la sauvegarde du patrimoine de nos pères que l'on se montre en même temps les amis ardents du progrès.

BULLETIN

DE

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).

SOMMAIRE :

1re ANNÉE

N° 4. — Octobre 1902 - Janvier 1903

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

TOUR DE L'ENCEINTE DE PARIS

sous PHILIPPE-AUGUSTE

Lorsque vous entrez au Mont-de-Piété[1] par la rue des Francs-Bourgeois, vous apercevez, sur le mur du bâtiment central, une plaque vous informant que " l'enceinte de Paris, commencée par Philippe-Auguste vers 1190 traversait l'emplacement de la cour suivant le tracé exécuté sur le sol."

Si vous suivez ce tracé en inclinant à gauche, vous le voyez, sur le trottoir de la cour, figurer l'emplacement d'une ancienne tour, mais en vous dirigeant à droite, vous êtes conduit devant les vestiges d'une tour de l'enceinte qui est peut-être la seule à Paris montrant d'aussi importants vestiges.

La réfection de cette tour a été entreprise par le Mont-de-Piété, lors de la démolition de l'immeuble sis rue des Blancs-Manteaux 22, avec lequel elle faisait corps.

Les restes de l'enceinte et de la tour ont été conservés en place et les reprises nécessaires faites en briques avec la plus grande discrétion.

Un saut de loup a été ménagé au-devant de la base de la tour jusqu'au niveau du sol ancien.

Ces travaux n'ont pas été sans présenter de sérieuses difficultés, car la Tour, lorsque le Mont-de-Piété se rendit acquéreur de l'immeuble, ne possédait plus que son parement

---

1. Construit sur une partie du cloître de l'ancien couvent des Blancs-Manteaux, fondé en 1258 par les Serfs de la Vierge-Marie, remplacés au XIIIe siècle par les Ermites de St-Guillaume ou Guillemites, réunis en 1618 aux Bénédictins Réformés.

extérieur. En effet, le mur d'enceinte et celui de la tour se composaient de deux parements en moellons reliés entre eux par un blocage de pierre ; or le parement intérieur et le blocage, pour augmenter la surface des habitations, avaient été enlevés ; à certains endroits, l'épaisseur du mur restant debout n'était plus que de $0^{m}38$, $0^{m}51$, etc.

Cette réfection a donné lieu à un échange de vues intéressant entre l'Administration du Mont-de-Piété et la Commission des Monuments historiques.

La Commission ne se préoccupait que de la restauration de la Tour jusqu'à une hauteur de 8^{m}, elle reconnaissait qu'au-dessus de cette hauteur, la partie beaucoup plus récente qui la surmontait était sans intérêt et chargeait inutilement l'ancienne construction.

Le Mont-de-Piété proposait de couronner la Tour restaurée d'une corniche et d'un crénelage que la Commission des Monuments historiques repoussait comme ne paraissant pas avoir existé.

« Si dans la démolition des parties plus récentes super-
» posées à la vieille Tour ne laissent apercevoir aucune trace
» du couronnement primitif, la vieille Tour du XIIIme siècle
» devra être simplement couronnée par une assise de forme
» simple avec larmier et taillée suivant les procédés modernes. »

Voici les raisons qui avaient déterminé le Mont-de-Piété à présenter son projet de crénelage :

L'existence de créneaux était rendue vraisemblable par la destination de ce mur.

Ce n'était pas en effet une simple enceinte, mais une fortification, indiquée dans de nombreux tracés et surtout dans les clauses de certains actes de concession au XVme siècle où le Roi se réservait le droit de rentrer en jouissance des fortifications concédées, si les besoins de la guerre le réclamaient, et de remettre le tout en état de défense.

Il existe même des indications plus décisives. Ainsi : un arrêt de la Chambre des Comptes de 1403 concède au Couvent des Blancs-Manteaux la jouissance de la partie de

l'enceinte qui le limite au Nord, avec faculté de percer une petite porte pour communiquer à l'extérieur avec le jardin.

La concession est limitée à un certain nombre de toises représentant un même nombre de créneaux.

Un acte semblable, et de la même époque, paraît même avoir eu pour objet une concession s'appliquant au mur et à la tour, dont il est ici question.



Cette concession porte en effet sur une partie de l'enceinte de 14 toises (ou 14 créneaux), à partir de la porte du Chaume jusques et y compris une tour, devant la propriété d'un sieur Eynac, *rue de Paradis*.

Or, il y a précisément 28 mètres de la rue du Chaume à

la Tour restaurée, et la partie de la rue des Francs-Bourgeois où elle est située est bien l'ancienne rue de Paradis, dans laquelle le Mont-de-Piété occupait le nº 5.

Il était douteux qu'on retrouvât en démolissant des indices utiles à la restauration, car « toutes les portions qui subsistent » aujourd'hui ont été dépouillées du chaperon qui formait » la plate-forme et du parapet crénelé qui le surmontait.... » les dalles de cette plate-forme et les gros blocs ou merlons » qui formaient les espaces vides (carnaux ou créneaux) » étaient bons à employer ; partout donc, à diverses époques, » on les utilisa. »

Ailleurs : « Le sommet du mur fut certainement ainsi que » la plate-forme des tours, couronné dès l'origine d'un » parapet crénelé. Tout le prouve, les vieux plans, les » estampes, les registres de compte et les chroniqueurs, » Jean Boivin, ou Bouyet, *dit Jean de Saint-Victor*, écrit en 1327 que Philippe-Auguste ferma Paris *bono muro cum carnellis et portis.*

Ailleurs encore, il s'agit d'une portion du gros mur qui longeait un jardin rue Michel le Comte ; l'entrée de ce mur contenait " XIII carneaulx ".

L'espacement des créneaux peut se déduire de deux extraits des comptes de la Prévôté : « Douze toises et demie » des anciens murs.... emprès la Porte Saint Martin des » Champs, contenant douze carneaux de long — murs » anciens.... à la porte Barbette contenant iceux seize toises » ou environ ; et y a quinze carneaux. »

Il semble possible de conclure que par chaque toise de cours, le gros mur était surmonté d'un merlon d'environ 1 m. de long et que le vide entre chaque merlon ou créneau était d'une égale étendue.

L'Administration du Mont-de-Piété pensait trouver dans ces textes des éléments suffisants de restitution, mais elle s'inclina devant l'avis de la Commission des Monuments historiques qui considérait « qu'étant donné l'état de la Tour et l'impossibilité de rétablir exactement la forme et la

dimension primitive de la corniche, des créneaux et de la toiture, il était préférable de se borner à conserver en place les parties existantes sans faire aucune restauration hypothétique. »

Ainsi fut fait.

Les pierres sont en place et un grand nombre portent, très apparentes, les marques de repère dont se servaient les tâcherons du XIIe siècle.

En ce qui concerne la façade de l'immeuble élevée en 1738 par le Président de Novion, qui avait incorporé cette tour dans son habitation personnelle, le Mont-de-Piété l'ayant offerte en vain à titre gratuit, se décida à en réédifier une partie qu'on peut apercevoir actuellement le long du mur pignon de l'immeuble, *59, rue des Francs-Bourgeois ;* c'est un assez curieux spécimen de l'architecture civile du commencement du XVIIIe siècle.

X.



Stryge de Notre-Dame



UN PÉRUGIN
A SAINT-GERVAIS

Parmi les œuvres d'art réunies dans l'église Saint-Gervais, il en est une qui mérite d'attirer l'attention du visiteur. C'est un fragment important du tableau peint pour l'église Saint-Pierre à Pérouse.

Ce fragment sert de couronnement au banc d'œuvre. On s'intéressera certainement à cette peinture, quand on connaîtra son auteur et quand on saura comment l'église de Saint-Gervais est devenue propriétaire de ce panneau. C'est pour atteindre ce but que cette rapide étude a été entreprise.

C'est sous le nom de *Pérugin* qu'est surtout

connu le célèbre peintre *Pietro Vannucci*, ami et maître de *Raphaël Sanzio.* Bologne, Florence, Rome, Paris, Londres, se disputent les œuvres de l'artiste. En outre des travaux qui enrichissent ces villes, Pietro Vannucci peignit, pour Saint-Pierre de Pérouse, un tableau de grandes dimensions, destiné à orner le sanctuaire [1]. Ce tableau représentait l'Ascension du Christ.

D'après la description laissée par Vasari [2], on voyait la Sainte Vierge placée entre saint Pierre et saint Paul, au milieu des autres apôtres. Tous suivent du regard le Christ qui s'élève [3].

Dans le couronnement, le Père Eternel, environné d'anges, reçoit son Fils, qu'il bénit.

Trois autres sujets secondaires complétaient le tableau : *A. L'Adoration des Mages ; B. Le Baptême ; C. La Résurrection.*

Enfin, sur la bordure, les douze Apôtres étaient représentés.

Ce magnifique tableau était connu de toute l'Italie, et les voyageurs, venus du monde entier, avaient contribué à étendre la réputation de l'artiste en parlant de la beauté et de la richesse de l'œuvre.

Lorsqu'à la fin du XVIIIe siècle une partie du patrimoine artistique d'Italie fut transférée au musée des Augustins, les commissaires de la République française ne négligèrent point le grand tableau de Pérouse.

Quand, après la bataille de Rivoli (14 janvier 1797), la défaite des Autrichiens fut définitive, Bonaparte envahit les États de l'Église en vue d'obtenir des garanties du gouvernement pontifical.

Le pape Pie VI chargea le cardinal Matteï d'entrer en pourparlers avec le général français, et bientôt fut conclu le

---

1. *All' altare maggiore una tavola grande* : Vasari, vita del Perugino.
2. Cf. *Revue du Lyonnais*, 1873. M. Martin Daussigny.
3. *L'Ascenzione con gli Apostoli a basso che guardano verso il cielo.*

traité de Tolentino (19 février 1797). Le représentant du Saint-Siège signait une convention en vertu de laquelle « tous les objets d'art et les manuscrits cédés à la France » par l'armistice de Bologne, devaient être sur-le-champ » dirigés vers Paris. »[1]

Dix-huit ans plus tard, ce qui avait été donné fut réclamé par les puissances coalisées, après les sanglantes défaites qui marquèrent la fin du premier Empire. Toutefois, la totalité du trésor d'art ne fut pas rendue, et l'église Saint-Gervais demeura en possession de ce qui lui avait été remis en toute propriété. Voici en quelle occasion.

A l'instigation des marguilliers de la paroisse, le 15 prairial an X, le Conseil général du département de la Seine émet ce vœu : « Que les monuments qui sont dans le musée français » de la rue des Augustins, ou autres dépôts, qui ont été » enlevés aux temples du culte, y soient rétablis. »[2]

Les marguilliers et la municipalité ayant demandé à nouveau les objets nécessaires à la décoration des édifices religieux du IXe arrondissement[3], le 15 février 1806, Champagny, ministre de l'intérieur, écrivit aux administrateurs de la fabrique de Saint-Gervais[4] qu'il tenait compte de la réclamation. Les objets enlevés dix ans auparavant furent rendus, sinon quant aux objets eux-mêmes, du moins quant au nombre.

Sur ces entrefaites, le grand tableau de l'Ascension de Pietro Vannucci avait été victime d'une mutilation barbare. Le Directeur des Beaux-Arts découpa le tableau comme on ferait d'une volaille. Pour satisfaire à toutes les demandes et

---

1. A. Thiers, *Révolution*, II, p. 501.

2. Archives de la paroisse de Saint-Gervais, cartons 1797-1823.

3. Avant l'annexion de 1860, notre arrondissement était appelé le neuvième de la ville de Paris. Il n'y a pas longtemps, on pouvait lire encore sur le portail de l'école communale de la rue Geoffroy-Lasnier: *Mairie du IXe arrondissement.*

4. Archives de la paroisse (id.).

multiplier les munificences de son administration, il fractionna des œuvres qui devaient être soigneusement gardées dans leur totalité.

Le morcellement fut fait suivant les moulures dorées qui coupaient ordinairement les grandes peintures de cette époque [1]. D'une manière inégale, l'œuvre du maître de Raphaël fut partagée en quatre parties : Lyon, Paris, Rome, Rouen, possèdent des fragments du tableau. Le panneau possédé par le musée de Lyon [2] mesure $3^{m}42$ de hauteur sur $2^{m}63$ de largeur ; le couronnement qui est à Saint-Gervais comporte les dimensions suivantes : largeur $2^{m}58$, hauteur $1^{m}51$. Les trois morceaux de Rouen ont chacun $0^{m}33$ de haut sur $0^{m}60$ de large. Rome conserve la bordure où étaient peints les douze apôtres.

Toutes ces mesures, rapprochées et comparées aux descriptions anciennes, les sujets placés les uns auprès des autres, les actes de donation, ne laissent aucun doute sur l'authenticité du tableau et des fragments qui le composaient.

Sur ces données, on peut affirmer qu'après Lyon, Saint-Gervais garde la partie la plus importante du chef-d'œuvre.

Si l'on considère l'état de conservation, il n'est pas téméraire d'ajouter que nous avons à Paris la plus notable portion du tableau. En effet, la part du musée de Lyon fut l'objet d'une restauration dans les années 1845-1846, tandis qu'à Saint-Gervais, le couronnement du tableau est merveilleusement conservé. C'est bien ici que les amateurs et les visiteurs trouveront le plus beau spécimen de la célèbre école ombrienne.

L'authenticité du Pérugin de Saint-Gervais est manifeste d'après ce qui a été dit. La légitimité de la propriété ressort du fait suivant :

---

1. Voir à Saint-Gervais, dans la chapelle du Sacré-Cœur, le tableau attribué à Albert Durer.

2. Le catalogue porte (page 29) : L'Ascension de J.-C., Vannucci Pietro, dit Il Perugino, né à Cita della Pieve (Ombrie), en 1446, mort à Pérouse en 1524 ; élève de N. Alunno et A. del Verrochio.

En 1815, le Congrès de Vienne obligea le gouvernement français à rendre les « prises de guerre. » Le sculpteur italien Antonio Canova fut envoyé par le pape pour présider à la reconnaissance et à l'enlèvement des peintures, sculptures et manuscrits transportés à Paris et que le gouvernement de la Restauration devait restituer au Saint-Siège. A la demande de Canova, commissaire de Pie VII, le roi ordonna la remise sans retard des œuvres réclamées par l'illustre statuaire. Le ministère des Beaux-Arts donna lui-même l'exemple.

Quelques particuliers et certains conservateurs de musées agirent avec moins de précipitation. La ville de Lyon, par Roger de Damas, gouverneur militaire de la 19e division, fit demander à Rome la permission de garder le tableau du Pérugin.

Ignorant le sort qu'avait eu, en passant par des mains barbares, le tableau de Pietro Vannucci, le pape, en souvenir de la réception enthousiaste qu'il avait reçue à Lyon, consentit à laisser en France le trésor enlevé à l'église Saint-Pierre de Pérouse.

Le pontife romain faisait volontiers abandon d'un bien qui était incontestablement sien, et comme il donnait la totalité de l'objet, il en donnait aussi chacune des parties. D'ailleurs, il ne venait alors à l'esprit de personne qu'une œuvre de l'importance du tableau de Pérouse pût être divisée. L'inventaire des biens de l'église, les pièces officielles versées aux archives de la paroisse, le registre des délibérations du conseil de fabrique établissent d'une manière certaine la légitimité de la possession.

Plusieurs démarches ont été faites pour obtenir la cession ou l'échange du Pérugin. Chaque fois, et avec une ténacité qui fait leur éloge et manifeste leur goût pour les arts, Messieurs les fabriciens de Saint-Gervais ont refusé les offres avantageuses qui leur étaient faites. Ils ont voulu garder à leur église un ornement de grande valeur et conserver à leurs concitoyens un chef-d'œuvre qui mérite l'admiration de tous.

L'Abbé M. GAUTHIER.



LE CENTENAIRE DE BICHAT

Il y a quelques jours, la Société française d'Histoire de la Médecine célébrait le centième anniversaire de la mort de Bichat, le grand anatomiste qui, nommé médecin de l'*Hôtel-Dieu* en 1800, publia la même année son *Traité des membranes* et les *Recherches sur la vie et la mort*. En 1801, paraissait sa remarquable *Anatomie générale*, et en 1802, il était atteint par la fièvre typhoïde, contractée à l'hôpital, où il examinait les progrès de la putréfaction de la peau ; affaibli par le surmenage, il succombait à trente et un ans, au 14 de la rue Chanoinesse, où il habitait. Jamais carrière de savant immortel ne fut plus rapide. Huit années et cinq ou six dates. Et cela a suffi pour que David d'Angers puisse placer le grand physiologiste au fronton du Panthéon.

A dix heures et demie du matin, une cinquantaine de médecins étaient réunis au Père-Lachaise, sur la tombe du savant. Bichat avait d'abord été enterré au cimetière Sainte-Catherine ; ses restes furent transférés en grande pompe au Père-Lachaise, en 1845. Le professeur Raphaël Blanchart a prononcé un discours émouvant et une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe.

A quatre heures, tous se retrouvent devant le numéro 14 de la rue Chanoinesse, où mourut Bichat et où, dans la

matinée, on avait appliqué la plaque provisoire sur laquelle on lit :

XAVIER BICHAT
EST MORT DANS CETTE MAISON
LE 8 THERMIDOR AN X
—
CENT ANS APRÈS
LE 22 JUILLET 1902
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE
FIT APPOSER CETTE PLAQUE
EN SIGNE
DE PIEUX HOMMAGE

On remarque, dans l'assistance, les personnalités déjà présentes à la cérémonie du Père-Lachaise, auxquelles sont encore venus s'ajouter les docteurs Henocque, Lédé, Beluze, et M. Callet, secrétaire général de la Société historique du quatrième arrondissement, la *Cité*, qui avait reçu une invitation spéciale.

Nous donnons le fort intéressant article de M. le docteur Albert Prieur, un de nos sociétaires, sur **La Maison où est mort Bichat,** rue Chanoinesse, 14, dans notre arrondissement. C'est une étude très fouillée et très documentée de topographie historique, que notre collègue a communiquée à la *Société française d'Histoire de la Médecine*, dont il est le secrétaire-général :

La « Société française d'Histoire de la médecine » ayant décidé de célébrer d'une façon particulière le centenaire de la mort de Bichat, il vint à l'idée de plusieurs de ses membres de rechercher quelles pouvaient bien être les traces laissées par le grand homme à Paris, pendant le temps si court qui s'écoula entre son arrivée et sa mort.

Chargé d'élaborer un projet pour la célébration de ce centenaire, j'eus aussitôt la pensée de demander au Comité des Inscriptions parisiennes de vouloir bien faire apposer une plaque sur la maison qui avait abrité le lit de mort de Bichat. J'avais en main un élément suffisant dans les recherches de mon collègue, M. Coquerelle, de Beauvais, — à qui, disons-le encore, revenait l'excellente idée du

Centenaire, — et qui venait d'établir, dans son livre sur Xavier Bichat, que la maison où il était mort portait actuellement le n° 18 de la rue du Cloître-Notre-Dame. Je savais d'autre part que je pouvais compter sur l'obligeance de M. Mareuse, le très intelligent et très documenté secrétaire du Comité des Inscriptions.

Les choses pouvaient aller très bien... sinon très vite, quand une lettre de M. Coquerelle m'arriva bouleversant tout. Il m'annonçait en effet que, parti d'un point inexact, mal renseigné qu'il avait été dès le début, tous ses efforts s'effondraient aujourd'hui. En effet, Bichat n'était pas mort au n° 18 actuel de la *rue du Cloître-Notre-Dame*, mais dans la maison portant, *selon la numérotation révolutionnaire*, le n° 18 du *Cloître-Notre-Dame*.

Evidemment tout était à recommencer.

Fallait-il le tenter ?

J'y étais peu encouragé par mes amis, qui savaient quel inextricable fouillis a donné la superposition des différentes numérotations parisiennes. D'autre part, la destruction, pendant la Commune, des anciennes archives n'était pas faite pour faciliter les recherches.

Je résolus quand même d'aborder le problème, et si je raconte ici comment je l'ai résolu, c'est dans le dessein d'être utile à ceux qui tenteront comme moi, et dans d'aussi mauvaises conditions, d'élucider une semblable question de topographie historique.

II

Un point existait, formel : c'est la date et le lieu de la mort de Bichat.

En effet, l'acte de décès, rétabli aux Archives de la Seine en vertu de la loi du 12 février 1872, est ainsi conçu :

9e ARRONDISSEMENT DE PARIS. ANNÉE 10

Bichat
Marie-François-Xavier *L'an dix, le trois thermidor, est décédé à Paris, Cloître Notre-Dame, n° 18, neuvième arrondissement, Marie-François-Xavier Bichat, médecin, âgé de trente ans.*

Le membre de la Commission,

DALLIGNY

Cette indication de Cloître Notre-Dame et de numéro peut-elle nous servir *immédiatement* de point de repère utile ? En aucune façon.

C'est qu'en effet nous nous trouvons en face de deux groupements de convention absolument disparus : le Cloître Notre-Dame, qui était non une rue de ce quartier qui a conservé ses rues, mais un ensemble de rues et de maisons, — et la numérotation révolutionnaire qui n'a eu qu'une éphémère existence.

Et vraiment, alors que ce coin de Paris est resté pour ainsi dire intact dans les deux tiers de sa morphologie, il est désolant et presque décourageant de se heurter à ces deux inconnues sur lesquelles les historiens de Paris n'ont encore jeté aucune clarté.

« On entend sous le nom de Cloître Notre-Dame, dit Jaillot [1], tout l'espace compris depuis le Terrain jusqu'au Pont-Rouge, et de là, en suivant les rues d'Enfer et de la Colombe, jusqu'à la porte qui est à l'extrémité de la rue des Marmousets, suivant ensuite l'alignement qui va rejoindre la principale porte qui est à côté de l'église Notre-Dame. »

En tenant compte des dénominations actuelles, nous dirons : le Cloître Notre-Dame représente l'îlot borné au sud par Notre-Dame, à l'est par la Morgue (ancien Terrain) et le quai aux Fleurs, à l'ouest par la rue de la Colombe et une ligne parallèle à la rue d'Arcole, mais située un peu en deçà.

Il comprenait donc les rues actuelles suivantes : rue du Cloître-Notre-Dame, rue Chanoinesse, rue des Chantres, rue Massillon, rue de la Colombe (côté oriental) rue des Ursins (côté méridional). Le quai aux Fleurs, ci-devant quai Napoléon, n'existait pas en l'an X, les premières expropriations n'ayant commencé qu'en l'an XII. Les maisons qui bordaient la rivière depuis le Terrain jusqu'à la Cour des Chantres avaient leur entrée soit sur la rue Chanoinesse, soit sur la cour des Chantres, telles par exemple que la maison du chanoine Fulbert et celle d'Héloïse et Abeilard ; celles qui s'étendaient à l'ouest de la Cour des Chantres et du Port Saint-Landry, qui correspondait à peu près à l'endroit où aboutit aujourd'hui la rue des Chantres, appartenaient au côté septentrional de la rue actuelle des Ursins : côté

1. Jaillot, t. 1, p. 143 (1775).

septentrional qui, selon Lefeuve [1], se serait appelé rue Basse du Port Saint-Landry, tandis que le nom de rue d'Enfer aurait été réservé au côté méridional appartenant au Cloître Notre-Dame.



Cette indication de « Cloître Notre-Dame » est donc, comme on le voit, bien vague, puisqu'elle ne nous désigne qu'une agglomération de rues et de maisons, sans rien préciser.

Mais, direz-vous, le n° 18 ? Ne doit-il pas justement apporter cette précision qui manque ?

Oui, si on connaissait la numérotation révolutionnaire du Cloître. Si, en un mot, on savait où placer ce 18. Or, à ce sujet, la seule notion que l'on ait, c'est que, sous la Révolution, la numérotation ne se fit pas pour chaque rue constituant le Cloître, mais qu'elle se continuait, successive, dans le Cloître tout entier.

Ce qui n'est pas pour simplifier la question.

D'ailleurs, ce coin de Paris n'avait à ce sujet aucun privilège ; c'était l'anarchie dans la ville entière, et notre savant collègue, M. Alfred Franklin, dans son dernier livre, l'a finement raconté:

« Les événements de 1789 avait interrompu l'opération du numérotage ; à la fin de l'année suivante, on le déclara obligatoire : il s'agissait cette fois de faciliter le recensement des citoyens, l'établissement des rôles de la garde nationale et la répartition de l'impôt. Mais la mise en pratique fut confiée d'abord aux districts, puis aux comités des sections. Chacun d'eux agit sans entente préalable avec les comités limitrophes,

1. Lefeuve. *Histoire des maisons de Paris.*

de sorte que deux systèmes se trouvèrent en présence et furent appliqués simultanément. Certains comités divisèrent leur section en îlots de maisons, qui reçurent chacun un numérotage particulier. D'autres employèrent une seule série de numéros : elle partait d'un point quelconque de la section, d'un édifice par exemple, et se développait le long des rues ou portions de rues qui composaient la section, pour aboutir au point de départ » [1].

Et M. Franklin nous donne quelques adresses éloquentes de certains membres de la Convention. Ainsi M. Ayrat, député de la Haute-Garonne, demeurait rue de l'Echelle, nº 5650 ; M. Rameau, de la Côte-d'Or, rue du Colombier, nº 1162 ; M. Vernier, du Jura, rue des Saints-Pères, nº 1225. Puis il cite ce passage significatif d'un volume publié en 1798 : « On ne saurait calculer la perte de temps, les méprises et les embarras sans nombre que cause la confusion des numéros. D'abord, non seulement ils n'ont aucune suite, puisqu'à côté de 36 on trouve 268, à côté de 3 on trouve 1054, etc.., mais le même numéro se trouve répété deux et trois fois dans la même rue, et, qui pis est, au même côté. Dans les rues infinitésimales, telles que celles du Bac, Saint-Martin, Saint-Denis, on ne s'y connaît plus, c'est un véritable dédale » [2].

On comprend maintenant de quel faible secours est par lui-même le nº 18 de la numérotation révolutionnaire du Cloître Notre-Dame.

D'ailleurs, avant d'arriver jusqu'à nous avec la désignation actuelle, il devait subir une transformation préalable. Bien avant les réformes de 1847 de Rambuteau, s'était produite la transformation radicale de Frochot (1805).

Mais ce n'est pas tout ; nous sommes ici dans des conditions particulièrement mauvaises. En effet, le Cloître Notre-Dame formait, selon l'expression de Lefeuve, comme une autre île, comme une autre cité dans l'île de la Cité.

Il avait certes l'avantage d'être parfaitement limité, d'être clos même du côté de la ville par ses deux portes : celle des Marmousets, sise à l'endroit où la rue Chanoinesse croisait la rue

---

1. Alfred Franklin. *Variétés parisiennes.*

2. *Tableau général du goût, des mots et costumes de Paris,* par une société d'artistes et gens de lettres. An VII, t. 1, p. 55.

de la Colombe et devenait rue des Marmousets, et celle du Parvis, au niveau de la cathédrale : le Cloître « se fermait d'ailleurs le soir, de chaque côté, comme il se fit la veille encore de l'ouverture de l'Assemblée nationale, dont la première séance était tenue à l'Archevêché »[1].

Mais la présence des maisons canoniales et les usages du chapitre devaient encore mettre un obstacle à la localisation de la maison mortuaire de Bichat.

Je veux citer ici un passage de Lefeuve, car il explique très nettement quelques-uns des points qu'on rencontre au cours de cette étude.

« Une loi du 24 avril 1790 déterminait la position nouvelle de ces propriétés, dont les titres principaux dataient du bref de Benoît VII et des lettres patentes de Lothaire ; la nation, moyennant le paiement d'un sixième de leur valeur, les affranchissait des conditions particulières qui avaient voulu perpétuer leur transmission de chanoine à chanoine.

« L'Assemblée nationale, avant d'émanciper l'avenir de cette main-morte ecclésiastique, s'était enquise du passé de ces 33 maisons du Cloître qui portaient les noms de 33 chanoines. *On disait à coup sûr maison Cochu et maison Farjonel...* »

Je prie qu'on fasse attention à ce point qui montre que les maisons des chanoines étaient le plus souvent désignées par le nom de leurs propriétaires.

Je termine la citation pour l'intelligence de ce qui suivra :

« Et en effet elles étaient dans le commerce : impossible de les prendre comme des fonds de bénéfices ecclésiastiques ; on ne les achetait pas du chapitre, mais d'un chanoine, en présence du chapitre, sans énoncer les conditions du marché. L'un disait à la compagnie : « Je vends ma maison » ; l'autre : « Je l'accepte », et le chapitre prenait acte, affirmait, en touchant à titre de seigneur cent sols de lods et ventes qui se partageaient entre les capitulants. Chaque chanoine, il est vrai, ne devait posséder qu'une maison ; mais ils étaient 51 et toutes les maisons situées dans le périmètre du cloître, dont les rues étaient entretenues par le chapitre, ne se trouvaient pas canoniales ; quand le chanoine était mort *ab intestat*, le bureau du chapitre ouvrait

---

1. Lefeuve, IV.

une enchère et les droits de mutation s'élevaient au cinquième du prix; si, avant de mourir, le chanoine avait disposé *in extremis* de sa propriété, par devant les commissaires du chapitre, pour la validité, c'est le dixième qui revenait aux capitulants. Dans les deux cas, au reste, les créanciers primaient les héritiers quant à la portion disponible. Tout cela était si connu qu'un chanoine empruntait avec la plus grande facilité, soit pour acquérir une propriété dans le cloître, soit pour la réparer ensuite. Ils avaient presque tous des dettes, mais solidement hypothéquées, puisque leurs maisons valaient, en général, de 60 à 100.000 livres ».

Il va sans dire que nombre de laïques habitaient aussi le cloître, qui fut fort recherché au XVIIIe siècle, notamment par les parlementaires, et que l'arrêté de 1334 qui interdisait à toutes femmes d'en franchir les portes ne tarda pas à être oublié.

Mais si j'ai insisté sur ces caractères particuliers des maisons canoniales, c'est qu'ils n'étaient pas propres à faciliter les recherches. La maison où est mort Bichat devait justement être une de ces maisons-là.

Le problème consistait en somme à refaire, tout au moins par fragments, la numérotation révolutionnaire du cloître. Après en avoir montré les difficultés, voyons comment il a été résolu.

III

Il fallait d'abord se créer des points de repère. Sur les conseils de MM. Coyecque et Lazard, des « Archives de la Seine », que je ne saurais trop remercier ici, j'ai d'abord feuilleté le *Sommier des Biens nationaux* en ce qui concerne la 9e municipalité, section de la Cité. (On sait que le Cloître Notre-Dame appartenait au 9e arrondissement, qui se divisait en quatre quartiers :

1° La Cité, 3° L'île Saint-Louis,
2° L'Arsenal, 4° Hôtel de Ville).

C'est un registre des propriétés parisiennes que la Révolution nationalisa, avec, en regard de chacune d'elles, le nom du précédent propriétaire, la valeur de l'immeuble et le chiffre de la vente ou de la location.

Le registre mentionne 22 immeubles avec leur numérotation révolutionnaire. Le 18 aurait pu y être, ce qui aurait facilité

singulièrement les recherches, puisque on aurait eu en même temps le nom des premiers acquéreurs. Mais le 18 n'y figure pas.

On y trouve pourtant des renseignements de grande importance. On y voit notamment que le n° 1 [1] correspondait au Terrain, c'est-à-dire au terre-plein de la Morgue actuelle ; que les n°s 11, 12, 13, 14, 15 se trouvaient Cour des Chantres ; que les 13 et 14 devaient avoisiner la Seine, puisque sommation a été faite de les évacuer en pluviôse an XII pour la confection du quai Napoléon ; que les n°s 23, 24, 27, 28, 29 étaient rue Chanoinesse, mais que cette indication n'existe pas pour le 21 qui est pourtant mentionné. On comprend alors que, née à l'est, derrière le chevet de Notre-Dame, la numérotation révolutionnaire allait vers l'ouest, mais cela sans en connaître ses zig-zags, ni sans en avoir démêlé des points précis.

Un pourtant allait bientôt se dessiner, c'est l'exacte localisation actuelle du 24 révolutionnaire.

Au *Sommier des Biens nationaux* nous trouvons en effet, en face du n° 24, cette mention : *Maison et chapelle de Saint-Aignan, susdite rue Chanoinesse, vendue au citoyen Varin, demeurant même rue, même numéro.*

Or, cette chapelle de Saint-Aignan, nous la connaissons. Si l'on consulte le plan de Jaillot on voit qu'elle était encastrée dans l'extrémité occidentale de l'îlot de maisons borné au nord par la rue d'Enfer (aujourd'hui des Ursins), à l'ouest par la rue de la Colombe, au sud par la rue Chanoinesse.

Nous savons même qu'il en existe encore des vestiges que l'on retrouve parfaitement en regardant la disposition indiquée par le nouveau cadastre à cet endroit, vestiges dont la place avait été d'ailleurs nettement marquée par une note du *Moniteur* du 21 septembre 1865, gardée aux Archives de la Seine, annexée aux papiers ayant servi aux frères Lazard pour leur *Dictionnaire des rues de Paris* (1855). Cette note dit :

« La chapelle Saint-Aignan s'est conservée jusqu'à nos jours et n'a pas beaucoup perdu de sa forme primitive, ainsi que l'on peut s'en convaincre en se rendant *rue Basse des Ursins, n° 19.* Au fond de la cour de la maison se trouve cette petite chapelle

---

1. Bien entendu, c'est de la numérotation révolutionnaire qu'il s'agit ici.

qui sert actuellement d'écurie, et dont une partie est enclavée dans une maison voisine qui porte, sur la *rue Chanoinesse, le n° 26.* »

Or, le *Sommier des Biens nationaux,* en plaçant la chapelle Saint-Aignan au 24 révolutionnaire de la rue Chanoinesse, nous indique d'une façon formelle que ce 24 correspond au 26 d'aujourd'hui, la comparaison faite entre le plan d'autrefois, le cadastre du premier Empire sur lequel le 26 d'aujourd'hui porte le n° 22, et le cadastre d'aujourd'hui, montrant que rien n'avait changé dans la configuration générale de cette extrémité de l'îlot de maisons, rien, sinon la numérotation.

Et ce qui prouvait au surplus que le scribe du *Sommier* ne s'était pas trompé en mettant *rue Chanoinesse,* puisqu'aussi bien la chapelle appartient à l'immeuble correspondant de la rue des Ursins, c'est que, à propos d'une maison de la rue de la Colombe, nous retrouvons le même acquéreur, le citoyen Varin, demeurant bien *Cloître Notre-Dame*, *rue des Chanoinesses.*

Nous sommes donc en droit de conclure que le 24 de la numérotation révolutionnaire, après avoir été le 22 au moment de Frochot, est bien le 26 d'aujourd'hui.

D'autre part, si les patientes recherches de mon collègue le Dr Coquerelle n'avaient pas abouti à cause de la confusion initiale faite par lui entre la rue du Cloître-Notre-Dame et le Cloître Notre-Dame ou Enclos de la Raison, j'allais trouver dans ses notes qu'il avait mises obligeamment à ma disposition un autre groupe de points de repère d'une importance capitale.

En effet, je trouve d'abord une note de M. Champeaux, propriétaire actuel du n° 20 de la *rue du Cloître Notre-Dame,* qui ayant collationné les titres de propriété, y a trouvé deux actes de l'an XII portant le n° 42 *du Cloître,* des actes de 1808, 1817, 1834 et 1841 portant le n° 18 de la *rue du Cloître,* et un acte de 1864 portant le n° 20 qu'il a aujourd'hui.

Ce qui prouve que le 42 de la numérotation révolutionnaire du Cloître, après avoir été le 18 de la rue du Cloître au moment de Frochot, est bien le 20 d'aujourd'hui.

Ce qui est d'ailleurs confirmé par une note des Archives de l'enregistrement (*Sommier foncier*), qui indique qu'un acte d'adjudication du 27 prairial an XII, mentionné à l'immeuble portant actuellement le n° 20 et autrefois le n° 18, désigne cet immeuble comme portant le n° 42.

D'autre part, une note puisée au *Sommier foncier* nous indique

que le nº 14 actuel de la rue du Cloître-Notre-Dame, qui portait autrefois le nº 12, mentionne un mutation du 29 thermidor an XI dans laquelle l'immeuble porte la désignation suivante : « Enclos de la Cité nº 39 ».

Là encore nous sommes en droit de conclure que **le nº 39 de la numérotation révolutionnaire du Cloître Notre-Dame, après avoir été le nº 12 de la rue du Cloître au moment de Frochot, est bien le 14 d'aujourd'hui.**

Or, de tous ces points précis, qui ne sont pas des suppositions, mais sont prouvés par des pièces authentiques, j'arrivai logiquement à déduire ceci :

1º *La numérotation révolutionnaire du Cloître Notre-Dame, ou Enclos de la Raison, ou Enclos de la Cité, commençait à la Seine, au niveau du jardin actuel de l'Archevêché.*

2º *Elle se dirigeait de telle façon que les nºs 13 et 14 rejoignaient la rivière au niveau de la Cour des Chantres, que les nºs 23, 24 27 et 28 appartenaient à la rue Chanoinesse, que le nº 24 occupait l'angle de la rue Chanoinesse et de la rue de la Colombe ; que les nºs 39 et 42 appartenaient à la rue du Cloître-Notre-Dame et correspondaient aux nºs 24 et 20 actuels.*

3º *Elle se terminait au Parvis en suivant de l'est à l'ouest la rue du Cloître-Notre-Dame (le Sommier des Biens nationaux nous indiquant d'autre part que le dernier numéro, 48, correspondait à la maison des deux ci-devant Suisses de la porte d'entrée du Cloître sur le Parvis).*

4º *Enfin, chose importante, la numérotation révolutionnaire se suivait régulièrement par unité puisque le nº 42 du Cloître correspondait au nº 20 actuel de la rue du Cloître, tandis que le nº 39 correspondait bien au nº 14.*

IV

Ceci étant une fois admis, et mes recherches personnelles aux Archives de l'enregistrement ayant donné un résultat négatif en ce qui concerne le 18 révolutionnaire, je résolus d'appliquer les données acquises et qui, en somme, m'avaient maintenant fait faire un grand pas à l'étude de l'ancien cadastre.

Commencé dans les premières années de l'Empire, peu de temps après la mort de Bichat, il devait me donner l'état des immeubles du Cloître — qui n'ont guère changé depuis — tel qu'il était en thermidor de l'an X.

Evidemment, la numérotation inscrite ne serait plus la numérotation révolutionnaire, Frochot ayant déjà passé par là, mais il y avait de grandes chances pour que la numérotation nouvelle se soit superposée à la précédente (bien que changeant avec chaque rue et sautant de deux en deux nombres), et qu'elle conservât les rapports des immeubles entre eux.

Les points de repère établis étant de la plus rigoureuse exactitude, il fallait les poser tout d'abord et ne laisser qu'ensuite le champ aux hypothèses.

Mes maisons identifiées étant marquées, un point restait délicat : c'était de placer dans la rue Chanoinesse les n°s 23, 24, 27 et 28, *alors que le 24 faisait le coin de la rue de la Colombe.* Pour caser le 23 et le 27 dans la même rue alors que le 24 était à un coin, il fallait absolument que la numérotation traversât la rue dans un sens ou dans l'autre... Dans quel sens ? Si j'observe que la numérotation se termine au Parvis, à l'extrémité de la rue du Cloître, et qu'il faut placer mes 13 et 14 au bord de la Seine, au niveau de la rue des Chantres, j'aurais naturellement tendance à gagner cette rue des Chantres en plaçant mes numéros *en décroissant* depuis le 24 en suivant le côté nord de la rue Chanoinesse. Je compterai donc 28, 27, 26, 25 sur le côté méridional, traverserai la rue pour trouver le 24, qui est sûrement au coin de la rue de la Colombe, et reprendrai le côté nord en plaçant les 23, 22, 21, etc.

Je fis ainsi, contournai la rue des Chantres, pour placer mes n°s 13 et 14 dans le voisinage de l'eau, continuai en suivant la rue d'Enfer, revins à la rue Chanoinesse du côté oriental de la rue des Chantres, retrouvai le restant de la rue Chanoinesse (côté nord) et le n° 1 arriva se placer au niveau du Terrain. Cela non sans tâtonnements, évidemment, et en suivant d'aussi près que possible la numérotation Frochot et la division des propriétés.

Encouragé par ce premier résultat, qui offrait quelque vraisemblance, je revins prendre mon n° 25, que j'avais placé en face du 24 sur le côté méridional de la rue Chanoinesse, et continuai en suivant le même côté, en contournant la rue Massillon, puis en suivant la rue du Cloître : et comme précédemment, après des tâtonnements, j'arrivai à trouver mes 39 et 42 où je les avais placés et où ils devaient être.

Avais-je trouvé la disposition générale de la numérotation

révolutionnaire du Cloître ? Peut-être oui, peut-être non. En tous cas, là n'était pas mon ambition. Ce qui me préoccupait — on le comprendra sans peine — c'était non pas les erreurs commises dans le parcours entier, mais de savoir si les n^os^ allaient bien en décroissant du coin de la rue de la Colombe, où était le 24 *en suivant le côté nord de la rue Chanoinesse.*

Si oui, le problème était résolu, car, en suivant les maisons une par une, *on devait trouver la maison mortuaire de Bichat, le 18, correspondant à l'immeuble portant le n° 10 de l'ancien cadastre et le n° 14 d'aujourd'hui...*

V

Et j'avoue que, dès lors, j'eus la conviction profonde qu'il en était ainsi, et ma hâte fut grande de me donner à moi-même des preuves ne laissant aucun doute.

Et tout de suite je circonscrivis mes recherches.

L'Annuaire des propriétaires m'apprit que le n° 14 de la rue Chanoinesse appartient à Mme Vve Le Helloco, habitant à Neuilly-sur-Seine, et que des deux immeubles mitoyens, le 12 (selon ma combinaison le 17 révolutionnaire) appartient à Mme Vve Gauthier de Charnacé, tandis que le 16 (ou 19 révolutionnaire) appartient à M. Léon Lallemand.

Je fus heureux de faire connaissance avec un homme dont personne plus que moi n'apprécie les livres, et je me rendis immédiatement chez l'auteur de la *Révolution et les Pauvres.*

M. Lallemand mit immédiatement à ma disposition ses titres de propriété et j'y trouvai une série de pièces dont voici les principales très réduites :

A. — *Le 11 mars 1782 :*

Les héritiers de l'abbé de Palerne donnent pouvoir à l'abbé Guillot de Montdésir de toucher de l'abbé *Duhautier*, chanoine, 40.200 fr., faisant avec les 4.800 francs de droits pour le 10e revenant au chapitre de la dite église, pour la valeur de la maison *sise cloître Notre-Dame.*

B. — *Le 6 messidor III:*

Le cit. André Antoine Thomassu Chatillon, greffier du tribunal correctionnel, au nom du citoyen du Hautier, déclare celui-ci propriétaire d'une maison sise à Paris, *enclos de la Cité, ci-devant cloître N.-D., rue Chanoinesse, n° 19...* et qu'il désire en faire la vente.

(Le 8 messidor, le sieur Mouquin en devient acquéreur pour la somme de 193.000 livres (Me Péan, notaire).

C. — *Le 6 frimaire an XI:*

« Nous, Louis Nicolas Violette, commissaire de police de la division de la Cité, neuvième arrondissement de Paris, en vertu d'une lettre du conseiller d'Etat, préfet de police, en date du 5 frimaire du présent mois.

» Nous nous sommes rendu au domicile du citoyen Mouquin, **demeurant Cloître Notre-Dame, n° 19**, auquel parlant au citoyen Mouquin,

» Avons fait sommations sous huit jours, pour tout délai, de faire démolir ou réparer la partie de la susdite maison faisant pan coupé, laquelle menace ruines, etc... »

D. — *Le 26 frimaire an XI:*

« Le conseiller d'Etat préfet de police, vu le procès-verbal de visite contradictoire d'une maison **sise Cloître Notre-Dame, n° 19**, dressé le 16 courant, tant par le citoyen Happe, architecte de la préfecture de police, que pour le citoyen Mouquin... » (ordonne de faire réparer ou démolir le pan coupé).

E. — *Extrait de l'Etat liquidatif de la communauté de bien qui a existé entre François-Siméon Mouquin et Madeleine-Scolastique Bettembos (9 août 1822).*

. . . .

Paragr. deuxième.

Maison rue Chanoinesse.

Suivant procès-verbal d'enchère resté en l'étude de Me Péan, notaire à Paris, qui en a gardé minute, et son collègue, le 6 messidor an III, enregistré sur publication faite à la requête du sieur Duhautier, M. Mouquin s'est rendu adjudicataire d'une maison située à Paris, **rue Chanoinesse, n° 12**, moyennant la somme de 193.000 livres ..

Après la mort de M. Mouquin, la maison fut mise en vente et adjugée, le 6 décembre 1887, à Jean-Nicolas Lecorbeillier pour la somme de 119.766 fr. 93.

(M. Léon Lallemand est l'héritier de M. Lecorbeillier).

Il n'y avait donc aucun doute ; ma supposition était exacte. **Le n° 19 de la numérotation révolutionnaire du Cloître Notre-Dame, après avoir été le 12 de la rue Chanoinesse au moment de Frochot, est bien le 16 d'aujourd'hui.**

Et le 18 ne pouvait être que le 14 actuel.

Je courus à Neuilly, où, avec une obligeance que je veux reconnaître ici même et dont je tiens à la remercier publiquement,

Mme Vve Le Helloco mit à ma disposition tous les documents qu'elle possédait.

Voici un extrait de chacune des pièces importantes constituant l'histoire de cette maison :

A. — *Extrait de l'inventaire de l'abbé Desplasses, par Me Bro, notaire, 4 octobre 1792.*

Acte capitulaire de l'Eglise en date du 28 avril 1780, par lequel le chapitre a conféré au défunt abbé Desplasses une maison canoniale située *Cloître Notre-Dame, Paris,* sur la démission faite en sa faveur par l'abbé de Montaigut, d'après la convention faite par eux.

B. — *Extrait de l'inventaire de l'abbé Desplasses par Me Bro, le 4 octobre 1792.*

Trouvé dans les lieux ci-après désignés dépendant d'une maison sise à Paris, *Cloître Notre-Dame,* appartenant au défunt abbé Desplasses, décédé le 28 septembre dernier ...

(Du 28 septembre au 24 mai 1820, les héritiers Desplasses gardent la maison de l'abbé Desplasses, puis la revendent.)

C. — *Extrait de l'acte de vente du 24 mai 1820.*

PROPRIÉTÉ

Cette maison appartient à MM. *Desplasses* et à Mmes de Saint-Marceaux et Lempereur, vendeurs, comme légataires universels de M. Jean-Baptiste Desplasses, prêtre, leur oncle, aux termes de son testament olographe en date à Paris du 1er septembre 1792, dont l'original a été déposé pour minute à Me Denis, notaire à Paris, par procès-verbal de M. le Président du 6e arrondissement du département de Paris, dressé le 29 septembre 1792. Ce legs universel fait par le testateur, savoir : pour la moitié de ses biens en toute propriété et jouissance et pour l'autre moitié en nue-propriété, l'usufruit en ayant été légué au sieur Auguste-Robert Sauvage de Busancy, qui est décédé à Paris, le 11 avril 1814 ; au moyen de quoi les sieurs Desplasses et dames Lempereur et de Saint-Marceaux ont réuni la jouissance complète de la succession à la propriété.

M. l'abbé Desplasses, ci-dessus nommé, n'avait laissé pour présomptifs héritiers que lesdits quatre enfants Desplasses, ses neveux, et le sieur Sauvage de Busancy, aussi son neveu, chacun pour un cinquième, ainsi que l'établit l'institut de l'inventaire fait après décès par M. Bro, notaire à Paris, le 4 octobre 1792. Et tous ont renoncé à

cette qualité pour s'en tenir à celle de légataire, suivant un acte passé en minute par Me Denis, notaire à Paris, le 14 novembre 1792.

M. l'abbé Desplasses était propriétaire de la dite maison, au moyen tant de la démission faite de vive voix et en sa faveur par M. Flotard de Montagu, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Paris, entre les mains de messieurs les membres de ce chapitre, qu'au moyen de l'abandon et concession qui, en conséquence de cette démission, a été faite de la dite maison à M. l'abbé Desplasses par une délibération du chapitre en date du 28 avril 1780.

La démission consentie par M. l'abbé de Montagu, précédent propriétaire, l'avait été sous la condition du paiement d'une somme de quarante-six mille livres, que M. l'abbé Desplasses lui avait remboursée, aux termes de deux quittances passées en minute et en suite l'une de l'autre devant Boursier, notaire à Paris, les 3 mai et 31 octobre 1780 ; contenant des subrogations au profit du sieur Hémard de la Panouse, pour 9.000 livres, de la veuve Druenne, pour 9.000 livres et de M. Antoine-Pierre Desplasses (père des vendeurs actuels), pour 20.000 livres, desquels M. l'abbé Desplasses avait emprunté ces sommes suivant deux contrats et une obligation passée devant Me Sauvaige, notaire à Paris, les 1er mai et 31 octobre 1780, sommes qu'il a ensuite remboursées sans emprunt, par quittance devant le même notaire, et à la suite des contrats et obligations les 13 janvier 1784, 28 mars 1783 et 10 décembre 1782.

. . . .

D. — *Le 26 juin 1820.*

Le conservateur des hypothèques à Paris, soussigné, certifie que, depuis le 10 juin courant jusqu'à aujourd'hui, il n'a été requis nommément soit contre les vendeurs, soit contre les anciens propriétaires ci-après désignés, aucune inscription portant sur une maison sise à Paris, rue *Chanoinesse, n° 10, ancien Cloître Notre-Dame*, vendue par :

Auguste-Pierre-Jean Desplasses de Montgobert ; Amélie-Elisabeth Desplasses, veuve de Henri-Paul Dherville, vicomte de Saint-Marceaux ; Anne-Henriette-Desplasses, veuve de J.-B. Denis Lempereur et Antoine-Pierre-Guillaume Desplasses ;

à

Jacques François Maillet et Geneviève-Catherine-Anne Bontemps, sa femme, moyennant trente-six mille francs, outre les charges, suivant contrat passé devant Me Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris, le 24 mai dernier, transcrit le dit jour dix juin courant (vol. 613, n° 28.)

De laquelle maison ont été propriétaires avant les vendeurs : 1° l'abbé Flotard de Montagu ; 2° Jean-Baptiste Desplasses.

En foi de quoi le présent a été délivré à Paris, le 26 juin 1820.

Reçu pour salaire et timbre, six francs 35 centimes.

Après la mort de Mme Maillet (18 août 1842) et de M. Jacques-François Maillet (22 mars 1853), la maison revint à leur fille adoptive, Mme Orgiazzi.

Quand celle-ci mourut, ses enfants exigèrent la liquidation (6 juin 1863). M. Orgiazzi racheta l'immeuble Il se remaria avec Mlle Ducollet. Le 9 février 1880, ils vendirent l'immeuble à Mme Ducollet mère. M. Orgiazzi mourut; Mme Ducollet mourut. Mme Orgiazzi hérita de la maison qu'elle légua à son tour à la propriétaire actuelle, Mme Le Helloco, par testament en date du 8 novembre 1890, ouvert le 21 août 1895 (Me Brault, notaire).

Comme on le voit, bien que les pièces soient suffisantes et suffisamment développées, pas une fois n'est indiqué le no du Cloître Notre-Dame porté par la maison.

Elle est bien le type de ces maisons canoniales dont Lefeuve parlait dans l'extrait que nous avons donné plus haut. On les désignait du nom de leurs propriétaires et cette désignation était suffisante. Même dans l'inventaire de la succession de l'abbé Desplasses, dressé le 4 octobre 1792, dont j'ai pu lire l'original conservé au minutier de Me Fontana, notaire, successeur de Me Bro, le numéro n'existait pas.

Je me disposais à aller chez Me Tollu, notaire, demander communication du testament de l'abbé Desplasses en date du 1er septembre 1792, dont l'original avait été déposé pour minute à Me Denis, notaire, prédécesseur de Me Tollu ;

Je me disposais ensuite, dans le cas où le testament ne me donnerait pas le no cherché, à demander à Mme Gauthier de Charnacé, propriétaire du no 12 actuel de la rue Chanoinesse, communication de ses titres de propriété, de façon à établir que si sa maison portait le no 17 de la numérotation révolutionnaire, le no 14, placé ainsi entre l'ancien 19 et l'ancien 17, ne pouvait être que l'ancien 18 ;

Quand une nouvelle recherche plus minutieuse, dans les archives particulières de M. Léon Lallemand, me mit en présence de la pièce authentique désirée.

Il s'agit d'un exploit d'huissier en date du 28 germinal an XI, adressé au nom de M. Mouquin, propriétaire, comme on sait, du no 19 du Cloître Notre-Dame, à son voisin le sieur Desplasses, héritier de l'abbé Desplasses et co-propriétaire du no 18.

Dans cet exploit, dont voici le teneur, le numéro est répété deux fois :

L'an onze de la république française le vingt-huit germinal à la requête du citoyen Mouquin, propriétaire d'une maison sise à Paris, Cloître-Notre-Dame, n° 19, y demeurant, pour lequel domicile est élu dans ma demeure, j'ai Charles Catonnet, huissier près le tribunal de première instance du département de la Seine, patenté pour l'an onze le deux nivôse, n° 61, troisième classe, commune de Paris y demeurant rue du Marché Palu, n° 9, division de la cité, soussigné, déclaré au citoyen Desplasses tant pour lui que pour ses co-propriétaires, propriétaire d'une maison sise susdit **Cloître-Notre-Dame, n° 18,** *voisine du dit citoyen Mouquin, demeurant le dit Desplasses rue de Grammont, n° 12, en son domicile, en parlant à une femme qui n'a dit son nom de ce sommé.*

Que le dit citoyen Mouquin ayant reçu l'ordre de la police de faire démolir la maison du dit Cloître-Notre-Dame n° 19, il fera mettre des ouvriers très incessamment pour faire la dite démolition en conséquence, j'ai, huissier susdit et soussigné, et par cette requête demeure et élection de domicile que dessus, sommé le dit Desplasses, de dans vingt-quatre heures, faire étayer, si bon lui semble, sa **maison n° 18,** *voisine du dit requérant et prendre telles précautions qu'il croira nécessaire pour la sûreté et la conservation de sa propriété, sinon et faute par le dit sieur Desplasses de faire ce qu'il croira convenable et nécessaire pour éviter les accidents qui pourraient résulter de la dite démolition, je lui ai déclaré qu'il y sera procédé en la manière accoutumée et afin qu'il n'en ignore pas, je lui ai, parlant comme dessus, laissé copie des présentes.*

CATONNET.

Enregistré à Paris, le 29 germinal an XI.

VI

Il était inutile d'aller plus loin.

Le problème était résolu.

Bichat et, avant lui, Desault, sont bien morts dans la maison qui portait après Frochot le n° 10 de la rue Chanoinesse, et actuellement le n° 14.

La numérotation révolutionnaire que j'avais rétablie pour le Cloître Notre-Dame était donc exacte, *du moins en ce qui concerne le côté nord de la rue Chanoinesse:* j'en ai eu d'ailleurs une nouvelle preuve depuis lors en feuilletant Lefeuve.

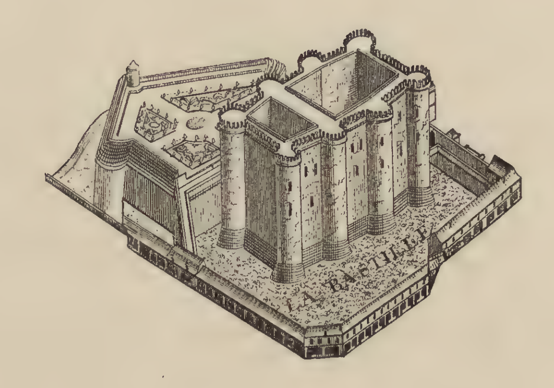
Muet en ce qui concerne le 14 actuel, il passe une courte revue des autres maisons de ce même côté de la rue Chanoinesse. Partant du 26, où sont dissimulés les restes de la chapelle Saint-Aignan, il énumère d'abord « une façade à large cintre » (le 24 actuel), puis une autre propriété « dont la porte d'entrée est fermée de grosses têtes de clous » (le 22 actuel); puis l'hôtel voisin acheté par Séjourné le 28 vendémiaire an V (Me Dosne, notaire), hôtel dont l'adresse alors se nommait *Cloître Notre-Dame, n° 21* (c'est le 20 actuel).

C'est une confirmation de ce que j'ai établi plus haut.

Abondance de preuves ne nuit jamais.

ALBERT PRIEUR.





UNE ÉPAVE DE LA BASTILLE

Le musée archéologique de la ville de Luxembourg (grand duché de Luxembourg), possède, parmi ses remarquables collections, une pierre provenant des cachots de la Bastille, sur laquelle est placé, sous la protection d'un verre entouré par des moulures de bois, un plan de cette forteresse levé par le patriote P. F. Palloy. Il est accompagné d'une courte notice que nous reproduisons ci-dessous :

PLAN DE LA BASTILLE [1].

« Dans la première origine était l'entrée de la ville et ne » consistait qu'en deux tours construites sous le règne du » roi Jean ; par la suite on éleva deux autres tours de » retraite en face et parallèles aux premières sous le règne » de Charles V et sous le règne de Charles VI, en l'an 1383, » cet édiffice (*sic*) fut entièrement achevé, on y ajouta quatre » nouvelles tours et il fut donné à cette forteresse le nom » de Bastille ; sous le règne de Louis XIV, les fossés et les » fortifications furent réparés, les boulevards continués et

1. Nous avons scrupuleusement respecté le texte et l'orthographe des élucubrations de Palloy.

» tout cela aux frais des bourgeois de Paris ; sous le règne » de Louis XV, le bâtiment de l'Etat-Major fut construit, » c'était enfin le tombeau d'une foule innombrable des » victimes du despotisme ; ces tours étaient couvertes de » canons et semblaient menacer Paris de l'humeur des » ministres ; et enfin, sous le règne de Louis XVI, la prise » en fut faite le 14 Juillet 1789, par les bourgeois de Paris » et les gardes françaises. La proclamation de la destruction » en fut donnée par les électeurs assemblés à l'Hôtel-de- » Ville, qui ont nommés Messieurs Salliers de Savoult, de » la Poisse et Moulizon, tous trois architectes électeurs, » ingénieurs nationaux, pour présider à ladite démolition, » et démolie par P. F. Palloy, patriote, qui en a levé ce » plan et en fait hommage aux quatre-vingt trois départe- » ments, districts, cantons, sections et colonies de l'empire » français, jour du pacte fédératif du 14 juillet 1790, l'an » deuxième de la Liberté. »

Cette pierre faisait certainement partie du dallage d'un cachot; son grain, fin et serré, est semblable à celui de la pierre de Liais. Elle mesure 76 centimètres de longueur, 50 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur.

A sa partie supérieure est gravée cette inscription :
CETTE PIERRE VIENT DES CACHOTS DE LA BASTILLE.

A sa partie inférieure, une seconde inscription, effacée partiellement, commence par le mot DON et se termine probablement par le nom du donateur, dont il ne reste que les lettres finales UNY. Des tampons de bois, portant des traces de vis ou de clous, devaient servir à fixer une plaque de métal où une nouvelle inscription était gravée.

Palloy, le démolisseur de la Bastille, a inondé la France des débris de cette vieille forteresse, aussi on peut affirmer, sans crainte, que la pierre en question, ainsi qu'on le verra plus loin dans une de ses lettres, a été envoyée par lui à la ville de Luxembourg après la conquête qu'en fit le général Hartry, le 19 prairial an III. D'après les renseignements

recueillis auprès du conservateur du musée archéologique de cette ville, elle était placée sous un arbre de la Liberté. Il nous a été impossible de savoir ce que signifiait la deuxième inscription.

Pierre-François Palloy, dit le Patriote, naquit à Paris, le 13 janvier 1755. Il exerçait la profession d'architecte quand il prit part aux évènements de la Révolution. Il était parmi les assiégeants de la Bastille dont il s'intitule un des vainqueurs et assista, le 10 août 1792, à l'assaut des Tuileries. Il est regardé, par les historiens, comme un intrigant, cherchant à tirer parti de toutes les situations.

En 1794, Jean-Baptiste Cavaignac, rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes de la Bastille, le signala comme concussionnaire. Arrêté et poursuivi par ordre de la Convention, Palloy fut défendu par Du Barrau (Barrau) qui obtint son acquittement. Il se retira alors à Sceaux, d'où il fit parvenir, au nouveau pouvoir et aux heureux du jour, ses ridicules et lamentables hommages en prose et en vers, sollicitant une pension qu'il finit par obtenir. Elle s'élevait à cinq cents francs. Il était loin du décret qui lui octroyait le terrain de la Bastille pour s'y édifier une maison et une colonne commémorative. Il est vrai que ce décret ne fut jamais exécuté.

Monsieur Georges Lecocq, dans son très intéressant ouvrage *La Prise de la Bastille*, consacre plusieurs pages à cet ange du puffisme ; il voudra nous permettre de citer, en entier, la lettre peu connue de Palloy, dont il accompagnait les envois de ses petites Bastilles.

« Messieurs,

» Aussitôt que la Nation sentit que la tyrannie exercée
» sous le meilleur des rois la forçait à prendre les armes
» pour assurer les intérêts du trône et les siens propre (*sic*)
» que la cupidité des traîtres cherchait à ébranler, ce fut
» pour moi le signal d'offrir mes services à la Patrie, d'après

» la conduite régulière et courageuse de MM. les électeurs
» qui tenaient la séance à l'Hôtel-de-Ville. Eveillé par la
» crainte de menées sourdes des personnes qui par leur
» places étaient à portées de nous perdre, j'ai personnelle-
» ment à la tête d'un grand nombre de mes ouvriers,
» marché sur les traces de ces électeurs, je me suis porté
» à la Bastille le jour même que l'on se proposait de
» l'emporter et qui en effet fut forcé de ce rendre au
» patriotisme des braves citoyens et des gardes françaises
» le 14 Juillet 1789.

» Il ne m'a point suffi d'avoir aidé à renverser les murs
» de cette forteresse, il fallait en perpétuer l'horreur de son
» souvenir.

» D'une Bastille j'en ai fait 83, dont je fais hommage à
» chacun des départements, afin que ses ruines s'étendent
» pour ainsi dire sur toute la France et rappellent à jamais
» au citoyens vertueux l'atrocité de nos despotes.

» Des pierres même des cachots affreux, j'ai reconstruit
» l'image de ce tombeau des vivans, et les dalles sur
» lesquelles ont péri tant de victimes je les consacre à porter
» l'empreinte du Roi, l'auguste soutient de notre consti-
» tution.

» Il en sera porté au delà des mers jusque dans nos
» colonies.

» L'on se propose d'élever avec ses mêmes pierre une
» pyramide en mémoire de nos frères d'armes, morts au
» département de la Meurthe.

» Daignez, Messieurs, agréer, outre le modèle de la
» Bastille, le nouvel hommage des objets détaillés :

» 1° Un plateau fait des mêmes débris, sur lequel le
» modèle sera déposé.

» 2° Une dalle provenant des cachots portant l'empreinte
» du Roi.

» 3° Un plan de cette forteresse et les accessoires.

» 4° Une description exacte de la Bastille, avec des serti-
» ficats y annexés.

» 5° Un tableau représentant le tombeau sous lequel
» reposent les victimes trouvées mortes dans les cachots, les
» procès verbaux qui y sont relatifs.

» 6° Le tableau d'un projet de piramide pour être placé à
» Nancy.

» 7° Les hommages rendus à l'Assemblée Nationale, son
» bouquet donné le 14 Juillet.

» 8° Le bouquet du Roy, pour le jour de sa fête.

» 9° Un boulet et une cuirasse trouvés dans les murs de
» la Bastille bouchant d'anciennes croisées.

» 10° Trois volumes de procès verbaux de nos électeurs
» fait pendant ces jours désastreux, présentés par eux à
» l'Assemblée Nationale et au Roi.

» 11° Un tableau représentant le roi couronné, MM. Bailly
» et de la Fayette nommés par acclamations du Peuple et
» moi-même plaçant le portrait de M. Bailly et encourageant
» le peuple à considérer les colonnes de la liberté et les
» ruines de la Bastille que l'on apperçoit dans le lointain.

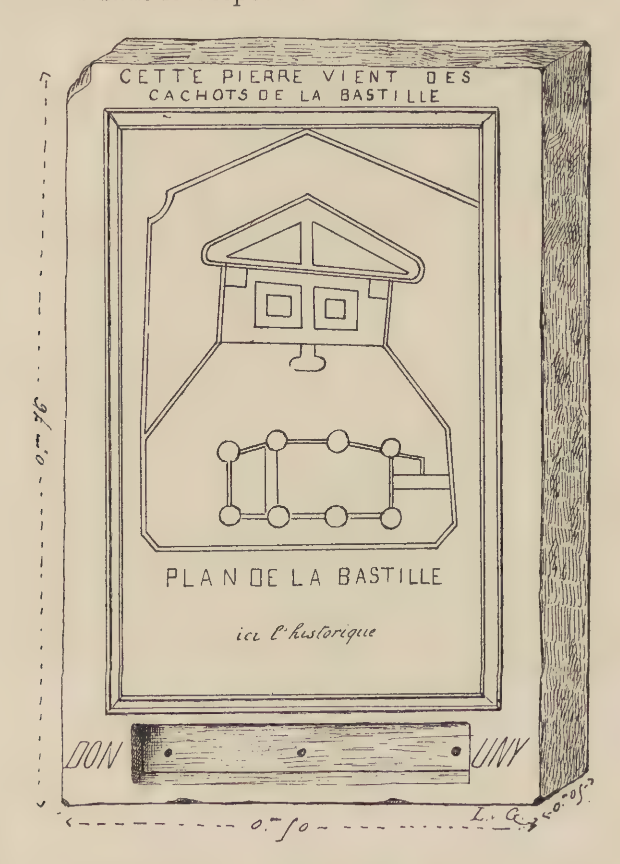
» 12° L'histoire de la Bastille par le digne M. Dussault.

» 13° La vie de l'infortuné M. Delatude.

» Les objets formeront trois caisses peintes en bleu, qui
» vous seront déposées au premier jour, lesdites caisses
» seront plombées pour éviter toute visittes et ouvertures
» quelconques et conduites par les voitures de MM. Hémerie
» frères qui vous les rendront (tel jour). Je vous prie de
» mettre au dos de la lettre de voiture qui vous sera
» présentée le reçu en forme. J'aurais été doublement flatté
» de vous aller voir et de vous faire moi-même cette offrande,
» mais ce bien sensible plesir pour moi n'est que différé.
» Recevez je vous supplie, mes vœux que la personne qui
» me représentera se chargera de vous les faire agréer et
» qui arrivera près de vous le........ pour faire l'ouverture
» des caisses.

» J'ose croire, Messieurs, que ce nouvel hommage ne sera
» pas moins accueilli que celui du modèle de la Bastille;
» l'un nous représente l'annéantissement d'un monument

» que le despotisme avait consacré à la tyrannie, l'autre peut » servir avec les leçons que les jeunes citoyens puiseront » dans nos vertus, dans votre patriotisme à leur rappeler le » souvenir des Bastilles que nous avons renversées et à les » maintenir dans le respect dû à notre constitution.



» En saisissant cette occasion, Messieurs, de vous exprimer » mon attachement inviolable, je vous supplie de vouloir » bien être l'organe de mes sentiments envers MM. nos » frères composant les districts et cantons de votre dépar- » ment, de qui j'ai reçu les marques les plus sincères de leur » haute estime et de leur amitié fraternelle lors de la

» Fédération, les assurer que mon extrême sensibilité et ma
» reconnaissance égalleront les sentiments respectueux
» qu'ils m'ont toujours inspirés et leur faire mes excuses si
» je ne leur fais pas l'envoi de quelques vestiges. Je m'en
» acquitte en vous les adressant comme étant le corps
» principale des dépôts du département, cependant j'annonce
» à mes frères d'armes qui composent chaque districts que
» je leur fait l'envoy d'une pierre des cachôts dans laquelle
» sera encadré le plan de la Bastille et qu'il recevront
» incessamment pour être déposé dans la salle du conseil,
» afin que les municipalités des cantons ayent la jouissance
» de voir l'image de notre liberté. Je vous préviens,
» Messieurs, que je leur ai mandé de se rendre à votre
» assemblée pour assister à la réception s'il est possible, et
» prendre communication des objets dont j'ai l'honneur de
» vous faire hommage ; cette marque d'intimité de votre
» part les flatera infiniment, ils la garderont comme une
» récompense de leur patriotisme.

» Vos lumières, votre justice, vos travaux patriotiques
» vous ont mérité, messieurs, les places que l'on ne pouvait
» plus justement vous offrir, et font mieux vos éloges que
» tout ce que je pourrais vous dire. Je me borne à vous
» suplier de trouver ici l'assurance de l'admiration et du
» respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre
» très humble et très obéissant serviteur.

» PALLOY, patriote,

» Entrepreneur de la démolition de la Bastille,
» Grenadier volontaire de la 1re division de
» la garde nationale parisienne, rue des
» Fossés, porte Saint-Bernard, nº 20. »

Si Palloy est tout entier dans cette lettre, comme le fait remarquer M. Georges Lecocq, que dire de l'inscription relative à la reddition des comptes de démolition de la Bastille qui se trouve dans la salle où sont réunis les objets provenant

de cette prison, au-dessus de la vitrine contenant les instruments qui ont servi à l'évasion de Latude :

« *C'est sur cette pierre que les Français aiment à*
» *aiguiser leur courage* (?) et à jurer de maintenir la Liberté,
» l'Egalité et la loi.

(Ici un autel de la Patrie surmonté d'un bonnet phrygien.)

» *Ce monument de notre liberté que j'ai offert* aux
» citoyens réunis dans la salle des séances de l'assemblée
» électorale du 12 mars an IV de la liberté jour de la pré-
» sentation des comptes de la démolition de la Bastille que
» j'ai remis publiquement.

» PALLOY, patriote. »

Palloy flatta, tour à tour, tous les régimes. Il composa des vers en l'honneur de la Révolution, du Directoire, de Bonaparte qu'il appelait l'Homme-Dieu, de Louis XVIII, du duc de Berry et de Charles X.

Il fit même, lui l'ardent patriote, au moment de la chute de Napoléon Ier, une ode dédiée aux princes alliés et qu'il intitula « *La France prise et sauvée* » [1].

Il mourut dans l'indigence, le 19 janvier 1835, après avoir possédé une belle fortune. A ce sujet l'auteur de *La Prise de la Bastille* voudra bien nous permettre de lui faire encore un emprunt :

« Quoiqu'il eût gagné un moment beaucoup d'argent, Palloy mourut pauvre ; il fut même réduit à un état voisin de l'extrême misère, à en juger par la note suivante qu'il fit imprimer et distribuer sous forme de carte dans Paris et la banlieue :

« Mr et Mme Palloy, autrefois propriétaires d'une belle
» fortune, aujourd'hui privés de toutes leurs ressources, sont
» obligés d'en chercher une dans leur travail. Ils offrent en
» conséquence leurs services, M. Palloy pour le conseil dans

---

1. Voir l'ouvrage déjà cité page 119.

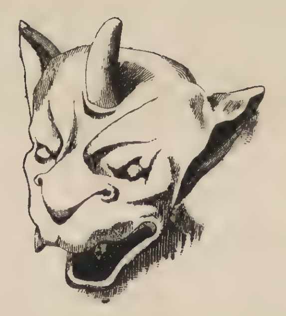
» les objets dépendants de son art, et Mme Palloy pour la
» réparation et le raccommodage du linge et tous les travaux
» de couture dans la plus grande perfection.

» S'adresser à Paris, place Saint-Michel, n° 10; et à
» Sceaux Penthièvre, chez Monsieur Palloy, ancien architecte rue des Imbergères, n° 10.

» Au dos de cette carte, on trouve des vers qui nous
» fournissent une date précise, car ils ont pour titre :
» Dernière strophe de mon hymne sur la paix, à l'arrivée
» du Roi, le 3 mai 1835. »

Ainsi qu'on le voit Palloy mourut pauvre. Ce fut son châtiment. Paix à ses cendres!

L. VAN GELUWE.



Gargouille de Notre-Dame.

LES TOMBEAUX DES ARCHEVÊQUES DE PARIS A NOTRE-DAME

Les archevêques de Paris morts pendant la première moitié du XIXe siècle avaient été enterrés dans le chœur de la cathédrale, dans un caveau établi en 1802, lors de la restauration un peu précipitée de l'église.

Quand on entreprit, en 1853, les grands travaux dirigés par M. Viollet-le-Duc, il fut décidé que la cathédrale serait restaurée par parties ; on s'occupa donc tout d'abord de la nef et des bas côtés, puis en 1854 ce fut le tour du sanctuaire et du chœur. Il y avait à remplacer l'autel de mauvais goût construit en 1802, à faire disparaître les arcades en plein cintre et les revêtements de marbre provenant des soi-disant « embellissements » de 1709 ; ces postiches enlevés, il fallait rétablir les arcs gothiques, refaire les chapiteaux massacrés par les embellisseurs et substituer, à la mauvaise grille en fonte de 1803, le bel ouvrage en fer forgé qu'on admire aujourd'hui. Dans le chœur on fit disparaître la partie des boiseries qui, *faisant retour sur la nef, cachait aux fidèles la* vue de l'autel ; Viollet-le-Duc aurait même voulu enlever complètement ces stalles du XVIIIe siècle, qui n'étaient pas dans le style général ; il ne put l'obtenir, et eut seulement à les remanier ; on reporta, par exemple, les deux stalles épiscopales à la place qu'elles occupent maintenant, ce qui permit d'élargir les deux portes latérales du chœur qui n'étaient jusque là que des passages étroits.

On ouvrit le caveau où reposaient le cardinal de Belloy, le cardinal de Périgord, Mgr de Quelen, Mgr Affre et Mgr Sibour et avec eux Mgr de Juigné, archevêque avant la Révolution, démissionnaire lors du Concordat : on transporta provisoi-

rement les six cercueils dans une chapelle latérale et on commença la construction d'un caveau funéraire plus vaste.

C'est au cours de ces fouilles, qu'en démolissant l'ancien caveau, on se trouva en présence de sépultures plus anciennes. Le travail fut aussitôt arrêté et il fut décidé qu'il serait repris seulement en présence des personnes qui pouvaient identifier les restes vénérables qu'on allait exhumer.

Le 18 février 1858 se réunirent M. de Contencin, directeur des cultes, l'archidiacre de Sainte-Geneviève, M. Surat représentant l'archevêque de Paris, Mgr Morlot, MM. Tresvaux de Fraval, Mourdin et Molinier, délégués du chapitre et c'est en leur présence que M. Viollet-le-Duc fit continuer les recherches, dont un procès-verbal se trouve consigné dans les registres capitulaires d'où est extrait ce qui va suivre :

Le 18 février, on paraît avoir seulement déblayé les approches, c'est le 19 que commencent les découvertes :

Le travail est continué le lendemain en présence de plusieurs de MM. les chanoines et voici le résultat des fouilles :

N° 1. — Cercueil de plomb, d'environ 1 m. 66 enfermé entre des dalles. La feuille de plomb qui le recouvre n'est pas scellée. Il paraît avoir été déjà ouvert et ne renferme que quelques ossements sans aucune inscription. Une circonstance assez singulière frappe les personnes présentes. C'est que les ossements des parties inférieures, à partir du bassin, occupent relativement plus de place que la partie supérieure du corps. Il semblerait difficile que la tête ait pu tenir dans le cercueil ; et du reste on ne voit point d'ossement du crâne.

N° 2. — Cercueil de plomb, d'environ 2 mètres, enfermé entre des dalles. La feuille de plomb qui le recouvre n'est pas soudée. Il est possible qu'elle ait déjà été levée. Sur le côté extérieur qui répond à la tête est gravée une grande croix, dont les extrémités sont en forme de fleurons.

Les ossements qu'il renferme sont en assez bon état, et dans leur ordre naturel. Ce squelette est très grand, depuis le

bassin jusqu'aux pieds il a environ 90 ou 95 centimètres; on trouve à la place de la main gauche une bague en or avec une petite pierre ; sur la poitrine, une pièce ronde en argent dans laquelle est gravé en creux un agneau portant une croix avec cette légende *Agnus Dei*, l'autre face est plane ; à peu près à la même hauteur, un sceau ovale en argent, de 8 cent. 1/2 de longueur sur 5 cent. 1/2 de largeur, avec un anneau d'argent à la partie supérieure, ce sceau est gravé, au milieu d'une figure de reine, avec la couronne, un sceptre dans la main gauche, et une fleur de lys dans la main droite ; et en exergue, on lit en lettres renversées comme pour les sceaux: « *Elisabez Di gracia Francorum Regina* ». Quelques restes d'étoffe que l'on croit avoir été en soie se trouvent autour de la partie supérieure du corps, on n'en voit plus de vestiges à la partie inférieure.

N° 3. — Cercueil de plomb, avec couvercle soudé, placé entre des dalles. Le plomb du couvercle est percé en plusieurs endroits par la rouille. Il est de 1 m. 50 cent. environ, et renferme des ossements en assez bon ordre, sans aucune inscription ni médaille. La mâchoire inférieure, dont les dents sont bien conservées, paraît être celle d'un enfant d'environ 10 ans; une des dents est encore dans son alvéole, et était prête à percer.

N° 4. — Très petit cercueil de plomb entre des dalles. Il ne renferme que quelques débris d'ossements fort petits, le petit cercueil est posé immédiatement aux pieds du grand cercueil n° 2.

Les quatre reposent sur un massif qui paraît avoir été fait d'une seule fois.

N° 5. — Cercueil de plomb, avec une forme de tête; placé entre des dalles. Le plomb qui le recouvre est mangé par la rouille, aucune inscription. Il ne renferme que quelques ossements.

N° 6. — Cercueil en bois, sous une grande dalle. Débris

d'ornements, et entr'autres plusieurs longueurs de galons étroits et un large de 2 à 3 cent. qui semblent être en laine. A droite du corps, se trouve une crosse en cuivre doré et émaillé avec des ornements fort riches, du XIIIe siècle. Le bois en est presque entièrement consommé. Vers le milieu du corps, on trouve un morceau de cristal de roche de forme carrée, d'environ 12 mill. et taillé. Les ossements des parties inférieures sont assez bien conservés. La tête était tournée vers le portail et les pieds vers l'autel.

N° 7. — Cercueil en bois, enfermé sous une dalle. Il renferme une crosse en bois bien sculptée et bien conservée qui paraît être du XIVe siècle, à gauche du corps un anneau pastoral en or avec un chaton, quelques débris d'ossements. Le corps paraît avoir été déposé sur un lit de paille. Les ossements sont presque consommés.

N° 8. — Cercueil de plomb, avec forme de la tête tournée vers le portail, bien scellé et bien conservé sous une dalle. Il porte l'inscription suivante sur une plaque de cuivre :

Reginaldus de Beaune arch.
Gall. et Germ. Primas
Quondam archi. Bitu. sacræ
Militiæ Eques insignis. secreti
Oris consilii senator ampl. nec
Non invictiss. Gall. Regis Henrici
IIII totius. Franciæ Elemosy
Mag. Obiit VII Kal. Oct. A. 1606
Ætatis suæ LXIX. Req. in Pace.

N° 9. — Sous une grande dalle sont les restes d'un cercueil de bois renfermant une crosse en bois sculptée, moins riche que celle du n° 7. Les os sont assez bien conservés, au milieu de débris d'ornements. La tête est tournée vers le portail.

N° 10. — Cercueil de plomb, avec forme de tête tournée vers l'autel. Il est scellé et bien conservé. Il a été enveloppé d'un cercueil en bois, une plaque en cuivre placée sur la poitrine, porte l'inscription suivante :

Cy est le corps d'Illustrissime
et Reverendissime Père en Dieu
Mre Hardouin de Perefixe
de Beaumont Archevesque
de Paris. Chancellier et
Commandeur des ordres du
Roy. ci-devant Précepteur de
Sa Majesté décédé le premier
jour de Janvier 1671 à trois heures
du matin, âgé de 65 ans.
(Armes)
Requiescat in Pace.

N° 11. — Grand cercueil de plomb, avec forme de tête tournée du côté du portail ; bien scellé et bien conservé sous des dalles. Sur la poitrine est placée une boîte carrée en plomb, scellée; portant la marque de deux coups de pioche, et quelques trous à la partie inférieure.

Sur le cercueil on aperçoit les traces de la soudure d'une pièce en forme de croix, vers la poitrine. Cette croix a disparu, et il n'existe aucune inscription.

La boîte a été ouverte, elle ne contient aucune indication qui puisse faire connaître le nom du personnage dont elle enfermait sans doute les entrailles, il n'y reste plus qu'une masse humide et informe.

N° 12. — Cercueil en bois enfermé sous des dalles. Il paraît avoir été ouvert du côté de la tête. Car on y trouve quelques ossements pêle-mêle avec de la terre. Du côté du sanctuaire, les parties inférieures n'ont pas été remuées; on trouve encore des sandales avec semelles en cuir; et le reste de la chaussure paraît avoir été d'une étoffe très fine. Mais à peine quelques débris d'ossements, et rien de plus. Si ce n'est un petit morceau de bois rond qui paraît être le pied d'une crosse, dont le reste manque entièrement.

N° 13. — Cercueil en plomb, qui a été enfermé dans une bière en bois, et posé ainsi en terre. Le plomb qui recouvrait le cercueil est presque tout entier mangé par la rouille. Une

grande quantité de terre s'est ainsi mêlée aux ossements. Le cercueil prend la forme de la tête, laquelle est tournée vers le sanctuaire. Sur la poitrine, est une plaque en cuivre portant cette inscription :

Cy gist le corps d'Illustrissime et
Reverendissime Père en Dieu Messire
François de Harlay Archevesque de
Paris Duc et Pair de France, Commandeur
des Ordres du Roy, nommé par Sa
Majesté au Cardinalat — Proviseur
de la maison de Sorbonne et Supérieur
de celle de Navarre, décédé le
six Août 1695, âgé de 70 ans
moins huit jours. Requiescat in Pace.

N° 14. — Cercueil en plomb, dans le même état et de la même forme que le précédent ; la tête aussi tournée vers le sanctuaire. Sur la poitrine, une plaque en cuivre porte l'inscription suivante :

Hic jacet corpus Illustrissimi
ac Reverendissimi D. D. Petri
de Marca Archiepiscopi
Parisiensis et Tolosani
Qui obiit III Kal. Julii
Anno Dni 1662
ætatis suæ 68
Mense V die VI anima cujus
Requiescat in Pace. Amen.

N° 15. — Cercueil en bois enfermé sous des dalles. Il paraît avoir été ouvert du côté de la tête. On y trouve une partie du crâne en dessus des débris du bois. Tout y est entièrement consommé.

N° 16. — Cercueil en bois sous une grande dalle. Tout y est entièrement consommé. On ne peut reconnaître que quelques détritus de paille.

N° 17. — Caveau revêtu intérieurement de marbre rouge :

entièrement vide, il a renfermé autrefois les viscères de Louis XIII et de Louis XIV.

N° 18. — Point de cercueil ; quelques débris d'ossements.

N° 19. — Cercueil en bois recouvert de dalles. La forme de la tête et des parties supérieures est assez nettement indiquée par des enveloppes d'étoffes, mais quand on y touche, on n'y trouve absolument rien qu'un détritus, à peine une petite partie de crâne ; on y voit quelques débris de plantes aromatiques.

Le cercueil toutefois avait été enduit intérieurement avec de la résine sur les jointures. Cette résine est bien conservée.

Le 20 février on procède à la levée du cercueil de M. de Marca et de M. de Harlay pour les mettre dans des bières de chêne. Le plomb qui formait le dessus du cercueil étant à peu près détruit, cette opération n'a pu se faire sans déranger un peu les ossements du premier, mais pour M. de Harlay une planche glissée sous le plomb, et déposée avec le cercueil dans la bière, a rendu ce transport très facile. Les couvercles du cercueil de chêne ont été immédiatement fermés par des vis, et le nom de chacun des deux archevêques a été écrit avec un pinceau sur la bière qui renferme ses ossements.

Les autres cercueils en plomb qui contenaient les restes de M. de Beaune et de M. de Beaumont, ainsi que celui dont le nom n'est point indiqué, étant en assez bon état, ont pu être ressoudés aux endroits qui en avaient besoin, et placés ensuite dans des bières en chêne. — La boîte carrée en plomb est également réparée par le plombier. — Les autres ossements trouvés dans les diverses sépultures que nous avons décrites, ont été placés ensemble dans un cercueil de chêne.

La crosse en cuivre, le sceau, l'agnus Dei et les deux bagues sont déposés dans le trésor, les deux autres crosses en bois étant à peu près consommées on tentera de les monter, pour en conserver la forme.

Les restes des archevêques de Paris demeurèrent pendant

quatre ans dans la chapelle où ils avaient été provisoirement déposés. Le caveau destiné à les recevoir ne fut terminé qu'à la fin de 1862. Dans la séance capitulaire tenue le 23 décembre, M. le chanoine Tresvaux proposa de fixer la cérémonie de translation au 5 janvier 1863.

Cette date fut adoptée, mais un grave événement vint déranger les projets : le 29 décembre 1862, le cardinal Morlot succomba à la maladie de cœur dont il était atteint.

Il fut résolu que la cérémonie de translation serait ajournée au 8 janvier, jour fixé pour les obsèques du cardinal Morlot. Les cercueils furent donc descendus dans le caveau qui s'ouvre au milieu du chœur et disposés dans l'ordre suivant :

à droite :	à gauche :
Mgr. de Marca.	Mgr. Hardouin de Péréfixe.
Mgr. de Harlay.	Mgr. de Vintimille.
Mgr. Chr. de Beaumont.	Mgr. de Juigné.
Le cardinal de Belloy.	Le Cardinal de Périgord.
Mgr. de Quélen.	Mgr. Affre.
Mgr. Sibour.	

Après les funérailles solennelles, le cardinal Morlot fut descendu dans la tombe de ses prédécesseurs et placé au milieu, près de l'escalier. Une absoute fut donnée par Mgr. Ravinet, ancien chanoine de Notre Dame.

Le caveau des archevêques devait se rouvrir le 7 juin 1871 pour recevoir le corps de Mgr. Darboy.

P. PISANI.



Gargouille de Notre-Dame

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

Les fouilles de la rue Beautreillis.

A l'époque de l'apparition de notre dernier bulletin, les fouilles de l'ancien cimetière Saint-Paul dans la rue Beautreillis n'étaient pas terminées.

Elles ont mis à découvert différents objets dont plusieurs intéressent l'archéologie parisienne.

Une des premières découvertes faites fut un *fronton de caveau* avec écusson portant crosse, mitre et trois fleurs dorées.

Un *cercueil en plomb*, oxydé par le temps, sans inscription.

Un *cercueil en plomb* très épais ayant la forme du corps, à l'intérieur une plaque de cuivre soudée dont voici l'inscription :

Cy Gist le corps de dame
Marie Charlet espovse
de Messire Francois de Prad^el
Chevallier conseiller dv
Roy lievtenant general des
armee dv roy govvernevr
des ville et citadelle
de St Quentin decedee
le 30 novembre 1685
Agee de soixante et
Hvit ans ov environ
Priez Diev povr son ame

On a mis ensuite à jour des *piliers* de la chapelle Saint-Eloi et un *charnier* entre deux murs contenant de nombreux ossements.

Quatre *chapiteaux* dont un avec un écusson représentant un peigne fin et des ciseaux ouverts; ils devaient provenir de la chapelle de la Confrérie des Marchands drapiers.

Un *mascaron* représentant une tête d'homme, des *monnaies*

diverses, doubles tournois, Louis XIII, Louis XIV, liard de France, etc., etc....

Un *caveau*, à l'emplacement où une tradition voulait que fût enterré le Masque de fer ; on y descendait par trois marches en pierre, le caveau était ovale, avec banquettes autour, la voûte était soutenue par deux colonnes à chapiteau à rainures, à l'extrémité, deux autres colonnes avec même chapiteau ; au fond, une cavité cimentée (largeur $0^{m}80$, épaisseur $0^{m}10$, hauteur $0^{m}40$ environ).

Un *plomb* en forme de fer à cheval, ayant dû contenir un cœur, qu'entouraient quelques plantes aromatiques.

Une *pierre tombale* cassée, portant les noms d'un charcutier et de sa femme, ayant habité la rue Saint-Paul, des morceaux de marbre noir brisés.



Entrée des anciens charniers de Saint-Paul

Une *croix en bois et cuivre* provenant d'une religieuse.

Un morceau de *pierre tombale*, portant en lettres gothiques, l'inscription suivante : RIGOBERT THIEBAUT.

Un *cul-de-lampe* provenant de la vente du cloître de Saint-Eloi ; un dessus de chapiteau.

Tous ces débris ont été dispersés sans profit pour la science archéologique et l'histoire. Il serait à désirer qu'un décret intervînt, chargeant un inspecteur des monuments historiques d'assister à toutes les fouilles où l'on sait que l'on trouvera des vestiges du passé et réservant, après le don d'une juste indemnité, pour les musées de l'Etat ou des villes, tous objets intéressant l'histoire locale [1].

Il est bien improbable que le caveau, où une tradition vivace voulait que fût enterré le *Masque de fer*, ait renfermé les restes de ce prisonnier d'Etat. Il est peu certain que Louis XIV, qui avait fait si soigneusement dissimuler les traits et l'existence de cet homme, arrêté en violation des lois internationales, ait pris soin de lui élever, après sa mort, un mausolée annonçant à tous que là reposent les restes de celui qui, malgré ses trahisons, fut une des victimes du plus odieux abus de la force.

Une autre tradition veut qu'il ait été enterré contre un puits qui se trouverait à l'entrée des Charniers, près du lavoir moderne. Elle paraît aussi peu sûre que la première, et les os du *Masque de fer* sont allés se mêler, anonymes et non numérotés, dans le vaste ossuaire des catacombes, au milieu de ceux de tous ces Parisiens qui dorment là, *côte à côte*, on peut le dire, leur dernier sommeil.

La Maison des Arbalétriers.

Les arbalétriers, à l'envers de Marlborough, ne sont pas morts. Il en existe encore à Paris, et dans le nord de Paris,

---

1. Nous devons ces détails à M. Boutet, qui a bien voulu suivre les fouilles presque jour pour jour.

plusieurs compagnies, qui vont *tirer le Papegay* et abattre l'oiseau.

Ils constituèrent jadis, au moins ceux de la Cité, une compagnie fort puissante, ayant une maison commune dans l'île Saint-Louis.

Cette maison, ou plus exactement l'une des parties de cette maison, existe encore. C'est le vieux et charmant pavillon situé à l'angle de l'ancien préau de Saint-Leu, en face de l'hôtel Lambert.

Ce pavillon faisait autrefois partie du magnifique hôtel Bretonvilliers ; quand il fut démoli, le pavillon fut en partie conservé.

C'était là que les arbalétriers de la Cité avaient registre et qu'ils tenaient leurs assemblées, jusqu'à ce que la Révolution vînt abolir les anciennes compagnies civiles et militaires. Cette société ne manquait ni d'ancienneté ni de titres. Selon une charte de Philippe-Auguste, en date de 1219, elle avait le privilège de posséder comme « tireur-majeur » le roi de France lui-même.

Cette confrérie d'arbalétriers se composait d'un *roi*, de *connétables* et de *maîtres*. Ils s'armaient à leurs frais (justaucorps de cuir, dague et bottes fauves). Ils étaient exempts de payer le *quatrième du vin*, les *aides* et *gabelles*. Tous les dimanches, ils se réunissaient et s'exerçaient à tirer de l'arbalète dans les terrains de l'île Saint-Louis. Plus tard, ils transportèrent leur cible à l'île Louviers.

Quant à la maison des arbalétriers, elle devint, de 1794 à 1796, la demeure de Claude de Beauharnais, cousin du premier mari de l'impératrice Joséphine. Et, depuis lors, l'illustration de ses possesseurs s'éclipsa.

Restauration de Saint-Gervais.

On connaît, ou plutôt on ne connaît pas cette église, un des plus beaux spécimens de l'architecture ogivale, cachée

par le malencontreux portail de Jacques Debrosse et les maisons style Louis XVI de la rue François-Miron.

Certaines parties menaçent ruine, et le Conseil municipal a voté un crédit de 100.000 francs pour leur restauration.

Des parties de corniches, des morceaux d'entablement sont tombés du portail, il y aura lieu d'incruster des pierres neuves pour remplacer celles disparues.



Les anciens charniers de Saint-Paul

Du côté nord (côté rue François-Miron), la belle balustrade de couronnement de la nef supérieure est à refaire entièrement, et le premier contrefort, consolidé en briques il y a plus de seize ans, est à reprendre entièrement. Il était, à cette époque, en état de péril, et, dans l'architecture ogivale, la chute d'un contrefort entraînerait, à bref délai, celle des voûtes de la grande nef.

C'est dire combien urgents sont les travaux qui vont commencer.

Il y aura lieu ensuite de réparer tous les autres contreforts d'une hardiesse si élégante, ces pinacles dont il reste à peine trace des frontons. Ce sera une restauration de longue haleine, dont les crédits seront échelonnés sur plusieurs exercices. Ces travaux délicats sont confiés à notre co-sociétaire M. Claës ; c'est dire qu'ils seront en bonnes mains.

Mais quand démolira-t-on ces lourdes maisons de la rue François-Miron qui empêcheront de voir ces frondaisons ogivales restaurées ?

Le badigeonnage de l'Hôtel de Sens.

Nous recevons d'un de nos sociétaires une protestation contre le badigeonnage de l'hôtel de Sens, par suite de l'arrêté du préfet, pris en vertu d'une ordonnance de 1850, dont l'article 5 est ainsi conçu :

Les façades des maisons seront constamment tenues en bon



état de propreté, elles seront *grattées, repeintes* ou *badigeonnées*, au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui sera faite aux propriétaires, par l'autorité municipale. Les contrevenants seront passibles d'une amende qui ne pourra excéder 100 fr.

Le préfet doit obéir à l'ordonnance, cela va de soi. Mais ne pourrait-il, avec cette ordonnance, trouver des accommodements ? Il a pris une heureuse initiative en réservant, ou plutôt en *préservant* certains monuments de l'apposition d'affiches aux bariolages saugrenus.

Ne pourrait-on laisser à certains de nos monuments, si nombreux *au Quatrième*, cette vieille patine des siècles, cette grisaille, si harmonieuse, si douce à l'œil, si reposante. Vous rappelez-vous la couleur crue du nouvel Hôtel-de-Ville ?

Voyez-vous la tour Saint-Jacques passée au lait de chaux ? La tour de l'Horloge peinte en roucou ? Notre-Dame peinturlurée en safran ? [1] Ce sont des monuments historiques, dira-t-on ? Oui, mais les hôtels de Sully, de Sens, de Beauvais, de Mayenne, et tant d'autres, ne sont-ils pas des *monuments historiques*, bien que possédés et loués par des particuliers ?

Allons, un pendant à l'arrêté sur les enseignes. Que l'arrêté ordonne que la façade soit mise en bon état de propreté. Le lavage suffira.

Les Bains Vigier.

Le jour même où s'effondrait le campanile de Saint-Marc, un monument historique du quatrième arrondissement s'écroulait aussi. Ce monument, c'est... le bateau des *Bains Vigier*, établi depuis plus d'un siècle sur les bords

---

1. Notre-Dame, du reste, a des précédents. Les chanoines du XVII[e] siècle l'avaient coloriée à l'intérieur d'une couche que Viollet-le-Duc a eu bien du mal à enlever. En 1741, ils firent mieux, lorsqu'ils remplacèrent, par les soins du sieur Pierre Leviel, fabricant de vitraux modernes, toutes les magnifiques verrières du chœur et de la nef par du verre blanc, sous prétexte que ces messieurs du chapitre ne voyaient pas clair aux stalles dudit chœur, pour y réciter leur bréviaire et chanter leurs offices.

de la Seine, quai de l'Hôtel-de-Ville. Une voie d'eau s'était produite dans le ponton auquel se trouve amarré l'établissement de bains. Malgré tous les efforts des pompiers, ce ponton ne tarda pas à couler. Il fut impossible de couper les poutres et les chaînes qui reliaient ce ponton au bateau-bains qui fut entraîné à son tour.

Les baigneurs et le personnel de l'établissement ont eu le temps de quitter le bateau, avant que l'eau atteignît le rez-de-chaussée.

Cet établissement était plus que séculaire. Jadis, on se baignait en pleine Seine. Voici ce que dit le farouche La Bruyère, vers 1665 :

« Tout le monde connaît cette longue allée qui borde et qui resserre la Seine du côté où elle entre à Paris avec la Marne qu'elle vient de recevoir. Les hommes s'y baignent au pied, pendant les chaleurs de la canicule ; on les voit de fort près, se jeter à l'eau, on les en voit sortir, c'est un amusement. Quand cette saison n'est pas venue, les femmes de la ville ne s'y promènent pas encore, quand elle est passée, elles ne s'y promènent plus. »

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Menagiana :*

« Les éventails à jour que les femmes portent quand elles vont à la porte Saint-Bernard pour prendre le frais sur le bord de la rivière, et par occasion pour voir les baigneurs, s'appellent des *lorgnettes*.

» Ce temps du bain, dans certains almanachs, se nomme la *culaison*. »

Quel spectacle indécent se présente à nos yeux,
Des hommes vraiment nus au bord de la rivière
Me font évanouir. Ah ! de grâce, ma chère,
Evitons un objet affreux !

s'écrie une précieuse, cette janséniste du temps qui aimait à voir de près, comme les exorcistes, l'ennemi qu'elle avait à combattre.

Pour complaire à ces bégueules, on installa dans des *toues*

des bains publics recouverts de housses de toile. Ce fut une grande calamité, on privait nos aimables Parisiennes d'un spectacle et d'un passe-temps agréables, aussi les bains n'eurent-ils aucun succès, et leur pudique inventeur, le sieur Finquin, fit faillite.

Il remonta cependant sur l'eau — c'est le mot — quelques années après et ouvrit, sous la haute approbation de l'Académie royale de médecine, un nouvel établissement près de l'île Saint-Louis qui eut du succès. Et cela n'a rien d'étonnant, c'était sous le règne du vertueux Louis XV et l'on sait que, sous son règne, le niveau de la morale publique s'éleva considérablement.

C'est, en effet, par lettres patentes de 1760 que le roi Louis XV avait autorisé l'établissement en Seine de quatre bateaux-étuves qui furent ancrés au Pont-Marie, au terre-plein du Pont-Neuf, en amont du pont Royal, rive droite et en aval du même pont, rive gauche.

Deux de ces bateaux subsistaient encore : celui du pont Marie, le plus ancien de tous, car il fut inauguré le premier, transféré en 1862 au pont d'Arcole, où il vient de s'abîmer dans les flots, et celui du pont Royal amont, qui a été déplacé vers la rive gauche.

C'est Poitevin qui eut l'entreprise vers 1765, « il fit bâtir, dit un écrit du temps, des bateaux à deux étages, construits et décorés avec goût et élégance, ayant les formes et la figure d'une villa flottante ; les galeries sont ornées de colonnes et de pilastres, avec de beaux plafonds ; elles sont éclairées par des campaniles qui servent aussi de communication de l'une à l'autre. Au dehors, en avant, vers le milieu du bateau, l'entrée se compose d'une espèce de porche garni de caisses à fleurs et d'arbustes ; on y descend du quai par un escalier à pente douce et à repos ; un pont chinois joint la rive à l'établissement, et sur les bords qui regardent l'édifice, un parterre, des pelouses verdoyantes et de grands arbres, des saules, des peupliers, forment un jardin d'un effet ravissant. »

A Poitevin succéda Vigier, un de ses garçons de bain. « Vif, soigneux, entendu, dit Ed. Fournier, il plut au maître, et joli homme, entreprenant, il plut à la maîtresse, qui était plus jeune que son mari. Poitevin mourut subitement, on en jasa beaucoup, on commença même un procès au criminel, qui, faute de preuves, n'eut pas de suites. Mme Poitevin devint bientôt Mme Vigier, et le garçon fut maître et seigneur. »



Les tombes des victimes de la Bastille

Vigier fit fortune, il épousa la fille du maréchal Davoust et devint, sous la monarchie de Juillet, comte et pair de France.

A cette époque les quolibets pleuvaient sur le nouvel

ornement de la cour du roi constitutionnel : *Chevalier du Bain, comte du Robinet et bâtard d'eau.* Une des plaisanteries favorites des légitimistes était de se présenter au bal des Tuileries présentant, au lieu de carte d'invitation, des cartons de l'établissement de bains Vigier.

Le bâtiment séculaire, qui date de 1780, avait été restauré en 1818, mais il gardait encore dans sa coque beaucoup de parties anciennes. A. C.

*
* *

Nous insérons à titre de documents, les deux affiches que la municipalité du 4e arrondissement a fait placarder sur les murs :

CENTENAIRE DE VICTOR HUGO

Chers Concitoyens,

Cent ans se sont écoulés depuis que

.... dans Besançon, vieille ville espagnole,
Jeté comme la graine, au gré de l'air qui vole,
Naquit, d'un sang breton et lorrain à la fois,
Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix.

Cet enfant devait être Victor Hugo, le sublime poète, le génie superbe qui domine le siècle.

Victor Hugo, l'irréductible défenseur du Droit violé par le crime de Décembre, de la Liberté proscrite, de la République vaincue !

Victor Hugo qui pendant vingt ans, debout dans l'exil, brava et flagella le César parjure et triomphant !

Le gouvernement de la République va, par des cérémonies et des fêtes, célébrer le Centenaire de celui qui fut la gloire de la France et l'honneur de la République !

Vous vous associerez à ces fêtes, vous pavoiserez et illuminerez vos maisons, vous rappelant avec orgueil, que, pendant près de vingt ans, le grand Poète vécut au milieu de nous, dans cette maison désormais historique de la Place des Vosges.

Citoyens,

Il y a cent treize ans que se leva sur Paris, avec le jour, une grande idée et qu'une voix cria au cœur de tous : « Il faut prendre la Bastille ».

Ce fut un cri unanime, le cri du peuple entier, suivi d'un acte de foi.

« Il doit rester, dit Michelet, comme une des fêtes éternelles » du genre humain, non seulement pour avoir été le premier de » la délivrance, mais pour avoir été le plus haut dans la » concorde ».

Que tous célèbrent, joyeux, ce combat de l'avenir, la chute de cette vieille forteresse royale qui écrasait de son ombre nos quartiers, l'héroïsme des combattants qui, presque tous, étaient de l'Arsenal, de Saint-Paul et de la Culture Sainte-Catherine.

Que sous le « beau soleil de Messidor » flottent les drapeaux et que tous acclament la République qui vient encore de sortir triomphante des urnes.





Abreuvoir rue des Lions-Saint-Paul.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Lavergne, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
Pelisse, conseiller de préfecture.
Bertin, caissier de la Pharmacie centrale de France.
Michel, représentant de commerce.
Baduel, membre de la Caisse des écoles du 4e arrondissement.
Diétrich, publiciste.
Lecomte, restaurateur.
Lechevalier, libraire.
Dorbon, libraire.
Dahetze, boulanger.
Dujardin, fabricant d'instruments de précision.
Thédenat, membre de l'Institut.
Prieur, docteur-médecin, secrétaire-général de la Société française d'Histoire de la médecine.
Bourdeix, architecte.
Legrand, publiciste.
Mme Lépine.

Démissionnaire : Mlle Saffroy, inspectrice des écoles.

La Cité suit sa marche lente, mais ascensionnelle. Elle a dépassé aujourd'hui le nombre de 300 membres.



DONS

Depuis la publication de son dernier bulletin, *la Cité* a reçu plusieurs dons :

Notice historique sur l'École Massillon, par *M. Lallemand,* professeur à l'Ecole *Massillon*, offert par *M. Chauvin*, prêtre de l'Oratoire, directeur de l'Ecole.

Gravures et livres, par *M. L'Esprit.*

Notice sur Laurence, aquafortiste du *Vieux Paris*, par *M. L. Van Geluwe*, sociétaire, offert par l'auteur.

Une des *abeilles en cuivre doré* qui ornaient le maître-autel de Notre-Dame, lors du sacre de Napoléon Ier, donnée par *M. Pousset,* archiprêtre de Notre-Dame.

Une monographie, par *M. Jullien*.

De *M. Nocq*, un joli dessin des *Bains Vigier.*

De *M. Grenier*, une plaque de cheminée (orme de Saint-Gervais).

De *M. Vert*, nombreuses photographies.

De *M. Dahetze*, nouvel adhérent, gravures, actes de décès et photographies.

La municipalité du IVe arrondissement, qui a à cœur le développement de *La Cité* et désire favoriser ses recherches, a mis à sa disposition une salle au rez-de-chaussée de la mairie, où seront tenues des réunions intimes et périodiques, et où chacun de ses membres, quand notre bibliothèque se sera un peu accrue, pourra venir lire et travailler.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs revues ont salué notre premier numéro. Citons entr'autres **l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,** qui nous consacre ces lignes :

La Cité

« La société historique et archéologique du IVe arrondissement de Paris, dont le secrétaire général est notre collaborateur A. Callet, vient, à l'imitation de ses sœurs aînées, de fonder un Bulletin, dont les curieux du Vieux-Paris ne pourront que se réjouir. Pour entrée de jeu, nous y trouvons un article d'une sûre et abondante érudition sur l'*Hôtel du Prévost de Paris*, de notre collaborateur M. Charles Sellier, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, inspecteur des fouilles, dont nous reparlerons, des études et croquis sur maisons du IVe arrondissement (dont le logis de Rabelais) ; *L'Hôtel de la Vieuville*, par M. Lucien Lambeau, dont il a été rendu compte. L'intérêt de notre nouveau confrère nous permet de leur souhaiter à bon escient, longue vie. (2, Place Baudoyer, Paris). »

Nous remercions notre excellent confrère.

Curiosités du Vieux Montmartre

par Charles SELLIER

1. — Les Carrières à plâtre. — II. — Les Fontaines. — Montmartre-Vignoble. — III. Les Moulins à Vent. — La Porcelaine de Clignancourt. — Le Mont-Marat.

3 plaquettes in-12, chez Champion, 9, quai Voltaire. Paris.

L'Hôtel Le Pelletier St-Fargeau

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* », année 1895).

Chez Champion.

L'Hôtel de Chevreuse ou de Luynes

par Charles SELLIER

Plaquette in-8° (tirage à part de la « *Correspondance historique et archéologique* » année 1900.

Chez Champion.

La Correspondance Historique et Archéologique, organe d'informations mutuelles entre Historiens et Archéologues (paraissant tous les mois.)

Fernand BOURNON et F. MAZEROLLE. Directeurs.

Sous ce titre les **Minutes Parisiennes** notre ami G. GEFFROY qui est un indigène de l'île Saint-Louis, a publié chez OLLENDORF une promenade humoristique et pittoresque dans l'île Saint-Louis et la Cité.

Il y a de jolis croquis, lestement troussés, des impressions vraies, des instantanés de coins curieux des deux îles aux aspects si divers et si changeants.

Le Parloir aux Bourgeois

Dans ce livre fortement documenté, M. A. DES CILLEULS fait justice des légendes qui établissent dans la cité le premier Parloir aux Bourgeois. Il prouve qu'avant que la Ville ait acquis en 1357 la Maison des Piliers en Grève, les *Parisiens* se réunissaient au Camp Romain avoisinant la Tour Saint-Jacques puis près du Châtelet et de Saint-Leuffroy.

Le Quartier Barbette

Monographie historique et archéologique d'une région de Paris, par Charles SELLIER. Ouvrage honoré d'une mention au concours des Antiquités Nationales de 1899 (Académie des Inscriptions et Belles Lettres). 1 volume in-8° avec plans.

Chez Alphonse Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.



Gargouille de Notre-Dame

Le numéro est en vente au prix de deux francs

chez

MM. DORBON, 6, rue de Seine ;
DESSENDRE, 50, rue des Archives ;
PICARD, 82, rue Bonaparte ;
Le Concierge de la Mairie.

Lille.-Imp. Lefebvre-Ducrocq

